

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
ET HÉRALDIQUE
DE L'Auvergne ET DU Velay

spécial
40 ans



A moi Auvergne !

**40 années qui méritent
d'être revisitées avec
quelques bonnes feuilles**

- **La vie de nos ancêtres
mise en lumière.**
- **Comment connaître et
comprendre leur vie.**



Cercle Généalogique et Héraldique de l'Auvergne et du Velay

PUBLICATION TRIMESTRIELLE – 41^e ANNÉE – 1^{er} TR. 2018

N° 163

février 2018

10 € le numéro

LA GÉNÉALOGIE

selon ... Jean DELAY (1907-1987)

Professeur de Clinique psychiatrique
Membre de l'Académie Française (1959)



(Introduction de « **Avant Mémoire** » *)

Une généalogie ennue tout naturellement ceux qu'elle ne concerne pas.

L'énumération de noms inconnus, chronologiquement superposés dans une nomenclature de générations, paraît fastidieuse.

Elle cesse de l'être, si chacun des individus qui la composent est réintégré dans sa personne, situé dans son milieu, replacé dans son époque. **Le rôle qui leur est alors dévolu de témoins de leur temps**, vu et vécu sous une incidence particulière par des personnages en situation, multiplie les ouvertures sur un passé qui leur est commun avec beaucoup d'autres.

Dans cette perspective **l'enquête généalogique n'est qu'un fil conducteur** pour revivre le Temps et **rencontrer l'Histoire**.

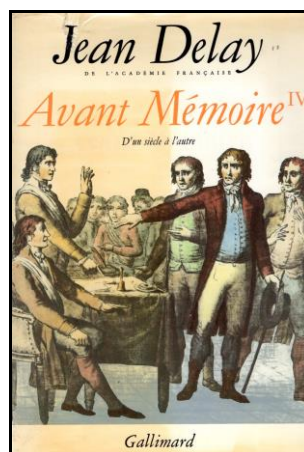
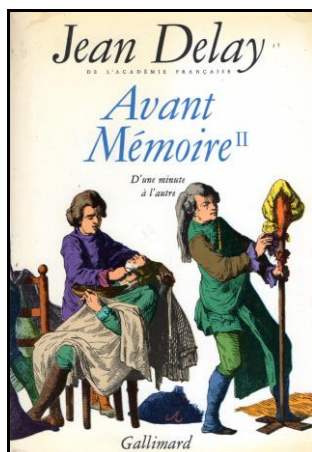
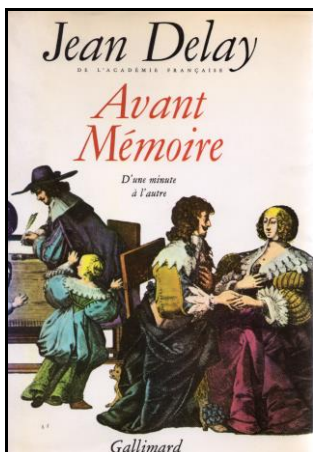
« *Nous n'en finirions pas si nous voulions étreindre, d'une seule main, tout ce qu'il y a nécessairement de réalité historique, de fécondité historique, dans une monographie familiale* », remarquait **Lucien Febvre** dans son plaidoyer « *Pour une Histoire à part entière* ».

Là réside en général l'intérêt des fouilles d'archéologie familiale. Inégalement mais toujours elles exhument des morceaux d'Histoire, ou du moins en ramènent quelques parcelles.

Ce qui est évident pour des lignées notoirement mêlées aux affaires publiques ne l'est pas pour les lignées obscures parce que nous les ignorons. Mais dès qu'on réussit à les rapprocher on y voit apparaître sous des aspects concrets, institutionnels ou événementiels, la corrélation de leurs destins avec l'Histoire qui est la loi commune à tous les niveaux d'une société.

Le sort des petits comme celui des grands dépend moins d'eux-mêmes que de la conjoncture. Tout autant que les importants, ou se croyant tels, les gens sans importance, ou soi-disant tels, **se trouvent impliqués**, consciemment ou à leur insu, **dans chaque mouvement du corps social** auquel ils appartiennent.

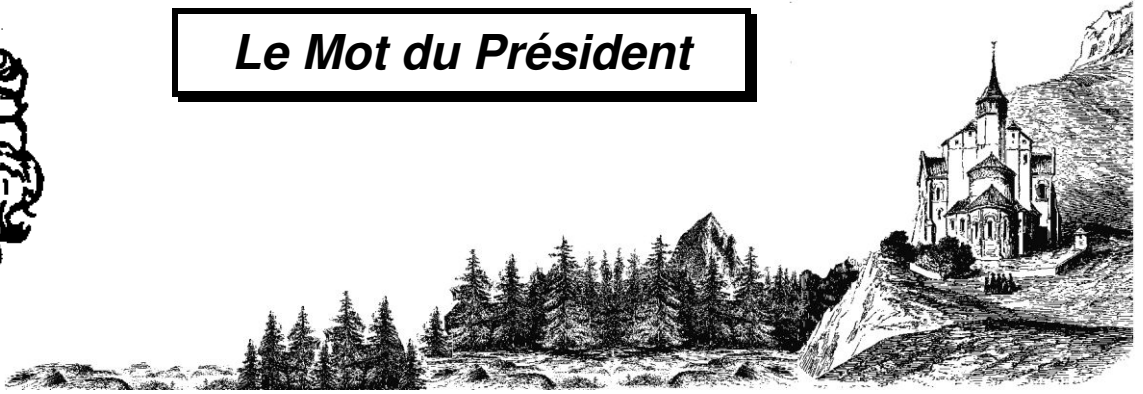
Ce déterminisme apparaît mieux dans un enchaînement de générations considéré sous l'optique de la longue durée qu'à l'échelle d'un individu réduit à la courte vue de sa journée.



Avant Mémoire (Ed.Gallimard, 4 tomes de 1979 à 1986) (* Introduction du Tome I, p.13, 1979)



Le Mot du Président



Chères Amies, Chers Amis

Le 40^e anniversaire de notre Cercle est l'occasion d'exhumer certains articles marquants publiés dans « A moi Auvergne ! » au cours des années passées.

Nous avons retenu ces articles en raison de leurs qualités propres, mais aussi en fonction de l'intérêt qu'ils présentent pour comprendre et se représenter la vie de nos ancêtres, qui constitue le thème général retenu pour la célébration de cet anniversaire.

C'est volontairement que nous n'avons pas repris dans ce numéro les nombreuses généalogies publiées au cours des années ... à une seule exception près, celle de la Reine d'Espagne, Letitzia, dont la famille est « bien de chez nous », originaire du Cantal. !

Nous avons choisi spécifiquement des éléments de réflexion et de connaissance pour comprendre l'environnement de vie de nos ancêtres.

Bien sûr, le choix de tel ou tel article a quelque chose de personnel, mais nous aurons gagné si ce numéro vous donne l'envie de vous replonger dans le répertoire des articles anciennement publiés et d'aller sur notre site internet pour les lire dans leur présentation d'origine.

Ce répertoire indexé constitue la substance du numéro spécial de fin 2016, le « Guide Pratique 2017 »
Quant aux numéros anciens, ils sont accessibles sur notre site internet (*partie privée réservée aux membres*) jusqu'au numéro 134 à ce jour, mais la série va être progressivement complétée.

En exergue, nous avons repris la définition de la Généalogie que nous a donnée Jean DELAY, éminent psychiatre, en introduction aux 4 volumes de son histoire familiale (*publiée entre 1979 et 1986*) et qui a constitué pour nous un véritable modèle.

Page suivante on trouvera le Sommaire des articles de ce numéro, mais disons ici qu'ils s'organisent en plusieurs chapitres traitant de la naissance au 18^e siècle (*si Mme DU COUDRAY n'avait pas agit en son temps, existeriez-vous aujourd'hui ?*), des accidents et risques de la vie, de l'émigration, des artisanats et petites industries locales, de certains aspects de la vie sociale et de quelques tranches de vie, intéressantes par les informations apportées.

Nous souhaitons que ce numéro, très concentré, vous apporte une lecture intéressante et enrichissante.

Bien amicalement

Alain ROSSI

SOMMAIRE

	Page
Mot du Président	1
Sommaire	2
Donner la vie au XVIII ^e siècle	3
La croisade d'Angélique DUCOUDRAY	3
Être sage-femme au XVIII ^e siècle	15
Les sanctuaires à répit.....	18
Les aléas de la vie	20
Les tremblements de terre.....	20
Les disettes en Auvergne – Hivers rudes de 1765 à 1773	21
Incendies au village	25
L'orage a frappé chez les Raynaud !	27
Ces maux dont souffraient nos ancêtres	28
Émigration auvergnate	32
L'Auvergne et le massif central, terre d'émigration.....	32
Particularités de l'émigration cantalienne	38
Les origines cantaliennes de la Reine d'Espagne	40
Grande pauvreté et surpeuplement – Les scieurs de long.....	41
Les Auvergnats de Paris sous la Terreur	44
Les frères du Livradois, inventeurs de la Clémentine	48
Artisans et industries locales	52
Le chanvre en Basse-Auvergne au XVIII ^e siècle	52
Les tisserands du Livradois-Forez et des environs en 1718	55
Les difficultés de l'industrie du cuir au XVIII ^e siècle	60
Petite histoire du papier et des papetiers d'Auvergne	62
Les caoutchoutiers clermontois	68
Aspects de la vie sociale	72
Les communautés sociales agricoles (<i>montagne thiernoise</i>).....	72
Successions et partages en Auvergne	76
Commentaires sur les successions	78
Droit écrit et droit coutumier	79
Tranches de vie	81
Voyage à Toulouse du curé du Brignon en 1651	81
La fin des barons de Salers	95
Frontières administratives et religieuses de l'ancienne Auvergne	88
Carte en 3 ^e page de couverture et explications en regard (<i>Généralité, Sénéchaussées, Diocèses</i>)	

Donner la Vie au XVIII^e siècle



NAÎTRE ET SURVIVRE AU XVIII^e SIÈCLE

La natalité au XVIII^e siècle est estimée entre 35 et 40 pour mille habitants et par an. Malheureusement plus d'un quart de ces enfants mourraient en très bas âge, avant la fin de leur première année. Derrière cette mortalité on peut trouver de très nombreuses causes, dont certaines auraient certainement pu être évitées par la qualité de l'environnement à la naissance, tant pour les nouveaux nés que pour leurs mères. C'est ce qui s'est passé progressivement au cours du XIX^e et du début du XX^e siècles, avant même l'apparition des antibiotiques. Une bonne partie de ce progrès est à mettre au crédit de Mme DUCOUDRAY.

LA CROISADE D'ANGÉLIQUE DUCOUDRAY

(AmA ! n°134 – p.201 – 4^e Tri. 2010)

par Jean-Louis MARSSET (cghav-2627)

L'époque

1760, Louis XV, qui fut le « Bien-aimé » règne personnellement depuis 1723 assisté de Choiseul. Le Contrôleur Général des finances est Jean Baptiste BERTIN. L'Administration des provinces est assurée par les Intendants. En Auvergne Monseigneur de BALLAINVILLIERS. En Bourgogne Jean-François JOLY de FLEURY l'a été de 1749 à 1761.

La lettre aux intendants^[1]

Clermont, 1^{er} Août 1760

A Monsieur de Fleury, Intendant de Bourgogne.
Monsieur,

Monsieur le Contrôleur Général a souhaité que j'aie l'honneur de vous envoyer une copie du petit manuel que j'ai composé sur l'accouchement... J'y ai rassemblé tout ce qui est essentiel dans cet art, et le plus accessible possible à ceux qui sont le moins instruit de cette matière.

Les innombrables désastres causés par l'ignorance dans nos campagnes, que ma profession m'a donné l'occasion de constater, m'ont fait pitié ...

Venue en Auvergne, j'y ai inventé une machine pour montrer la manière d'accoucher... Monsieur de Ballainvilliers m'a soutenu et ces premiers succès m'ont encouragée à présenter ma machine à la Cour et à l'Académie de Chirurgie. Les avantages de cette invention leur apparurent immédiatement. L'Académie l'a approuvée et le Roi m'a accordé un brevet qui me permet d'enseigner dans tout le Royaume.

Monsieur de Ballainvilliers a souhaité être le premier à obtenir cette aide pour sa Province. Et j'ai été heureuse de porter mes premiers efforts sur la région où ma machine était née. Ce Magistrat dont le nom sera toujours béni par le peuple d'Auvergne créa un établissement pour rendre ces formations permanentes. Il fit installer une machine dans chacune des villes les plus importantes de la province ; des chirurgiens zélés et compétents vinrent pendant quinze jours l'étudier avec moi et apprendre son utilisation ; les machines leur ont été confiées et ils sont à leur tour maintenant commis pour instruire gratuitement, comme j'ai fait, les femmes du pays qui leur seront envoyées par les Sous-Délégués. En trois mois de cours une femme sans préjugé et qui n'a jamais eu la moindre connaissance de l'accouchement est suffisamment formée.

La pratique sur la machine et la démonstration de toutes les situations d'accouchement imaginables, là se trouve le principal mérite de cette invention. Un chirurgien ou une femme qui suivait les cours professés jusqu'à maintenant n'apprenait que la théorie et n'attendait de la réalité que des situations régulières ou du moins peu variées. Les cours à peine terminés, ces jeunes femmes et chirurgiens se précipitant pour profiter d'une profession qu'ils connaissent seulement superficiellement, se répandent dans les campagnes. Mais dès qu'une difficulté survient, ils sont absolument incompetents, et tant qu'une longue expérience ne les a pas instruits, ils sont les témoins ou la cause de beaucoup de malheurs dont le moins épouvantable est la mort de la mère ou de l'enfant et même de tous les deux. Rien n'est plus triste que la perte de l'usage d'un membre. Combien de malheureux semblent n'être nés que pour susciter la pitié d'un public impuissant

[1] Retraduction de la lettre citée dans « The King's midwife », car je n'ai pu trouver le texte original ni son destinataire réel ...

à les soulager. Ces enfants auraient été utiles à la nation, et les mères n'auraient pas perdu leur fertilité dans la fleur de leur jeunesse ; on apprend en peu de temps avec cette machine comment éviter de tels accidents.

Vous aimez les bonnes œuvres, Monsieur ; faites-les pour l'amour de ces gens du peuple qui vous considèrent comme leur père. C'est votre préoccupation quotidienne, et pour vous y aider j'ai l'honneur de vous proposer une école comme celle que M. de Ballainvilliers a fondé en Auvergne. Monsieur le Contrôleur Général qui veille aux ressources de l'Etat et au développement des projets utiles au Roi, a approuvé toutes les dépenses qui ont été nécessaires.

Je me réjouis de pouvoir coopérer. Mon zèle m'a guidé dans cette voie et toutes ces raisons m'incitent à la poursuivre.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Le Boursier du Coudray

Qui est cette dame qui s'adresse à Monseigneur l'Intendant en l'appelant « Monsieur » et lui fait des recommandations ? Qui se dit « missionnée par le Roi » et soutenue par le Contrôleur Général de Finances...

Une maîtresse sage-femme d'extraction roturière, sage-femme sans doute, maîtresse femme certainement.

Sur ce portrait qui figure en frontispice de son manuel, elle a voulu apparaître imposante, pleine de vie et sûre d'elle.



Une préoccupation de toute la société

Pour faire surgir ce personnage, il fallait des circonstances bien particulières, que nous allons tenter d'expliquer.

Le mythe de la dépopulation.

Dans l'*Histoire de la population française* Jacques DUPÂQUIER explique : les dénombrements de population sont rares au XVIII^e, ce qui laisse le champ libre aux élucubrations sur la dépopulation de la France et du monde. Cette idée fut popularisée par MONTESQUIEU dans les *Lettres Persanes* (1721) où il prête à RHÉDI les propos suivants : « Comment le monde est-il si peu peuplé en comparaison de ce qu'il était autrefois ? Comment la nature a-t-elle pu perdre cette prodigieuse fécondité des premiers temps ? ... Après un calcul aussi exact qu'il peut l'être dans cette sorte de chose, j'ai trouvé qu'il y a à peine sur terre la cinquantième partie des hommes qui y étaient du temps de César. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle se dépeuple tous les jours ; et si cela continue, dans dix siècles elle ne sera qu'un désert ».

Plus tard, le marquis de MIRABEAU, dans son livre *L'Ami des Hommes, ou traité de la population* (1756), évoquait le dépeuplement sous les applaudissements des « physiocrates ».

Dans la propagation de ces idées, sans aucune recherche chiffrée de la réalité, il y avait évidemment une arrière-pensée politique : « la France est mal gouvernée »... Si chacun avait la perspective de pouvoir nourrir une grande famille, la population croîtrait... Au passage on peut noter que, plus tard, le constat de l'erreur et la mesure de la croissance réelle de la population fera apparaître le malthusianisme et de nos jours une autre alternative : « la décroissance ».

En 1740, Daniel TRUDAINE, alors intendant d'Auvergne, conseilla à l'intendant de Limoges, TOURNY, d'utiliser la méthode du multiplicateur universel [2] dans sa généralité pour vérifier s'il y avait dépopulation des campagnes. En 1757, l'intendant La Michodière et son secrétaire Messance, tous deux persuadés que « l'année commune des naissances doit être une règle sûre pour déterminer le nombre des habitants existant dans une province », firent établir la statistique des baptêmes dans plusieurs paroisses des généralités de Riom, Lyon et Rouen. D'après des recensements partiels imités de ceux de Vauban, ils calculèrent le fameux « multiplicateur universel », et évaluèrent alors la population du royaume à 23 909 400 habitants.

Leurs « *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen* » parurent à Paris en 1766

Les crises de 1693 et 1709

Cette crainte est étayée par les hécatombes des guerres, des épidémies à l'échelle continentale (peste) et des disettes

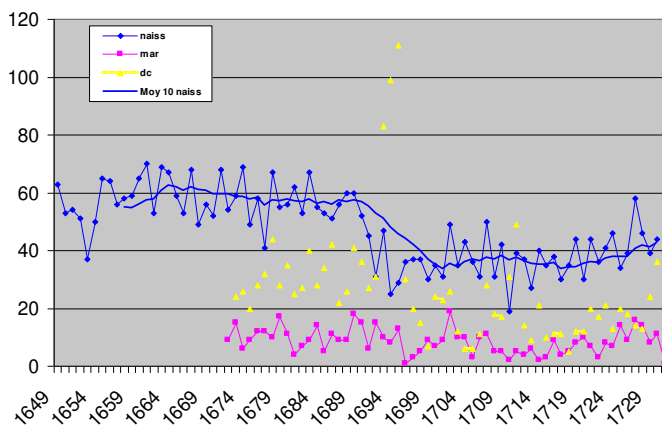
Un exemple : en 1693-94 la disette et les épidémies associées font disparaître 20% de la population de la paroisse de Lavoûte - St Cirgues dans l'élection de Brioude en Auvergne. C'est le reflet de la plus grande

[2] Cette méthode suppose qu'il existe un rapport constant entre le nombre annuel des naissances, et la population qui les a engendré. Cette hypothèse se vérifie en effet pour une région et une période, par exemple la population rurale de la France au 17^e siècle.

NDLR : Ainsi avec une natalité de 40‰, il suffit de multiplier le nombre annuel moyen de baptêmes par 25 pour obtenir la population de la paroisse. Évaluation utile sinon exacte.

partie de la France. En 1709, nouveau pic de mortalité qui retarde la récupération.

Mortalité de l'enfance à Lavoûte



Baptêmes (en haut), Mariages (en bas), Décès (pic en 1693/4)

Dans les registre paroissiaux de St-Cirgues – Lavoûte, l'enregistrement des décès ne commence qu'en 1671 et de cette date jusqu'en 1745, l'âge du défunt n'est que très rarement mentionné. Année par année, on constate un nombre d'actes de décès près de 50% inférieur à celui des naissances alors que l'effectif de la population n'augmente pas, ce qui laisse penser que le décès des petits enfants n'est pas enregistré et représente une part très importante. Cette constatation n'est d'ailleurs pas propre à Lavoûte. « *Des rapports des administrateurs, des curés, des médecins, hommes de terrain qui parcourent les campagnes et sont effrayés par le nombre impressionnant de décès d'enfants, conduisent à se demander si le nombre annuel de morts ne dépasse pas celui des naissances !* »

A partir de 1745, l'âge au décès figure en général dans l'acte : sans doute une application tardive de la déclaration du Roy du 7 avril 1736 qui a largement complété les règles de tenue des registres paroissiaux pour les trois types d'acte ; l'article 10 précise notamment : « *Dans les Actes de sépulture, il sera fait mention du jour du décès, du nom & qualité de la personne décédée, ce qui sera observé même à l'égard des enfants, de quelque âge que ce soit* »

Une étude sur la période 1767 – 1778 soit 387 actes où l'âge est mentionné sur un total de 400, conduit au tableau ci-dessous : 7% des enfants meurent le jour de leur naissance. Il faut en ajouter 8% de plus qui n'atteignent pas une semaine.

âge au décès	décès	cumul	%
1 jour	26	26	7
1 semaine	34	60	15
1 mois	26	86	22
1 an	19	105	26
10 ans	73	178	45
plus	222	400	100

Comme le dit Pierre GOUBERT^[3] il faut 2 enfants pour faire 1 adulte !

Ces chiffres sont tout à fait comparables aux évaluations de DUPÂQUIER qui donne 25 à 30% de mortalité infantile (décès avant 1 an) et 50 à 60% avant 10 ans.

La comparaison avec l'Angleterre et l'Espagne^[4] donne un léger avantage à l'Angleterre avec 12 à 15% de mortalité infantile (meilleure hygiène ? début de l'utilisation du forceps^[5] ?), alors que l'Espagne reste au niveau de la France.

Ici le nombre des décès n'a fait l'objet d'aucune correction pour tenir compte d'un sous enregistrement résiduel, les principales méthodes proposées^[6] se révélant sans fondement à Lavoûte sur la période considérée

La répétition des prénoms dans une fratrie est souvent due au fait que le parrain ou la marraine sont frère ou sœur du baptisé et non par le décès d'un précédent porteur du prénom, et les actes de succession montrent encore des répétitions de prénom.

L'intervalle des naissances apparaît court et régulier au sein de nombreuses familles, laissant penser que l'allaitement dure très peu dans ces familles ce qui empêche de conclure à un décès précoce de l'enfant lorsque la naissance suivante est rapprochée.

La seule méthode de correction resterait la reconstitution des familles et la prise en compte des déplacements des populations ce qui sort du cadre de cette courte étude.

Notons qu'il semble n'y avoir que peu de progrès à Lavoûte après les premiers cours d'accouchement donnés à Brioude : un état du 15 mars 1766 envoyé à l'Intendant, indique pourtant que deux chirurgiens et une sage-femme de Lavoûte et d'autres sages-femmes des paroisses voisines ont été formées.

On peut penser que le conservatisme de la population empêche une nouvelle sage-femme de s'installer et que les chirurgiens ne sont pas toujours appelés... Enfin dans de nombreux cas la pérennité des cours fût problématique.

Une étude spécifique sur 12 années (1767-1778), montre 467 naissances pour 400 décès et montre que le nombre annuel de naissances (et donc la population) augmente, montrant que les 67 décès « apparemment manquants » ne sont pas exclusivement dus à l'éventuel sous enregistrement dont on peut alors considérer qu'il ne modifie pas significativement les résultats.

On peut aussi traduire ce relevé par la courbe de l'espérance de vie qui donne l'âge moyen de décès de

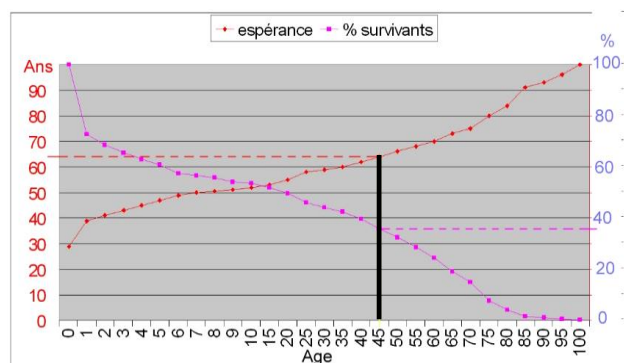
[3] Pierre GOUBERT et Louis HENRY, historiens « pères » de la démographie historique.

[4] *Les Sociétés au 17^e siècle*, Annie ANTOINE et Cédric MICHON, Presse Universitaire de Rennes.

[5] Le forceps inventé par Pierre CHAMBERLAN, un huguenot normand émigré en 1569, a longtemps été un secret de cette famille, mais commence à être utilisé en Angleterre vers 1735 alors qu'une démonstration malheureuse en 1670 devant François MAURICEAU, l'a condamné en France jusqu'à ce que André LEVRET y apporte des modifications importantes en 1747 provoquant alors un usage abusif. BAUDELLOCQUE joua un rôle modérateur.

[6] *Histoire de la population française*. T2 p 222. Jacques DUPÂQUIER. PUF

ceux qui ont déjà atteint un âge donné et le % de la population initiale qui atteint cet âge^[7].



L'espérance de vie à la naissance (100% de la population) est de 29 ans.

Une personne de 45 ans qui fait partie des 37% survivants, peut espérer vivre jusqu'à 63 ans.

La vérité : crises frumentaires, guerres... mais récupération.

Il n'en reste pas moins l'hémorragie de la mortalité infantile.

La dégénérescence de la race humaine.

Le discours sur la dépopulation s'accompagne fréquemment d'un discours sur la dégénérescence de la race. Des interprétations de la Bible ne faisait-elle pas mourir nos ancêtres à plusieurs centaines d'années ? Des ossements gigantesques retrouvés ne montraient-ils pas que l'espèce humaine avait rapetissé ? En 1718 Nicolas HENRION, un érudit membre de l'Académie des Belles Lettres et agrégé à la Faculté de Droit, attribue à ADAM 123 pieds 9 pouces, et à EVE 118 pieds, alors que NOÉ n'en mesure plus qu'une centaine et ABRAHAM 27 ou 28^[8]

On croit aussi à l'hérédité des caractères acquis, ce qui conduira les plus extrémistes à préconiser la sélection... prémisse de l'eugénisme ! En 1801 le médecin Louis Joseph ROBERT publie « *Essai sur la mégalanthropogénésie ou l'art de faire des enfants d'esprit qui deviennent de grands hommes* » où il propose de créer deux Athénées, un pour les mâles l'autre pour les jeunes filles, pour éduquer des enfants soigneusement sélectionnés, et célébrer des mariages mégalanthropogénésiques à l'issue de la formation. (L'admiratrice de Sacha GUITRY poursuivait un tel objectif : « *Ah, maître, si nous avions un enfant avec votre intelligence et ma beauté !* » « *Oh, madame, imaginez que ce soit l'inverse !* »)

La politique « populationniste ».

Le pouvoir royal va réagir à cette crainte de la dépopulation. Il est normal que la famille royale donne l'exemple : on verra une médaille célébrer le couple royal entouré de ses enfants, la reine mère symbole de fécondité. Une autre médaille fait connaître les mariages

[7] Le calcul effectué ici n'est pas rigoureusement conforme à celui utilisé par l'INED qui comptabilise les âges de décès d'une population dont les membres sont nés la même année. Ici nous prenons en compte les âges des personnes décédées durant la période étudiée : le biais introduit est faible dans cette période où la mortalité varie peu.

[8] Rapporté par l'Abbé LAMBERT dans « *Histoire littéraire du siècle de Louis XIV* ».

collectifs célébrés lors de la naissance d'enfants princiers, souvent accompagnés de dots.

Mais il s'agit d'abord de sauver l'enfant à sa naissance. Contrôleurs Généraux, Intendants et Prélats vont rivaliser d'imagination pour former les « matrones » ou les remplacer par des accoucheuses éduquées.

Les sages-femmes

Dans l'histoire la sage-femme est l'auxiliaire indispensable de la naissance. Autrefois, on l'appelait aussi matrone (ou ventrière), du mot latin « mater », la mère, au sens de la femme ayant l'expérience de la maternité. Au 16^e siècle, elle n'avait aucune connaissance médicale.

Certaines se sont illustrées dans le crime. En 1659 une enquête lancée à la mort de Melle de GUERCHY suite à des manœuvres abortives de la femme CONSTANTINI, montra que des centaines de femmes s'étaient fait avorter avec la complicité de matrones de la capitale. Catherine MONVOISIN, dite LA VOISIN était à la fois sage-femme, avorteuse, devineresse et sorcière. Consultée par des personnes de haut rang, elle fut compromise dans l'affaire des Poisons, condamnée par la Chambre Ardente et brûlée vive (22 février 1680).

D'auxiliaires supposées de la subversion, des avortements, des infanticides, des accouchements clandestins et des abandons, la sage-femme devient, vers 1650, un instrument de la réforme catholique : elle était là surtout pour faire respecter les recommandations de l'église : le baptême à tout prix⁹. Elle doit prêter serment de ne pas aider à l'avortement. Ce qui fait que le curé devait donner son accord à l'exercice de la sage-femme qui devait être mariée, avoir eu des enfants, et être bonne chrétienne et instruite de l'ondoïement.

Si tout se passe bien on portera tout de suite l'enfant au baptême. Si des difficultés surviennent la matrone devrait appeler un chirurgien, mais il est souvent trop tard, et le chirurgien n'est guère plus compétent. Si l'enfant meurt sans baptême ou ondoïement, il ne peut entrer au paradis et errera dans les limbes où il sera privé de la vision de Dieu.

Il reste un dernier espoir : le « *miracle du répit* ». Selon la croyance populaire en certaines provinces, le « *répit* » est, chez un enfant mort-né, un retour temporaire à la vie, le temps de lui conférer le baptême avant la mort définitive. Mais le répit n'est possible qu'en certains sanctuaires, le plus souvent consacrés à la Vierge (Notre-Dame de Pitié) dont l'intercession est nécessaire pour obtenir un miracle.

Pringy en Seine et Marne :

« *Le vingt sixiesme octobre mil six cent soixante et deux, a esté apporté un enfant mort-né, de la paroisse de Nandi, fils de Etienne Colin et de Catherine Colas, par Marie*

[9] Quand l'accouchement était difficile et mettait en péril la vie de l'enfant, il ne fallait pas hésiter à baptiser sur le premier membre qui se présentât, la main par exemple. Mais comme on n'était pas sûr de la validité de ce baptême, il fallait le réitérer au cas où l'enfant naissait vivant : « *Si tu non es baptizatus...* ». Si l'accouchement se révélait trop difficile, on allait jusqu'à introduire de l'eau tiède avec la main ou une seringue afin de toucher l'enfant (ou au moins son enveloppe) en même temps qu'on prononçait les paroles sacramentelles. Ce qui n'empêchait pas ensuite un nouveau baptême *sub conditione*.

Bourneant, et iceluy enfant exposé devant l'imaige de Ste Vierge, mère de N.S.J.Ch, dans la chappelle du prioré de Pringy; lequel par les prières de lad. Ste Vierge, a montré des signes de vie, comme de seigner par lune des narines et par le nombril; et s'est pris à jeter, par le vent de son soufffle, une plume que l'on avoit mise sur sa bouche; et ensuite, a esté, iceluy enfant, ondoyé par Claudine Vignier, sage-femme du dit Pringy; présents la dite Bourneant, Simonne Delacroix, veuve de feu Toussaint Tourbillon, Guy Delacroix, Marie Delacroix, qui me l'on attesté ce vingt sixième octobre 1662, et est enterré dans le cimetièrre »
G. Prime curé

On doit citer également Avioth en Lorraine.

Dans des cas exceptionnels où la naissance se révèle impossible alors que l'enfant est vivant, le chirurgien tente, sur la demande du père, l'opération césarienne qui se termine invariablement à cette époque par la mort de la mère et fréquemment par celle de l'enfant. Il opère aussi lorsque la mère meurt pendant le travail.

Cependant dès 1560, les sages-femmes devaient suivre un enseignement et passer un examen devant les Maîtres Chirurgiens, ce qui ne garantissait pas mieux que les propres compétences de ces derniers, c'est à dire peu de chose : Ambroise PARÉ (1510-1590) n'est venu à la chirurgie qu'il a fait progresser, que par expérience sur les champs de bataille.

Mais sur la naissance il publia notamment :

« Deux livres de chirurgie, de la génération de l'homme, & manière d'extraire les enfans hors du ventre de la mère, ensemble ce qu'il faut faire pour la faire mieux, & plus tost accoucher, avec la cure de plusieurs maladies qui luy peuvent survenir ».

Il suffit d'en lire quelques pages pour comprendre que tout restait à découvrir dans ce domaine : il était certain que les os du bassin s'écartaient pour permettre le passage de l'enfant. Il recommandait par exemple de mettre sur le ventre de l'accouchée juste après la naissance, la peau d'un mouton noir fraîchement tué...

Les médecins qui méprisaient quelque peu les chirurgiens, n'intervenaient pas puisqu'il s'agissait d'interventions manuelles sur le corps humain. De plus leurs ouvrages et leur enseignement étaient en latin ce qui ne permettait pas la transmission du savoir à des femmes du peuple.

Louise Bourgeois (1564–1636)



Elle épousa en 1584 Martin BOURSIER (ou BOURCIER), Me Chirurgien aux armées du roi qui avait été l'élève d'Ambroise PARÉ. Sans ressource pendant les absences de son mari, elle passa l'examen de Maîtresse Sage Femme en 1598. Elle intervint dans la noblesse et fut la sage-femme de Marie de Médicis. La mort de Marie de Bourbon ^[10] à la naissance

de celle qui devint « La Grande Mademoiselle » déclencha, grâce aux chirurgiens, une polémique, qui ruina sa réputation.

Elle avait eu l'idée de rédiger ses observations. Il existait déjà des ouvrages à l'usage des chirurgiens, mais elle fut la première à mettre en place un enseignement méthodique pour les sages-femmes, suivie en cela par François MAURICEAU (1637-1704).

A partir de 1662 Louis XIV fit appeler le chirurgien CLÉMENT auprès de Madame de Montespan et de Madame la Dauphine. Le règne des accoucheurs, jusque-là écartés pour des raisons de décence, commence. Mais nous sommes à Paris ou à Versailles : il faudra du temps pour pénétrer la France profonde.

Les chirurgiens

Rivalité barbiers / chirurgiens / médecins

Chirurgien ou barbier, la séparation entre les deux professions n'est pas toujours très nette. Le premier chirurgien de Saint Louis, Jean PITARD, va clarifier la situation en créant la confrérie de Saint-Côme^[11]. Les chirurgiens dits « *de robe longue* » devront passer un examen devant leurs pairs avant d'exercer et seront dorénavant distincts des chirurgiens de « *robe courte* » ou barbiers auxquels ne sont confiées que de petites interventions, du moins en ville.

Le grand bouleversement pour l'art médical vient de la naissance de l'université. Avec sa création au XIII^e siècle, les médecins prennent le pas, et pour longtemps, sur les chirurgiens ; en effet, nul ne peut s'installer s'il n'a pas un diplôme de l'Alma Mater. L'année 1724 voit cependant la consécration des chirurgiens, par lettres patentes données à Fontainebleau. Louis XV, sur sollicitation de son premier chirurgien MARESCHAL, établit cinq chaires de professeurs au collège de chirurgie.

La 6^{ème} chaire, celle des Accouchements, a été fondée en 1768 grâce à un legs de François GIGOT de LAPEYRONNIE ; y assistaient les élèves en chirurgie, les sages-femmes. Les démonstrateurs étaient choisis par le premier chirurgien du roi.

Guillaume MAUQUEST de LA MOTTE (Valognes 1655-1737)

Il fit ses études médicales à Paris, et se livra surtout à la chirurgie, qu'il étudia pendant cinq ans à l'Hôtel-Dieu. Après avoir obtenu le titre de docteur, il revint dans son pays natal, où il se livra, pendant plus de cinquante ans, à la pratique de la chirurgie et de l'obstétrique. Ce sont les résultats de sa longue expérience qui forment la plus grande partie des excellents ouvrages qu'il nous a laissés. Son *Traité d'accouchement*, un des meilleurs qui aient été publiés sur cette matière, eut plusieurs éditions. Il en fut de même de son *Traité de chirurgie*.

- *Dissertations sur la génération et la superfétation, suivies de réponse au livre intitulé "De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes et sur l'obligation aux mères de nourrir leurs enfans de leur propre lait"*, (Paris, in-8°, Laurent d'Houry, 1718)

- *Traité complet des accouchemens naturels, non naturels et contre nature, expliqué dans un grand nombre d'observations et de réflexions sur l'art d'accoucher par le sieur Guillaume Mauquest de La Motte*, (Paris, 1715, in-4°)

[11] Saint-Côme né en Arabie, pratiquait la médecine en Cilicie, ainsi que son frère, Damien. Ils souffrirent ensemble le martyre sous Dioclétien, en 303 ou 310

[10] Epouse de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

Angélique Le Boursier du Coudray.

A Paris

Il est plus facile d'être l'historien de Mme DU COUDRAY que son biographe ? car elle a soigneusement caché sa vie privée au contraire de sa vie publique. Il nous manquera donc tout cet aspect personnel pour comprendre ses motivations profondes que nous ne pourrons qu'imaginer à travers son action. (*The King's Midwife*)

Le diplôme

Angélique-Marguerite LE BOURSIER est peut-être née en 1712 à Clermont-Ferrand (d'autres sources indiquent Paris en 1714 !). En 1737, elle se rend à Paris pour préparer le diplôme de sage-femme.



Le 22 février 1740, un clerc a noté dans le registre de la cour du Châtelet que Marguerite BOURSIER, majeure, est officiellement reçue « *Maîtresse sage-femme de la ville et faubourgs de Paris* ».

Elle vient d'achever ses trois ans d'apprentissage avec Anne BAIRSIN et, en septembre 1739, elle a passé ses examens de qualification à

l'Université de Chirurgie. Une grosse dépense : 169 livres et 26 sols – et un redoutable examen devant un jury composé du premier chirurgien du roi, d'un certain nombre de chirurgiens de Paris, des doyens de la faculté de médecine et de l'école royale de chirurgie, de quatre sages-femmes jurées attachées au Châtelet...

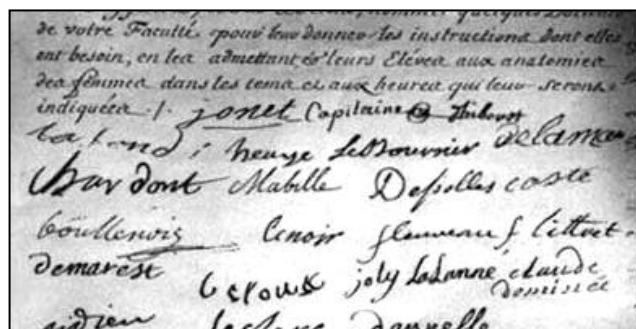
Dès sa candidature et pendant 5 mois, la police a fait une enquête auprès du curé de sa paroisse, de ses voisins, des artisans de son quartier ou des professeurs de chirurgie et des docteurs de la faculté de médecine avec qui elle avait des contacts : la dame BOURSIER pratique la religion Catholique, elle mène une vie honnête et fait preuve de fidélité dans le service du roi et du public. Après ce rapport favorable, elle doit simplement « *prêter le serment dans ce cas requis par les statuts de 1699* » pour être légalement reconnue « Sage-femme de Paris ».

Elle promet notamment de ne pas se rendre complice d'avortement, d'ondoyer l'enfant en cas de danger de mort, de faire appel au chirurgien lorsque les difficultés dépassent ses compétences, de ne pas trahir les secrets de famille...

Le premier lundi de chaque mois, toutes les sages-femmes jurées comme les chirurgiens, vont assister à l'office à l'église St.-Côme, puis visitent les femmes pauvres handicapées par grossesses présentes ou passées. À côté de l'église, un cimetière entouré par des ossuaires et au-delà du cimetière, l'école de chirurgie, familièrement connue aussi comme « St.-Côme ». Les morts sont déposés dans une fosse commune qui reste ouverte tant qu'elle n'est pas pleine. Souvent les corps et les os sont utilisés par les étudiants en chirurgie. Pendant des siècles les malades se sont rassemblés ici le premier lundi de chaque mois pour être examinés gratuitement.

A Paris, Marguerite va faire preuve de son savoir-faire pendant une quinzaine d'années.

Elle y est rapidement connue. Ayant souffert du mépris de la corporation des chirurgiens qui n'admettent même pas les élèves sage-femme à leurs cours d'anatomie malgré une déclaration de 1664, elle signe une nouvelle pétition pour y remédier : sa signature suit celles des quatre maîtresses jurées Sages-femmes de Paris qui administrent leurs affaires selon les statuts de la profession qui leur ont été accordés en 1699.



Les apprenties (*The King's midwife*)

Le 22 janvier 1751 Marguerite LE BOURSIER, comme la plupart de ses consœurs, prend une « apprentie ». Le contrat qu'elle passe devant notaire, pourtant très détaillé, n'indique pas qu'elle est mariée alors qu'il mentionne que l'apprentie, Madeleine Françoise TEMPLIER, est veuve du boulanger FOURCY. L'apprentie payera 300 £ pour trois ans d'apprentissage durant lesquels elle suivra pas à pas la Maîtresse-sage-femme. En général ces contrats d'apprentissage s'étendent largement sur les devoirs réciproques des contractantes et souvent la Maîtresse sage-femme prend matériellement en charge son élève, comme le ferait une mère.

Cette possibilité de formation est plus coûteuse que celle offerte par l'Hôtel-Dieu, où les arrêts du Parlement des 29 mars et 5 mai 1732 imposent aux chirurgiens de Saint Côme d'appeler les sages-femmes et apprenties de l'Hôtel Dieu lors des dissections de corps de femme.

Malheureusement le nombre de place y est très limité.

Les accouchements discrets

Quelques sages-femmes accueillent chez elles des futures mères dont la grossesse et l'accouchement doivent rester secret. Pour leurs familles, elles sont parties « à la campagne ». Elles sont « cloîtrées » dans leur chambre, n'ayant de contacts qu'avec la Maîtresse sage-femme ou son apprentie. Le bébé sera présenté au baptême par la sage-femme (ce qui éclaire tout de suite le Curé !) et ensuite confié à une nourrice avec tous les risques que cela comporte à cette époque, c'est-à-dire huit décès sur dix enfants. Cette discrétion est évidemment une importante source de revenus pour la sage-femme!

Le Marais, où vit Angélique, est un quartier habité par la noblesse et les magistrats. Il est probable qu'elle s'est installée là pour connaître quelques voisins en vue et puissants, dont l'aide deviendra bientôt importante pour elle.

Elle fréquente aussi les chirurgiens Morand et Verdier en assistant à leurs cours d'anatomie pour des sages-femmes à St.-Côme.

Frère Côme

Mais le contact le plus important de Marguerite LE BOURSIER des années de Paris est le lithotomiste Jean BASELHAC, plus connu sous le nom de Frère Côme, car ce chirurgien célèbre devint moine en 1729. Originaire de Tarbes, il a conçu ou perfectionné de nouvelles techniques pour les opérations



de la pierre et de la cataracte, ce qui l'a introduit dans les milieux aisés donc aussi à la Cour. Homme expansif et généreux, il s'est consacré à la guérison des pauvres, pour qui il a fondé un certain nombre de cliniques médicales gratuites.

FRÈRE CÔME réalise aussi le besoin désespéré de bonnes sages-femmes dans les provinces. Une enquête en 1729 y a révélé le triste état des pratiques d'accouchement. Un prêtre alarmiste près de Laon évalue que plus de 200,000 bébés mouraient chaque année. La monarchie a réagi et depuis 1735 l'Hôtel-Dieu forme des sages-femmes de province. La venue à Paris constitue cependant un obstacle majeur et de toute façon la capacité de formation est dérisoire devant les besoins. Il sera un appui constant pour Marguerite auprès du Contrôleur Général et du Roi.

Départ pour l'Auvergne

Monsieur de Thiers

Un riche seigneur auvergnat philanthrope vient à Paris chercher quelqu'un pour instruire quelques femmes de paysans de ses domaines dans l'art de l'accouchement. Il ne peut envisager d'en envoyer étudier à l'Hôtel-Dieu, car il estime que la situation est urgente. Lui et sa femme se renseignent. FRÈRE CÔME semble savoir que LE BOURSIER est inquiète, qu'elle repasserait volontiers sa nouvelle apprentie à quelqu'un d'autre et prendrait la clef des champs. L'intrusion des chirurgiens dans l'espace professionnel des sages-femmes lui a déplu, mais il y a apparemment plus^[12]. Peut-être un drame privé connu de FRÈRE CÔME, quoique nous ne puissions pas en être sûr car toute sa correspondance avec la sage-femme est perdue. En tout cas, le moine dissuade le seigneur de chercher davantage.

Elle arrive précipitamment à Thiers le 1^{er} octobre 1751. Une véritable cabale des chirurgiens locaux l'attend. Cette rencontre avec l'hostilité flagrante est une nouvelle expérience pour elle. Elle se comporte avec dignité, disant à M. MERVILLE l'intendant de Monsieur de Thiers, que

[12] En 1638 est fondée la « Maisons de Couche de Paris » qui sera rattachée à l'Hôpital-Général en 1670. Une étude détaillée des entrées et sorties à la maison de la Couche entre 1747 et 1756 laisse soupçonner que l'établissement fut au centre d'un gigantesque trafic d'enfants que l'affaire dite « de l'Hôpital général » voulut masquer au public et aux autorités

malgré tout cela elle est heureuse d'être loin du remue-ménage de Paris. Lui, désolé de l'accueil, supplie des autorités régionales de l'aider pour cette « étrangère, dont le mérite, l'esprit de charité et bon sens sont infiniment touchant ». Il contacte même l'Intendant d'Auvergne, s'excusant de l'inanité de ses efforts...

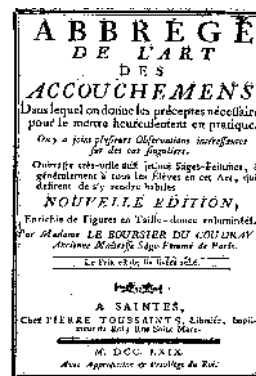
Maintenant « gagée » par Mr de THIERS^[13], Marguerite découvre le pire en parcourant la campagne et décide de former quelques matrones. C'est alors qu'elle comprend l'inutilité de la formation « académique » pour des femmes peu intellectuelles et quelquefois illettrées, et se lance dans la réalisation ou le perfectionnement de mannequins de démonstration dont l'idée lui a certainement été inspirée par les mannequins ou « fantômes » d'anatomie qu'elle a vu lors de ses études à Paris.

Clermont

Dès 1746, LA MICHODIÈRE, alors intendant d'Auvergne, préoccupé par la déplorable situation dans sa province, a fait venir de Paris des accoucheuses qualifiées. Deux fois déjà, sur la pression de leur époux qui ne trouvait pas de travail leur convenant, elles sont reparties. L'Intendant fait donc venir Marguerite LE BOURSIER à Clermont où elle obtient sa licence de sage-femme auprès de la communauté des chirurgiens qui peuvent difficilement s'opposer à l'intendant.

Ce dernier appuie l'action « très habile et de bonne volonté » de celle qui consentait à quitter la capitale pour l'Auvergne :

« Etablie à Clermont depuis deux ans environ, elle a imaginé une machine propre à apprendre aux femmes de la campagne une partie de l'art des accouchements ».



En 1759 elle écrit un manuel pratique d'accouchement illustré et perfectionne sa fameuse « machine » de démonstration.

C'est alors que BALLAINVILLIERS, qui succède à LA MICHODIÈRE, fait part au Contrôleur Général BERTIN de la proposition de Madame DU COUDRAY d'enseigner les accoucheuses auvergnates. Celui-ci soutient immédiatement l'entreprise.

BALLAINVILLIERS est d'autant plus sensible à ces problèmes que son épouse accouche en février 1759.

L'Intendant envoie alors des circulaires à chacun de ses subdélégués, d'autres aux échevins des villes concernées et enfin d'autres aux curés de toutes les paroisses.

La formation durait deux mois. Les élèves s'exerçaient sur le mannequin avant d'être confrontés aux cas réels sous la conduite de Madame DU COUDRAY. Cet enseignement pratique correspondait à sa volonté de rendre ses leçons concrètes puisqu'elle s'adressait à des

[13] **NDLR** : M. de Thiers devait être (REMACLE) Louis Antoine CROIZAT, 2e fs d'Antoine, secrétaire du roi, receveur général du clergé, trésorier des Etats du Languedoc, grand trésorier des ordres du roi. Il x 29.12.1726 Marie Louise Augustine de Laval-Montmorency et + Paris 14.12.1770.

femmes de la campagne peu instruites et « *des esprits peu accoutumés à ne rien saisir que par les sens* ».

L'intendant BALLAINVILLIERS écrit à MM. les curés le 3 mai 1759, pour leur recommander les élèves formées par Mme LE BOURSIER DU COUDRAY. Naturellement pas plus qu'à Thiers, cela ne se passe sans heurts, mais Marguerite s'est habituée.

Le 9 juin 1759 M. BINON, curé de Plauzat, informe M. de BALLAINVILLIERS que Marguerite BRUNEL, ancienne sage-femme de ce lieu, continue d'assister aux accouchements malgré les défenses qui lui ont été faites ; elle a organisé une cabale contre Jeanne CUREYRAS, la nouvelle accoucheuse envoyée par l'Intendant.

L'Intendant et le bailli de Plauzat rédigent une ordonnance en faveur de Jeanne CUREYRAS. Cette dernière est poursuivie par les maîtres en chirurgie de Riom, qui prétendent avoir le privilège de donner des autorisations aux sages-femmes, ils lui demandent 500 £ d'amende pour n'avoir pas prêté le serment devant eux. Pendant ce temps Marguerite BRUNEL se fait recevoir par lesdits maîtres en chirurgie, et fait signifier défense à Jeanne CUREYRAS d'exercer à Plauzat !

Malgré ces résistances l'Intendant fait installer des « machines » dans de nombreuses subdélégations où une délibération des consuls décide (ou entérine) le lieu de dépôt. M. TEYRAS DE GRANVAL subdélégué de Saint Amant propose qu'elle soit déposée chez le sieur LAROCHE à Ambert et chez le sieur BORDENAVE chirurgien à Arlanc. Ce dernier n'a pu vaincre l'opposition de sa femme à venir s'établir à Ambert, mais il viendra deux jours par semaine donner les cours après s'être instruit à Clermont auprès de Madame DU COUDRAY (23 avril 1760)

A Aurillac c'est à l'Hôtel de Ville aux soins du sieur CABANES que le subdélégué Antoine PAGÈS DE VIXOUSE a placé la machine (30 juin 1760).

A Clermont c'est le sieur BLANCHETON. Pour Mauriac M. de TOURNEMIRE indique que la machine est confiée au sieur LACROIX, chirurgien à Pleaux. Il y a encore Thiers...

On peut souligner l'opportunité de quelques chirurgiens qui voient là une belle occasion de s'approprier un domaine jusque-là réservé à des femmes.

Tout cela n'est pas gratuit, la dame DU COUDRAY veut valoriser son zèle...

Le prix des machines est fixé à 300 £ chacune

Mme DU COUDRAY demande pour former gratuitement les élèves qui lui seront présentées soit femmes de la ville et des environs ou chirurgiens qui seront chargés du dépôt des machines et des démonstrations dans les principales villes de la Généralité 300 £ par mois, son logement gratis et le remboursement de ses frais de voyage. (AD 63)

A Brioude

C'est Antoine BOURLEYRE, ancien chirurgien aide-major des Camps et des Armées du Roy^[14], qui fera les démonstrations. Il a été formé à Clermont par la dame DU COUDRAY elle-même. Il faut d'abord de nombreux échanges de courrier entre Antoine FABRE, le premier Consul, le Subdélégué, monsieur de MONTBRIZET, et

l'Intendant, et deux délibérations « houleuses » des habitants avant que ces derniers, et surtout les autres chirurgiens et médecins acceptent que la machine soit déposée chez le chirurgien BOURLEYRE.

Monsieur de BALLAINVILLIER laisse percer son agacement le 30 juin 1760 : « *Je vous renvoie, Monsieur tous les papiers concernant le dépôt de la machine à Brioude, j'y ai reconnu l'esprit tracassier qui anime ces habitants. Je n'ai pas de représentation à écouter de leur part sur cet objet et je vous ai écrit de concerter avec M Bourleyre quel seroit le lieu où l'on pourroit faire démonstration de la machine, il seroit bon que ce fut dans une salle autre que l'Hôtel de ville et l'Hôtel dieu afin de ne pas suivre cet objet de la délibération...* ».

Le sieur COUGUET, médecin, ne désarme pas écrit personnellement à l'Intendant pour justifier son opposition ! « *...le sieur Bourleyre, jeune célibataire chez qui les apprenties sages-femmes ne sauraient se rendre sans heurter la bienséance, et où les autres chirurgiens ne mettrons jamais les pieds...* » . Ce qu'il ne dit pas c'est qu'il craint que cela donne à ce chirurgien un grand avantage sur ses confrères. Réponse cinglante de l'Intendant « *...Les personnes qui aiment véritablement le bien ne sacrifient point à une délicatesse déplacée et vont le chercher partout où il se trouve.* »

Lors du premier cours en décembre 1760, Antoinette POMEREL, de Cougeac, « n'est pas en état de se soutenir à Brioude pendant les quatre jours par semaine qu'elle est obligée d'y rester », le Subdélégué lui fait donner deux livres de gros pain chaque jour. A Saint-Flour c'est le démonstrateur GRASSAL qui fournit le pain et la soupe à une élève (AD 63, C 1401 et 1403). Ce problème est récurrent : il sera partout nécessaire de supporter les frais de séjour des élèves. L'intendant fit accorder 400 £ de gratification annuelle à Madame DU COUDRAY.

Tous les ans, un état détaillé des cours donnés par les démonstrateurs des villes de la province avec une appréciation sur leurs compétences permettra à l'Intendant de leur attribuer une gratification. A Brioude « *c'est un chirurgien très habile, son zèle pour les pauvres est très connu ... il fait beaucoup de bien gratuitement...* »

Nous connaissons le nombre de personnes formées pour certaines années. M. BOURLEYRE a eu 6 élèves en 1764, puis 4 chirurgiens et 4 femmes en 1665. Il n'y en a pas eu en 1766 à cause de la misère, 4 en 1667... et sans donner la date il nous donne la liste de ses élèves :

Pierre LAMOTHE et Claude DUFOUR maîtres en chirurgie de Brioude, Jeanne PASCAL de Brioude, Jean VIGIER chirurgien de Lavoute-Chilhac, Pierre BERGER chirurgien et Agnès LAPORTE de St Cirgues, Alix CHOVALIOUX de St-Just-près-Brioude, Anne BLANC d'Agnat, Marie MOURAILLES de Lamotte, Marie POMELETTE de Cougeac, Marie ROUEYRE et Catherine FOURNELLE de Chilhac, Marguerite CELLIER d'Aubazat, Jeanne CHABRIER de St-Privat, Marguerite PROMEYRAT du Chambon de Cerzat, Jeanne HUGON dite la Sapetone d'Espetavy, Marie FAURE de La Chomette, Marie TRIOULLIER de St Ilpize.

Dans le reste de l'Auvergne

Les résultats sont en général bons, mais il y a des exceptions : à Thiers « *le sieur Constant est habile, mais plus occupé de ses affaires et de la culture des biens qu'il*

[14] M BOURLEYRE est maître en chirurgie de la ville de Brioude : en 1771 il interviendra à St Ilpize pour prendre des mesures contre une épidémie

a acquis que du bien public » ; à Aurillac avec le sieur CABANES « cet établissement est fort utile et il arrive moins de malheurs, mais on fait trop peu d'élève. Il n'en reste qu'une aux environs d'Aurillac, les autres sont mortes ! ».

Sur l'état de situation, le subdélégué doit aussi proposer des améliorations. C'est le plus souvent à la difficulté de recrutement qu'il faut pallier : augmentation de l'aide aux élèves, exemption de taille ou de corvée pour le ménage des sages-femmes qui ont été formées, relance des curés...

Le tour de France

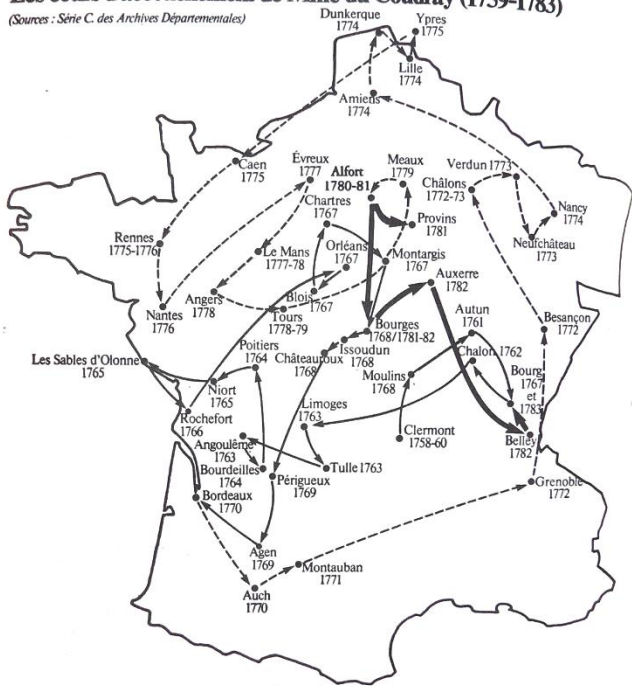
Sa réussite en Auvergne est bientôt connue. Un brevet royal de Louis XV l'autorise à donner des cours dans tout le royaume. Les Contrôleurs Généraux successifs, particulièrement BERTIN, soutiendront et piloteront le périple de la Dame ; seul D'ORMESSON sera plus réservé. C'est à cette époque qu'elle écrit aux Intendants pour proposer ses services. En retour l'Intendant d'Auvergne reçoit beaucoup de demandes d'information.

La venue d'Angélique DU COUDRAY en Bas Limousin en 1763, inscrit ce pays parmi les régions pionnières dans le royaume. TURGOT est à l'origine de ce passage. Cette rencontre pose la première pierre d'un édifice pédagogique jamais totalement délaissé par la suite.

Cependant le personnage de madame DU COUDRAY a aussi son côté sombre. TURGOT l'a bien dévoilé quand il écrit à l'Intendant de Bordeaux: « Vous trouverez sa personne assez ridicule par la haute estime qu'elle a d'elle-même, mais cela vous paraîtra probablement comme à moi fort indifférent, l'essentiel est qu'elle donne des leçons utiles, et je crois que les siennes le sont beaucoup ».

Les cours d'accouchement de Mme du Coudray (1759-1783)

(Sources : Série C des Archives Départementales)



A Angoulême où elle intervient peu après, le subdélégué est encore plus sévère : « Elle a l'imagination tellement remplie de la supériorité de ses talents, qu'elle met souvent à l'épreuve la patience la plus décidée, par les

apologies qu'elle est toujours prête à faire de son mérite et pour le reçu des honneurs. Je dis peu, car il faut lui porter jusqu'aux hommages qu'elle prétend lui avoir été rendus dans les villes où elle a passé... »

Madame DU COUDRAY aime l'argent : les machines qu'elle fait largement distribuer et ses manuels lui rapporte, pas assez cependant, d'autant que l'Administration tarde souvent à régler la magnifique pension que le Roi lui a accordé par un nouveau Brevet en 1767 : huit mille livres annuelles, et une retraite de trois mille livres. Alors elle sollicite de quoi couvrir ses frais de séjour et de déplacement qui sont élevés car elle mène grand train. Elle emprunte, et, à Agen en 1768, elle avait même négligé de rembourser.

Depuis 1768 Madame DU COUDRAY se fait aider par sa nièce Marguerite GUILLAUMANCHE. En 1770 à Bordeaux, elle remarque un jeune chirurgien compétent COUTANCEAU, qu'elle engage pour la seconder et qui épousera sa nièce trois ans plus tard.

A Caen en 1775, après de nombreuses correspondances, Madame DU COUDRAY demande de faire faire 14 copies de sa machine à 100 écus chacune.

Elle aura un appartement constitué de plusieurs pièces avec huit lits de maître et deux de domestique, cuisine avec les ustensiles, linge de table et de cuisine, draps, bois et lumière ! Après son séjour il faudra régler à monsieur de THAN les 700 livres de loyer à 100 livres par mois !

Les attaques de goutte et l'embonpoint rendent les déplacements d'Angélique qui a 63 ans, de plus en plus pénibles. Les COUTANCEAU prennent maintenant une part très importante.

Une fois formés des démonstrateurs, des cours auront lieu à Bayeux, Vire, Valognes, Saint Lô, Avranches, Carentan, Coutances, Mortain...

A Evreux, un scandale éclate : les élèves de Madame du Coudray ont été discrètement sollicités pour lui offrir une montre en or ! Sans de solides appuis à Paris, elle n'aurait jamais pu se sortir de ces situations où l'a poussé son avidité... Mais CÔME et BERTIN ont fait passer la mission avant tout et ont continué à la soutenir.

Une exposition organisée par l'Hôpital de Tours et les Archives d'Indre-et-Loire a souligné l'organisation administrative exemplaire de l'Intendant DUCLUZEL en 1777. Lettre circulaire imprimée à tous les seigneurs et curés des paroisses. L'intendant prend en charge financièrement le logement des élèves et leur accorde une indemnité de 12 livres par mois pour assurer leur subsistance. A l'issue des cours est délivré un certificat imprimé d'aptitude à la profession d'accoucheuse signé par DUCOUDRAY et par l'Intendant qui accorde l'exemption de la corvée pour le couple. (AD.37., C 355).

Après avoir enseigné à Angers en 1778, c'est le 15 novembre 1778 que Mme DU COUDRAY débute les cours à Tours. C'est au mois d'octobre que les cours auraient dû commencer, mais ils avaient été retardés en raison des vendanges, qui occupaient les nombreuses femmes de vigneronnes, candidates à ces cours. Pour s'assurer du bon fonctionnement des cours, l'intendant nomme un inspecteur : Michel CHEVREUL, jeune chirurgien angevin. « Je me suis rendu le 15 mai à Chinon et n'y ai point trouvé d'élèves. Je crois que le démonstrateur ne s'est pas

donné beaucoup de peines pour s'en procurer.

Le 16 mai, à Loudun, je n'y ai point trouvé d'élèves malgré le soin que le démonstrateur paraît s'être donné pour s'en procurer.

Le 17 mai à Richelieu, le démonstrateur n'a pu trouver qu'une élève, pour laquelle il n'a pas pu cru devoir faire un cours.

Le 20 mai, à Preuilley, j'y ai trouvé 5 élèves assez instruites pour être pourvues de commission. Le démonstrateur est instruit et surtout très zélé.

Le 22 mai à Loches, j'ai trouvé 2 élèves très instruites.

Le 24 mai à Tours, j'y ai trouvé 4 élèves instruites comme à l'ordinaire, c'est-à-dire très bien. »

De 1780 à 1783, 13 élèves furent formées à Tours, 12 à Loches, 11 à Richelieu, 8 à Preuilley, 4 à Loudun, aucune à Amboise et Chinon. Les raisons de cet échec sont surtout d'ordre financier : en effet ce n'est pas seulement une somme de 30 livres que le curé doit verser pour assurer les frais de formation, mais le double de cette somme, pour rétribuer la personne qui remplace la femme qui s'absente pendant 2 mois. Les communautés d'habitants n'ayant pas accepté de relayer les curés. Michel CHEVREUL estime qu'il s'agit aussi d'une question de mentalité :

« Si c'était pour former un vétérinaire, l'espoir d'avoir un homme qui pût prévenir ou empêcher la mortalité de leurs bestiaux les porterait à donner tout ce qu'on leur demanderait sans répugnance, mais pour conserver leur femme, il en est tout autrement ; une de perdue, une de retrouvée ».

Plus tard une nouvelle difficulté surgira : la langue. Il a fallu traduire le manuel en Breton, en Basque...

La fin

Madame DU COUDRAY meurt à Bordeaux en 1794 à 79 ans. Les COUTANCEAU prolongeront quelque temps son action. On estime qu'en 25 ans en sillonnant la France, elle a formé plus de 5.000 femmes et également des chirurgiens qui ont perpétué son enseignement.

Prenons un peu de recul

Le mouvement en faveur de la naissance était en réalité très général. Les accoucheurs de tous les pays ont apporté leur contribution dans la technique, les instruments, la formation à l'aide de manuels et de mannequin de démonstration. Il existait un véritable « grand tour » des accoucheurs à travers l'Europe.

Dans certaine région, Madame DU COUDRAY a suscité une violente réaction de rejet de la part des médecins et chirurgiens dont la notoriété dans le domaine de l'obstétrique était assurée et qui pensaient peut-être que l'ensemble de leur corporation avait des capacités suffisantes. Ce fut le cas dans la région de MontPELLIER où la très ancienne Faculté de Médecine voyait d'un mauvais œil l'intrusion de cette femme. A Paris vers 1770 Alphonse LEROY, rejoint par des médecins du Soissonnais comme AUGIER DU FOT, mène une campagne de dénigrement à laquelle répond une « Lettre d'un citoyen amateur de bien public pour servir de défense à la mission de la dame du Coudray » qui cite plusieurs témoignages élogieux..

Alors, quelle place pour Madame DU COUDRAY dans ce monde ?

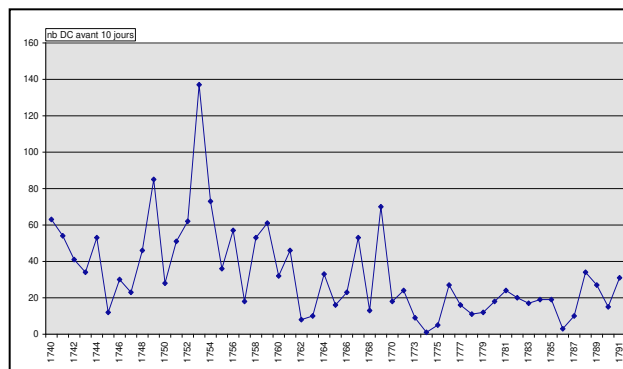
Jacques GÉLIS^[15] conclut : « Madame du Coudray, avec tout ce qu'elle a d'excessif et d'insupportable pour les chirurgiens obligea ceux-ci à sortir de leur confort intellectuel et leur immobilisme. Blessés dans leur amour propre, ils eurent le sursaut que l'entourage de Bertin et de Turgot espérait. Tout le monde fut manipulé, mais au bout du compte, seules les sages-femmes y perdaient leur indépendance vis-à-vis des chirurgiens... Pour la première fois à l'échelle d'une nation, on n'accepte plus que meurent des enfants à peine nés et des femmes encore jeunes... La mission de madame du Coudray est la concrétisation d'un refus, mais aussi l'ébauche d'une solution médicale... »

Avant / Après

En Auvergne

Il est assez difficile de trouver, sur une période suffisamment longue encadrant celle où sont dispensés les cours, des registres d'actes de décès dans lesquels sont enregistrés de façon exhaustive les sépultures des enfants et où est précisé l'âge du défunt.

A Lavoûte, les actes de décès ne mentionnent pas les âges de décès pour une période antérieure aux cours d'accouchement qui pourrait servir de référence. Pour 1767/78, quelques années après les cours donnés à Brioude, la répartition par tranche de 10 ans montre 45% des âges des décédés à moins de 10 ans et la courbe d'espérance de vie donne 29 ans à la naissance : aucun progrès apparent par rapport à ce que l'on sait d'autres endroits en moyenne au début du siècle.

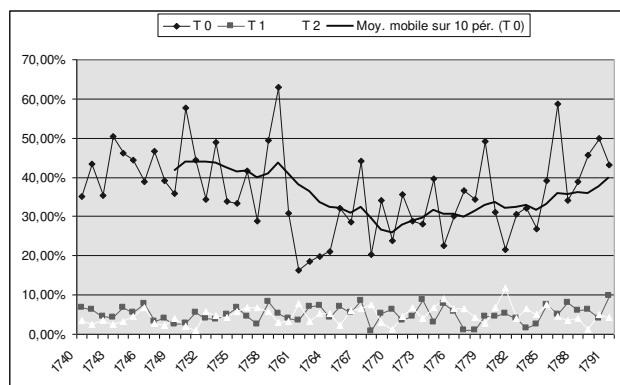


A Brioude, un regroupement des registres des décès des quatre paroisses de Brioude couvre la période 1700-1792 soit environ 10 000 actes. Les âges sont mentionnés de façon régulière à partir de 1712 et les décès d'enfant semblent régulièrement enregistrés à partir de 1738. C'est finalement 3450 actes entre 1740 et 1792 pour lesquels 81% des actes mentionnent l'âge qui nous serviront. Je ne dispose malheureusement pas des relevés de baptême pour la période correspondante, mais la répartition des âges de décès est un premier indicateur.

Le graphique montre le % de décès que chaque tranche d'âge de 10 ans représente, rapporté au nombre total de décès de l'année (T0 = âge de décès < 10 ans, T1 de 10 ans à moins de 20 ans, etc.). Une baisse spectaculaire des décès avant 10 ans apparaît pour les années 61 à 64. Pour les années suivantes on constate malgré tout une baisse

[15] « La sage femme ou le médecin... »

importante puisque la tranche 0 initialement voisine de 45% tombe à 30%



La grande variabilité rappelle que la mortalité générale est dépendante d'épidémies récurrentes à cette époque qui atteignent souvent plus les enfants.

On peut aussi indiquer le nombre de décès dans les 10 premiers jours de la vie, certainement très lié aux conditions de l'accouchement. Là encore on constate une importante diminution à partir de 1762.

La remontée finale 25 ans après le début des formations peut indiquer que la pérennité des cours est difficile à assurer. Pierre Jean-Baptiste LEGRAND d'AUSSY dans son « Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne »^[16] le constate bien :

« L'art des accouchements est totalement inconnu en Auvergne ; et il est impossible de dire combien, annuellement, d'enfants et de mères sont estropiés et blessés par l'ignorance des matrones. Quand je dis matrones, je me trompe.

Des quinze anciennes subdélégations, il y en avait dix qui n'en possédaient point une seule. Les services de l'accouchement s'y font de voisine à voisine ; ou c'est une femme du village qui, adoptant cette profession comme elle en prendrait une autre, l'exerce aux dépens de qui il appartient.

Je sais là-dessus, des détails qui font frissonner. Dans les cinq autres subdélégations, l'instruction n'était guère plus considérable ; et peut-être, parmi les prétendues sages-femmes qu'on y voit, n'y en avait-il pas quatre qui aient suivi un cours d'accouchements et subi un examen dans les écoles publiques.

Ce n'est qu'en cas d'enfantements laborieux qu'on appelle un chirurgien ; encore souvent la pauvreté empêche-t-elle d'employer cette ressource ».

En France

Comme on l'a vu pour le village de Plauzat dès le début des formations à Clermont, la rivalité entre sages-femmes et chirurgiens a souvent poussé ces derniers à gêner ou même interdire l'installation des sages-femmes au profit des matrones dont ils avaient moins à craindre la compétence. Ils trouvaient un appui dans la population rurale ennemie du changement, conservant sa confiance en celle qui avait depuis toujours été proche d'eux et que ne leur demandait pas de rémunération. Cette difficulté à exercer leurs talents décourageait les jeunes femmes de

[16] Publié à Paris en 1794. Accessible sur Gallica

s'inscrire aux cours suivants, compromettant ainsi la pérennité nécessaire de la formation.

Dès le début du 18^{ème} siècle, sous l'influence de la Cour, les chirurgiens accoucheurs sont admis puis sollicités à Paris puis en Normandie, mais c'est à partir de 1760, avec l'apparition de jeunes chirurgiens formés par madame DU COUDRAY, que les hommes interviendront

Les actions de formation sont périodiquement relancées. En 1795, au « moment » de la création de l'Hospice de la Maternité à Port-Royal, établissement qui succède à l'Office des accouchées de l'Hôtel-Dieu^[17], une femme d'exception, Marie-Louise LACHAPELLE, y est nommée sage-femme en chef.

Marie-Louise LACHAPELLE (1759-1821) est la propre fille de la dernière maîtresse sage-femme de l'Hôtel-Dieu, Marie DUGÈS. Ayant assisté dès son plus jeune âge sa mère à l'Office, elle a acquis, par l'observation et la pratique, toutes les connaissances relatives à l'art des accouchements. Devenue veuve après moins de trois ans de mariage avec un compagnon chirurgien, elle décide de se consacrer entièrement à sa profession de sage-femme. Elle devient le cœur, l'âme et le bras de la Maternité de Port-Royal, érigeant la fonction de sage-femme en chef au rang de véritable directrice de la Maternité. En 1802 s'ouvrira la première école officielle de sages-femmes avec Madame DE LA CHAPELLE, le Docteur CHAPTAL et le Docteur BAUDELOCQUE. (*S. Beauvalet-Boutouyrie Université de Paris IV Sorbonne*)

La machine de Madame Du Coudray

Il en reste un unique exemplaire exposé au MUSÉE FLAUBERT ET D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE, à Rouen. Elle comprend un mannequin représentant, en grandeur réelle, la partie inférieure du corps d'une femme, une poupée de la taille d'un nouveau-né et différents accessoires montrant, entre autres, l'anatomie de la femme, un fœtus à sept mois, des jumeaux, etc (*voir cliché page suivante*)

La radiographie a révélé que sous les étoffes, la soie et les rubans se cache une véritable structure osseuse : le bassin d'une jeune femme.

Le musée est installé dans le logis du chirurgien de l'Hôtel-Dieu dont un des titulaires fut le père de Gustave FLAUBERT et où ce dernier passera son enfance : il n'est pas étonnant que Bouvard et Pécuchet envisagent d'utiliser un mannequin d'accouchement !

Sources des données numériques :

Registres paroissiaux de Lavoûte-Chilhac (relevés JL MARSSET) et de Brioude (Généal43)

[17] L'hospice des Enfants-Assistés fut fondé par St-Vincent-de-Paule en 1638. D'abord installé près de la Porte St-Victor, il fut transféré par la suite au château de Bicêtre, puis près de St-Lazare, enfin sur le parvis de Notre-Dame. La reine Marie-Thérèse d'Autriche ayant fondé en 1766 un autre hospice pour les enfants trouvés dans le faubourg St-Antoine, les deux établissements furent réunis par Bonaparte en 1802 et installés dans les bâtiments de l'Oratoire de la rue d'Enfer.

Autres références :

AD 63 – 1 C1400, *séq.*

AD 37 - 1 C 355

AD 14 - 1 C 980, *séq.*

La Sage-femme ou le médecin, Jacques GÉLIS, éd Fayard.
Accoucheur de campagne sous le Roi-Soleil, Jacques GÉLIS, éd IMAGO

Gelbart, Nina Rattner. *The King's Midwife : A History and Mystery of Madame du Coudray*. Berkeley, University of California Press, 1998.

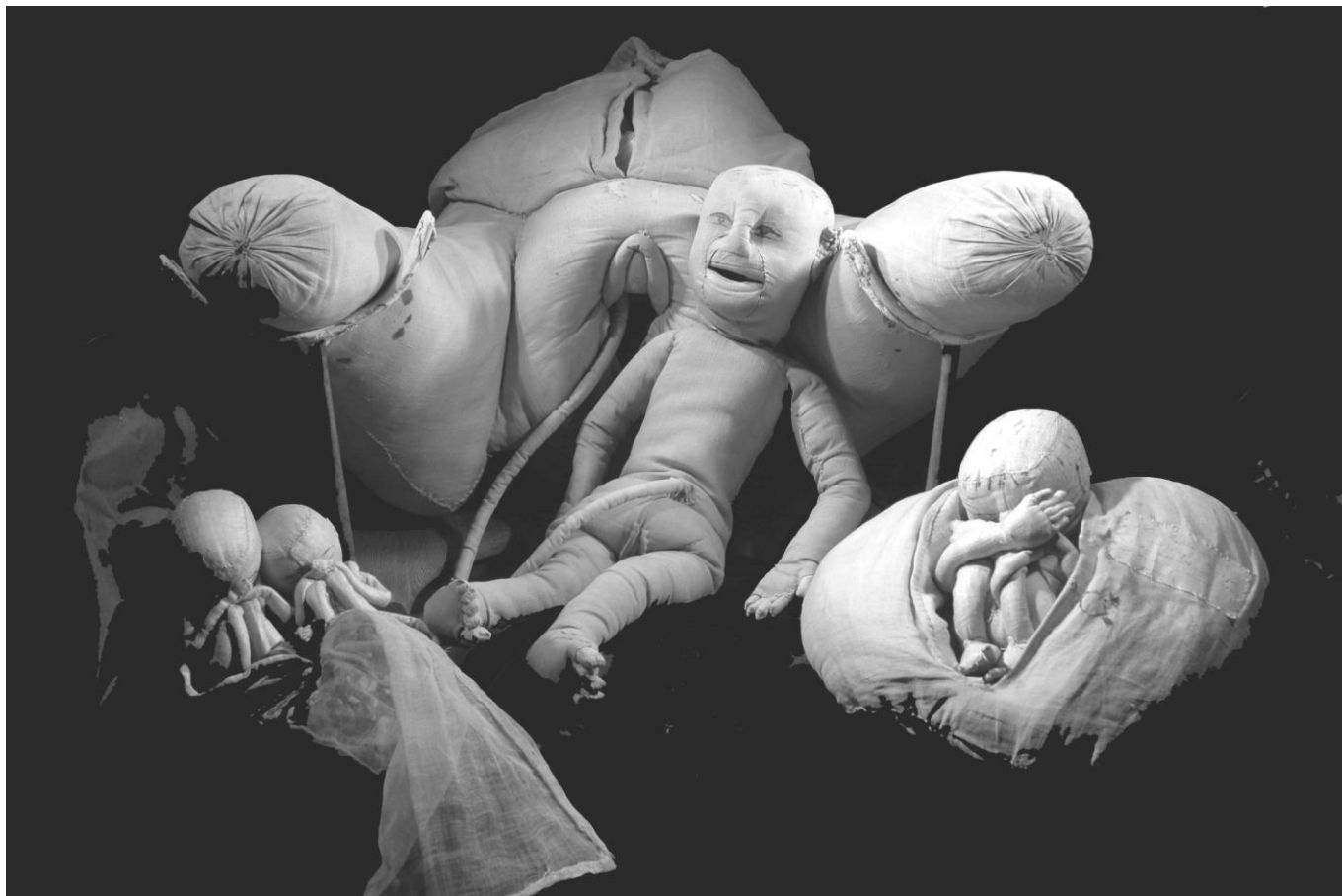
Exposition « *Enfances normandes* » Cahier 33, Direction des AD 14

Les enfants du secret -Musée Flaubert et CHU de Rouen

Sites Internet : www.medarus.org, www.materneo.com

www.bium.univ-paris5.fr

Le mannequin dit « Machine de Madame DUCOUDRAY »



Seul exemplaire connu encore existant, présenté au Musée Flaubert d'Histoire de la Médecine (CHU Rouen)
(Avec l'aimable autorisation du musée ; Crédit photo Jacques LECAT)

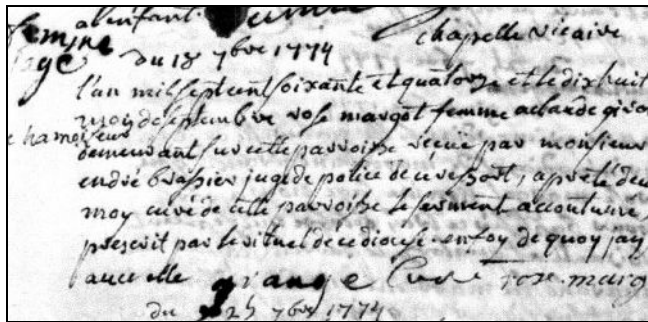
ÊTRE SAGE-FEMME AU XVIII^e SIÈCLE

(AmA ! n°134, p.199 – 4^e Tri. 2010)

par Hélène LOCHEY (cghav-2018)

Le dépouillement des registres paroissiaux de Maringues (63210) m'a fait découvrir un acte concernant l'une de mes aïeules :

Rose MARGOT qui a prêté « le serment accoutumé » des sages-femmes devant le curé du lieu, après avoir été reçue par Mr. André BRASSIER juge de police.



Femme sage – du 18 septembre 1774.

L'an 1774 et le 18 du mois de septembre Rose MARGOT femme à Claude GIROND chamoiseur demeurant sur cette paroisse reçue par monsieur André BRASSIER juge de police de ce ressort, a prêté devant moy curé de cette paroisse le serment accoutumé, et prescrit par le rituel de ce diocèse en foy de quoy jay signé avec elle.

2 signatures : grange, curé – Rose margot
(AD 63 Maringues- Reg 1769/1775 – p. 159/295)

La découverte de cet acte m'a amenée à me poser plusieurs questions : A quelles occasions parle-t-on des sages-femmes dans les registres paroissiaux ? Quel est le véritable rôle d'une sage-femme compte-tenu des connaissances médicales de l'époque ? De quel serment s'agit-il ? Quel est ce rituel diocésain ? Pourquoi être reçue par un juge de police ?

A quelles occasions parle-t-on des sages-femmes dans les registres paroissiaux ?

Pour répondre à cette première question, voici quelques actes glanés dans les registres :

Aujourd'hui 27/05/1762 a été inhumé dans le cimetière de l'église un enfant ondoyé à la maison à cause de danger de mort par Marie FORGERET sage femme de cette ville, né ce matin en légitime mariage de Claude GIRON charretier et de Rose MARGOT son épouse, iceluy enfant décédé l'instant après ont été témoins de sa sépulture
(AD 63 Maringues Reg 1762/1768 – vue 206).

Aujourd'hui 14/09/1756 a été inhumé dans le cimetière de l'église un enfant mâle d'Alexandre GANNAT et de Marie ROUGIER son épouse, né cette nuit et ondoyé sur le champ à cause de danger par Marie BORT sage femme et mort d'abord. Après ont été témoins de sa sépulture
(AD 63 Maringues- Reg 1755/1761 – vue 264).

Du 31/12/1778, Anne TIXIER fille naturelle d'André TIXIER et d'Antoinette PÉLISSIER à ce que nous a dit

Marie FORGERET femme sage nous a déclaré être vray, née mardy dernier le 27/12/1778. Le parrain Louis ROUSSEL la marraine Anne MIGROS qui n'ont scu signer. (AD63 Maringues Reg 1776/1781 – vue 99).

Ce sont les actes que nous rencontrons le plus souvent mais nous verrons plus loin que d'autres actes nous permettent de répondre aux autres questions.

Dès à présent nous pouvons dire que le rôle le plus habituel de la sage-femme est

- d'aider et assister à l'accouchement,
- d'ondoyer l'enfant en cas de nécessité,
- de témoigner (« déclarer être vrai ») de ce qu'elle sait au sujet de l'enfant né (voir le 3^{ème} acte).

Quel est le véritable rôle d'une sage-femme ?, compte-tenu des connaissances médicales de l'époque

En ce qui concerne plus particulièrement l'Auvergne, nous disposons du témoignage d'un Jésuite érudit : **Pierre Jean-Baptiste LEGRAND D'AUSSY (1737/1800)** rassemblé au cours d'un voyage en Auvergne en 1787 et 1788, que l'on trouvera dans l'article précédent

Bien triste constatation !!!

Pourtant les matrones ou sages-femmes existent dans chaque village comme en témoigne la lecture de nos registres paroissiaux.

En effet, l'évêque du lieu fait obligation à chaque paroisse de nommer une sage-femme, directement placée sous la surveillance du curé.

Lors de l'inspection de son église par ses supérieurs (*visites pastorales*), le prêtre assure habituellement que sa paroisse possède une matrone « *suffisamment instruite* », en réalité la plupart sont analphabètes et sont incapables de signer les registres.

Sage-femme choisie avant-tout, et compte-tenu de la formidable mortalité infantile, pour ses capacités « *spirituelles* » c'est-à-dire qu'elles ont prêté le serment requis par le diocèse et qu'elles savent ondoyer un nouveau-né en péril de mort.

Ondoyer est une nécessité, afin d'éviter à l'enfant d'errer dans les limbes sans espoir de rejoindre le Paradis.

Ondoyer, c'est-à-dire répandre de l'eau bénite sur la tête de l'enfant ou sur la partie que l'enfant « mal sorti » présente en prononçant clairement et distinctement ces paroles :

« *Enfant, je te baptise, au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit* ».

Si l'on peut voir le sexe de l'enfant, il est indiqué par la suite dans l'acte enregistré des BMS

Si l'on n'a pas de signes bien certains que l'enfant soit vivant, on y ajoute ces mots : « *Si tu es vivant* ».

Si c'est un enfant monstrueux, ou un embryon peu développé, on donne également l'ondoiement mais « *sous condition* » et en disant alors : « *Si tu es capable de Baptême, je te baptise ... etc.* »

Il en est de même si l'enfant paraît mort au moment de sa sortie ; et le seul cas où l'on doit s'en dispenser, est celui où la pourriture ne laisse aucun doute sur sa mort.

Les conseils ci-dessus sont ceux donnés par un célèbre médecin accoucheur et professeur d'obstétrique à la Maternité de Port-Royal de Paris : **Jean Louis BAUDELOCQUE (1745-1810)** dans ses ouvrage écrit en 1781 et 1787 : « *L'art des accouchements* » « *Principes sur l'Art des accouchements* ».

Pour être habilitées par l'Église à exercer la fonction d'accoucheuse, il suffit que les matrones soient irréprochables sur le plan des mœurs et de la religion, qu'elles sachent distinguer un enfant viable d'un enfant mort ou monstrueux ; qu'elles soient capables de faire le signe de croix en récitant les paroles nécessaires et adéquates. Ainsi l'âme de l'enfant sera sauvée.

De quel serment s'agit-il ? – Quel rituel diocésain ?

Mon aïeule Rose MARGOT savait signer et avait « prêté serment » devant le curé GRANGE. En quoi consiste ce serment ?

Selon le *Rituel du diocèse de Clermont-Ferrand de 1733 prôné par Monseigneur Massillon*, la future sage-femme se met à genoux devant le curé, assis et couvert, et jure devant Dieu s'engager à assister les futures mères dans leurs couches, à faire appel au chirurgien en cas de besoin, à proscrire tout recours à la superstition et à ne point dévoiler les secrets de famille qu'elle serait amenée à connaître^[18].

Quittons quelque peu l'Auvergne pour le pays de Buch (Gascogne) et écoutons le curé BERTRUC nous raconter comment au début du 18^{ème} siècle se faisait l'élection d'une sage-femme :

« Le curé rassemblait dans l'église, les plus vertueuses femmes de la paroisse, et après leur avoir montré l'importance de ce choix, il les priaient de choisir celle qu'elles croyaient en conscience, le plus propre à cette fonction.

Elle devait savoir baptiser, garder le secret des familles, être adroite pour ménager la vie et le salut des mères et des enfants. Elle devait être exempte de tout soupçon d'hérésie, maléfice et superstition, exemplaire dans sa vie et dans ses mœurs ».

Le plus souvent il était fait appel à une veuve d'âge mûr d'excellente réputation ou à une femme ayant eu plusieurs enfants et respectée par tout le village. La nouvelle élue prêtait ensuite serment dans les conditions suivantes :

« Vous jurez, lui disait le curé, et promettez à Dieu, votre Créateur, en présence du Saint Autel, de vous acquitter avec toute la précaution, la diligence et la fidélité qui vous sera possible, de la charge que vous entretenez, d'assister dans les couches, les femmes enceintes de cette paroisse, pauvres et riches, qui auront recours à vous. Vous promettez aussi d'user, dans les périls imminents du conseil et de l'aide des médecins et chirurgiens et des autres femmes expérimentées dans cette fonction et de ne point révéler les secrets de famille, ni des personnes que vous assisterez. Vous promettez enfin de ne rien faire, ni consentir par promesse, par menace ou par quelque autre

[18] Cette phrase fait toujours partie aujourd'hui du « Sermùent d'Hippocrate » que prononcent les nouveaux médecins

motif, qu'on fasse quoique ce soit qui puisse nuire à la santé de la mère ou de l'enfant.

Vous le jurez et promettez ainsi ? »

Et la sage-femme à genoux, la main droite sur le Livre des Évangiles répondait : « *Oui, Monsieur, je le jure devant Dieu et le promets sur les Saints Évangiles que je touche* ».

Existe-t-il une formation médicale des sages-femmes ?

Revenons en Auvergne, dans les registres de Cébazat à la date du 7 décembre 1728 :

« Serment juré par Marie SANNEYRE femme à Claude JAPILLE. Marie SANNEYRE est reçue à la fonction d'accoucheuse ou femme-sage après avoir été examinée par Me Jean BRUNIN chirurgien juré de la paroisse et par Mlle Huguette BOURDIGE, Mme Jeanne FREZET, femme à Nicolas FLEURY et autres à ce entendues et après le certificat de la Dame NOLLAS de Clermont qui a fait plusieurs leçons à la dite SANNEYRE, nous luy avons fait de notre part les questions qu'elle doit savoir pour s'en acquitter dignement et l'avons trouvée propre pour exercer cette fonction et avant de l'admettre nous luy avons fait prêter le serment en ce cas requis en la forme habituelle ».

Par un édit royal de septembre 1723, sont organisés les statuts des chirurgiens et à cette occasion il est indiqué que les sages-femmes devront obtenir du curé et du juge du lieu, un certificat de bonne conduite et mœurs, passer un examen et payer les examinateurs (lieutenant du premier chirurgien, greffier, médecin).

Voulant en savoir plus sur cet « examen devant un chirurgien juré de la paroisse », j'ai visité le site de l'ordre des sages-femmes et dans le chapitre « Historique de la profession » et voici ce que l'on peut découvrir : (www.ordre-sages-femmes.fr/grand_public/histo/gphistoriqu1.htm)

« ...C'est en 1660 que la communauté des sages-femmes est officiellement reconnue. Elle est agréée à la corporation des chirurgiens. Une grande mutation de la profession s'opère à partir de cette date.

Vers 1730, les Statuts et règlements corporatifs concernant tous les chirurgiens, auxquels les sages-femmes sont assimilées, s'appliquent désormais à celles-ci.

L'enseignement se structure. Son programme est désormais résolument obstétrical et médical ».

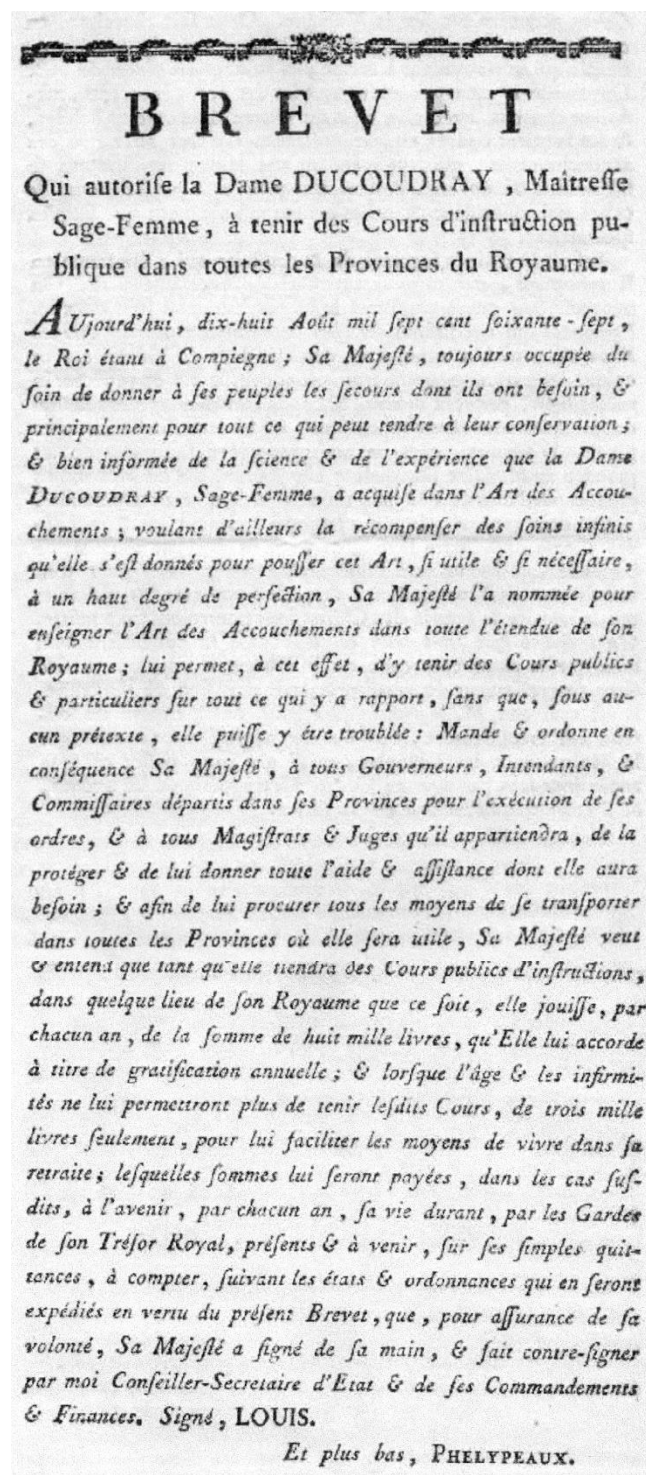
On passe de la sorte, très lentement, des « matrones » et leurs pratiques empiriques souvent superstitieuses aux « sages-femmes » ayant reçu une formation obstétricale.

Ainsi donc notre Marie SANNEYRE (acte ci-dessus) avait suivi une formation de cet ordre et avait été déclaré capable par le chirurgien Jean BRUNIN, après avoir vraisemblablement payé ce que de droit.

L'Auvergne peut s'enorgueillir d'avoir parmi ses enfants une sage-femme du 18^{ème} siècle d'une compétence professionnelle remarquable, nourrie du Siècle des Lumières qui va bouleverser l'enseignement de l'obstétrique. Elle formera sur le territoire français plus de 3000 sages-femmes et chirurgiens en 25 ans et deviendra la première pédagogie de l'obstétrique.

Angélique-Marguerite Le Boursier Du COUDRAY (1714-1789) est née à Clermont-Ferrand, elle exerce la profession de sage-femme à Paris puis retourne dans son Auvergne natale.

(NDLR : On trouvera une longue description de son parcours dans l'article précédent, mais nous trouvons ici le brevet qui lui a été délivré par Louis XV en 1767 l'autorisant à enseigner dans les différentes provinces du royaume et lui assure une pension de 8.000 £ annuelles)



Ses passages dans les grandes villes étaient annoncés par l'Église et son enseignement pratique se faisait sur un mannequin qu'elle présentait chaque fois ...

En 1759, elle publie un livre : « *Abrégé de l'Art des accouchements* » qu'elle fera illustrer de gravures en couleur.

Pour joindre la pratique à la théorie, Angélique-Marguerite LE BOURSIER DU COUDRAY conçoit sa fameuse machine de démonstration

Au cours de la formation qui durait deux mois les élèves étaient invitées à s'exercer sur le mannequin

Cet enseignement pratique du « *geste obstétrical* » correspondait à la volonté de Madame Du COUDRAY de rendre ses leçons « *palpables* » puisqu'elles s'adressaient à des femmes de la campagne peu instruites, souvent illettrées, et des « *esprits peu accoutumés à ne rien saisir que par les sens* ».

Munie de ce Brevet, son tour de France obstétrical va durer jusqu'en 1783 sous le règne de Louis XVI.

C'est une femme de caractère, elle parle ainsi de l'accouchement :

... « *En attendant le moment de délivrer la femme, on doit la consoler le plus affectueusement possible, son état douloureux y engage ; mais il faut le faire avec un air de gaieté qui ne lui inspire aucune crainte de danger. Il faut éviter tous les chuchotements à l'oreille qui ne pourraient que l'inquiéter et lui faire craindre des suites fâcheuses. On doit lui parler de Dieu et l'engager à le remercier de l'avoir mise hors de péril. Si elle recourt à des reliques, il faut lui représenter qu'elles seront tout aussi efficaces sur le lit voisin que si on les posait sur elle-même, ce qui pourrait la gêner...* »

Cette pionnière a été une actrice importante du recul de la mortalité infantile. Des chirurgiens auvergnats formés par Mme DU COUDRAY vont transmettre cet enseignement.

C'est le cas du docteur BLANCHETON à Clermont, nommé par l'Intendant d'Auvergne. Dès 1761, il ouvre ses cours pour « *apprendre gratuitement la théorie et la pratique de l'accouchement* ».

Ce cours dure ordinairement trois mois. Mr l'Intendant fait inviter les curés à procurer les futures sages-femmes et à les choisir parmi les femmes les plus intelligentes.

On a constaté que dans les campagnes on répugne à cette profession si utile, on est par conséquent obligé de prendre des sujets parmi les plus bas du peuple pour la plupart et comme la misère ne leur permet pas de vivre pendant trois mois hors de leur maison, Monsieur l'Intendant leur a fait donner 3 sols par jours (AD 63 – 1 C 104).

Pédagogue, Angélique-Marguerite, n'avait de cesse d'améliorer ses outils pédagogiques, créant de nouvelles planches illustrées dans ses manuels, ajoutant des détails réalistes à son mannequin : sang et eau mêlés.

Femme de caractère, mais pas naïve, cette aristocrate du cordon ombilical voyage entourée d'une véritable cour, financée par l'État, vendant manuels et mannequins, se heurtant à ses consœurs superstitieuses et aux médecins jaloux de sa royale protection.

Angélique-Marguerite meurt riche à 75 ans, sa tâche accomplie, la mortalité infantile étant en nette régression.

Mais, car il y a un mais, la généreuse idée se soldera par un échec relatif, excepté à Clermont-Ferrand où l'école se maintiendra par delà la Révolution (plus de 30 ans après son ouverture).

La vive opposition des chirurgiens alarmés par l'intrusion de la « *maîtresse sage-femme* » dans ce qu'ils estiment être leur domaine, bien que les apprentis-chirurgiens soient nombreux à fréquenter les cours d'obstétrique lancés par Madame DU COUDRAY, va dénaturer l'idée de départ qui était de confier son savoir à des femmes.

En outre les interventions de l'Intendant d'Auvergne en faveur d'Angélique-Marguerite déplaisent et paraissent de despotiques empiètements dans un terrain qui ne lui appartient pas, d'intolérables dénis à la réglementation, laquelle place les accoucheuses sous l'autorité et le contrôle de la seule « communauté des chirurgiens ». Ces derniers, eux-mêmes méprisés par les médecins, n'entendent pas se faire damer le pion par des matrones (!!) Aussi ont-ils multiplié les cabales contre la maîtresse sage-femme et les procès contre ses élèves.

Les curés eux-mêmes ne se seraient guère souciés du recrutement des candidates sages-femmes comme cela leur était demandé.

Pendant près d'un quart de siècle, Madame DU COUDRAY sera amenée à renouveler l'expérience auvergnate dans la plupart des provinces du royaume. Mais partout elle rencontrera les mêmes difficultés qu'en Auvergne. Seules les grandes villes bénéficieront véritablement de son apport.

Qu'ils usent de la persuasion ou de la contrainte, les gouvernements qui succéderont sous l'Ancien Régime se heurteront aux mêmes obstacles.

En 1860, soit un siècle après l'expérience de Madame DU COUDRAY, six communes du Puy-de-Dôme sur dix demeurent dépourvues de sages-femmes qualifiées. (AD 63 – L 681 et 5811).

La médicalisation ne gagnera peu à peu l'ensemble de la population qu'entre les deux dernières guerres mondiales ! Sources

« *Accoucher autrefois* » par Guy CITERNE (BT2 pédagogie Freinet n° 139 - 1982)

« *L'art d'accoucher réduit à ses principes* » par Jean ASTRUC (1766, imprimerie P.G. Cavalier)

« *Accoucheurs de campagne sous le Roi Soleil* » par G. MAUQUEST de LA MOTTE présenté par Jacques GELIS (Imago Paris 1989)

« *Les sages-femmes d'Aubière* » par Pierre BOURCHEIX (Racines Aubiéroides n° 62 – 2007)

« *De la matrone à la sage-femme* » par Jacqueline ROUSSET-NEVERS

Site de l'Ordre des Sages-femmes www.ordre-sages-femmes.fr/
Merci à Annie FRIER pour « L'acte du serment juré à Cébazat du 7/12/1728 »

LES SANCTUAIRES À RÉPIT

(Ama ! n° 134, p.213, 4^e Trim.201)

par Marie-Claude CHASTEL (cghav-468)

Dernière chance pour les enfants mort-nés, les sanctuaires à répit ont constitué pour les parents de ces nouveau-nés, morts dès leur naissance ou en cours d'accouchement, avant d'avoir pu être baptisés ou ondoyés, l'ultime recours pour faire de ces enfants « sans âme » des « âmes du ciel ».

De quoi s'agit-il ? Un sanctuaire est, comme chacun le sait, une église ou une chapelle dédiée à la Vierge le plus souvent, à un saint ou à une sainte, où l'on portait les enfants mort-nés afin d'obtenir un retour temporaire à la vie, un répit, temps très limité où des signes de vie autorisent le baptême.

Selon J. GÉLIS, « *le répit du mort-né constitue un fait religieux et culturel majeur de l'Europe chrétienne pendant plusieurs siècles* ». Les sanctuaires à répit ont été nombreux en France, particulièrement concentrés dans la moitié Est du pays : sur 279 recensés par J. GÉLIS, douze seulement concernent la moitié Ouest. En Auvergne, sept ont été dénombrés dans le Puy-de-Dôme et trois en Haute-Loire.

Les motivations du recours

Elles sont à la fois d'ordre spirituel et psychologique. Les générations précédentes, au moins jusqu'au 19^e siècle, avaient de la vie et de la mort une conception différente de la nôtre.

La mort d'un enfant au cours de l'accouchement, la naissance d'un mort-né, étaient relativement courantes. Mais dans un pays tout imprégné de foi, de tradition chrétienne, à la disparition physique de l'enfant se surajoutait celle de sa mort spirituelle, source pour les parents d'un véritable drame, accompagné d'un intense sentiment de culpabilité. Selon la conception de l'église (selon l'évangile de St Jean : « *A moins*

de naître d'eau et d'Esprit, nul ne peut entrer au Royaume de Dieu. »), sans avoir reçu le baptême ou avoir été ondoyé, les enfants étaient privés de la vision de Dieu. Ils étaient destinés à se retrouver dans les « *Limbes* » (du latin *limbus* = bordure), lieu intermédiaire entre enfer et paradis. Par ailleurs, ils ne pouvaient être inhumés en terre chrétienne. Ces enfants n'avaient donc aucune existence ni physique ni spirituelle, alors que les ondoyés décédés pouvaient faire l'objet d'une mention dans les registres paroissiaux et étaient déposés dans la tombe familiale.

Cette situation apparaissait intolérable, et l'idée est venue d'exposer le corps du nouveau-né devant une image miraculeuse (statue, peinture) en particulier celle de la Vierge, parfois d'un saint ou d'une sainte, dans un sanctuaire qui lui était dédié.

Le but de cette démarche était de lui demander son intercession afin que Dieu lui accorde un répit permettant de baptiser l'enfant et de lui « *ouvrir les portes du Ciel* ». L'enfant ensuite mourait définitivement et était alors inhumé soit dans un cimetière paroissial, soit près du sanctuaire. L'angoisse des parents, mais surtout la très forte culpabilité, éprouvées étaient apaisées.

Le déroulement du rituel, sa durée

Devant l'absence de vie de l'enfant, la décision est prise de le conduire vers un lieu saint connu pour avoir déjà permis d'obtenir des répits. Cette décision est le plus souvent prise par la mère, parfois par le père ou les grands-parents. La mère ne pouvant effectuer elle-même cette démarche confie le corps du nouveau-né enveloppé d'un linge, placé

dans un panier, un sac, une boîte à un petit groupe de pèlerins constitué de plusieurs personnes : le père, la sage-femme, les voisines présentes lors de la naissance, parfois d'autres membres de la famille. Ce petit groupe se met en marche vers le sanctuaire le plus proche, parfois distant de 15, 20 kilomètres, voire beaucoup plus. Il s'agit d'un véritable pèlerinage accompli dans le but d'obtenir de Dieu un retour à la vie, une « *re-naissance* ».

Arrivé sur place, l'enfant est « exposé », déposé sur l'autel ou devant, au plus près de l'image miraculeuse, parfois sur un support prévu, soit sur la tombe elle-même du saint. Lorsque l'évêque a interdit l'exposition à l'intérieur du sanctuaire, le corps est placé à l'extérieur, dans une niche ou une construction particulière à la porte de l'église. Comme la durée de l'exposition peut être longue, il ne doit pas être tenu dans les bras.

Le nouveau-né est démaillotté et couché sur le dos. Autour de lui, les pèlerins se rassemblent, des femmes pieuses se joignent à eux. On dispose des chandelles autour du corps de l'enfant. On prie avec ferveur, récitant des litanies ou prières particulières, on fait dire une messe et on attend...l'apparition de signes de vie. Attente dont la durée varie beaucoup : d'une journée à plus de vingt-neuf jours, cas extrême ; dans plus de la moitié des cas les manifestations survenant au cinquième ou sixième jour.

Les manifestations des signes de vie

Guettées avec attention par l'assistance qui entoure l'enfant exposé, les « *marques de vie* » sont le témoignage du répit. Elles sont de nature variée, parfois associées entre elles, successivement ou conjointement. Elle peuvent consister en une modification de la couleur de la peau qui devient « *vive et vermeille* », en épanchements aqueux (larmes, salive, sueur) ou sanguins (saignements de nez, de la bouche), en mouvements de la tête, des membres, des doigts, ouverture de la bouche avec mobilisation de la langue avançant sur les lèvres, ouverture des yeux, dilatation (« *enflure* ») du visage, de l'abdomen, émission d'urine, pulsations au niveau de la fontanelle..

Devant de telles manifestations, il n'est plus possible de mettre en doute la réalité du miracle. Le baptême peut alors être administré. Ainsi que l'écrit J. GÉLIS : « *il se passe quelque chose lors du répit : Mais quoi ?* ». Il ajoute que le grand nombre de cas rapportés avec précision dans des lieux très divers pendant plusieurs siècles « *permettent d'exclure tromperie ou illusion systématiques.* »

L'attitude de l'église

C'est surtout à partir des 17^e et 18^e siècles que le nombre de répits allant croissant, certains évêques se sont montrés hostiles aux sanctuaires à répit et ont condamné dans leur diocèse cette pratique, qu'ils qualifiaient de superstitieuse. D'autres ont adopté des attitudes plus tolérantes. Mais souvent, même quand elle était proclamée par l'évêque, l'interdiction n'était pas respectée par les curés. Proches de leurs paroissiens, dont ils connaissaient le désarroi, par souci de charité ils se montraient bienveillants et fermaient les yeux. Parfois, certains d'entre eux allaient plus loin, n'hésitaient pas à accueillir les pèlerins et à baptiser eux-mêmes les enfants ayant présenté des signes de vie.

En 1740, le pape Benoît XIV intervint pour condamner les répits. Mais dans la réalité, les recours aux sanctuaires n'ont cessé de se poursuivre. Tel est le cas à Orcival, où

l'abbé COUVREUL, en 1806, après avoir constaté le retour à la vie d'un enfant et l'avoir baptisé, rédige l'acte rapportant l'authenticité du miracle. A plusieurs reprises, au cours du XIX^e siècle, d'autres répits se renouvelèrent devant la statue de Notre-Dame d'Orcival sans que l'évêque de Clermont ne soit intervenu. Il en a été de même à Ambert pour la tombe du Père GASCHON.

Le rôle joué par les « professionnels de santé »

Compte tenu de l'ambiguïté des signes de vie, du doute exprimé par certains, il semblait judicieux de demander l'intervention des médecins ou des chirurgiens. Leur opinion était sollicitée afin de mettre un terme à de possibles contestations. En effet, il n'est souvent pas très facile lors d'une anoxie néo-natale entraînant un état de mort apparente, de déterminer la frontière exacte entre la vie et la mort. C'est ainsi que les médecins, chirurgiens ou sages-femmes étaient amenées à « visiter » le corps de l'enfant exposé dans le sanctuaire. Ils l'examinaient, le palpaient avant de donner leur avis.

L'église se proposait donc de faire de ces professionnels de santé des témoins privilégiés du répit. En se portant garants de la validité des signes de vie, ils servaient en quelque sorte de caution à l'évènement.

La localisation des sanctuaires à répit

Pour l'Auvergne ont été répertoriés :

Sept sanctuaires dans le Puy-de-Dôme :

- Ambert : Tombe du père Gaschon, Notre-Dame de Layre
- Mayres : Notre-Dame de La Roche (à 4 km d'Arlande)
- Egliseneuve d'Entraigues (limite avec le Cantal)
- Pionsat (à l'ouest du département)
- Notre-Dame d'Orcival
- Notre-Dame de Vassivière (près de Besse)

et trois sanctuaires pour la Haute-Loire :

- Notre-Dame du Puy-en-Velay
- Notre-Dame Trouvée à Lavoûte-Chilhac
- Beaune-sur-Arzon

Pour trois des sanctuaires du Puy-de-Dôme, Ambert, Orcival et Vassivière, plusieurs récits ou publications font état de répits obtenus.

A titre d'exemple, je citerai plus particulièrement la tombe du Père GASCHON :

François GASCHON (1732-1815), était devenu aumônier de l'hôpital d'Ambert, qui accueillait alors de nombreux pauvres de tous âges, vieillards sans famille, handicapés, enfants abandonnés. Il y est décédé le 28.11.1815 et a été inhumé dans la chapelle de cet établissement. Très vite, il est considéré comme un saint. Une foule considérable de malades accourt pour prier sur son tombeau et obtenir une guérison. Entre 1816 et 1819, cinquante-quatre guérisons ont été attestées. Parmi elles, trois enfants mort-nés pour lesquels un répit est survenu. Au cours du 19^e siècle, d'autres cas similaires seront constatés : M. BOY, en cite trois parmi d'autres dans les années 1855-1870.

Références Cf. l'article original de AmA ! n°134

- J. GÉLIS : *Les enfants des Limbes*, Audibert, 2006
- M. BOY : « Le Père Gaschon », 1986
- Abbé MALLET, *Histoire d'un sanctuaire, ND d'Orcival*, 1986
- MC. CHASTEL, François Gaschon, AmA ! n°115, p.28, 2006



LES TREMBLEMENTS DE TERRE EN AUVERGNE

Extrait de l'article paru dans *AmA ! n° 141* à partir d'un échange sur le forum et de l'étude de Henri PELLETIER « Notes historiques sur les séismes en Auvergne » parue dans la *Revue des Sciences Naturelles* (vol. 35, 1969), transmise par Jacques PAGEIX.

- Aux 5 et 6^e siècles, des tremblements de terre sont mentionnés dans les écrits de Sidoine APOLLINAIRE (406-507) et GRÉGOIRE de Tours (538-594).
- Après le 6^e siècle et jusqu'en 1477, faute de document, on reste dans l'ignorance, ainsi que, plus tard, au XVII^e.
- A la fin du Moyen-Âge eurent lieu les deux tremblements de terre les plus meurtriers : celui du 6 août 1477 (degré 8 à 9 sur l'échelle de Richter) et celui du 1^{er} mars 1490 (degré 9) qui furent suivis de plusieurs répliques et qui affectèrent notamment Ambert, Clermont, Riom, Orcival
- Au cours des siècles suivants, plusieurs tremblements de terre sont mentionnés dans les archives : 1540, 1594, 1639, 1752, 1756, 1765, 1808, 1822, 1833 (une relation précise est donnée par le curé de Neschers sur le séisme ayant affecté la région d'Issoire-St-Germain-Lembron du 9 au 18 octobre 1833), décembre 1843-janvier 1844 dans la région des Monts Dore, puis en 1857, 1866, 1881, 1892, 1920, 1935, 1957.
- En Haute Auvergne, il n'est pas fait mention des 2 plus importants séismes survenus en Basse Auvergne à la fin du XV^e. Les secousses communes à la Haute et à la Basse Auvergne sont celles de 1752, 1808 et 1822. Les dates des séismes relevés dans les documents d'archives pour la Haute Auvergne sont les suivantes : 465, 589, 1382, 1426, 1588, 1646, 1660, 1682, 1684, 1692, 1721, 1731, 1733, 1752, 1807, 1808, 1822.

Dans *AmA ! n° 143*, Guy PERRIER, professeur honoraire de l'Université Joseph-Fourier de Grenoble, Directeur honoraire de l'Observatoire des Sciences de l'Univers et membre du CGHAV, apporte une mise à jour des connaissances sur la sismicité en Auvergne et des précisions sur les 3 plus forts séismes :

Les séismes les plus forts se sont produits en 1477, 1490 et 1892 et une magnitude estimée leur a été attribuée :

- le 29 juin 1477, un séisme de magnitude estimée comprise entre 5,3 et 6,1 et d'intensité maximale VII-VIII est localisé au nord-est de Clermont. Des destructions (maisons, clochers d'églises) ont été observées à Clermont,

Orcival, Riom, Ambert (inscription gravée sur le portail sud de l'église ci-dessous) ; des dommages sont décrits pour les églises des abbayes de Mozac, Chauriat et Saint-Pierre d'Arlanc. Les dégâts causés à Ambert et alentours sont probablement la conséquence d'un effet de site (résonance) du au bassin sédimentaire et alluvionnaire.



- le 1^{er} mars 1490, un séisme de magnitude estimée comprise entre 5,5 et 6,3 est localisé entre le massif du Sancy et la chaîne des Puys (faille de Tauves-Aigueperse ?). C'est le plus grand séisme connu en Auvergne. Son intensité maximale est de VIII. De gros dommages sont observés à Clermont (essentiellement les tours des remparts, N.D. du Port, Hôtel de ville), Riom (clocher et dômes des églises), Orcival, Mozac, Chamalières (chute du clocher). Une lézarde est toujours visible sur le portail sud de la cathédrale de Clermont.

Pour ces deux séismes, il n'est pas, semble-t-il, fait mention, dans les archives, de victimes. Il faut peut-être voir là la difficulté d'une estimation car on était en pleine période d'épidémie.

- le 26 août 1892, un séisme de magnitude estimée à 5,5 est localisé dans le sud de la Limagne. Les intensités maximales (ca VII) sont observées à Brioude, Chalus, Issoire, Clermont, Riom, Ambert et il est ressenti aux sommets du Puy-de-Dôme et du Puy-de-Sancy...

La sismicité actuelle (depuis 1982), qui est bien définie grâce au réseau auvergnat de sismographes, se retrouve dans les zones déjà mise en évidence par la sismicité historique, ce qui renforce la fiabilité de cette dernière.

LES DISETTES EN AUVERGNE

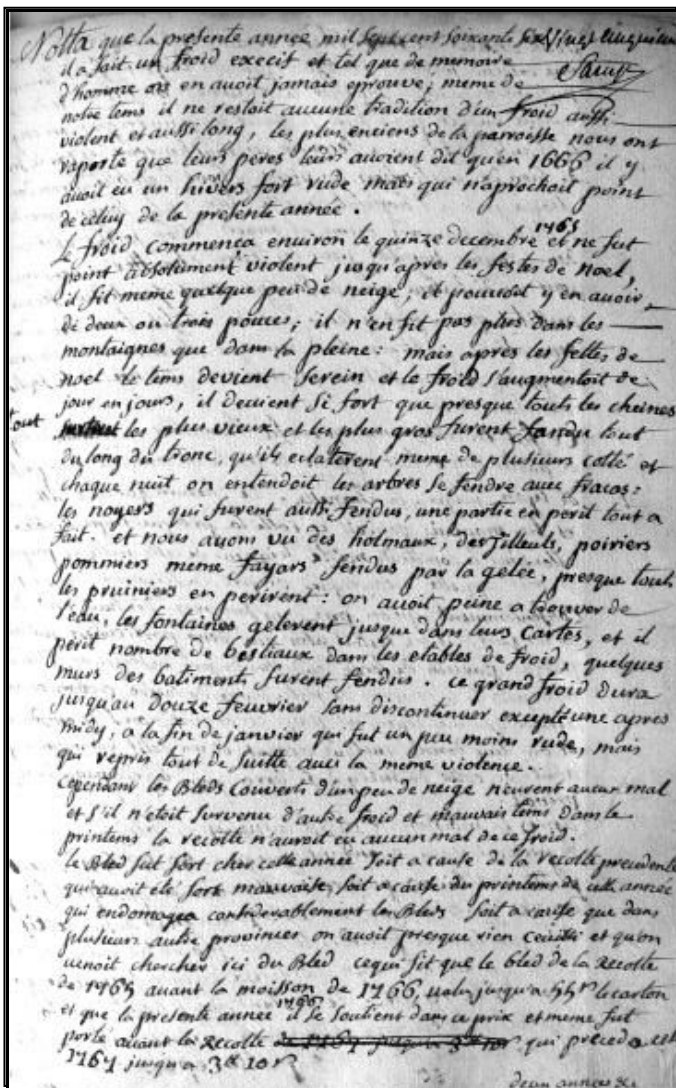
Les aléas les plus connus sont les disettes revenant régulièrement jusqu'à la fin du XVIII^e. Les deux grandes crises de 1693 et de 1709 ont été particulièrement sévères en Auvergne. En 1693-1694, la crise est due à deux étés pourris successifs (1692 et 1693) qui ont compromis les récoltes et provoqués une hausse vertigineuse des prix. Elle s'est traduite par une diminution de la population de 25% en Auvergne. En 1709, c'est le grand hiver avec des températures qui descendent brusquement jusqu'à - 20 et même - 25 degrés dans la nuit du 6 janvier, qui est à l'origine de la très forte mortalité. Les notes portées sur ses registres par Jacques COLLANGETTE, curé d'Ambert de 1750 à sa mort le 21 juin 1788, montrent que ces disettes ont été récurrentes jusqu'à la Révolution. Ces notes permettent de comprendre les conséquences de ces aléas climatiques sur la vie quotidienne de nos ancêtres

DES HIVERS RUDES DE 1765 À 1773

Notes du curé Jacques COLLANGETTE d'Ambert

transcription par Marc CHAPPAT (Ama ! n° 125 - 2008)

Le texte manuscrit comprend onze pages dont voici le cliché de la première page. La transcription intégrale qui suit respecte la forme et l'orthographe. Dans le cours du texte on trouvera un petit nombre de notes en italique et entre crochets, nécessaires à la compréhension du texte.



Notta que la presente année mil sept cent soixante six il a fait un froid execif et tel que de mémoire d'homme on en avoit jamais éprouve; meme de notre tems il ne restoit

aucune tradition d'un froid aussi violent et aussi long, les plus enciens de la paroisse nous ont raporté que leurs peres leurs auroient dit qu'en 1666 il y avoit eu un hivers fort rude mais qui n'apérochoit point de celui de la presente année.

Le froid commença environ le quinze decembre 1765 et ne fut point absolument violent jusqu'après les festes de noel, il fit meme quelque peu de neige, il pouvoit y en avoir de deux ou trois pouces [*pouce = 27mm, soit une hauteur de neige de 5 à 8 cm*]; il n'en fit pas plus dans les montaignes que dans la pleine: mais après les fettes de noel le tems devient serein et le froid s'augmentoit de jour en jours, il devient si fort que presque tous les cheines [*chênes*] surtout les plus vieux et les plus gros furent fandu tout du long du tronc, qu'ils eclaterent meme de plusieurs cotté et chaque nuit on entendoit les arbres se fendre avec fracas, les noyers qui furent aussi fendus, une partie en perit tout a fait, et nous avons vu des holmaux, des tilleuls, poiriers, pommiers meme fayars fendus par la gelée, presque tous les pruniers en perirent: on avoit peine a trouver de l'eau, les fontaines gelerent jusque dans leurs cartes, et il perit nombre de bestiaux dans les etables de froid, quelques murs des batiments furent fendus. ce grand froid dura jusqu'au douze fevrier sans discontinuer excepté une apres midy, a la fin de janvier qui fut un peu moins rude, mais qui repris tout de suite avec la meme violence.

Cependant les bleds couverts d'un peu de neige n'eurent aucun mal et s'il n'etoit survenu d'autre froid et mauvais tems dans le printems la recolte n'auroit eu aucun mal de ce froid.

Le bled fut fort cher cette année soit a cause de la recolte precedente qui avoit ete fort mauvaise, soit a cause du printems de cette année qui endommagea considerablement les bleds soit a cause que dans plusieurs autre provinces on auroit presque rien ceuilli et qu'on venoit chercher ici du bled ce qui fit que le bled de la recolte de 1765 avant la moisson de 1766 valu jusqu'a 55 sols le carton [*en mesure d'Ambert 1 carton représente 17,40 litres de grains*] et que la presente année 1766 il se soutient dans ce prix et meme fut porte avant la recolte qui preceda celle de 1767 jusqu'à 3 livres 10 sols. deux années de cherté de suite reduisirent la paroisse dans une extreme misere. en 1766 pendant ce grand froid, tems auquel personne ne pouvoit supporter le travail; on fut obligé de chercher quelque moyen pour faire subsister les pauvres gens, on engagea la charité de fidels a secourir ces malheureux et par le secour de bien des particuliers on vient a bout d'etablir, qu'on donneroit

chaque jour a l'hôpital de cette ville de la soupe avec du pain, a tous les pauvres, même étrangers, et on faisoit plusieurs feu dans le même hôpital pour les faire chauffer. dans un seul jour on distribua pour la soupe cent trente sceaux d'eau aussitôt qu'on put y tenir dehors, on fit travailler a des reparations publiques tous ceux qui étoient en état de travailler et par la en leur faisant gagner une journée ils se soutenaient dans leur misère.

Ce fut cette année qu'on fit travailler au chemin de layre a partir du portail appelé la porte du marché et a présent de Lyon, jusqu'à la chapelle. ce chemin qui étoit assez étroit et très mauvais rendoit ce cote la presque impraticable. Monsieur le comte de MERLE seigneur de cette ville et propriétaire du prés appelé beaugard ou pré du seigneur, donna son consentement qu'on pris dans son prés dix huit pieds dans toute sa longueur [*soit avec un pied de 0,3247 m, une bande de près de 6 mètres de large*]; il ne restoit plus que deux particuliers qui avoient quelque parcelle de terre au dessus du pré du seigneur, l'un deux le plus près de la chapelle de notre dame de layre abandonna son terrain, qui luy fut cependant payé en argent : on s'accommoda avec l'autre et on luy donna quelque argent et un petit communal qu'il y avoit du côté du midi de sa terre pour le dédomager de ce qu'on prenoit ;

après la moisson 1766 le bled diminua un peu de prix il valu cependant jusqu'à 50, 52, 55 sols. les bleds pendant l'hivers parurent assez beaux, quoiqu'il fit pendant douze jours en janvier 1767 un froid assez excessif et aussi vif que l'année précédente, qui produisit quasi les mêmes effets; mais la neige conserva encore l'espérance qu'on avoit de la récolte. le restant de l'hivers fut fort doux les mois de fevrier et de mars avancerent les bleds, ils se trouverent en grande partie épiés au fettes de pasques qui cette année 1767 étoient le 19 avril. le vendredi Saint, le tems devient fort froid, le samedi il fit de la neige et de la tourmente; mais le jour de pasques fut un des jours très mauvais, la tourmente fut si violente que la neige fit des combles aussi forts que dans le tems le plus froid de l'hivers, une grande partie de la paroisse fut obligée de perdre la messe, ne pouvant frayer les chemins; la gelée fut si violente que les ruisseaux en furent gelés : les bleds furent entièrement endommagés et cependant ne furent pas aussi perdus qu'on l'avoit craint, mais la récolte de 1767 a 1768 fut encore assez mauvaise et le bled se soutient de 50 a 52 sols jusqu'au mois de may 1768. l'apparence de la récolte prochaine de 1768 donna de belles espérances et ceux qui avoient du bled, vendirent ; et le restant du tems jusqu'à la moisson, le bled fut du prix de 30 a 40 sols.

Les pauvres pendant l'hivers de 1767 furent encore très malheureux, nous voulions chercher des moyens pour leur procurer des secours dont ils avoient grand besoin : il y avoit eu beaucoup d'abus dans la distribution de la soupe et du pain pendant l'hivers de 1766; nous crumes qu'il valoit mieux, et pour leur utilité et pour avoir moins d'embarras, de leur distribuer de l'argent suivant le besoin de chacun : on fit des listes et on distribua pendant janvier et fevrier a chacun 6 sols par bouche, l'aumône se monta près de 1600 livres .

On chercha aussi a occuper les pauvres qui pouvoient travailler et on les employa a prolonger jusqu'aux moulins de layre, le chemin qu'on avoit fait jusqu'à la chapelle de layre, l'année précédente. les froids du mois d'avril 1767 emporterent presque tous les fruits, il n'y en eu presque point n'y ici n'y dans la limagne.

Les vignes gelerent et le vin devient extrêmement cher, il valu pendant le restant de l'année et jusqu'aux vendanges de 1768 jusqu'à 8 livres le pot, qui dans cette mesure doit peser 43 livres poids de marc [*en mesure d'Ambert le pot contenoit 16 pintes de 1,189 l, soit 19,024 . La livre poids de marc valoit 0,489 kg. Il existoit à Ambert une livre poids de Lyon dite aussi livre poids de table spécifique pour le papier qui valoit 0,4278 kg*]. Les noyers qui avoient déjà feuillés au mois de mars 1767, furent entièrement grillés la plus grande partie en périrent, les autres furent fort endommagés, ne repousserent des feuilles qu'au mois de juillet et encore très peu, ce qui a dépeuplé ce pays de noyers il y en avoit une assez grande quantité avant ces deux années.

Pendant l'hivers de 1768, qui ne fut pas mauvais, on occupa les ouvriers a faire le chemin, a partir de la chapelle de notre dame de layre jusqu'à la porte du Saint esprit ou des confrairies, ce chemin étoit de la largeur qu'il est actuellement, il étoit divisé en deux chemins, l'un sur la hauteur joignant les terres et jardins du côté du levant, l'autre formant une rase [*fossé*] fort profonde joignant les terres du côté du couchant. Et il n'y eu d'autre travail que de couper le terrain du chemin supérieur pour le jeter dans la rase.

La récolte de 1768 fut assez abondante et le bled aux environs de noel ne valu que 27 sols a 30 sols il augmenta au mois de may et cependant le prix ne fut que de 40 sols a 45 sols la raison de cette augmentation fut que toute l'année fut très pluvieuse on ne put pas préparer les terres et on fut obligés de semer dans un terrain inculte et très mouillé. L'hivers fut toujours très pluvieux il ne fit ny beaucoup de neige ny beaucoup de froid, la dore déborda pendant cinq fois très considérablement les bleds périrent en grande partie, les vents de midi qui regnerent dans le tems des fleurs, brulerent ce qui s'étoit sauvé : de façon que la récolte de 1769 fut très mauvaise ; le bled augmenta encore beaucoup et auroit été plus cher si l'abondance de la récolte de 1768 n'avoit pas encore fourni pendant quelques tems.

L'hivers de 1769 a 1770 fut extrêmement mauvais et par sa longueur et par la grande quantité de neige, il commença a faire des froids au mois de septembre et a la fin du mois il fit de la neige qui couvrit la plaine et toute la campagne ; le tems fut très froid, les vignes gelerent dans la limagne, et ce mauvais tems dura jusqu'au mois de may, et dans ce mois, la plaine fut encore couverte de neige ; de façon que jusqu'à lors rien n'avoit poussé et qu'on n'avoit pu semer aucun bed de mars. Les neiges furent très abondantes, telles que de très long tems on n'en avoit jamais vu, les bleds resterent couverts dans la varenne et au dessus pendant plus de quatre mois, et dans la montagne, il y en avoit encore au mois de juillet : cette quantité de neige qui tient les bleds couverts pendant si long tems, fit périr une grande partie des bleds dans le bas, presque tout a fait dans les varennes et totalement dans les montagnes, non seulement dans cette paroisse, mais dans toutes les montagnes de cette partie de la basse auvergne il y eut sept villages dans cette paroisse dans la montagne de Gaure et de Bunanges qui ne ceuillirent pas une épie de bled. Les apparences d'une si mauvaise récolte fit augmenter le prix du bled : au mois de may 1770 il valut 50 a 55 sols le carton, en juin et en juillet il fut jusqu'à 3 livres 10 sols 3 livres 15 sols et jusqu'à 4 livres.

La récolte fut reculée dans les plaines jusqu'au commencement

d'août, on ne trouvoit plus du tout du bled chez aucun particulier, ce qui fit craindre une famine ; mais on commença à couper des bleds qui n'étoient pas murs, on les faisoit secher dans les fours nous ne pouvions trouver aucune ressource dans la limaigne, nous trouvâmes quelque ressource du forest [*Forez*]. Le limouzin et autres provinces avoient manqué totalement, la limaigne fournis ces provinces et on venoit chercher le bled dans ce pays pour le porter en limaigne.

L'année fut non seulement malheureuse pour le bled, le froid qu'il fit au mois de septembre 1769 comme nous l'avons dit plus haut, gela les vignes dont les raisins d'une grande partie n'étoient pas murs on fit de mauvais vin et il fut tres cher

La recolte de 1770 fut tout a fait mauvaise comme on l'avoit prévu les montaignes et une partie des varennes semerent du tremois [*le LAROUSSE donne deux définitions : blé de mars qui pousse en trois mois (blé de printemps) et mélange de froment, de seigle, d'avoine et de vesces que l'on sème en vue de produire des fourrages verts destinés au bétails : ici, je penche pour la première proposition qui permet de traiter le problème à venir : le manque de farine et de semences*] et de l'avoine dans les memes terres qui étoient en bled, les tremois et les truches ou pommes de terre reussirent asses bien, les avoines étoient fort belles mais l'année étant fort reculée et les froids de l'automne qui commencerent au mois de septembre en firent perdre une grande partie. Cette année fut fort miserable le bled augmenta apres la moisson de 1770 et valut pendant l'hivers de 3 livres a 3 livres 5 sols.

Au mois d'octobre de la ditte année 1770 la nuit du sept au huit il s'éleva un vent impetueux qui affliga beaucoup tout le canton une grande partie des couverts a paille [*toits de chaumes*], furent emportés ceux a tuille fort endomages et tout a fait derranges, le vent fut si violent que plusieurs batiments furent renverses totalement et plusieurs arbres meme des cheines arrachés. Tout le monde étoit dans la consternation et chacun le jour de St Austremoine, qui pour lors étoit fette chomee, [*Austremoine : apôtre et premier évêque d'Auvergne vers 250 – fête : le 1^{er} novembre*], fut occupe a retirer de sous les ruines les petits meubles qu'ils avoient. Plusieurs autres batiments perirent ensuite par default de paille qui étoit extremement rare on ne pouvoit en trouver pour recouvrir les batiments.

L'hivers fut encore sans être trop froid, fort pluyeux les terres étoient fort mouillés lors des semailles et on craignoit encore que les bleds ne perissent (ils furent fort clairs mais asses grenés). Dans le mois de may juin et juillet le bled valu jusqu'a 4 livres 15 sols et 5 livres les pauvres furent encore plus acables que jamais, la charite des habitants se renouvela et il y avoit bien des maisons qui donnoient chaque semaine des aumones generales, les negociants firent de fortes provisions pour donner du travail et ces pauvres gens travailloient a force, une grande partie des ouvries travailloient et faisoit travailler leurs enfants deux jours et une nuit et ne se reposoient que la nuit suivante ; on fournit du travail pour les chemains aux manœuvres et ce fut cette année qu'on fit le chemin depuis la porte du chicot passant devant le couvent de R p recolets [*Révérands Pères Récollets : religieux réformés de St François. Dans la première moitié du XV^e siècle en Espagne, les Franciscains Recollets se formèrent en communauté pour mener, dans le recueillement, une vie*

plus austère, puis ils passèrent en France où ils furent protégés par Henri IV. Dans l'ordre des Franciscains, les observants désireux de mener une vie plus austère et plus retirée fondèrent une nouvelle branche de l'ordre sous le nom de Frères Mineurs Récollets et s'établir en France à la fin du XVI^e siècle] jusqu'au ruisseau de la saigne, cette partie des environs d'ambert étoit fort mauvaise, tres aqueuse et presque impraticable , il y avoit un pavé qu'on avoit élevé tout le long du jardin des R .p. recolets large de quatre pied [*1 pied = 30.48 cm., soit environ 1,30 m*] pour passer les gens de pied, et il y avoit pres du ruisseau de lassaigne une pente rude : on fit encore reparer le chemin depuis le portail de Saint esprit ou des confrairies jusque sous l'église Saint Jean, la partie du chemin depuis le porte du Saint esprit jusqu'a la levée du ruisseau avoit une pente tres rudde impraticable pour les chards qui n'y passoient pas du tout a cause de sa roideur et partie tout du long de la levee du ruisseau appelle de la ville, étoit extremement creuse, il y avoit sept pieds de profondeur [*environ 2,30 m*] en dessous de la levee dudit ruisseau ce qui faisoit que cet endroit faisoit cloaque, et dans l'hivers lors des gelées le lit de la levee se remplissant de glaces, couloit tout entier dans ce fond ; il fallut un terrain immense et on en jugera toujours et par la levee et par les jardins en dessous qui étoient plus élevés que le fossé. Ce terrain fut pris au lieu appelle la sentinelle qui commence depuis la porte de Saint esprit jusqu'au pont qui est aujourd'hui pres de la prairie des religions cet endroit étant extremement élevé et depuis la ditte porte en montant du cotté du midy formoit une montée fort rudde qu'on a abbattu, on pourrat juger de la hauteur qui subsistoit auparavant, par la hauteur du terrain qui subsiste encore aux batiments de M^e. VIMAL et du S^r DECOMBES. Ces entreprises occuperent un grand nombre d'ouvriers qui furent payés partie par des quettes qu'on fit dans la ville partie par Monsieur l'intendant qui voyant la misere si extreme dans ces montaignes donna 3000 livres pour faire travailler.

La disette du bled se fit enfin sentir et dans les derniers mois on n'en trouvoit point pour de l'argent, le forest [*Forez*] qui n'avoit pas été si mauvais ne peut fournir, la limagne fournissoit encore le limouzin on entreprit d'en faire venir de l'étranger, on fit conduire du bled d'affrique par le port de marseille, de la conduire a lyon et enfin par voiturier le transporter en cette ville, il y en arriva 3.000 septier [*soit en mesure d'Ambert 24.000 cartons ou environ 313 tonnes de grains. Densité du froment = 0,75 kg/l ; un peu inférieure pour le seigle*] bled, froment extremement beau faisant jusqu'a quarante livres de pain le carton, cela fit diminuer un peu le bled, ce froment se vendoit 4 livres 16 sols. Touts ces moyens firent subsister les pauvres et malgre cette extreme misere qui avoit duré si long tems nous eumes la consolation de voir perir personne de faim.

La recolte de 1771 fut asses bonne les bleds étoient clairs mais furent bien grenés tant dans la pleine que dans les montaignes et ce ne fut que la disette extreme de l'année precedente qui fit que le bled se soutient de quarante cinq a 50 sols le travail manqua un peu ce qui fit que les pauvres furent en tres grand nombre. On les employa pendant l'hivers a parfaire le rempard tout du long de la levée du ruisseau appelle de la ville jusque sous la grande eglise, on fit faire les deux ponts sur la ditte levee du ruisseau l'un vis a vis le pres des religieuses, l'autre au tournant pour aller a

la porte appelée du chicot le troisieme qui est milieu et conduisant a la porte de l'église ayant ete fait en 1766 par les ingenieurs de la province comme servant le grand chemin (nota qu'il y a un pont etroit mais long souterrain a dix pas environ de ce troisieme pont dont nous venons de parler fait aussi par les entrepreneurs des grands chemin pour dechecher [*désécher*] les eaux qui sortoient de la levee qui est devenu inutil par le moyen du terrain qu'on a mis qui a elevé cet endroit) on fit conduire du terrain au dela du pont qui conduit au chicot et par la on fait le rempard tout au tour de la ville, le rempard du cote bise tout le long du ruisseau de la portette ayant ete fait comme nous l'avons expliqué sur l'article de la premiere pierre du pont posée et les rempards de la ville tracés. Voyez [*Voyez*] a la fin des mortuaires de 1762. on obligea des particuliers qui s'étoient trop avances a se reculer. Tout cela occupa encore les ouvriers pendant l'hivers et ce fut en grande partie au depend de quelque quette qu'on fit par la ville, avec les aumones que continuerent a donner bien des particuliers. Les vignes eurent fort peu de choses et le vin fut encore tres cher ce qui contribua a l'augmentation du bled

L'arriere saison fut fort pluyeuse, ont fut obligé de semer dans les terres tout a fait mouillees et l'hivers de 1771 a 1772 fut tres pluyeux, il ne fit presque pas de froid ni presque point de neige et malgré ce tems mouillé les bleds se soutenoient asses bien, meme les mois de janvier et fevrier furent tres beaux, le mois de mars avanca les bleds et fit fleurir les arbres tout prometoit une grande abondance : au mois d'avril les bleds etoient epiés jusque dans les varennnes ; mais le 19 avril jour de la fette de paques le tems devient froid, se couvrit beaucoup et fit craindre de voir se renouveler ce qu'on avoit vu le meme jour 19 avril 1767, la nuit du 19 au 20 le vent fut fort impetueux et tres froid, il fit beaucoup de neige, beaucoup de tourmente et un froid violent presque personne ne put venir a la messe le 20^e seconde fette de pasques : il gela extremement roide et jusqu'aux ruisseaux se gelerent ce qui dura aussi violent pendant trois jours : on crut tout perdu, les bleds etant peu couvers quoiqu'il eu fait asses de neige parce que la tourmente l'avoit ramassée en combles : les fruits furent presque totalement perdus, les fleurs et les feuilles des arbres furent grillées, les noyers qui dans ce pays avoient des feuilles demeurèrent pres d'un mois sans repousser et dans la limagne ils n'eurent point de noix les vignes gelerent aussi et si elles ont eu du fruit ce n'a eté que du second bourgeon elles eurent pourtant quelque chose.

Après ces trois jours le tems se calma mais il fit toujours un tems froid jusqu'au 13 may et le 11, 12 et 13 may il

gela a glace tous les mattins ce qui fit beaucoup de mal a ce qui avoit echapé aux premieres gelées, le tems demeura sec pendant tout ce tems ce qui fit que les rejettons des bleds qui avoient ete endormi par la gelée secherent presque tous et n'eurent presque plus de vigueur, de facon que les bleds furent clairs et encore grenerent tres peu, tant a cause des gelées qu'a cause qu'il fit une grande secheresse et beaucoup de chaleur pendant l'ete ce qui encore perdi les bleds de mars tant en ce pays que dans la limagne ou les froments furent tres echodés. de facon que l'année auroit ete miserable si les montaignes avoient eu un si triste sort ; lors des premiers froids les bleds n'avoient presque pas poussés et il y avoit un peu plus de neiges et la chaleur qui survient ne fut jamais si forte, ce qui fit que toutes les hauteurs furent tres abondantes a commencer depuis le marreynat du cote du levant et depuis au dessous de la chardie du cote du couchant tout ce qui se trouva plus elevés que ces deux points que nous marquons firent une grande recolte et de tres beau bled ; la disette des bons pays fit que le bled a la moisson de 1772 valu toujours de 48 a 50 sols.

Les semailles de 1772 furent asses belles, l'hivers fut un peu vif mais pas mauvais et la recolte de 1773 fut abondante dans presque tout les pays si on excepte la pleine de ce pays ou les bleds furent clairs mais tres bien grenés, le bled diminua et ne valu pendant le courant de l'année que de 30 a 40 sols »

Notes

Les mesures utilisées par le curé COLLANGETTE ont été transformées en valeurs métriques à partir des équivalences du livre « *Les Anciennes Mesures Locales du Massif Central d'après les Tables de Conversion* » par les « Publications de l'Institut d'Études du Massif Central » (Collection du Centre de Recherches d'Histoire des Entreprises et des Cellules locales) sous le direction de Pierre CHARBONNIER. (PUBP-1990, *actuellement épuisé*)

En dehors des notes en italique et entre crochets, nécessitées pour expliciter le sens de certains mots ou mesures, on pourra noter des mots dont l'orthographe a évoluée avec le temps : « limaigne » pour Limagne

Par ce récit, le curé COLLANGETTE nous montre la rigueur du climat en Livradois et la dureté de la vie de nos ancêtres, surtout s'ils n'avaient pas de propriété personnelle (tels les « *journaliers agricoles* » ou aussi les « *ouvriers mécaniques* »

INCENDIES AU VILLAGE

(AmA ! n°152 – 2^e-Trim-2015)

par Jean-Pierre BARTHELEMY (cghav-1260)

Les incendies sont redoutés tout au long de l'Ancien Régime. Ils sont fréquents et d'origines diverses : une imprudence domestique, un mauvais ramonage de cheminée, la foudre, la malveillance voire la vengeance, etc. Les maisons construites en bois et en torchis, souvent couvertes de chaume, emplies de foin, de paille et de bois de chauffage, peuvent rapidement se transformer en véritables bûchers à la moindre étincelle.

Les autorités en ont parfaitement conscience et des ordonnances de police prescrivent des règles strictes en matière de construction, de ramonage, de fours et de puits pour trouver l'eau nécessaire le cas échéant.

Malgré l'interdiction de cette pratique, on continuait à tirer des coups de fusil dans la cheminée !

Dès que l'incendie est détecté, on sonne le tocsin pour appeler les voisins à l'aide. Les maçons, charpentiers, couvreurs doivent, selon les ordonnances de police, se transporter sur les lieux avec tous les moyens nécessaires pour combattre le feu.

Une fois le feu maîtrisé, l'intendant faisait établir un procès-verbal, généralement par un « élu », pour évaluer le montant des dommages et arrêter les dégrèvements de taille qui seront accordés aux sinistrés. Les archives du Contrôle Général comportent plusieurs documents émanant de l'intendant LEFEVRE d'ORMESSON ayant trait notamment aux incendies de Saint-Genès-Champanelles en 1696, de Mirefleurs en 1698, de Vic-le-Comte, Saint-Cirgues, Saint-Saturnin et Olloix en 1700. (AN G⁷ 105 et 106)

La liste des sinistrés peut aussi aider à la reconstitution d'ascendances à une période où les registres paroissiaux peuvent faire défaut.

L'incendie de Saint-Genès-Champanelle

Le **27 mars 1696**, le « feu du Ciel » ravagea le village de Thède sur cette paroisse de Saint-Genès-Champanelles « à la réserve de 5 maisons ». Tous les autres habitants perdirent « leurs maisons et granges, meubles, bestiaux, harnois, grains, foin et généralement tout ce qui leur appartenait comme il paraît par le procès-verbal du subdélégué de M. l'Intendant ».

Ce procès-verbal est remis à l'intendant le 27 avril.

Celui-ci sollicite une décharge de taille pour l'année 1696 en faveur des habitants « qui n'avaient encore rien payé de leurs impositions de 1696 et qui depuis n'ont pas été en état de rien payer », et une réduction à 5 sols de leurs impositions durant les 5 prochaines années « pour leur faciliter les moyens de se rétablir ».

Les principales victimes de ce sinistre sont : Demoiselle Antoinette MACHEBEUF, veuve du sieur de VINCENS, Philippe FONTFREIDE, son métayer à Thède, Geneix

COHENDY, fils à Gabriel, Antoine CHAPDE qui a perdu 2 enfants dans l'incendie de sa maison, l'un de 8 ans, l'autre de 20 mois, Pierre CHAPDE, Balthazar CISSOIRE, Martin TOURCIS et Claude COHENDY, Geneix BELLEDENT, Jean BORGNE, Etienne BRUN, Geneix CHAPDE, Jean et Johanne CHAPDE, Estienne HERMANT, Antoinette GENESEMART, Etienne et Geneix COHENDY, fils à Gabriel.

L'incendie de Mirefleurs

Le **dimanche 23 novembre 1698**, alors que la population se trouvait à la messe, qui était célébrée dans l'ancienne église paroissiale, éloignée du village, « à cause de l'octave de la dédicace », l'incendie débuta dans une maison située à l'extrémité du lieu de Coste « d'où soufflait un vent impétueux qui porta le feu dans un instant sur plusieurs couverts de paille tout à la fois et enleva ensuite une si grande quantité de charbons ardents qui tombèrent sur les toits de tous les bâtiments du lieu que chacun fut obligé de monter sur les siens pour les garantir et, faute d'eau, y ont répandu du vin pour éteindre le feu ». Les habitants de Martres, La Roche, Busséol et Saint-Maurice accoururent pour les aider à lutter contre l'incendie.

L'intendant transmet au Contrôleur Général la requête que lui avaient adressée les victimes en vue d'un dégrèvement de taille ainsi que le procès-verbal établi à sa demande par Guillaume DALBIGNAT, élu de Basse Auvergne et subdélégué.

Le nombre de particuliers ayant subi un grave dommage s'élève à 18. Ces particuliers étaient redevables, au titre de 1698, d'une taille de 352 £ 2 s. et en ont acquitté 167 £. Il leur restait devoir 185 £ 2 s. En voici la liste : Antoine MAYET, Etienne DEFELGOUX, Annet BRUNEL, Bonne BAPTISTE et Pierre BRUNEL, Pierre TASSET, Marie du MAHUT, Jean DUBREUIL MONNET, Jean BABUT et Pierre MIRABEL, Pierre DUBREUIL MONNET, Léonard POUPY, Gilberte RAYMOND et Gilbert RODIER, son fils, Pierre PRONONCE, Jacques MARCOULEZ, la veuve DHOMME, Pierre BRUNEL, le nommé GUITTARD, Anna ROUX.

Catherine BORDAS, pauvre, aussi incendiée, mais n'est point cotisée (soumise à la taille).

L'incendie de Vic-Le-Comte

Le **26 février 1700**, un violent incendie s'est déclaré à 11 heures du matin et n'a été maîtrisé qu'à 11 heures du soir en raison d'un vent impétueux. Plus de 100 maisons ou granges ont brûlé. Le nombre de particuliers incendiés qui ont souvent perdu tout ce qu'ils avaient est de 32.

Un constat est dressé quelques jours plus tard par Me Claude DAUPHIN, conseiller du Roi en l'élection de

Basse-Auvergne. L'intendant d'ORMESSON propose de leur accorder :

« - une aumosne de 1500 ou 2000 £ qu'il distribuera de manière que ces particuliers en recevront un grand soulagement,

- un arrest pareil à ceux qu'il plait à sa majesté d'accorder en semblables occasions, pour remettre les 909 £ 1 sol deubs de reste (montant de la taille non acquitté au jour de l'incendie par les sinistrés) et portant que les incendiés ne seront employés dans les rôles des cinq années à venir qu'à 5 sols. »

Les 32 sinistrés sont les suivants : Gérard et Aymard ROUSSEL, Toussaint DALMAS, Marguerite GAYTE, veuve de Me Jean CUEL, Pierre GUYON, Pierre MOYLON, James BEC, Antoine PARIZET, Jacques CHAUVIGNY CARPE, Benoist BEC, Jacques CHAUVIGNY CARPE, François CAIGNON, Michel DUTEIL, Jacques BERNARD, François JOUVENTIE, Marie TOISSIERE, Hugues TOMBELLE, Jean BOUCHE, Pierre PIREYRE, Robert PIREYRE, Antoine CHAUVIGNY CARPE, Jean LIGONIE, Cosme NEUVILLE THEME, la veuve de CHAMPELOS GAINON, Jean MAUBERT, Blaise ESPINASSIER, Antoine CHOUVY, Louise THOUZET, Michel DEPAILLER, Jean RAYMOND (chanoine à la Ste-Chapelle, il est tuteur des enfants de son défunt frère, Hugues), Jacques Antoine AMAT-CHANTOU, Gabrielle BRUN, Etienne FAURE et sa mère Michelle DESPLAT

L'incendie de Saint-Cirgues

A Saint-Cirgues, dans l'élection de Brioude, le feu avait ravagé quelques jours auparavant, le **19 février 1700**, 5 maisons de particuliers situées dans le village du Pouget. L'intendant sollicite les mêmes aides que celles demandées pour Vic-le-Comte en faveur des sinistrés qui sont : Pierre ROCHE, Martial MOLIN, Michel MOSNIER, Antoine POUGET. Georges POUGET et Catherine ROYRE, aussi incendiés, ne figurent pas sur le rôle.

L'incendie de Saint-Saturnin

Le **25 mars 1700**, le feu, alimenté par un vent violent, détruisit la plus grande partie des maisons et bâtiments de Saint-Saturnin, « gros lieu de l'élection de Clermont appartenant à M. le Marquis de BROGLIO » et quelques personnes ont même péri. L'intendant sollicite les mêmes aides auprès du Contrôleur Général, après l'enquête faite par Guillaume D'ALBIGNAT, conseiller du roi en l'élection de Clermont. Celui-ci se rendit sur place le 1^{er} avril, se fait assister d'Antoine VILLOT, lieutenant et 1^{er} consul de l'année 1699, de Jean, Gaspard et François VILLOT, de Jean ROCHON, bourgeois, et d'Antoine REBIRADE, capitaine du château du sieur comte de BROGLIO, puis fait sonner la cloche pour assembler les habitants sinistrés et dresser la liste

des victimes : Jean GAUTIER, brassier, Jacques GUITARD, gendre d'Antoine BOYER, Marguerite CHABOZY, veuve de Jean CANOIL, Jean ROY dit Laroze, Antoinette FLAGELLE, Jean CELLIER Grandchamp jeune, Jean VILLARD jeune, bourgeois, Pierre MAUNIQUE jeune, Mathieu JARRETON boucher, Philippe CELLIER Barrette, Jean ROCHON, bourgeois, Benoist RAYNAUD et Etienne CELLIER Roubly, voituriers, Annet BAUDRY, Charles VENDANGES, François BESSEYRE, voiturier, Françoise BESSEYRE, veuve d'Antoine BERNARD, Madelaine DAVIGNON, Jean VILLOT jeune, bourgeois propriétaire d'une maison de 2 chambres et de bâtiments tenus en rente par Antoine DOYAT, Antoine MIGNOT, charpentier, et François CHANIER, Jacques JULIARD, laboureur, Bertrand BOUCHET, fermier de M le comte de BROGLIO, Antoinette LAFFONT, fille à feu Durand, Jean PRADIER, Jean COSSY, François COSSY, Antoinette DANDRIEU et Jacques COSSY son fils, Marie MARCHAND-MAUBERT, Antoinette BERGOUNIOUX, François FABRE, François et Jean CONSTANT, Philippe et Gilbert BIALON, voituriers, Sébastien et Gabriel VALEYRE, voituriers, Michel CELLIER, brassier, Michel REIGNAT, Jean TIXIER Martinet, Michel BERGOUNIOUX, Mr TROTTIER, avocat, bureau des finances de Riom, Isabeau GIRARD, Etienne VALEIX, laboureur, Antoine BESSEYRE, brassier, Hiérosme CHANIER, voiturier, Pierre OUREYRE, brassier, Catherine CONTOUR et Durand VALEIX, son fils, Jean ESBELY, dit Legros, Jean DANDRIEUX, voiturier, Jean BONOL aîné, François MORISQUE aîné, brassier, Marie RIBES, veuve de Thomas VERDIER, Antoine BOYER et Jacques GUITARD, son gendre, Joachim QUAYRE, commun en biens avec Jean BRIOULARD, consul, Charles RINAT, hoste, Antoine REIGNAT, Georges JULIARD, Annet BAUDRY, Me Louis de NEUVILLE, Jacques MAZOT, brassier, Pierre FAURE, brassier, Jacques VIGIER,

M^e Antoine VILLOT, lieutenant et 1^{er} consul, a perdu sa mère qui a été suffoquée par la fumée dans le cuvage.

L'incendie de Randol (Olloix)

L'incendie a été allumé « par le feu du Ciel » tombé sur le village le **4 juillet 1700** et s'est propagé sur 13 maisons, celles de Antoine et Jean FOULIARAT, (un des enfants d'Antoine et Catherine RODIER, âgé de 10 à 11 ans, a été tué par la foudre), François HUGON Labruche, Louis BABIER, Jean SAVIGNAT, Antoine VALAIX, Jean FOULIARAT, Antoine GUITTARD (sa maison de 2 étages a été détruite ainsi que, selon la déclaration faite en son absence par sa femme, Jeanne HAGON, tous ses meubles et ustensiles.)

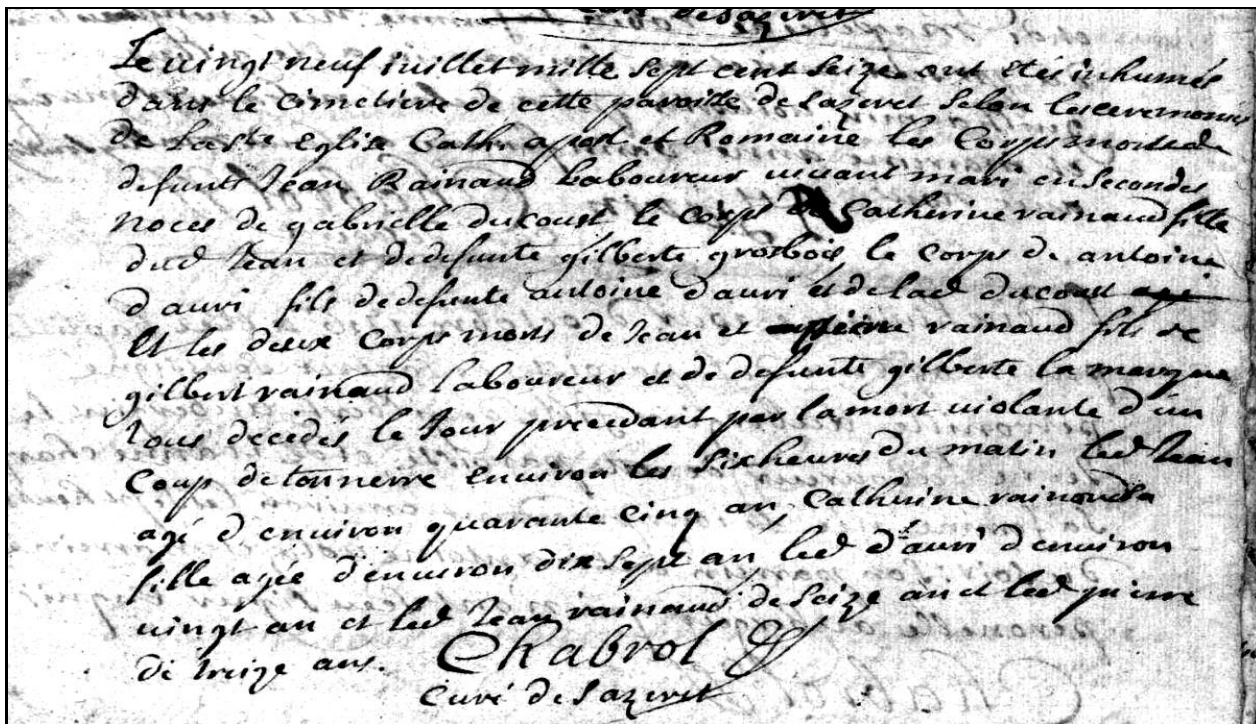
Des renseignements complémentaires et, en particulier, les montants de la taille due par chacun des sinistrés figurent dans l'article original de AmA ! n°152, (pages 80-84)

L'ORAGE A FRAPPÉ CHEZ LES RAYNAUD (1716)

(AmA ! n°145 – p.166 - 3^e trim.2013)

par Henri PONCHON (cghav-62)

Fernand RAYNAUD, né à Clermont-Ferrand, est décédé d'un accident de voiture contre le mur du cimetière du Cheix-sur-Morge (63). Un de ses ancêtres directs est mort, tout aussi dramatiquement, non loin du Puy-de-Dôme, à Sazeret dans l'Allier, d'où la famille était originaire.



« Le vingt neuf juillet mille sept cent seize ont été inhumés dans le cimetière de cette paroisse de Sazeret selon les cérémonies de la ste église cath. apost. et romaine le corps mort de défunts Jean Rainaud laboureur vivant mari en secondes noces de gabrielle Ducoust, le corps de Catherine Rainaud fille dud. Jean et de défunte Gilberte Grosbois, le corps de Antoine Dauri fils de défunt Antoine Dauri et de lad. Ducoust et les deux corps morts de Jean et Pierre Rainaud fils de Gilbert Rainaud laboureur et de défunte Gilberte Lamarque tous décédés le jour précédant par la mort violante d'un coup de tonnerre environ les six heures du matin led. Jean agé d'environ quarante cinq ans, Catherine Rainaud sa fille agée d'environ dix sept ans, led. Dauri d'environ vingt ans et led. Jean Rainaud de seize ans et led. Pierre de treize ans »
(signé ☺ Chabrol, curé de Sazeret)

Jean RAINAUD était veuf de Gilberte GROSBOIS dont il avait eu au moins six enfants. Il s'était remarié le 05.02.1709 à Sazeret avec Gabrielle DUCOUST, elle-même veuve d'Antoine DAURI (DORY), dont elle avait eu au moins trois enfants.

Le couple RAINAUD-DUCOUST avait au moins deux enfants : Antoine, l'ancêtre direct de Fernand RAYNAUD né en décembre 1709, et Claude qui se maria en 1734.

En 1716, la maisonnée devait compter une dizaine d'enfants. On se retrouve dans une configuration tout à fait classique de l'époque, où deux veufs s'unissent pour élever ensemble leurs enfants et même en avoir d'autres. Une famille « recomposée » d'alors.

Parfois, certains, issus des premiers mariages, sont amenés à se marier ensemble, ce qui sera le cas ici avec le mariage en 1718 de Claude RAINAUD et Marguerite DORY puis le 22 février 1724 avec le double mariage de Marie RAINAUD avec Jean DORY célébré à Deux-Chaises et celui de Pierre RAINAUD et Catherine DORY (DAURY)

célébré lui à Sazeret. Un peu surprenant, mais pas inhabituels, ces mariages le même jour en deux lieux différents, distants de quelques 8 km.,

En outre, semblait habiter dans la même maison, Gilbert RAINAUD, le frère de Jean, qui avait eu de Gilberte LAMARQUE cinq enfants dont deux vont périr (les trois autres étant peut-être décédés).

Il est impossible de connaître le contexte exact de l'accident, mais il est évident que les victimes se trouvaient regroupées, probablement à l'extérieur, peut-être sur le chariot en route pour rentrer la moisson ou le foin avant l'orage qui menaçait : nous sommes fin juillet, il est 6 heures du matin.

On peut aussi penser que la foudre ait frappé dans la maison ou qu'ils étaient réunis sous un arbre autour de la soupe du matin. Mais c'est bien peu probable dans un environnement orageux de fin juillet comme ce devait être le cas.

Les RAINAUD habitaient alors le **village de Piron proche de Sazeret** ; ils étaient laboureurs.

CES MAUX DONT SOUFFRAIENT NOS ANCÊTRES

(AmA ! n°122 – p. 241 – 4^e Trim. 2007)

Marie-Claude CHASTEL (cghav-468) avec la participation du Dr.Jacques GIRARD † (cghav-2969)

Cette étude pourrait être considérable compte tenu de son importance. Elle se résumera, volontairement, à une réflexion générale sur les pathologies en milieu rural dans les siècles qui nous ont précédés.

Sachant que jusqu'au XIX^e siècle bien récent, nous ne retrouvons qu'une diminution peu significative des mêmes misères, donc des mêmes causes, de ce que l'on pouvait appréhender pour les siècles antérieurs.

L'Auvergne peut dans son microcosme social, ses caractéristiques géographiques et climatiques, et son paupérisme connu, malgré le travail acharné et la vaillance non moins connue de ses habitants, servir de lieu d'étude unifié et cohérent pour une recherche plus approfondie de ces problèmes.

Au premier abord, de nos jours les pathologies semblent très différentes de celles que l'Histoire et les ouvrages médicaux anciens ont observé et décrit au cours des siècles passés.

En fait les causes d'une approche aussi discordante peuvent être expliquées par nombre de raisons autant *scientifiques* que *sociales*.

Scientifiques.

Deux éléments participent à cette question :

- La terminologie qui catégorise sous un terme spécifique chacune des différentes affections que l'on appelait alors comme on pouvait, à défaut d'en connaître la cause probante.
- L'étiologie : pour la plupart des maladies, pourtant bien décrites cliniquement, leurs diverses causes et origines restaient inconnues ou habillées de termes alambiqués que l'on connaît bien par MOLIÈRE. Cette connaissance réelle n'était qu'exceptionnellement décelée.

Par ailleurs, les accidents, leurs complications et séquelles.

Sociales.

Liées aux désastreuses conditions de vie de chaque temps ancien, les notions d'hygiène n'étaient pas inconnues mais peu étudiées sur le terrain, malgré l'attention de médecins spécialisés. Ainsi ces études restaient rares ou négligées. Le cas habituel en étant la stagnation des ordures liquides confinées aux approches des villes importantes, les fossés entourant la ville faisant office, commode mais désastreux, d'égouts macérant et putrides, cause méconnue bien qu'évidente d'infections endémiques.

Quant à la population, son hygiène de vie désastreuse surtout en milieu rural par la pollution fécale tant humaine qu'animale et les carcasses pourrissantes des animaux crevés dans la proximité des habitats, sans oublier l'absence d'eau potable et de chauffage.

D'abord un chauffage déplorable, la chaleur animale en représentant une authentique participation, avec le partage aussi des maladies. Mais aussi le nombre de fontaines ou de puits, qui étaient aussi contaminés, l'eau devenant, ce qui ne se voyait pas, non potable.

Méconnaissance des problèmes certes, mais aggravée par le paupérisme de nos campagnes, sans recours « Rmiste ».

Chacun mourrait dans son coin : de faim, de froid, d'infection, de malnutrition et de mal carentiel. Ces deux derniers facteurs étaient responsables d'un état de déséquilibre physiologique entraînant une moindre résistance par déficience immunitaire, une taille réduite, des malformations osseuses, des rétrécissements du bassin. Dans les cas d'infection contagieuse, d'autres membres de la famille étaient aussi atteints.

L'espérance de vie, actuellement somptueuse, qui voit éclore de ce fait la maladie d'Alzheimer qui n'est jamais qu'une démence sénile, était alors de 28 à 30 ans. Les nouveaux nés à cette époque amassaient sur eux le maximum de handicaps et de gestes fatals, nous y reviendrons. Quant aux fréquentes épidémies, populations décimées par les pestes et choléras (diagnostics incertains), elles ont gardé, bien que raréfiées, leur triste célébrité jusqu'à une période toute récente avec la grippe espagnole qui, lors de la guerre de 14/18, faucha aussi allégrement que les balles et obus un excellent pourcentage de la population hors tout racisme.

Il ne faut pas oublier et cela dans le milieu rural, la carence de personnel médical compétent dans les connaissances de l'époque, surtout de sages-femmes d'où une mortalité mère-enfant effroyable. Le remariage étant une solution sociale à défaut d'être la meilleure.

D'une manière schématique, on peut classer ces affections en fonction de l'âge :

La naissance et le nourrisson

Le nouveau-né

« L'entrée dans la vie » présente des risques certains. Ces dangers sont liés aux conditions même de l'accouchement, à la prématurité, l'existence de malformations congénitales, la naissance de jumeaux. Ces différents facteurs entraînent une mortalité endogène, celle des premiers jours, très importante.

On pourrait y ajouter le baptême précoce (dans les vingt quatre premières heures) avec le transport à l'église quelles que soient la distance et les conditions climatiques, remplacé par l'ondoiement sur place lorsque l'état de l'enfant est préoccupant.

Le nourrisson

Passés les premiers jours, d'autres risques ne sont pas exclus. Tout d'abord la mise en nourrice. Très peu de temps après son baptême, surtout en milieu urbain, les enfants sont conduits dans des familles vivant à la campagne pour y être placés. Le trajet s'effectue dans des conditions des plus précaires. Nombre d'entre eux ne survivront pas. S'y rajoutent les accidents dus au sevrage, l'absence totale d'hygiène, les affections digestives (syndrome toxique du nourrisson), les

maladies pulmonaires (bronchites, pneumopathies), les causes accidentelles dues au manque de surveillance : étouffements, noyades, brûlures, chutes).

On peut la qualifier de mortalité exogène.

Avec des variations locales ou géographiques, il est admis par tous les historiens ou démographes que la mortalité infantile atteint, voire dépasse, un quart des naissances jusqu'à l'âge de un an.

L'enfance

Passé le cap de la première année, les dangers ne sont pas pour autant écartés.

En effet, l'absence de vaccination, la méconnaissance des causes infectieuses de certaines maladies, associées aux conditions de vie que l'on sait, font qu'une rougeole, une coqueluche sont le plus souvent mortelles, sans oublier la variole. Et comme les malades ne sont pas isolés et le fait contamination inconnu, il n'est donc pas rare de trouver plusieurs décès de jeunes enfants de la même famille à peu de jours d'intervalle.

On peut y ajouter les maladies pulmonaires, les parasitoses, les atteintes cutanées (teigne, gale) les malformations congénitales non diagnostiquées en particulier la luxation de la hanche fréquente en Auvergne, le rachitisme entraînant des déformations des membres inférieurs et des retards à la marche et aussi toutes les causes accidentelles déjà citées.

L'adolescence.

Autrefois, elle n'était pas reconnue en tant que telle.

Très vite, dès que les enfants sont en âge de travailler, ils participent aux travaux quotidiens ou sont placés comme domestiques, servants, bergers, ...

Il est probable que certains décès de jeunes adolescents peuvent être rattachés à des maladies congénitales méconnues ou aux complications de certaines maladies (rhumatisme articulaire aigu par exemple entraînant une atteinte cardiaque).

On estime qu'environ seulement la moitié des enfants atteignait leur vingtième année, un quart disparaissait entre la naissance et un an, un autre quart entre un et vingt ans.

L'âge adulte.

L'univers féminin : le plus vulnérable.

Chacun sait qu'en l'absence de contraception (jusqu'à 1850) le nombre de naissances est élevé (en moyenne 5 à 6 enfants par couple). La natalité est de 35 à 40 ‰ de la population (nombre de naissances annuelles / ensemble de la population).

L'avortement provoqué et l'infanticide sont réprimés. Les fausses couches, ou « *blesures* », ne sont pas rares, souvent très hémorragiques. Les grossesses ne sont pas suivies, les femmes travaillent jusqu'à leur terme. La malnutrition, responsable de rachitisme, de rétrécissements du bassin, pose évidemment des problèmes. L'absence d'hygiène, de sages-femmes compétentes, au moins jusqu'à ce que Madame DU COUDRAY entreprenne des cours de formation, au milieu du 18^e siècle, font que les accouchements ont lieu dans des conditions d'insécurité totale.

Leur conséquence est que les décès maternels sont fréquents. Environ 7,5 % des femmes décèdent dans les jours ou le mois suivant l'accouchement, dus à des « fièvres puerpérales », des hémorragies.

Les stérilités secondaires sont relativement fréquentes.

Les affections communes

Elles peuvent être soit médicales, soit chirurgicales, soit liées, comme je l'ai déjà indiqué à des carences.

Affections médicales

Infectieuses

- Les **fièvres** tout d'abord : terminologie vague recouvrent un grand nombre de maladies différentes : choléra, dysenterie, typhoïde, paludisme, typhus, variole, mais aussi la tuberculose.

- **le tétanos**, dû à une plaie souillée par un bacille qui survit dans le sol sous forme de « spores », alimenté à partir du fumier de cheval.

- **la rage**, consécutive à une morsure par un animal enragé (loup, chien)

- **la lèpre** a pratiquement disparu à la fin du Moyen Age.

- **la peste** est présente pendant toute la première partie du 17^e siècle, avec des flambées plus ou moins étendues. Pendant les années 1628-1631, toutes les provinces sont touchées. En Auvergne, rares sont les localités qui sont épargnées par la « *contagion* ». Si à Vodable elle ne sévit pas (*elle y fut observée ca 1580*), les paroisses voisines, Augerolles, Escoutoux, Courpières sont atteintes et les victimes nombreuses. D'autres épidémies se produisent en 1636-1637 dans le quart Nord-Est de la France, puis en 1667-1668 dans le Nord. La dernière eut lieu en Provence à partir du port de Marseille en 1720 (300.000 morts sur l'ensemble de la région).

A Clermont, la ville n'a pas été épargnée par des épidémies importantes : en 1631, la grande peste fait des ravages importants, la ville implore le secours de Notre Dame d'Orcival, une délégation d'une vingtaine de personnes se rend près d'Orcival, présente sa requête au chapitre du sanctuaire, demandant la célébration de 2 messes par semaine jusqu'à la fin de l'épidémie et une procession solennelle le 24 août où serait portée la statue de N.D d'Orcival. Fin novembre la maladie disparaît après avoir fait 5 à 6.000 morts.

En 1763 : épidémie de variole entraînant le décès de BALLAINVILLIERS, intendant d'Auvergne.

En 1767 : le typhus est présent.

En 1849 : apparition du choléra.

Atteintes pulmonaires (pneumonie, l'asthme) pouvant être liées à l'activité professionnelle.

Maladies digestives, en relation avec la consommation d'eau polluée ou à des intoxications alimentaires.

Affections **cardio-vasculaires** (provoquant crises d'apoplexie ou ruptures d'anévrisme), mais aussi **cutanées** (furoncles, panaris, ulcères, erysipèles), **ostéo-articulaires** (rhumatismes), **vénériennes** (syphilis), **endocriniennes** (goîtres dus à un défaut d'iode dans l'eau de boisson responsable d'hypothyroïdie avec nanisme voire « *crétinisme* »), **neurologiques** (telles que l'épilepsie, le « *grand mal* » ou « *haut-mal* »), **sensorielles** (surdité, cécité).

Affections chirurgicales

Elles pouvaient concerner différents organes :

Os et articulations : fractures traitées par des attelles, luxations

Appareil digestif : le plus souvent non diagnostiquées, telles les appendicites, péritonites, occlusions intestinales entraînant les « *coliques de miserere* » et dont l'issue était fatale. Il faudrait y ajouter les hernies dues au port de charges lourdes.

A ces pathologies on peut associer

Les **causes accidentelles** : noyade, écrasement par des arbres au cours de travaux d'abattage, chute d'une toiture, d'un char de foin (responsables de fractures de la colonne vertébrale).

Les **crimes** : homicides consécutifs à la violence et à l'ivrognerie, refuge d'un pauvre.

Des motifs liés à la **profession** : l'Auvergne est terre d'émigration. De nombreux auvergnats partent pour rapporter un complément de ressources indispensables. Ils sont plus particulièrement exposés à certaines maladies en relation avec leur activité :

- Les **scieurs de long** sont souvent victimes d'accidents (tronc d'arbre mal fixé, chaînes brisées sous l'effet du gel)
- les **maçons** tombant d'un échafaudage ;
- les **tailleurs de pierres** atteints de silicose ;
- les **pionniers** (terrassiers) souffrant de fièvres contractées dans le marais ;
- les **peigneurs de chanvre** exposés aux poussières entraînant bronchite chronique ou un asthme.

Des accidents ou maladies peuvent survenir en cours de route, sur le chemin du retour, un certain nombre de ces migrants ne reviennent jamais. Enfin la surcharge de travail manuel, la longueur des journées entraîne un épuisement et un vieillissement prématuré.

L'âge : certaines maladies sont plus spécifiquement en relation avec un âge avancé telles les rhumatismes, les affections sensorielles : cécité due souvent à une cataracte, surdité.

Certes le nombre de personnes très âgées n'est pas très élevé, mais la longévité fait partie du patrimoine génétique et quelques unes ont atteint 90 ans, voire plus.

Les maladies de carence

Famines, disettes, ont été très présentes au cours des 17^e et 18^e siècles. Les crises des années 1693-1694, le grand hiver de 1709, ont laissé des témoignages qui ont marqué la mémoire collective.

Des conditions climatiques catastrophiques entraînent une récolte très insuffisante d'où l'apparition d'une disette, d'autant que la circulation des céréales d'une province à l'autre s'effectue mal, la sous-alimentation est presque chronique. La ration alimentaire est déséquilibrée et déficitaire en quantité et en qualité. Le manque de protéines et de vitamines est permanent. Le pain, la soupe

agrémentée de quelques « herbes » et d'un peu de lard salé constituent la nourriture de base de la plupart. Parfois surviennent des accidents liés à l'absorption de céréales parasitées (ergotisme du seigle). Il faut attendre la fin du 18^e siècle et l'introduction de la pomme de terre dans l'alimentation pour voir cesser les famines.

Les carences alimentaires, la sous-alimentation sont responsables d'une moindre résistance et favorisent ainsi la survenue d'épidémies.

Les réactions à cet environnement

Comment réagissaient nos ancêtres face aux « *malheurs du temps* » ? Sans doute, compte tenu de l'environnement culturel et religieux considéraient-ils la maladie comme un avertissement, envoyé par Dieu.

Le fatalisme, la résignation faisaient partie de leur état mental, mais aussi la peur « le plus souvent compagne fidèle des maladies ou des épidémies ». N'oublions pas non plus, les guerres incessantes avec la peur constante des pillages, les exactions des hommes d'armes, de la guerre de cent ans aux guerres de religion.

Impuissants devant des phénomènes qu'ils ne comprennent pas ou ne maîtrisent pas, des explications souvent magiques ou irrationnelles sont avancées. « *L'univers mental campagnard est à la fois marqué par des peurs intenses et par des facultés tout aussi importantes à les dépasser* », archétypes mêlant à une croyance religieuse si imprégnée à l'époque d'influences maléfiques et magiques.

Conclusion

Au cours de ce rapide aperçu, incomplet, j'ai tenté de montrer de quelles pathologies pouvaient être atteints nos ancêtres. Leur vulnérabilité face à la maladie était marquée. Dans cette situation entraient en jeu plusieurs facteurs : mode de vie, conditions économiques, moyens médicaux et thérapeutiques très limités. Il est donc très facile de comprendre qu'un lourd tribut était payé par les générations qui ont vécu avant les grandes découvertes médicales du 19^e siècle.

Quelques termes couramment utilisés.

Blessure : fausse couche.

Bubons : tuméfaction et inflammation des ganglions lymphatiques (l'une des formes de la peste).

Catarrhe : inflammation des muqueuses

Chlorose : (ou pales couleurs) : anémie due à un manque de fer, entraînant une pâleur verdâtre.

Congestion : afflux anormal de sang dans un organe.

- cerveau = apoplexie (hémiplegie)

- poumons = pneumonie, insuffisance cardiaque

- colique : douleur abdominale violente, survenant par accès. Les « *coliques de miserere* » sont signes d'une occlusion intestinale ou péritonite, mortelles autrefois.

Contagion : désignation de la peste, bien reconnue comme maladie contagieuse

Croup : diphtérie (terme employé en 1821) ou angine putride, mal de gorge gangreneux.

Danse de Saint Guy : « Chorée », affection se caractérisant par des mouvements désordonnés, des convulsions.

Dysenterie : maladie infectieuse intestinale avec diarrhée et fièvre (due souvent à une salmonelle), par de l'eau polluée)

Ecrouelles : tuberculose des ganglions sous-cutanés avec abcoulement externe par une fistule (guéries par attouchement des Rois de Italie !)

Epilepsie : ou mal caduc (qui fait tomber) ou haut mal

Ergotisme : mal des ardents, feu de Saint Antoine, dû à l'ergot du seigle, champignon qui pousse sur le grain du seigle (en milieu humide), contenant une toxine. L'éviter nécessitait un tri des grains pour éliminer le parasite.

Esquinancie : affection de la gorge, angine en particulier.

Fièvre : terme général désignant une maladie avec élévation de la température, parfois accompagnée d'éruptions. Il recouvrait un grand nombre d'affections diverses telles que :

- fièvre palustre, intermittente, tierce ou quarte = paludisme
- fièvre récurrente, des armées = typhus
- fièvre intestinale : typhoïde, salmonellose (le choléra vrai semble n'être apparu en Europe que vers 1821)
- fièvre pourpre : typhoïde (couleur de l'éruption).

Flux de ventre = diarrhée.

Gravelle = présence de calculs dans la vessie.

Hydropisie : terme général correspondant à un œdème ou à un épanchement dans une cavité de l'organisme ou dans le tissu conjonctif (des jambes en particulier).

Ladre : lépreux

Maladrerie : hôpital destiné aux lépreux.

Oripeaux : enflure des glandes parotides = oreillons

Peste : recouvre un ensemble mal défini d'épidémies diverses qui ne sont pas toutes dues au bacille de Yersin. Pour la peste vraie, il existe plusieurs formes : peste bubonique touchant les ganglions qui s'ouvrent à la peau, peste pulmonaire à mortalité beaucoup plus élevée

Phtisie : désigné parfois par **consommation** : équivalent de tuberculose.

Pierre : calculs formés soit dans la vessie, soit dans un autre organe.

Podagre : « goutte » touchant les articulations du pied.

Pourpre : terme général désignant les affections s'accompagnant d'une **éruption** et de **fièvre** (rougeole, scarlatine), mais aussi plus particulièrement la fièvre typhoïde.

Rachitisme = affection survenant dans l'enfance due à une carence en vitamine D et/ou soleil. Se manifeste par des anomalies osseuses d'où déformations surtout au niveau des membres inférieurs et du bassin.

Syphilis : ou « vérole ». Transmise aux Conquistadors Français de l'Italie (fin du 15^e) d'où le nom de Mal napolitain.

Se renvoyant la balle, connue en Angleterre sous le nom de Mal français. A longtemps défini des maladies touchant les organes génitaux.

Taille : « cystostomie » : intervention chirurgicale sur la vessie destinée à en extraire les calculs.

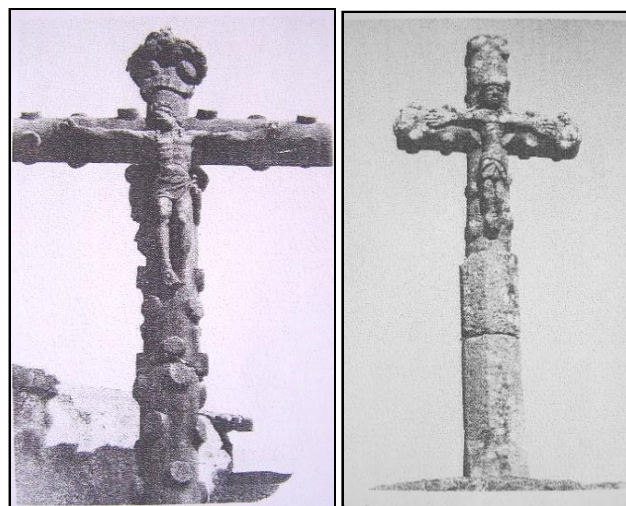
Toxicose = définit le syndrome toxique du nourrisson, associant troubles digestifs et déshydratation

Vérole = syphilis. **Petite vérole** = variole.

Les croix d'épidémies ou « croix à écots »

En l'absence de traitement efficace, au temps des pestes (en particulier au 16^e siècle), on éleva des croix comme ultime recours contre les épidémies.

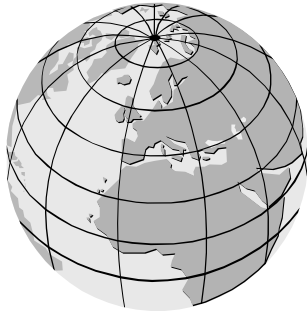
Si l'on se souvient que le terme « *écot* » désigne les petits départs de branches qui demeurent sur un tronc d'arbre après élagage, comme des chicots, une « *croix à écots* » ou « *croix écotée* » est une croix qui présente sur son bois des protubérances, qui représenteraient les bubons des pesteux.



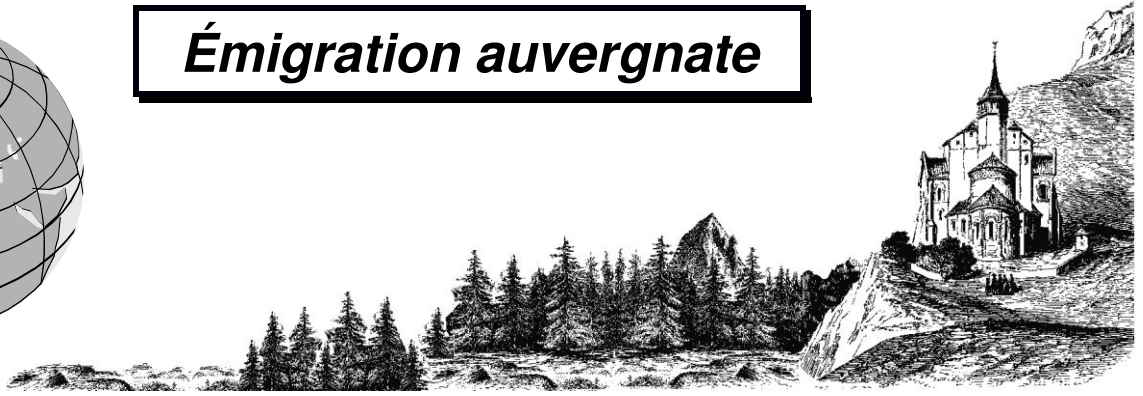
D'après J. BAUDOUIN « Les Croix du Massif Central », Ed. Créer

D'où dans un premier temps l'érection d'une croix à la suite d'un vœu en période d'épidémie, puis, dans un deuxième temps, l'idée que le contact physique des écots protégerait contre la contagion.

On est donc ainsi passé de l'érection d'une croix votive à une approche physique par le touché. C'est finalement une démarche psychologique assez habituelle.



Émigration auvergnate



L'Auvergne ET LE MASSIF CENTRAL TERRE D'ÉMIGRATION EN FRANCE ET DANS LE MONDE

(Extraits de *Ama !* n° 103 – p.22 – 1^{er} Trim.2003)

par Michel TEILLARD d'EYRY (cghav-1)

Et, d'abord, de quoi parle-t-on quand on parle de l'Auvergne ou des Auvergnats ?

En France même, sauf pour les intéressés eux-mêmes bien sûr, il existe un grand flou sur cette notion. Depuis longtemps, l'habitude a été prise de désigner sous l'appellation d'Auvergnats des populations qui débordent largement la seule entité historique et générique de l'Auvergne proprement dite.

Or, dans les faits, l'Auvergne stricto sensu ne comprend que deux départements, celui du Cantal (Haute-Auvergne sous l'Ancien Régime), celui du Puy de Dôme (naguère Basse-Auvergne) et le seul arrondissement de Brioude situé dans le département de la Haute-Loire.

Il s'agit donc d'une superficie relativement restreinte alors que ce que l'on désigne couramment sous le nom d'Auvergnats correspond à des populations qui couvrent le vaste ensemble dit du Massif Central qui représente onze départements, soit près de 12 % du territoire national !

La complexité provient aussi de ce qu'aujourd'hui cette vaste ère majoritairement montagneuse située au centre et au sud de la France relève de 5 régions administratives et économiques distinctes. On comprend dès lors que les Français non avertis de ces subtilités s'y perdent ; alors que dire des étrangers !

1/ Démographie : à ce point de vue, la population totale de ces 11 départements, en forte diminution, dépassait à peine au recensement de 1982, 2,8 millions d'habitants, soit un petit 5,15 % d'une population française de l'époque de 55 millions d'habitants.

Mais avant 1789, les populations de ces régions, ramenées à une population française globale de 26 millions d'habitants (la plus forte d'Europe après la Russie) étaient proportionnellement beaucoup plus importantes puisque de l'ordre de 3,6 millions d'habitants représentant plus de 13,5 % de la population française d'alors. C'est dire, outre les pertes meurtrières en hommes jeunes dues à la guerre de 1914-18, l'importance du phénomène d'émigration que j'évoquerai peu après.

2/ Particularités de ces régions : malgré quelques différences locales dues souvent à une histoire distincte face au pouvoir centralisateur de la royauté, les populations de ces régions ont de nombreux points communs et des réflexes de même nature les faisant souvent apparaître comme un seul peuple.

Le Massif Central où ils vivent est d'abord une vaste zone montagneuse datant de l'ère primaire et formée d'anciens volcans éteints et de hauts plateaux où la seule activité économique possible fut longtemps l'élevage des bovins et la vente de ses dérivés : viande, lait, fromages, peaux. La vie y a été traditionnellement rude et austère. Les données physiques et climatiques difficiles ont le plus souvent entraîné un cloisonnement des populations et un fort excédent des naissances au regard des possibilités de les nourrir. Les familles de 10, 12 voire 15 enfants, même si la mortalité infantile d'alors jouait son rôle modérateur, y avaient été toujours plus importantes qu'ailleurs.

3/ Les traits de caractères de ces peuples, attestés par de très nombreux témoignages, montrent que, si ces populations vivent dans un grand dénuement du fait de la faiblesse de leurs ressources et de leur fort excédent, elles refusent de céder à la fatalité. Elles vont s'organiser et s'entraider puissamment pour faire de l'émigration massive à laquelle elles vont être conduites une nouvelle chance dans laquelle, grâce à leur courage et à leur volonté opiniâtre, certains bâtiront des réussites éclatantes.

Les peuples venus d'Auvergne ou des montagnes sont décrits comme austères, farouchement épris d'indépendance, profondément honnêtes et d'une solidarité entre eux et leurs compatriotes indéfectible.

Toutes ces qualités, que d'aucuns nommeront des vertus, vont puissamment les aider dans leur aventure au loin qu'ils n'étaient sûrs en rien de gagner. Peu communicatifs, parlant souvent un patois incompréhensible ailleurs, ils sont souvent raillés ou méprisés (cela aura une conséquence comme je le montrerai plus loin).

Mais répugnant dans leur grande majorité à perdre leurs coutumes et leur âme dans l'anonymat des emplois salariés dans l'industrie naissante ou dans les services publics, ne

refusant aucun travail aussi pénible puisse-t-il apparaître, ils sauront découvrir et exploiter des voies originales et indépendantes de développement dans lesquelles les qualités qu'on a vues vont leur permettre d'exceller.

On a souvent décrit l'Auvergnat comme rugueux, pratique (on dira terre-à-terre) et retors. Sa proverbiale avarice, qui est plutôt un sens inné de l'économie et une sainte horreur du gaspillage dû aux temps de grand dénuement connus, lui est souvent pardonnée car en toute chose il manifeste, cela est reconnu, une scrupuleuse honnêteté.

En littérature : ces particularités de caractère sont si singulières que nombreux sont les écrivains qui les ont soulignées, soit pour s'en moquer, soit pour dire leur admiration devant le courage et le labeur de ceux qui les manifestent : on peut ici citer Eugène LABICHE, auteur de nombreuses comédies et vaudevilles (« *Le misanthrope et l'Auvergnat* » jouée pour la première fois en 1852) ; Jules ROMAINS qui les connaissait bien (de son vrai nom, Jules FARIGOULE, il était né en 1885 à St-Julien-Chapteuil, en Haute-Loire), et bien d'autres, sans parler des écrivains auvergnats proprement dits, tels Henri POURRAT (et sa poétique et célèbre épopée de *Gaspard des Montagnes*), Jean ANGLADE, Lucien GACHON, Jean AJALBERT, le poète GANDILHON-GENS-D'ARMES, Alexandre VIALATTE, pour ne parler que des plus connus. Tous ont décrit en termes forts, et souvent émouvants, la vie difficile au pays et la grande aventure des compatriotes émigrés, parfois très loin.

L'émigration, une solution traditionnelle aux difficultés d'existence et au surpeuplement

L'Auvergnat, c'est tout ce qui descend ! a pu dire un humoriste, et, de fait, l'émigration va au long de plus de six siècles, de 1300 environ à la veille de la guerre de 1914, vider le trop-plein des montagnes. Elle ne se fera pas en continu et connaîtra souvent de longues périodes de rémission pour reprendre plus forte ensuite. Elle sera très favorisée au XIX^e siècle par l'essor démographique qui suivra les guerres napoléoniennes et le refus des paysans des montagnes de morceler encore davantage leur terre.

Dans le Cantal en particulier, elle est la conséquence de l'organisation familiale : celle de la famille élargie avec les grands-parents, parents, enfants. Les cadets partent pour ne pas être les domestiques de leurs frères aînés.

L'émigration touche à peu près toutes les familles. Faute de statistiques précises, on peut penser que, par endroits, elle a concerné près de 20 % de la population. Chiffre considérable qui, s'ajoutant au cataclysme meurtrier de la guerre de 1914-1918, explique l'effondrement très préoccupant de la démographie dans ces contrées au XX^e siècle et aujourd'hui.

Le retour au pays : à la différence d'autres émigrations, l'émigration auvergnate se caractérise par la volonté farouche de ceux qui partent de conserver des liens aussi étroits que possible avec ceux qui sont restés au pays et d'amasser assez d'économies pour, devenus âgés, revenir au pays et mourir au milieu des leurs. Mais, avant, ils se feront construire de belles maisons, des « *houstals* », qui seront les témoins de leur réussite. C'est ainsi qu'en fonction des pays ou destinations où ils auront fait fortune, on les désignera sous les noms d'« *espagnols* », « *parisiens* » ou « *américains* ».

Destinations principales de l'émigration auvergnate, en France et dans le reste du monde.

1. Vers Paris et la région parisienne

C'est naturellement vers la très grande agglomération que constituent Paris et sa proche région que se dirigent au XIX^e siècle les gros bataillons de l'émigration en provenance de l'Auvergne et du Massif Central.

Si, comme on le verra, ce n'est pas l'émigration la plus ancienne, c'est de très loin la plus importante. A la fin du XIX^e siècle, on estime que les émigrants de ces régions dépassent le demi million. Ce sont surtout les quartiers défavorisés de l'est parisien qui vont les recueillir : quartiers proches de la Bastille, Faubourg St Antoine, grands boulevards (nouvellement percés par le baron HAUSSMANN), Belleville, Ménilmontant, etc.

Cette émigration massive est principalement le fait des populations provenant des trois départements qui forment le cœur du Massif Central et se joignent au point de jonction fameux dit de la Croix des 3 Évêques, à savoir ceux d'Aurillac (Cantal), de Rodez (Aveyron) et de Mende (Lozère).

Ce sont eux qui ont nourri pendant plusieurs générations le plus fort courant d'émigration et qui ont imprimé leur marque et leurs modes de vie à toute la colonie auvergnate et du Massif Central en France.

Les métiers, emplois et commerces exercés : le poète auvergnat Arsène VERMENOUEZ qui a chanté les Auvergnats et l'émigration a pu dire que l'Auvergne était partout où ces enfants travaillaient.

Quand il quitte sa terre montagneuse et pauvre, l'Auvergnat en emporte toujours un lambeau après ses semelles. Les métiers et commerces exercés par ces émigrants sont originaux et, rapidement, en une ou deux générations, n'ayant pas de concurrents, ils vont y faire fortune, transmutant littéralement en or les matières les plus viles ou les plus banales (les vieux métaux, les chiffons, l'eau, le bois, le vin, etc.). Pour cela on pourra souvent voir en eux de véritables magiciens.

Les principaux métiers exercés sont les suivants :

- Ferrailleurs, rétameurs, casseroliers, lanterniers (le boulevard Richard-Lenoir, près de la Bastille sera longtemps leur royaume). Ils se recrutent principalement en Haute-Auvergne dans la région de Falgoux avec les villages d'Anglards, Salers, Mandailles, etc.
- Ramassage de chiffons, la « *peille* », qui sera envoyée par grosses balles pour alimenter les moulins à papier d'Aurillac et Ambert.
- Porteurs d'eau (ils desservent les immeubles de Paris à dos d'homme et permettront aux bourgeois et bourgeoises de prendre leurs premiers bains chauds bien avant la généralisation de l'eau courante dans les étages).
- Frotteurs de parquets (le peintre Gustave CAILLEBOTTE les a illustrés dans un célèbre tableau peint en 1875).
- Création de fermes-étables autour de Paris afin de fournir du lait frais aux enfants (les canons de beauté d'alors prohibant aux femmes de nourrir leurs enfants, cela permettait de remplacer avantageusement les nourrices qui restaient à la campagne).

- Vendeurs de lait d'ânesse (dont les Parisiennes raffolaient alors pour leur teint).
- Débits de bois et charbons (d'où la locution « *charbournats* » dont est venue l'appellation courante pour les désigner de « *bournats* »).
- Débits de boissons, eau, vin, bière, brasseries, restaurants. Ce faisant, ils ont durablement modifié l'aspect de la capitale qu'on imagine plus sans cette présence familière partout.
- Hôtels, garnis, etc.

Les solidarités : perdus dans une grande agglomération qu'ils connaissaient mal, les Auvergnats vont très tôt tisser entre eux des liens étroits d'entraide et de solidarité indéfectible.

A peine « *montés* » à Paris, comme l'on disait, débarqués des trains ou des péniches qui par l'Allier rejoignent les ports du bassin parisien, les jeunes Auvergnats sont pris en mains par des compatriotes déjà établis puis dirigés vers ceux qui avaient besoin de leur force de travail toute neuve.

Très souvent la filière est principalement familiale. Ainsi est-on sûr que l'argent gagné ne sera pas distrait ou dilapidé !

Cette prise en charge quasi immédiate du jeune émigrant, ces filières professionnelles en milieu sûr vont permettre à la communauté auvergnate dans son ensemble d'éviter les principaux maux qui guettent tout émigré loin de chez lui : l'isolement, la pauvreté, devenir la proie des logeurs peu scrupuleux, le chômage, le vagabondage, etc.

L'amicalisme : Il ne s'agit pas seulement de leur donner un métier à ces immigrants venus du Pays, on va les distraire, les faire danser et chanter comme cela se passe d'où ils viennent, voire leur présenter une gentille « *payse* », de bonne moralité et dont les parents sont connus, avec laquelle ils pourront se marier et avoir des enfants qui seront, bien sûr, de bons petits Auvergnats !

Cela, ce sera le rôle des amicales qui, créées à l'échelle d'un canton, voire d'un village, puis fédérées au niveau des départements, vont mailler d'un réseau serré toute la colonie auvergnate de la région parisienne. Une amicale est presque toujours reliée au village ou au canton à laquelle appartiennent ses membres et les liaisons avec eux sont fréquentes et régulières.

Aujourd'hui encore, bien que moins puissant que naguère, l'amicalisme auvergnat représenté par la Ligue Auvergnate et du Massif Central, c'est plus de 200 amicales d'originaires qui s'efforcent de maintenir les traditions du pays et 8 filiales d'activités diverses dans les domaines culturels et folkloriques (dont une dans le domaine généalogique pour aider les membres à retrouver leurs racines).

Louis BONNET dont je dirai un mot plus loin va même favoriser le retour des émigrés dans leur pays en instituant les « trains Bonnet » qui leur permettront de voyager à des conditions avantageuses.

Louis BONNET (1866-1913) et les influences politiques. : Je l'ai indiqué plus haut : souvent moqués, voire méprisés, les premiers émigrés ont une vie difficile dans leurs débuts. Louis BONNET, un redoutable polémiste né à

Aurillac en 1866, voulut que cela change et même faire du mouvement auvergnat un instrument d'influence politique.

Après avoir fondé l'« Auvergnat de Paris », journal très lu dans les cafés et bistrotts de la capitale, il créa en 1886 la Ligue Auvergnate et du Massif Central dont j'ai parlé plus haut en élargissant la notion d'Auvergne à sept départements.

Louis BONNET avait très bien compris que c'est à Paris, siège du pouvoir politique, que devaient s'exercer les influences en vue d'obtenir des élus les crédits et moyens nécessaires permettant de développer le pays natal, de le désenclaver et de mettre fin à cette émigration massive qui le vidait littéralement de sa substance humaine.

Ce fut une tâche de longue haleine à laquelle s'attelèrent des hommes politiques d'envergure nationale tels Paul DOUMER (né à Aurillac en 1857, Président de la République en 1931), et, plus près de nous, Georges POMPIDOU (né à Montboudif, Cantal, en 1911, Président de la République en 1974), Valéry GISCARD d'ESTAING, d'une famille du Puy de Dôme (Président en 1974) et Jacques CHIRAC, de la Corrèze (Président en 1995 et 2002). Devant cette succession assez extraordinaire de Présidents auvergnats, on peut penser qu'elle n'est pas tout à fait le fruit du hasard et sur un mode amusant je citerai ici la très révélatrice « Prière de l'Auvergnat » :

*« Mon Dieu, donnez-moi
la santé pour très longtemps
du bon fromage aux repas
(et du St Nectaire évidemment !)
des gros sous à entasser abondamment
et, pourquoi pas, comme avant
un Président Auvergnat de temps en temps ! »*

2. L'émigration vers les autres régions françaises

L'émigration en provenance de l'Auvergne et du Massif Central a été également sensible dans plusieurs régions françaises. Dans ses grandes lignes, elle a connu les mêmes spécificités et caractéristiques. En dehors des métiers vus plus haut, dans toutes les régions françaises où abondent les forêts, on trouve des scieurs de long et des sabotiers qui sont des spécialités auvergnates et limousines.

Au nombre des principales régions concernées, on trouve : Lyon et sa région : L'émigration, qui y a toujours été importante, peut être considérée comme naturelle en raison de leur relative proximité. Les métiers exercés sont les mêmes qu'à Paris, avec une forte prédilection pour la récupération des ferrailles, vieux métaux et chiffons. Nombreuses sont les amicales spécifiquement lyonnaises qui ont vu le jour à Lyon.

Le Berry et la Touraine : le Berry est limitrophe de l'Auvergne et une histoire en partie commune avec elle (voir note 8) ; on comprend dès lors que l'Auvergnat s'y sente un peu chez lui. Ce ne fut pas une émigration importante mais de qualité : on relèvera notamment les noms de Jean de SIRMOND (originaire de Riom) qui fut académicien, de la famille ARNAULD, de Riom également, célèbre pour son rôle dans l'abbaye de Port Royal ; de Thomas BOYER, originaire d'Issoire, général des Finances de François I^{er}, qui fit construire le magnifique château de Chenonceau sur le Cher avant de le

céder au roi (on peut toujours y voir ses armes : « d'or au lion d'azur et au chef de gueules »).

Bordeaux et Aquitaine : par le Lot et la Dordogne, on accède aisément à Bordeaux et le bassin aquitain à bord des gabarres qui transportent les fûts d'arbres des forêts auvergnates et limousines, cuivres et ferblanteries et des colporteurs de toutes sortes d'articles. Les Auvergnats y exerçaient une activité originale et dure : celle du traitement des morues amenées par la grande pêche, activité pénible en raison du salage et des brûlures qu'il occasionnait. Mais les Auvergnats, on l'a dit, ne répugnaient à aucun ouvrage.

Marseille et sa région : nombreux furent les originaires d'Auvergne et du Massif Central qui s'y établirent comme savonniers. De Marseille, plusieurs familles partirent pour s'établir durablement en Afrique du Nord, Algérie, Maroc, Tunisie (voir infra).

L'Aisne et le Soissonais : le registre n° 74 aux Archives Nationales mentionne l'existence vers 1600 dans cette région d'une chapelle aux Auvergnats, tendant à prouver qu'ils étaient assez nombreux alors.

Bretagne : dès le rattachement de la Bretagne à la France à partir de 1550, de nombreux chaudronniers du Cantal vinrent s'y établir, notamment dans la région de Pont l'Abbé (Sud Finistère) tels les familles BENECH, CARDALIGUET, LAPAIRA, LA CARRIERE, LESCURE, ROUMEGOU, VIERS, etc.

3. L'émigration dans le reste du monde : l'Espagne

C'est la destination d'émigration de loin la plus ancienne. Elle est favorisée par l'appartenance du parler auvergnat aux langues d'oc (auxquelles appartiennent le catalan, bien sûr, mais aussi le castillan, dialecte parlé en Castille qui devint la langue officielle de l'Espagne du fait de la Cour qui régnait à Madrid, c'est-à-dire en Nouvelle-Castille.

Les échanges avec l'Espagne sont traditionnels du fait que le cuivre, que les artisans et ouvriers de Haute-Auvergne ont de longue date su travailler avec dextérité, vient d'Espagne (sierra Morrena, mines de Tharsis et du Rio Tinto, etc.).

Le repeuplement de la Catalogne, du royaume de Valence et de la vallée de l'Èbre après la guerre des moissonneurs, les grandes guerres dévastatrices (*segadores*) qui l'accompagnèrent et à la suite des progrès de la reconquête sur les Maures à partir du XII^e siècle, furent pour une partie très considérable le fait des Rouergats, d'Auvergnats et de Limousins, dès le XV^e siècle.

Les Auvergnats étaient nombreux en Vieille Castille (capitale Burgos), mais, surtout, en Nouvelle Castille où ils étaient principalement dans les métiers de la boulangerie (les « *tahonas* », fonds de commerce de boulangers-meuniers transmis sur plusieurs générations à des lignées venues directement de Haute Auvergne des villages de Crandelles, Ytrac, Trizac ou Ally où on retrouve des noms familiers tels que COURCHINOUX, LAFON, VERMENOUEZE, etc.), marchands-drapiers, marchands-chaudronniers et colporteurs de marchandises variées de toute provenance.

Des familles entières (qui viennent principalement des villages de Pléaux, Parla, Sanssac de Marmiesse dans le Cantal et des confins de la Corrèze, paroisses de Rilhac, St Santin, St Paul des Landes, Catalès etc.) s'établissent outre-Pyrénées et les noms rédigés par les notaires castillans s'hispanisent : DELBLANC devient DELBLANCH,

RILHAC se transforme en RILLACH etc. Des familles d'« *españols* » au sens déjà vu plus haut se perpétuent en terre ibérique de générations en générations, tels les THORON, NOZIÈRES, ROBERTIE, CHAREL, RATIÉ, REVEILHAC, etc. Un recensement sommaire fait aux XVII^e et XVIII^e siècles parle de plus de 4000 individus pour la seule Nouvelle-Castille.

Vers 1830 on trouve la trace dans cette province de véritables Sociétés Mutuelles, les Chinchon et celle de Navalcarneros, qui réunissent chacune plus de 400 originaires des arrondissements d'Aurillac et de Mauriac (Cantal).

Elles exploitent de vastes entrepôts de marchandises, ont partout un crédit considérable et commercent avec toute l'Europe. Leur règlement est sévère : sont seuls admis au livre des nouveaux sociétaires les fils et les gendres des associés, moyennant un apport de 4.000 francs de l'époque. Quiconque mène une vie irrégulière ou bien épouse une Espagnole se voit exclu...

Ce mouvement d'émigration de la Haute Auvergne vers l'Espagne est si ancien et si régulier qu'il a été mis en vers par un poète auvergnat, Arsène VERMENOUEZE qui vivait au début du XX^e siècle. Parodiant José Maria de HEREDIA qui dans les « *Conquistadors* » avait chanté ceux qui étaient partis pour le Nouveau monde (« *comme un vol de gerfauts hors du pays natal...* »), il écrivait parlant des émigrés auvergnats :

*« Beaucoup, séduits par le mirage scintillant
dont l'or des galions auréola l'Espagne,
dès l'âge de 16 ans se mettaient en campagne
et gagnaient à cheval le plateau castillan ».*

Ou encore :

*« ils s'achetaient un cheval barbe, montaient dessus
et partaient, travailleurs, ardemment économes,
la plupart en retour rapportaient quelques sommes,
quadruples et ducats, dans la veste cousus ».*

En 1936, avant que ne débute la guerre civile espagnole, la moitié des importations de jute dans la péninsule ibérique pour la fabrication d'espadrilles est le fait d'usines possédées par des auvergnats établis à Valence et Caudete. Plusieurs boulangers auvergnats, on a vu que c'était une activité très ancienne pour eux en Espagne, s'associent pour construire une minoterie et, à partir de là, distribuer le courant électrique en utilisant les eaux du Tage.

4. Les Pays-Bas

Depuis le Moyen Âge, l'émigration dans ce pays est le fait de chaudronniers et d'étameurs de cuivre et métaux divers, spécialités auvergnates depuis les temps les plus anciens.

Ce commerce, le plus souvent, se fait à dos d'homme. Les « *rhabilleurs* » de métaux comme on les nommait, viennent des cantons de Pléaux et Salers en Haute Auvergne. Ils se fixent de préférence auprès des ports où l'étamage des ustensiles de pêche leur assure un travail régulier. La famille BLANC, installée au Zuidland depuis deux siècles, régnait sur l'île de Woorne à Putten et Den Haeksewaard. La famille PERRET, spécialisée dans la pose des conduites d'eau et de gaz met à profit l'extension de Rotterdam à la fin du XIX^e siècle pour se faire concéder la pose des tuyauteries sur les paquebots en chantier. Ils devinrent par la suite des partenaires réguliers de la Royal Dutch.

Les fabricants et marchands de parapluies auvergnats, une autre spécialité auvergnate, tiennent le haut du pavé à

Leyde, Amsterdam, Rotterdam, Utrecht, La Haye. En 1985 une délégation de plus de 35 personnes de l'association V.V.A. (*Vereniging van Vrieden van Auvergne* ou Association des Amis de l'Auvergne) rendit visite à la ville de Mauriac (15) et aux villages proches car tous leurs ancêtres, parfois depuis le XIII^e siècle, étaient originaires de cette région. Les patronymes les plus portés étaient PAYRALBE, VERGNE, LESTRADE, LIMBERTIE, VAYSSIER, ESTOURGIE, LABOYRIE, etc.

D'autres tels la famille DENEVERS étaient venus de La Roquebrou près d'Aurillac, les familles LAVIALLE, LESCURE, LESTRADE, YRONDY etc. du canton de Pléaux, également en Haute Auvergne.

Arsène VERNEMOUZE avait aussi salué cette immigration par ces vers :

*« chargeant sur leur dos des plaques de métal
de ce cuivre sonore et rouge du Cantal
s'en allaient marteler des chaudrons en Hollande ».*

5. L'Italie

Les relations entre ce pays et la Haute Auvergne sont fort anciennes. En 1377 des Consuls des « *Bonnes villes d'Auvergne* » (dont on sait qu'elles étaient au nombre de 19) vinrent explorer les routes commerciales de l'époque et poussèrent jusqu'à Rome. Les Auvergnats établis dans les principales villes de ce pays venaient le plus souvent de Lyon, grande ville proche de leur patrie, et exerçaient leur industrie dans la banque, le commerce et l'échange de draperies et soieries. Parmi les familles d'Auvergne ayant atteint une grande notoriété, on peut citer la famille TOURLONIAS venue d'Olliergues, Marat et Olmet dans le département du Puy de Dôme et devenu au XIX^e siècle Princes TOURLONIA de Civitella Cesa.

Ces princes TORLONIA, banquiers du pape et insignes aristocrates romains, sont issus de Marin TOURLONIAS, marchand-colporteur, qui partit d'Augerolles (63) vers 1750 pour Rome.

6. L'Afrique

En dehors de quelques familles venues en Afrique Noire dans le sillage de la colonisation et implantées à Dakar (Sénégal) et Brazzaville (Congo), les principales colonies d'Auvergnats se tiennent en Afrique du Nord : en Algérie, en Tunisie mais surtout au Maroc qu'elles ont gagné par l'Espagne. Les originaires sont assez nombreux pour créer à Casablanca en 1908 une Amicale des Enfants de l'Auvergne où se rencontrent bien des noms de la mère patrie tels que CHABROL, FRAYSSE, JOUDON, CHAUDESAIGUES (comme la ville du même nom en Haute Auvergne), DELMAS, RHODES etc.

7. Le Canada

Nombreux furent les Auvergnats qui furent à l'origine de la création de la Nouvelle-France. Ce furent souvent des soldats enrôlés dans les armées du Roi (notamment dans le régiment de Carignan) et qui, après un temps de service variable, avaient décidé de rester dans le pays. Plusieurs épousèrent des Indiennes, devinrent coureurs des bois ou chasseurs de peaux et fourrures. Ils ont laissé peu de traces. Mais ce furent aussi des représentants de certaines familles importantes de la bourgeoisie ou de la noblesse d'Auvergne venus directement de cette province que l'on pourra citer. Tels sont :

La famille PLAMANDON : Philippe PLAMANDON est né il y a près de 350 ans à Lapeyrouse près de Montaigut en Combraille, près du hameau de Plamont (d'où son nom) et de la petite ville de Pionsat (Puy de Dôme).

Il se lie au Jésuite Pierre RAFFEIX, de Clermont-Ferrand, lui-même père-curé fondateur de la paroisse de la Prairie de la Madeleine en Nouvelle-France. De lui et de ses successeurs sont nés tous les PLAMANDON actuels fort nombreux au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Ils sont aussi à l'origine du village de la Petite-Auvergne situé non loin du Fort de Québec.

Les BIGOT, sieurs de VERNEROLLES, sont venus de St Flour (15) et présents à Montréal.

Les sieurs de LA CORNE, seigneurs de Chaptès (paroisse de Beaugard Vendon dans le diocèse de Clermont). Jean Louis de La Corne fut major des troupes en Nouvelle-France. Un autre membre de cette famille commandait au XVIII^e siècle une armée composée d'Indiens Wissipings, Algonquins et Iroquois.

Les Seigneurs de La TOUR FONDUE, famille de très ancienne noblesse et qui a occupé de nombreuses charges importantes en Nouvelle-France. Elle était encore représentée au Canada au début du XX^e siècle. Etc.

8. Les États Unis d'Amérique

J'évoquerai ici, pour mémoire, le nom de Gilbert MOTIER marquis de LA FAYETTE qui, à l'âge de 19 ans, gagna à ses frais l'Amérique en 1777, trois ans avant l'envoi par Louis XVI des troupes régulières commandées par ROCHAMBEAU pour soutenir les partisans de l'indépendance américaine dirigés par George Washington. Né en Haute-Loire au château de Chavaniac, il est à l'origine de l'un des événements parmi les plus considérables des temps modernes, l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

Nombreux furent en Californie les laveurs d'or originaires d'Auvergne, descendants des orpailleurs réputés de la Dordogne.

Les immigrants vinrent aussi nombreux de l'Aveyron pour y planter la vigne et les arbres fruitiers. Les premiers évêques du Texas, de l'Arizona et du Nouveau-Mexique étaient venus d'Auvergne.

9. L'Argentine

Vers 1880 une cinquantaine de familles venues de l'Aveyron viennent s'installer dans les districts de Piguë et de Carhuë, province de Buenos Aires. Chacune reçoit un espace à cultiver, le chacra, couvrant à peu près 100 ha, acquis au prix moyen de l'époque de 150 F l'ha (soit aujourd'hui près de 7000 F/l'ha ou 1000 Euros environ). Les émigrants semèrent du blé et du lin. Les débuts furent difficiles car ces plateaux étaient battus par un vent fort, le pampero.

Les familles de Piguë se sont enracinées et ont finalement réussi. Au début du XX^e siècle, le voyageur Jules HURET qui parcourait l'Argentine fut frappé par la ressemblance du village à un bourg français, à la différence de ce qu'il avait vu ailleurs, davantage construit sur le modèle italien. Aux enseignes des noms bien aveyronnais comme BONNET, CAUSSADE, VIGOUROUX, ROUMIEUX, FAURE etc. A Piguë, il y eut longtemps des journaux locaux écrits en français (j'ignore la situation actuelle)

donnant des nouvelles de ceux qui sont restés au pays à la manière de l'« Auvergnat de Paris ».

De nombreux Français, ingénieurs, commerçants, vinrent également s'établir pour aider à la construction de cet immense pays neuf. Puis-je à cet égard évoquer le représentant d'une branche de ma famille, Jean Louis TEILHARD de LATERRISSE (° 1851 + 1911 à Buenos Aires) ? Ingénieur de formation, officier dans l'armée française, il en démissionna en 1876 pour participer à la construction des chemins de fer d'Argentine. Il s'était marié avec une jeune fille originaire de ce pays. Deux de ses fils vinrent se battre en France pendant la guerre de 1914-18 et l'un d'eux fut tué à Verdun. Les descendants du survivant, qui était reparti pour l'Argentine après la guerre, sont toujours en Argentine.

10. Le Pacifique

Nombreux furent les prêtres, plus de 300 semble-t-il, des diocèses de Clermont et de St Flour qui sont partis au service des missions étrangères pour évangéliser les peuples de ces régions lointaines (ils étaient Lazaristes, Spiritains, Maristes, Jésuites, Assomptionnistes etc.). Mgr DOUARRE, d'Ambert, fut le premier évêque de la Nouvelle-Calédonie vers 1853 où il était parti avec trois autres prêtres originaires d'Auvergne. Si, bien sûr, il n'y a pas de retombées généalogiques à attendre de cette émigration-là, elle est à mentionner pour montrer que l'émigration auvergnate s'est manifestée sur tous les continents.

Conclusion

Ce n'est pas seulement la nécessité qui a poussé l'Auvergnat à émigrer, c'était le plus souvent une question de fierté. L'Auvergnat n'aime pas se sentir à charge et sait se prendre en main.

Aujourd'hui l'émigration s'est tarie faute d'hommes et les régions montagneuses d'où ces flux incessants étaient partis souffrent d'un déficit tragique de population. Pendant la saison d'hiver, d'octobre à la fin avril, il y a plus de vaches que d'habitants dans le Cantal. Et la situation est pire en Lozère et dans la Creuse.

Dans les faits et dans les mentalités, il subsiste à l'égard de cette émigration auvergnate, même encore aujourd'hui, un fort sentiment de fierté des réussites et des solidarités. Les belles maisons de ceux qui sont revenus au pays pour y mourir, les « *espagnols* », « *parisiens* » ou « *américains* », sont toujours là pour témoigner de leur réussite.

Aujourd'hui l'Auvergne et les autres régions qui la bordent ont trouvé d'autres raisons de développement, ou s'efforcent avec ardeur d'en trouver, afin de retenir les jeunes mais l'aventure de l'émigration restera longtemps dans les esprits et ne sera sans doute jamais oubliée. Elle a beaucoup apporté à ceux qui l'ont vécue mais sans doute au moins autant aux peuples et pays qui l'ont reçue.

J'aimerais que cet exposé bien incomplet soit ressenti comme un hommage à ces migrants et aussi qu'il puisse contribuer à l'avancement des recherches généalogiques pour tous ceux qui ont des ancêtres venus d'Auvergne et du Massif Central.

PARTICULARITÉS DE L'ÉMIGRATION CANTALIENNE

(AmA ! n° 47 – p. 52 – 1^{er} Trim.1989)

par Claude GRIMMER

NDLR : Il s'agit d'un extrait de la conférence donnée à l'issue du dîner annuel de la Section Parisienne en 1989.

L'originalité du département du Cantal, en Auvergne même, est certaine : paysages variés, terres vouées à l'élevage, opposition entre l'Est (Saint-Flour) et l'Ouest (Aurillac), tant aux points de vue climatique, politique, économique qu'humain.

En revanche, le Cantal partage avec le reste de l'Auvergne et du Massif Central la caractéristique d'être une terre de migrants. Depuis des siècles et partout dans le monde, des Cantaliens ont emporté les souvenirs de leur pays d'origine aux Pays-Bas, au Mexique, au Canada, à New-York, au Brésil, au Japon...

Et j'aimerais aussi montrer le particularisme de l'émigrant cantalien : enraciné dans sa terre, c'est malgré tout un éternel voyageur. Pour illustrer ce paradoxe, je mêlerai allègrement histoire, généalogie et actualité.

Les raisons du départ

On ne quitte pas son pays natal ou sa région sans profondes raisons. Les motifs économiques sont évidents.

La pauvreté de certains terroirs et les besoins, à l'inverse, de villes ou pays en pleine expansion expliquent la création de véritables courants d'hommes. Les zones de montagne à la démographie élevée et aux conditions de vie difficiles sont de grandes réserves humaines. Il y a d'un côté fuite de la misère et, de l'autre appel de la richesse.

On peut aussi ajouter d'autres motifs. La tradition dans notre province est celle de la famille élargie où l'autorité du père s'exerce sans partage. Une fois l'héritier choisi, les cadets doivent s'en aller s'ils ne veulent pas devenir les domestiques de leur frère. Ou bien une tête rebelle, un jour, se dispute avec le père et c'est la fuite obligée, le baluchon sur le dos.

Il y a aussi d'autres raisons plus intimes, mais non moins certaines : l'ennui du rigoureux hiver cantalien, des chagrins d'amour, le goût de l'aventure, les récits de ceux qui ont réussi et qu'on rêve d'imiter ou de dépasser, la confiance en son destin. Chacun a ses raisons car chaque départ est une aventure individuelle, même si ce départ s'inscrit, le plus souvent, dans un mouvement collectif.

L'évolution des migrations

D'abord temporaire, l'émigration devient définitive. Les migrants cantaliens sont, au début, partis comme travailleurs saisonniers pendant les hivers longs et

rigoureux afin d'exercer de petits métiers : porteurs d'eau, décrotteurs, portefaix, frotteurs de chevaux, marchands ambulants. Au printemps, ils revenaient avec un peu d'argent et pouvaient alors se consacrer à leur terre.

Puis les migrants ont allongé leur séjour et trouvé à exercer d'autres métiers : domestiques, ferrailleurs, nourrisseurs, puis boulangers ou cafetiers selon les besoins. Ces métiers exigent plus de permanence et, peu à peu, ont rendu définitive l'installation au loin des migrants.

Deuxième phénomène d'évolution : après avoir été pendant des siècles dirigés vers le sud, les courants s'inversent et se dirigent vers le nord. Chacun connaît le courant très important qui, depuis le Moyen-Age, s'était solidement établi avec l'Espagne. Tout y contribuait : la langue d'oc, le trafic du cuivre, l'influence de GERBERT, le fait que la Catalogne sur laquelle régnaient les rois d'Aragon dominait une grande partie de la Haute-Auvergne. Après la guerre des moissonneurs (*segadores*) et les grandes épidémies qui l'accompagnèrent au XV^e siècle, le repeuplement de la Catalogne, du royaume de Valence et de la vallée de l'Èbre fut, pour une très large part, le fait des Rouergats mais aussi des Auvergnats et des Limousins. Durant un temps, plus d'un quart de la population du royaume de Valence était constitué de Français d'origine dont la plupart venant de nos montagnes. Comme l'écrit le professeur Abel POITRINEAU, « il faut avoir consulté les livres d'entrée de l'hôpital Santa Creu de Barcelone et scruté les notices de centaines de malades originaires du diocèse de Rodez ou de celui de Santo Flor pour prendre conscience du flux migratoire qui vint alors grossir un stock humain local amenuisé par les crises récentes ». Ce phénomène de l'émigration en Espagne a aussi été l'objet des recherches de Rose DUROUX.

Il est certain que ce courant très fort du Moyen-Age au XVII^e s'amenuisera fortement après les guerres napoléoniennes. Pourtant, il a toujours existé, notamment tout au long du XIX^e, avec d'importants courants basés cette fois sur le commerce, et particulièrement sur celui des tissus, toiles et draperies de laine ou soieries. De puissantes sociétés de commerce « familiales » à succursales multiples s'implantèrent un peu partout en Espagne (voir A. VERMENOUEZ, *La famille TILLIT*), et le souvenir de la Compagnie de CHINCHON ou de sa rivale, la société de NAVALCARNERO, est resté longtemps présent dans les communes cantaliennes d'Ytrac ou de Crandelles dont on disait autrefois de leurs habitants qu'ils étaient tous « un peu espagnols ».

Le courant s'inverse dès la fin du XVIII^e et surtout au XIX^e, notamment au profit de Paris. D'après une étude effectuée en 1833 par le célèbre anthropologue Adolphe BERTILLON, il ressort que, sur 10.000 parisiens décédés,

dès l'époque révolutionnaire, les quartiers Popincourt (le plus extérieur de Paris) et des Fédérés (celui de la Bastille) connaissaient déjà une grande proportion d'habitants originaires du Cantal. Ce n'est que plus tard que les autres départements voisins, Creuse, Puy-de-Dôme, Lozère, Aveyron, suivront son exemple en direction de Paris.

Le départ

La forte convivialité montagnarde, la vie communautaire dans les villages rendent plus facile la création de réseaux. Amis et parents constituent une brigade ou une compagnie qui se met en route.

Avant le départ, on se rend chez le notaire pour donner procuration à sa femme ou à un parent pour la gestion du patrimoine, et faire son testament pour assurer le salut de son âme. Le groupe qui s'ébranle a un maître qui connaît les chemins, les étapes et le point d'arrivée. C'est toujours un homme d'expérience. On emprunte des chemins de campagne, on va soit à pied, soit à cheval, soit accompagné de mulets ou d'ânes bâtés. Les haltes ont lieu dans des cabarets amis, toujours les mêmes, où on refait ses forces en s'échangeant les nouvelles. La nuit se passe dans des auberges bon marché, mais on peut aussi demander asile dans une ferme et coucher dans l'écurie ou une grange.

Les candidats au départ sont tous munis d'un passeport précisant la filiation, le lieu d'origine et les raisons du déplacement car les contrôles sont sévères et peuvent survenir à tout moment. Il importe qu'ils soient distingués des vagabonds et autres hommes errants sans feu ni aveu. Malheur à l'homme seul qui va sur les chemins, il devra compter sur la force de ses poings ou sur la peur qu'inspire son bâton. Il paiera le prix fort aux étapes et devra se défendre contre les brigands.

L'émigration, un thème de discorde éternel ...

L'émigration, même parmi les cantaliens, est loin de faire l'unanimité. Voici, à un siècle de distance, deux opinions émanant de personnalités de notre région.

Au XIX^e siècle, M. de LAFORCE, rédacteur du Dictionnaire Statistique du Cantal de DERIBIER de CHATELET, écrivait que, sans doute nécessaire et utile à ses débuts, l'émigration s'était peu à peu transformée en appauvrissant sa propre contrée d'origine. « Une population nombreuse sort aujourd'hui du Cantal, non plus exclusivement des hautes montagnes, mais aussi des vallées où le travail ne manque cependant pas, non plus exclusivement pendant l'hiver, mais encore pendant l'été, le tout au détriment de l'agriculture qui manque de bras. Entraînée par l'amour du bien-être et par le désir d'un lucre immodéré, elle dédaigne, hors du pays, les travaux pénibles qui étaient le partage de ses pères, et se livre au commerce du colportage, moins fatigant, plus productif, mais essentiellement corrupteur. » Il conclut ... que l'émigration « par son développement et sa direction actuelle, est devenue un fléau pour le département. »

Plus près de nous, fin XX^e, René SOUCHON regrette l'absence d'une mentalité de chef d'entreprise. « Les cantaliens rêvent d'être salariés ou fonctionnaires. Quant aux plus entreprenants, les forces vives, les créateurs, ils sont partis. Les auvergnats de Paris ont réussi un réseau d'accueil qui a encouragé ces migrations et empêché les cantaliens de mettre en valeur le pays ... »

La situation s'est sensiblement modifiée ces dernières années puisque le solde migratoire négatif du département s'est considérablement réduit d'après le Répertoire de l'INSEE Auvergne 1988.

LES ORIGINES CANTALIENNES DE LA REINE D'ESPAGNE : des ROQUESOULANE aux ROCASOLANO

(AmA ! n° 140 – p.99 - 2^e Trim.2012)

par Jean-Marc BLANC (cghav-2559)

NDLR : la publication originale de cet article présente une généalogie plus complète de la famille ROQUESOULANE

La famille ROQUESOULANE est originaire du Cantal.

Avec Pantaléon ROQUESOULANE, natif de Marcolès, une branche s'est établie en Espagne : il s'y est marié en 1766, et y a fait souche. La mère de la reine, appartient à cette branche, qui porte le nom de ROCASOLANO.

I - Astorg ROQUESOULANE, ° ca 1530, + Cassaniouze ca 1564

II - Jehan ROQUESOULANE, ° Cassaniouze ca 1555, y + ca. 1600. Il x 1580 Anthoinette BRUEL, y + 1600.

III - Guillaume ROQUESOULANE, ° Cassaniouze, ca 1585, + Lacapelle del Fraisse avant 23.11.1653. Il x Leynhac 1610 Jeanne MARTORY ° Leynhac, y + après 23.11.1654 ; dont Antoine et Pierre qui suit :

IV- Pierre ROQUESOULANE « Guinot », ° à Leynhac, + après 18.05.1708. Il x1 Lacapelle-en-Vézie 07.06.1670 Jeanne AYRISSON. Il x2 Leynhac 12.07.1673 Antoinette SOUQUIERES, fille de Jean et de Anne BOISSIERES. Dont du 1er lit : 1-. Jean, qui suit.

V - Jean ROQUESOULANE, brassier (1708), marchand (1727), commerçant, ° Sansac Veinazès 1672, y + 07.01.1749 (77 ans). Il x Junhac 08.05.1708 Jeanne TOYRE ° Marcolès 1689, + Sansac, Veinazès 26.12.1764 (75 ans). 12 enfants dont le dernier, Pantaléon, qui suit

VI- Pantaléon ROQUESOULANE, ° Marcolès 16.03.1733, + Calanda, Terruel, Espagne 14.07.1781 (48 ans). Il x Calanda 27.09.1766 à Térésa CORTES ARMALED, ° Andorre 1730, + Calanda 19.10.1807 (77 ans), dont

VII- Miguel Mariano ROQUESOULANE CORTES ° Calanda 10.09.1772, + Gardian del Pueblo de Calanda. Il x 1792 Maria Esperanza BLASCO, dont

VIII- Fidel Marcos ROCASOLANO BLASCO ° Calanda 25.04.1813, + Calanda 14.03.1837 (23 ans). Il x Calanda 1833 Maria Antonia PEREZ ° Calanda, dont

IX- Miguel ROCASOLANO PEREZ, chatarrero, ° Calanda, 27.05.1836, + Madrid 27.02.1895 (58 ans). Il x Francisca CEBRIAN

X - Miguel ROCASOLANO CEBRIAN, propriétaire d'un magasin de matériel de construction, ° et + Madrid. Il x Madrid 1901 Maria CAMACHO +. Dont :

XI- Francisco Julio ROCASOLANO CAMACHO, chauffeur de taxi, ° ca 1918. Il x Madrid 1950 Enriqueta RODRIGUEZ FIGARREDO, ° Asturias, Oviedo 1919, + Madrid 22.06.2008. Dont

XII- María de la Paloma ROCASOLANO RODRIGUEZ, Infirmière, ° 15.04.1952 Madrid. Elle x 02.10.1971 Oviedo (et divorcée en 1999) Jesus José ORTIZ ALVAREZ, journaliste, fs José Luis ORTIZ VELASCO, ° ca 1923, + Ribadesella 30.03.2005, grand-père paternel de la Reine qui compterait parmi ses ancêtres des familles qui furent pendant des siècles Connétables de Castille et occupèrent d'autres offices royaux de haut rang.

Maria Carmen (« Menchu ») ÁLVAREZ del VALLE, grand-mère paternelle de la Reine, fut très connue à la radio, dans les Asturies, pendant plus de quarante ans. Elle est ° Cantabria, Santander 1928, fille de N ALVAREZ et de Placida VALLEY qui ont eu trois filles.

Le couple a eu 3 filles dont :

XIII - Letizia ORTIZ ROCASOLANO ° 15.09.1972 Oviedo. Elle x1 civilement Almendralejo Badajoz 06.08.1998, divorcée, Alonso GUERRERO PEREZ, professeur de littérature, ° Mérida 1962, fils de Juan Francisco GUERRERO et de Dolores PEREZ; sans postérité.

Elle x2 cathédrale de Nuestra Señora la Real de la Almudena, Madrid, le 22.05.2004 Felipe Juan Pablo Alfonso et Omnes-sancti de BORBON y GRECIA, Príncipe de Asturias, ° Madrid 30.01.1968, fils de Juan Carlos I, Roi d'Espagne, et de Sofia, Princesse de Grèce. Dont :

- Infante Leonora de BOURBON ° Madrid 31.10.2005
- Infante Sofia de BOURBON ° Madrid 29.04.2007.

Letizia ORTIZ ROCASOLANO est devenue Reine d'Espagne le 19 juin 2014 quand son mari a été proclamé roi d'Espagne sous le nom de **Philippe VI**



QUAND GRANDE PAUVRETÉ ET SURPEUPLEMENT RIMAIENT AVEC ÉMIGRATION

(AmA ! n° 90 – p. 213 – 4^e Trim.1999)

par Annie ARNOULT (CGHAV – 1885)

NDLR : cet article fut publié dans « A moi Auvergne ! » entre la parution des deux gros volumes de son ouvrage monumental « La grande histoire des scieurs de long ». Son œuvre, maintenant épuisée (en réédition éventuelle ?) intéresse évidemment tous les descendants des scieurs de long (et ils sont nombreux !).

Madame ARNOULT, avait eu la gentillesse de nous autoriser à extraire de son livre quelques pages et illustrations pour une publication dans « A moi Auvergne ! », nous l'en remercions très sincèrement.

Pauvreté, surpeuplement, émigration

Si tous ces hommes allaient à la scie, c'était par nécessité, et non pas par goût des voyages, plusieurs causes s'alliant entre elles. Le climat, avec des hivers neigeux et sans fin, contraignait ces montagnards à une trop longue période d'inactivité. L'Abbé ORDINAIRE écrivait, en 1802, dans son manuscrit (publié par Abel POITRINNEAU aux PUBP en 1989) :

« Dans l'arrondissement communal d'Ambert, comme dans celui de Thiers, c'est à dire, dans toute la chaîne orientale des montagnes de ce département, une multitude d'habitants s'expatrie pendant la saison où la neige couvre la terre.

Cette émigration que le Conseil d'Arrondissement d'Ambert porte pour son ressort à six mille individus, procède essentiellement à la longueur dont y sont les hivers, de l'abondance prodigieuse des neiges, et de l'extrême retard de leur fonte. Les hommes inutiles à la terre durant sept mois consommeraient à pure perte chez eux pendant tout ce temps. Si l'émigration est relativement plus forte dans cet arrondissement que dans les autres, c'est que son sol est vraiment plus malheureux ».

C'était avant tout des paysans. Ils vivaient ou survivaient de la culture, de l'élevage et de l'exploitation forestière. Les scieurs de long se recrutaient aussi bien parmi les petits propriétaires, que parmi ceux qui n'avaient aucun bien. À ces laboureurs, se joignaient de modestes commerçants et artisans.

Leurs sols étaient pauvres, mal exploités, donnaient des récoltes insuffisantes et irrégulières. Des calamités n'ont rien arrangé et ont entraîné des famines.

Les années 1630, 1694, 1697, 1709, 1710, 1770 furent cruelles, avec des hivers et des printemps particulièrement froids qui gelaient toutes les cultures, auxquels s'ajoutaient les épizooties et les désastres laissés par les gens de guerre après leur passage.

Les charges et les impôts seigneuriaux, religieux et royaux écrasaient les populations. De plus, chaque scieur de long était cotisé et devait acquitter une taxe d'industrie, calculée en fonction du pécule rapporté, comme le confirmaient les rôles de taille tarifée.

Quelques témoignages

André SIMON du village de Mervillon, paroisse de Sauvain (42) et Marie SAVATIER du village de Dizangou se sont mariés le 09.09. 1741. En 1747, le cure a délivré à A. SIMON un extrait de son acte de mariage et ajoutait :

« Extrait des registres de la paroisse de Sauvain en Forey, diocèse de Lyon, dûment collationné, j'expédie audit André SIMON, que nous certifiions être d'honnête famille, bon catholique et de bonnes mœurs, ce vingt troisième septembre mil sept cens quarante sept. CLAIR, curé de Sauvain. Nous ajoutons :

Au certificat et à l'extrait de mariage cy-dessus que André SIMON y dénommé, Jacques SIMON, son frère, André SIMON, son cousin et Jean PELISSON, tous nos paroissiens et tous bons catholiques, ne vont passer l'hiver dans les provinces étrangères que pour y travailler au pénible métier de la scie, ce que sont obligés de faire les artisans mariés ou non, capables de travailler, de notre dite paroisse, parce que, située sur de hautes montagnes, les récoltes en sont insuffisantes au paiement des impôts et à la subsistance des familles: par conséquent on y est en nécessité et en usage de comprendre les absents au tirage des milices. C'est pourquoy nous prions ceux qui sont à prier de leur donner libre passage Audit SAUVAIN, mêmes jour, mois et an que dessus ».



Une équipe de scieurs de long à la tâche

Le paiement des impôts, problème crucial, revient sans cesse dans les témoignages. Pierre J.B. LEGRAND D'AUSSY notait dans son récit de voyage fait en 1787-1788, à propos de la masse des impositions du royaume : *« L'argent, comme tu vois, sortant en fleuves de l'Auvergne, et n'y rentrant que par filets ; l'exportation et les produits de la terre n'y suffisant pas pour acquitter*

l'excès d'impôts; il avait fallu que les Auvergnats imaginassent un genre de lucre quelconque, et qu'ils allassent ailleurs chercher un revenu, qui leur était refusé par la Nature ».

Voici un passage d'un mémoire anonyme rédigé vers 1787-1789 :

« Tous les seigles étant semés au mois de septembre, et les femmes suffisant pour le soin des bestiaux, la plupart des hommes sortent et se répandent dans le Royaume, avec leur pioche ou leur scie pour chercher de l'ouvrage, parce que la nature de leur terre et la dureté du climat ne leur laissent rien à faire.

Et qu'il leur faut pour payer les charges des numéraires que les productions de leur sol ne leur procurent pas entièrement. Pour payer les impôts ils y suppléent par l'émigration annuelle, ils vont exploiter une partie des forêts de toute la France ».

Rapport du 21.11.1787 à l'Assemblée Provinciale d'Auvergne :

« On ne peut attribuer la dépopulation prodigieuse de l'Auvergne qu'à la surcharge de l'impôt qui ôte aux malheureux laboureurs tout moyen de subsistance et les force à s'expatrier pour chercher dans les climats étrangers les secours qu'ils ne peuvent trouver dans la province ».

Pour l'Abbé ORDINAIRE :

« Le Gouvernement n'a même jamais ignoré que sans les recours en numéraire que ce moyen produit au département, les impositions ne pourraient être acquittées ».

Les régimes successoraux apportaient une charge supplémentaire, notamment en cas d'héritier universel, contraint de dédommager ces cohéritiers et de régler d'autres dépenses familiales.

Il n'était pas rare de voir réapparaître, après une longue absence, un scieur de long venu toucher sa part d'héritage, puis disparaître aussi discrètement qu'il était arrivé, cette fois pour toujours.

Pour servir en temps de guerre, tant que le recrutement de la milice se limitait à un ou quelques hommes par paroisse il n'avait pas suscité de situation particulière. Le problème s'est corsé avec les levées obligatoires.

Le Subdélégué de Mauriac (15) écrivait à l'Intendant :

« ... et enfin jusqu'à ce que les bruits de milice commencent à se divulguer et que le temps ordinaire ou le tirage s'en fait approche, ils sont dans l'idée que pourvu qu'ils partent un jour avant que les ordres ne soient arrivés, ils ne sont point dans le cas de devoir être mis absents ».

Archives de la Charente, Maréchaussée d'Angoumois, 20 septembre 1780 :

« Interrogatoire de Jean CHABRIER, scieur de long, 28 ans, demeurant au bourg de Granval, près de la petite ville d'Ambert, en Auvergne. Il a travaillé aux environs de Rochefort, dans la ville et le port, à façonner et scier des bois, pendant 4 ans. On l'a arrêté à La Rochefoucauld (16), car on le soupçonne d'être déserteur de la marine il s'en défend. On l'a arrêté en même temps que Joseph CHALUD 23 ans, étudiant en théologie demeurant au bourg de St

Amand près d'Ambert en Basse Auvergne engagé dans la marine comme fusilier. Ce dernier est tombé malade à Rochefort le 23 juillet. Voyant journellement mourir ses camarades et ayant encore de la fièvre, il chercha à éviter la mort en se procurant la liberté ».

Archives du Service Historique de l'Armée de Terre :

« Pierre LABORIE dit Fortune, âgé de 30 ans, natif de Jugnac (15) diocèse de St Flour, soldat du Sieur Fournier Régiment d'Auvergne où il a servi 12 ans, portez dans son certificat a eu le bras gauche coupé ensuite d'un coup de mousquet qu'il reçut à l'affaire de Chiary en Italie, Scieur de long de sa vocation et est catôlique - Le 9 juin 1741. Il est décédé ».

« Pierre QUEYRU dit Page, âgé de 21 ans, natif de Gia (63) diocèse de Clermont en Auvergne, soldat du Sieur DEUIL, Régiment de la Sarre, où il dit avoir servi 2 ans, a eu la jambe droite emportée par une volée de canon à la deffense de Landau (56), seigneur de long de son mestier, et est Catôlique ».

« Le 14 may 1714 Le d. Pierre QUEYRU d. Page estant de la Compagnie du Sieur de St Quentin au détachement en Garnisson a Belleisle (56) à déclaré qu'il renonçoit à l'hôtel pour aller se marier à Dinan (22) ».

Avec la Révolution, si certaines charges ont diminué, en contrepartie l'instauration du devoir militaire fut créée. Les jeunes gens qui tiraient un mauvais numéro se voyaient embrigader pour de longues années, et devaient-ils s'estimer heureux, s'ils avaient échappé aux massacres des guerres napoléoniennes, ou autres batailles.

En dépit des risques encourus, beaucoup préféraient désertier que de se soumettre aux lois de la conscription, ils choisissaient de s'expatrier dans quelques forêts lointaines.

Les familles étaient regroupées par feux, voire par communautés villageoises. Les communautés familiales étaient fréquentes dans ces régions. Malgré le fort taux de mortalité infantile et de mortalité épidémique, les familles étaient nombreuses, trop nombreuses. Cette surpopulation était inconciliable avec les ressources insuffisantes des foyers. Aussi, pour les plus pauvres, un parent parti, c'était une bouche de moins à nourrir.

Jean COUTY, né vers 1830, habitant au village de Donzenat commune de Nedde dans la Haute-Vienne était scieur de long. Il s'est marié le 17.09.1861 avec Anne NOILLIER. Voici ce qui était stipulé dans leur contrat de mariage : *« Article 9e - Léonard NOILLIER [le futur beau-père] s'oblige de loger, nourrir, blanchir, chauffer, éclairer, entretenir et soigner tant en santé qu'en maladie les futurs époux et leurs enfants à la charge pour eux de travailler de leur mieux à l'utilité de la maison commune.*

Il est convenu; que le futur époux pourra, du consentement auprès de son beau-père, aller travailler à la campagne de son état de scieur de long, à la charge pour lui de payer chaque année d'absence la somme de quarante francs payable à la St Jean Baptiste [...] ».

Trouver une alimentation plus abondante au loin, laisser son pays froid pour passer l'hiver dans un endroit où le climat était plus doux, ces deux facteurs encourageaient également au départ.

Heureusement, le caractère de l'Auvergnat facilitait son intégration.

Des l'adolescence aller à la scie, l'instinct d'imiter, de faire pareil que les autres, devenait une tradition. Les histoires du grand-père racontées aux veillées, avec tous les détails sur ses exploits d'antan, et sur ses pérégrinations, incitaient les garçonnets à partir.

Dans ces milieux on était scieur de long de père en fils. Le dépouillement minutieux des archives privées de la famille CHANCOLLON-GIRAUD-FANGET de Sauvain (42), nous a permis de dresser l'arbre généalogique et de constater la place de ce métier sur quatre générations dont voici un extrait ci-dessous.

Même modiques, les gains rapportés¹ par les premiers encourageaient à l'exode, avec l'obsession chez le paysan d'agrandir sa propriété en achetant quelques arpents de terre supplémentaires, sans oublier l'idée de se protéger contre un éventuel accidents gains ou maladie et contre la vieillesse.

Comme le dit si bien Henri POURRAT : « *Quand un Auvergnat trouve un biais pour se faire de l'argent, il appelle toujours ceux de son pays* ».

Pour toutes ces populations, le phénomène migratoire, une fois enclenché, devenait irréversible.

Généalogie des familles

Les CHANCOLLON-GIRAUD-FANGET

I. Jeanne BERLANDE x1 Michel GIRAUD, x2 François CHANCOLLON, *scieur de long*.

Du premier mariage :

- Anne GIRAUD + 1796, qui suit.

Du second mariage :

- François CHANCOLLON ° 1758 + 1785 à Niort, *sabotier*,

- Jean CHANCOLLON ° 1762, *scieur de long*,

- Claude CHANCOLLON ° 1766 + 1827 à St Maixent (79), *scieur de long*.

II. Anne GIRAUD + 1796, x1 1771 Jean FANGET (+ 1782), *scieur de long*, x2 25.10.1784 Claude PRACHAY, *scieur de long*.

Du premier mariage :

- Mary FANGET, *scieur de long*,

- Claude FANGET ° 1775 + 1822, *scieur de long*,

- Jean Marie FANGET ° 1779, *scieur de long*.

Du second mariage :

- Jeanne PRACHAY,

- Marie PRACHAY.

D'où portaient-ils ?

Les scieurs de long étaient tous originaires des régions pauvres, à vocation forestière, et se situant en zones montagneuses.

Si les Landais, les Pyrénéens, les Savoyards etc. ont émigré, tel l'ancêtre de M. PONSOLE, Césy ROUGALLE, scieur de long originaire de l'Ariège qui décédera à Mane en Haute-Garonne, la plus grosse concentration de ces scieurs de long se trouvait dans le

Massif Central, dans les anciennes provinces d'Auvergne, du Lyonnais, du Limousin et de la Marche ... correspondant de nos jours aux neuf départements suivants :

- Le Puy-de-Dôme (63), arrivait largement en tête avec le plus gros contingent de scieurs de long partis principalement du quart sud-est et de l'ouest : les Monts du Forez, les Monts du Livradois, les Monts Dore.
- La Loire (42), partis de l'ouest : les Monts de la Madeleine, les Bois Noirs, les Monts du Forez.
- La Creuse (23), partis du sud-est : le Plateau de Millevaches, le Plateau de la Marche.
- La Haute-Loire (43), partis du nord et de l'est : le Plateau du Velay.
- La Corrèze (19), partis du nord-est : le Limousin, le Plateau de Millevaches, les Monédières.
- Haute-Vienne (87), partis du sud-est : le Limousin, le Plateau de Millevaches.
- Le Cantal (15), partis du centre et du nord-est : le Cézallier, les Monts du Cantal.
- La Lozère (48), partis du nord-est : les Monts de la Margeride, le Haut-Gévaudan.
- L'Aveyron (12), partis du nord-centre et ouest : les Plateaux ou Monts d'Aubrac, de la Viadène, de Carladez, du Ségala, du Haut-Rouergue.

Le passeport à l'intérieur d'un scieur de long



Passeport délivré à Gentioux pour Léonard Garaude

[1] Dans les relevés d'Augerolles effectués par B. BRUNEL (« *Le vouloir vivre et la force des choses* ») on trouve l'évaluation de la somme rapportée à son père par un jeune scieur de long dans les années 1780, soit 60 à 80 £, Vers 1880, Lucien GACHON donnait la somme de 600 à 800 F. L'un et l'autre, convertis en euros d'aujourd'hui donneraient environ 2000 à 2500 €

LES AUVERGNATS DE PARIS SOUS LA TERREUR

(AmA ! n° 114 – p.265 – 4^e Trim.2005)

par Jean-Pierre BARTHELEMY (CGHAV – 1260)

Avertissement

La Bibliothèque Généalogique et d'Histoire Sociale de la rue de Turbigo à Paris a établi un fichier des cartes de sûreté délivrées sous la Révolution (août 1793 – juin 1795) afin, notamment, de contribuer à la restauration de l'état civil des parisiens qui a été détruit lors de la Commune. Ce fichier qui mentionne la ville de naissance des titulaires n'est pas sans intérêt pour les Provinciaux puisque l'on estime que plus de 70% de la population parisienne de l'époque – elle-même estimée à 600.000 âmes – était née hors de Paris.

Les cartes de sûreté étaient de véritables cartes d'identité délivrées aux hommes à partir de 16 ans. Elles faisaient état, entre autres mentions, des traits physiques les plus significatifs de l'individu. Malheureusement, les cartes elles-mêmes, qui étaient remises aux titulaires, ont disparu. Le fichier a été constitué à partir des registres de délivrance des cartes tenus dans chacune des 48 sections qui composaient le Paris de l'époque. Ces registres ont été retrouvés dans leur grande majorité, mais non dans leur intégralité, et sont conservés aux Archives Nationales.

Le déchiffrement des villes d'origine est une épreuve amusante, mais difficile. Le préposé de la section écrivait (souvent mal) ce qu'il entendait ; l'impétrant donnait souvent le nom de son village ou lieu-dit pour celui de sa commune, et il ne connaissait pas toujours le nom de son département d'origine dont la création était très récente. Il subsiste donc un certain nombre d'incertitudes – voire quelques erreurs – dans les tableaux qui vont suivre. Je serai reconnaissant à tous ceux qui auraient des précisions ou des rectifications à apporter de me les faire connaître.

Notons aussi que cette source a été utilisée par Mme Françoise RAISON-JOURDE dans son étude « La colonie auvergnate de Paris au XIX^e siècle » (Commission des Travaux Historiques de la Ville de Paris, 1976).

Dans le numéro 113 de « A moi Auvergne ! », nous avons publié, à titre d'exemple, une courte liste d'individus originaires du district de St Flour (15), mais la poursuite de cette publication serait trop longue pour notre revue. Par contre, l'analyse de cette immigration est intéressante.

Analyse de cette immigration

Les grandes vagues de l'immigration auvergnate à Paris se situent au XIX^e siècle, et plus encore dans la seconde moitié du siècle que dans la première.

Dès la fin du XVIII^e, toutefois, l'immigration auvergnate est présente à Paris avec toutes les caractéristiques qui se développeront au siècle suivant. Elle n'est pas la plus importante, car, dans leur grande majorité, les immigrants proviennent des Provinces proches de Paris ainsi que du Nord, mais elle constitue le groupe le plus nombreux de toutes les Provinces du sud de la France, et leurs métiers spécifiques, leur langage, leurs vêtements leur façon de

vivre, en font une colonie bien identifiée dans le Paris du XVIII^e siècle.

Cette immigration auvergnate recouvre pourtant des courants divers. Globalement, tout d'abord, les mouvements en provenance de l'ancienne province d'Auvergne sont nettement prépondérants à cette époque au sein du Massif Central ; les Aveyronnais et les Lozériens n'arriveront en masse qu'au siècle suivant.

Au sein même de l'ancienne Auvergne, le phénomène migratoire n'est pas le même très différencié entre les trois départements qui en sont issus, et, pour le département du Cantal, entre le district de Saint-Flour et les trois autres.

Le nombre d'immigrants recensés s'établit comme suit :

Cantal, district de St-Flour :	1 099
autres districts	1 148
Puy-de-Dôme.....	997
Haute-Loire	363

Pour la lecture des tableaux qui suivent, notons que l'effectif des trois premières populations est comparable, que ce n'est pas le cas pour la dernière, et rappelons que cet effectif recouvre la grande majorité de la population masculine âgée d'au moins 16 ans entre août 1793 et juin 1795.

Globalement, le nombre d'auvergnats s'établit donc à 3 607, chiffre à rapprocher du nombre total de cartes délivrées durant cette période, soit 165 000 (après suppression des doublons dus à des changements de section, des pertes, etc.). Selon cette approche, la population d'origine auvergnate représenterait 2,2 % de la population parisienne, soit environ 13 200 personnes sur 600 000 habitants.

Si des facteurs communs l'emportent en matière d'âge, l'immigration auvergnate apparaît dès le XVIII^e très différenciée selon le pays d'origine, sur le plan des métiers et sur celui de l'implantation dans Paris.

Les âges

La très grande majorité des immigrants gagnent Paris entre 16 et 30 ans – et surtout entre 17 et 25 ans – c'est à dire dès qu'ils prennent conscience de la difficulté de faire leur vie au pays.

Les âges d'arrivée à Paris

Origine	< 16 ans	16-30 ans	31-45 ans	> 45 ans
District de St Flour	14 %	66 %	16 %	4 %
Cantal : autres distr.	15 %	68 %	13 %	4 %
Puy-de-Dôme	11 %	68 %	16 %	5 %
Haute-Loire	4 %	72 %	17 %	7 %

Le pourcentage d'Auvergnats présents à Paris avant l'âge de 16 ans, particulièrement élevé pour le Cantal, témoigne, en quelque sorte, de « l'institutionnalisation » de ce mouvement migratoire. Ces enfants mineurs ont accompagné leurs parents dans leur migration, mais ils ont pu, aussi, passer leur plus tendre enfance dans le milieu familial d'origine avant de venir les rejoindre à Paris.

Il est difficile d'estimer la part de l'immigration saisonnière, mais celle-ci semble faible en comparaison de ce qu'elle est dans les provinces. De même, bien que des liens étroits soient maintenus, le retour au pays à l'âge de la retraite est très limité. La plupart des migrants font leur vie dans la capitale, la population auvergnate de plus de 45 ans étant en rapport avec celle de la population parisienne globale.

Répartition par âge de la population masculine de plus de 15 ans originaire d'Auvergne en 1794

Origine	Population > 15 ans	16-30 ans	31-45 ans	> 45 ans
District de St Flour	1 099	36 %	41 %	23 %
Cantal : autres distr.	1 148	37 %	38 %	25 %
Puy-de-Dôme	997	30 %	40 %	30 %
Haute-Loire	363	35 %	38 %	27 %

Les métiers

L'image de l'Auvergnat qui s'est gravée dans l'esprit du Parisien est incontestablement celle du « bougnat » (mot inconnu en auvergnat), mais, à l'époque de la Révolution, les porteurs d'eau sont encore bien plus nombreux que les charbonniers. La proportion s'inversera progressivement dans le courant du XIX^e siècle, le porteur d'eau, moins occupé l'hiver, se mettant à livrer du charbon, puis ouvrant un débit de boisson...

Ces porteurs d'eau qui arrivent avec, en tout et pour tout, leur courage et leur force physique, et un handicap, leur langage incompréhensible pour les Parisiens, proviennent essentiellement du district de Saint-Flour, ainsi que de la vallée de la Cère. Ils vont puiser l'eau dans la Seine – sauf entre Maubert et le Pont-Neuf où elle est trop polluée – ou aux puits, et la désinfectent au vinaigre. A l'aide d'une large sangle de cuir, placée diagonalement sur l'épaule et terminée par deux crochets de fer portant chacun un seau, et d'un cerceau de bois maintenant les seaux à distance, ils montent jusqu'au 7^e étage jusqu'à vingt, voire trente fois par jour.

A côté de ces deux professions, il y a celles des porteurs, portefaix gagne-deniers, commissionnaires, etc. qui ne sont pas organisées comme celle des porteurs d'eau, mais qui regroupent aussi un grand nombre de migrants du district de Saint-Flour. Le Paris pré-industriel constitue un vaste secteur commercial qui a besoin d'une forte main d'œuvre non spécialisée pour transbahuter, outre l'eau, les produits alimentaires, le vin, le bois, tout ce qui est nécessaire à la vie quotidienne et qui arrive par voie d'eau sur le port.

Dans les autres districts du Cantal, la profession dominante est celle de chaudronnier. Alors que, pour les porteurs d'eau, Paris est une destination privilégiée, ce n'est pas le cas pour les chaudronniers d'Aurillac, des vallées de la Jordanne ou de la Maronne et de tout le nord-ouest du Cantal. Ils possèdent un vrai métier qu'ils vont exercer dans diverses contrées et même en dehors des frontières. Ils sont cependant bien représentés à Paris, malgré les difficultés que leur cause la corporation parisienne, soucieuse de s'assurer un monopole. Ils ont obtenu l'autorisation, depuis un arrêt de 1660, de faire du « rhabillage », mais il leur est interdit de vendre du neuf et de tenir boutique. En 1760, face à des attaques réitérées de la communauté des maîtres chaudronniers de Paris, ils obtiennent des lettres patentes qui leur octroient la possibilité de s'établir « dans les faubourgs de Paris et de vendre, porter et rapporter librement dans cette ville ».

Quant aux migrants en provenance du Puy-de-Dôme, ils occupent préférentiellement des « métiers de ville » auxquels ils se sont formés à Clermont-Ferrand, Riom, Issoire, Billom, Ambert ... avant de gagner Paris. Il s'agit de métiers liés à l'habillement et à la toilette : tailleur, coiffeur, perruquier, chapelier, bijoutier, orfèvre, cordonnier, gainier ... Par ailleurs, la profession de boulanger est particulièrement bien représentée par des migrants originaires de diverses parties du département puisqu'ils sont au nombre de 105, marchands et garçons compris.

Le phénomène migratoire est beaucoup moins développé en Haute-Loire, tant dans sa partie anciennement auvergnate que dans le Velay (ce qui se confirmera lors des grands mouvements du siècle suivant). Notons le pourcentage relativement important de terrassiers.

A côté de ces professions dominantes, il convient de relever quelques métiers « pittoresques » qui passaient aussi pour des spécialités auvergnates :

- les « frotteurs » de parquets, qui seront immortalisés au siècle suivant par un célèbre tableau de CAILLEBOTTE. Ils sont essentiellement originaires du district de Saint-Flour (Neuvéglise, Pierrefort, Tanavelle...),
- les « marchands de peaux de lapins », dont beaucoup viennent de la région de Dienne, Chavagnac. Leurs « pays » ne m'en voudront pas de citer Louis Sébastien MERCIER (Tableau de Paris 1788) : « *L'Auvergne fournit à Paris ces crieurs de peaux de lapins qui ne les achètent au détail que pour les revendre en gros aux chapeliers ; mais ce crieur en est surchargé de manière qu'on cherche sa tête et ses bras. On le sent avant que d'entendre sa voix ; il vit dans l'exhalaison infecte de ces peaux ; il y résiste. Son cri est extrêmement dur. Les chats fuient à son aspect ; car il est homme à prendre leur robe et les chats semblent deviner qu'il en veut à toutes les fourrures des quadrupèdes. Il a de plus dans sa poche un couteau toujours prêt à châtrer les matous. Il n'entre pas dans une maison que les chattes ne se sauvent sur les gouttières, en exprimant par des miaulements plaintifs combien la figure de ce barbare leur est désagréable.* »
- les « marchands de parasols » (car cet appareil a d'abord été utilisé par les Parisiens pour se protéger du soleil) avaient leurs attaches dans les régions d'Aurillac et de

Mauriac. En 1769, ils recevront l'autorisation de s'installer sur le Pont-Neuf.

- les rémouleurs, au nombre d'une cinquantaine, en provenance du Cantal

Répartition des métiers par région d'origine

METIERS	D. de St Flour	Cantal : autres.	Puy-de-Dôme	Haute-Loire
Porteurs d'eau	27 %	14 %	2 %	2 %
Charbonniers	17 %	6 %	0,6 %	-
Commissionnaires, portefaix, journaliers	21 %	16 %	7 %	4,8 %
Chaudronniers	0,5 %	20 %	0,5 %	-
Habillement et toilette	5,5 %	5,5 %	19 %	13,5 %
Boulangers	-	-	10,5 %	1,5 %
Terrassiers, maçons	0,6 %	0,9 %	4,8 %	14 %
Menuisiers	0,4 %	2 %	3 %	7 %
Scieurs de long	0,3 %	0,7 %	6 %	7 %
Fonctionnaires, employés	2,3 %	3,2 %	7 %	7,2 %
Marchands	3,8 %	6,9 %	4,8 %	6,8 %
Cochers	1 %	1,5 %	2 %	2 %
Rémouleurs	1,9 %	2,6 %	-	-
Frotteurs	5 %	2 %	0,4 %	0,7 %
Domestiques, portiers	1,5 %	2,6 %	2,5 %	4 %
Divers et sans état	12,2 %	16,1 %	29,9 %	29,5 %
	100 %	100 %	100 %	100 %

Curieusement la profession de chiffonnier n'est pratiquement pas représentée (un seul cas recensé), alors qu'elle fera aussi partie, au siècle suivant, des spécialités auvergnates. Il y a bien quelques brocanteurs ou ferrailleurs qui n'en sont peut-être pas très éloignés, mais ils restent très peu nombreux. Il faut croire que les Auvergnats ont attendu que le métier soit moins immonde, moins décrié... et plus rentable avec les grands travaux qui ont marqué le Paris du XIX^e siècle, et qui ont débuté dès la Restauration.

Enfin un point commun réunit tous les Auvergnats : le personnel de maison y est peu nombreux, car ils sont tous très jaloux de leur indépendance, et répugnent, le plus souvent, à toutes formes de sujétion.

Le rapport entre le métier et l'alphabétisation est étroit. La capacité de signer est la suivante selon les différentes régions d'origine :

Origine	St Flour	Cantal, autre	Puy-de-Dôme	Haute-Loire
Signent	47 %	58 %	63 %	69 %

A titre indicatif, les historiens estiment qu'à la veille de la Révolution, parmi le salariat parisien, 66 % des hommes

savent signer, ce pourcentage étant plus élevé parmi le personnel domestique.

La localisation dans Paris

Le Paris d'alors compte 48 sections qui, en 1795, seront regroupées 4 par 4 en 12 arrondissements, les 9 premiers se situant sur la rive droite et l'île de la Cité, les 3 derniers

rive gauche. Paris s'arrête aux barrières des Fermiers Généraux, les faubourgs s'étendant entre les anciens remparts – devenus les Nouveaux Cours (les Grands Boulevards) sur la rive droite, et les boulevards du Midi sur la rive gauche – et ces barrières d'octroi.

Si « la fureur de la bâtisse » s'est emparée de Paris selon Sébastien MERCIER, cette enceinte des Fermiers Généraux enserme encore en son sein de vastes zones non bâties, occupées par des champs, des vignes et des terrains vagues. Le Paris « neuf » de l'ouest est encore peu peuplé et réservé à la noblesse argentée ou à la haute bourgeoisie, alors que les faubourgs de l'est sont les quartiers populaires.. Mais la grande majorité de la population s'agglutine au centre de Paris qui accueille tous les milieux sociaux et

connaît une ségrégation verticale (« Plus haut l'étage, plus bas la classe »).

La localisation des Auvergnats est très liée à leurs métiers, et le métier dominant détermine le quartier de prédilection de l'ensemble de population originaire de la même région, celui où les nouveaux arrivants trouveront accueil et entraide.

Les porteurs d'eau s'installent préférentiellement au cœur de la ville, à proximité de leurs clients. Ils sont particulièrement nombreux dans le quartier des Halles (rue de Viarmes, surtout entre les n° 20 et 30, et dans les rues voisines, rue des Deux-écus, rue Sartine, rue Babilie,...), et dans le quartier de l'Hôtel de Ville (rues de la Vannerie, de la Tannerie...).

On les trouve aussi dans les autres quartiers qui leur offrent une clientèle régulière. Pour les commissionnaires et autres gagne-deniers qui sont journellement à la recherche d'une activité, la place de Grève et les Halles sont des points où se fait l'embauche. Sur la rive gauche, la Cour du Dragon abrite de nombreux porteurs d'eau, charbonniers et gagne-deniers. Toute cette population issue en majorité du district de Saint-Flour est, en revanche, peu implantée dans les faubourgs.

Les chaudronniers venus de la vallée de la Jordanne, de la Maronne et du Nord-ouest du Cantal ont fait, au contraire, du faubourg Saint-Antoine un pôle d'attraction pour leurs « pays ». Ce faubourg bénéficiait d'un statut privilégié puisqu'il était exempté de tout règlement corporatif et que l'on pouvait donc faire librement commerce de son activité. Dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine, des garnis sont intégralement occupés par des cantaloux, par exemple le n° 26 ou le 34. La Cour Saint-Louis qui est un passage de 15 mètres entre cette rue du Faubourg et la rue de Lappe est un territoire auvergnat.

Les émigrants du Puy-de-Dôme n'ont pas un instinct grégaire aussi développé que celui de leurs compatriotes du Haut-Pays. Toutefois, même si leurs métiers plus diversifiés et leur façon de vivre leur permet de s'intégrer plus facilement dans la population parisienne, ils se regroupent souvent aussi dans la même rue, voire le même immeuble. Il en va ainsi au faubourg Saint-Antoine, au

faubourg Saint-Martin, dans le quartier de l'Hôtel de Ville, mais aussi rue Saint-Jacques et rue Mouffetard.

La population originaire de Haute-Loire, beaucoup moins nombreuse, est aussi plus dispersée, sauf les terrassiers qui se regroupent préférentiellement dans certains garnis du Faubourg Saint-Martin, notamment aux n° 150 et 156.

Terminons par un point commun à l'ensemble de nos migrants auvergnats : mis à part quelques garnis sur ses abords, rue Mouffetard et rue de Lourcine, ils sont peu nombreux à demeurer au faubourg Saint-Marcel qui est alors le quartier de la capitale le plus déshérité et le plus dangereux.

Réf. Louis Sébastien MERCIER, « Le tableau de Paris », publié 1781/86, Rééd Maspero 1979, puis La Découverte Poche n°61, 1998.

Localisation des Auvergnats dans les quartiers de Paris

QUARTIERS DE PARIS	District St Flour	Cantal : autre Dist	Puy-de-Dôme	Haute-Loire
RIVE DROITE				
- Ouest : Tuileries, Roule	-	-	-	-
- Centre : Louvre, Temple, Hôtel de Ville, Faubourgs Montmartre à St Martin	54 %	37 %	43 %	50 %
- Est : Marais et Faubourg St Antoine (Faubourg St Antoine seul)	8 % (3 %)	40 % (31 %)	18 % (13 %)	16 % (12 %)
Total	62 %	77 %	61 %	66 %
CITÉ	1 %	1 %	1 %	1 %
RIVE GAUCHE				
- Ouest : St Germain, Invalides	18 %	8 %	17 %	14 %
- Centre : St Séverin, Thermes, Luxembourg	13 %	8 %	9 %	14 %
- Est : Maubert, Observatoire, St Marcel	6 %	6 %	12 %	5 %
Total	37 %	22 %	38 %	33 %

CES FRÈRES DES MONTS DU LIVRADOIS qui inventèrent la CLÉMENTINE et la LIQUEUR DE MANDARINE

(AmA ! n° 135, p.43 – 1^{er} Trim.2011)

par Henri PONCHON (cghav 62)

Automne 2009, le CGHAV tient, pour la seconde fois, sa traditionnelle réunion d'automne du Livradois-Foréz à Chambon-sur-Dolore. Une coupure de journal exposée au restaurant apprend qu'est né là « l'inventeur » de la *clémentine*, frère Clément, Vital RODIER de son vrai nom du village de Malvieille, situé, à 1 100 mètres d'altitude, au milieu des forêts de sapin, à guère plus de deux kilomètres du bourg. Qui pourrait imaginer que ce fruit typique du soleil méditerranéen eut pour père un enfant des hauts plateaux du Livradois, dans ce pays de froidure parcouru par les personnages de *Gaspard des Montagnes* ? Cela se passait à Misserghin, à quelques kilomètres d'Oran en Algérie, dans la Congrégation de Notre-Dame de l'Annonciation, peu avant 1900.

Cette histoire, bien ignorée de nos compatriotes, méritait d'être contée. Il fallait en savoir plus. Je recueillis quelques informations sur internet, bien sommaires en fait et toujours les mêmes. Jusqu'au jour où je découvris les archives de la Congrégation du Saint-Esprit à Chevilly-Larrue et leur inventaire en ligne. Jack-pot !

Vital RODIER était le sixième RODIER à arriver dans la Congrégation de Misserghin et un des 32 originaires des monts du Livradois dans cette communauté, tous plus ou moins apparentés ou voisins d'un même village. La documentation était importante avec de nombreuses lettres échangées entre les RODIER de Misserghin et la famille restée à Chambon ou à Fournols.



La statue de frère Clément
telle qu'elle existait à Misserghin (archives Cssp)

L'histoire raconte qu'à l'âge de 13 ans, il se rend à la Chartreuse de Valbonne dans le Gard auprès d'un de ses oncles, Claude RODIER (Dom Macaire pour les Chartreux) ; il y fait deux années d'étude tout en

s'essayant en parallèle au régime rigoureux de la vie des moines chartreux. Lassé des hivers locaux, il décide alors de rejoindre, en Algérie, plusieurs cousins à lui, dont André RODIER, à la congrégation de Notre-Dame de l'Annonciation, à Misserghin près d'Oran, dirigé alors par le père ABRAM. Nous sommes en 1856. Cela fait 17 ans que la Congrégation est installée là dans un vaste domaine

De Montpellier à Misserghin, un peu d'histoire

Le père Baptiste MONTELS avait fondé en 1839 à Montpellier un orphelinat placé sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours. Après son décès en 1840, le père ABRAM lui succède. C'est dans cette première communauté qu'entrent successivement Antoine RODIER (15.08.1840), Jean RODIER et André Claude-RODIER (28.05.1844), Antoine ANGLADE (09.08.1844), Jean VISSEYRIAS (29.11.1847), Benoît COMMUNAL (25.03.1848), Jean ANGLADE (22.09.1849), venant de Chambon-sur-Dolore, Fournols et Champetières.

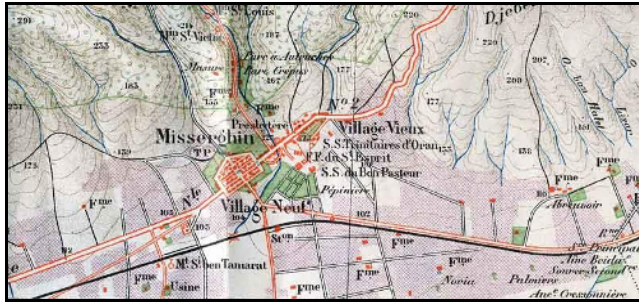
Sept auvergnats sur dix-huit membres en 1849. Cela peut paraître curieux que cette trajectoire inhabituelle des plateaux du Livradois vers les rivages méditerranéens.

L'explication : Claude RODIER de Malvieille (Chambon-sur-Dolore), oncle d'Antoine et André-Claude, cousin germain de Jean. Après des études au Grand séminaire de Montferrand, il est entré chez les Chartreux et depuis 1832, il est sacristain à Notre-Dame-de-Mougères, tout près de Pézenas, pas très loin de Montpellier. Comme le montrera la suite des événements, il semble très bien connaître le père ABRAM. Son neveu Antoine RODIER rejoindra Montpellier ; il n'a pas encore 17 ans. Les autres suivront, son frère André-Claude et son cousin Jean, de Fournols, Jean et Antoine ANGLADE, leurs voisins de Malvieille, Benoit COMMUNAL, lui aussi de Fournols, Jean VISSEYRIAS, le fils du forgeron de Champetières qui sera rejoint plus tard par trois de ses frères. Une filière d'émigration régulière pour les jeunes gens des monts du Livradois.

On est traditionnellement scieur de long dans le coin ; pour une trentaine d'entre eux, ce sera frère de l'Annonciation en Algérie pour mettre en valeur un domaine, faire de l'élevage, cultiver du blé, de la vigne et des arbres fruitiers, produire et exporter du vin et des agrumes.

Arrive la Révolution de 1848 et des problèmes de financement. L'abbé ABRAM aurait été également effrayé par les événements. Sur les conseils d'amis, il décide de partir en Algérie alors dans les débuts de la colonisation et de l'implantation française. Il obtient la concession d'un domaine de 36 hectares à Misserghin (la ferme Taillan), à une quinzaine de kilomètres d'Oran, pour la « *fondation d'un établissement destiné à servir d'asile et de maison d'éducation et d'apprentissage aux orphelins pauvres et aux enfants qui pourront leur être assimilés.* »

Deux ans plus tard, était adjoint à l'ensemble une pépinière d'une douzaine d'hectares qui deviendra bientôt célèbre.



Misserghin après 1900

En deux voyages successifs, le 2 juillet 1849 (dont les deux profès Jean VISSEYRIAS et Benoît COMMUNAL) et le 2 octobre 1849 (avec 5 autres Auvergnats), la communauté se transporte de Montpellier à Misserghin. Elle prendra, peu après, le nom de Notre-Dame de l'Annonciation et adoptera l'habit blanc que l'on peut voir sur les photos.

Automne 1849 : la date est mal choisie pour cette arrivée. Le choléra a éclaté à Oran. Les morts sont innombrables : 1 100 victimes du 14 au 31 octobre. Selon certains, Albert CAMUS se serait inspiré en partie de cet événement pour son roman *la Peste*. Misserghin est touché ; Benoît COMMUNAL, né à Garnisson de Fournols, décède le 18 octobre après 6 heures de souffrance. Ce sera le premier décès dans la communauté. Paradoxalement, cette épidémie va lancer l'œuvre avec l'arrivée de nombreux orphelins.

Par la suite, la Congrégation va acquérir de nouvelles terres et développer de nouvelles activités agricoles. Un document de 1886 détaille les possessions de la Congrégation dont :

Notre Dame de l'Annonciation de Misserghin. Sans contredit le plus bel établissement de la province d'Oran. Sa pépinière fournit chaque année plus de 100 000 arbres à la colonie ; ses vins sont très recherchés, ses huiles très fines, ses vergers ont des fruits frais toute l'année. Pour l'éducation professionnelle des orphelins, on a installé des ateliers de forge, de charronnage, de menuiserie, de cordonnerie, de lainerie etc... 160 orphelins y reçoivent l'instruction primaire et professionnelle sous la direction de 50 frères.

S'y ajoutent quelques autres domaines des alentours de plusieurs centaines d'hectares et un très important domaine à Tessalah à côté de Sidi Bel Abbès où de nombreux moines participeront aux travaux de développement.

Quelques dates :

- 1853, approbation des statuts, transcrits sur les registres du Conseil d'Etat le 12 avril 1853,
- vers 1865, création d'un dépôt et magasin à Oran,
- 1867, réalisation du premier vin par frère Benoît qui avait fait planter de la vigne. Il était né à Sommières dans le Gard,
- le 11 janvier 1868, l'Orphelinat accueille 197 orphelins musulmans dont les familles ont été victimes de la sécheresse,
- en 1870, l'établissement se transforme progressivement d'orphelinat départemental en institution libre,

- en 1874, le domaine du Tessalah est confié à des fermiers sous la surveillance du frère Joseph, Jean RODIER, le fils d'André et Marie DOUARRE,
- en 1884, la centaine de vieillards en place à l'asile sont retirés par la préfecture et placés à l'hôpital d'Oran. Frère Augustin (n° 3) en avait été directeur jusqu'à son décès en 1882.
- 13 juillet 1892, décès du père ABRAM. Henri MAFFRE, frère Marie-Liguori lui succède. De nombreuses difficultés financières vont apparaître.
- vers 1895, invention de la Clémentine par frère Clément
- 10 janvier 1901, l'Institut des Frères de Notre Dame de l'Annonciation cède l'Orphelinat et le domaine de Misserghin à la Congrégation du Saint-Esprit. Les frères de l'Annonciation intègrent pour la plupart la Congrégation du Saint-Esprit, devenant frères spiritains ; quelques-uns quitteront la communauté.

Fermé par les lois de 1903, Misserghin devient un lieu de convalescence et de repos pour les Spiritains revenus malades ou fatigués d'Afrique subsaharienne. C'est pourquoi, sur son acte de décès de 1904, Vital RODIER n'est plus indiqué religieux mais pépiniériste.

En 1952, ils ouvrent le Centre d'Education Artisanale et Agricole qui aura un grand rayonnement dans toute l'Oranie et au-delà, jusqu'en 1975, date de sa nationalisation dans le cadre de la Révolution Agraire.

Et frère Clément invente la Clémentine

La découverte de la clémentine reste floue et mystérieuse ; plusieurs thèses s'affrontent. Tout d'abord, il faut savoir que la clémentine est issue de l'hybridation entre un mandarinier et un bigaradier qui produit une orange amère, non directement comestible, mais très parfumée, utilisée en marmelade, en sirop, dans le Grand Marnier, Cointreau, Curaçao, et aussi en parfumerie (essence de néroli).

Hasard de la nature ou observation du travail d'une abeille ? Deux versions : l'une dit que le frère Clément a remarqué, au bord de l'oued Misserghin, un arbre non cultivé qui avait poussé là. Ce n'était ni un mandarinier ni un oranger : ses fruits étaient plus rouges que les mandarines, sa chair délicieuse et pas de pépins. Il fait des greffes ; l'opération réussit. L'autre version, du genre poétique, dit que c'est en observant une abeille qui butinait, allant d'un bigaradier à un mandarinier que frère Clément attache un ruban rouge à la fleur du mandarinier et observe la production. Il cueille le fruit à maturité, fait un semis et obtient la clémentine.

De fait, frère Clément ne nous a laissé aucun écrit sur sa découverte alors qu'il notait soigneusement, chaque jour, la quantité de pluie tombée du ciel. Certains fixent à 1892 l'apparition de ce nouveau fruit : croisement volontaire ou hybridation fortuite. Les premières descriptions de la clémentine sont dues au Docteur Louis TRABUT qui les publia en 1902 dans la *Revue Horticole Française N°10*.

Il écrit « ...C'est le frère Clément, directeur des pépinières de l'Orphelinat, qui a distingué dans les semis de Mandariniers cette forme anormale. Aussi ce nouveau fruit reçut d'abord le nom de Mandarine du frère Clément. La Société d'Horticulture d'Alger a adopté le nom de Clémentine... » Donc, aucun doute n'est permis sur la paternité de la clémentine.

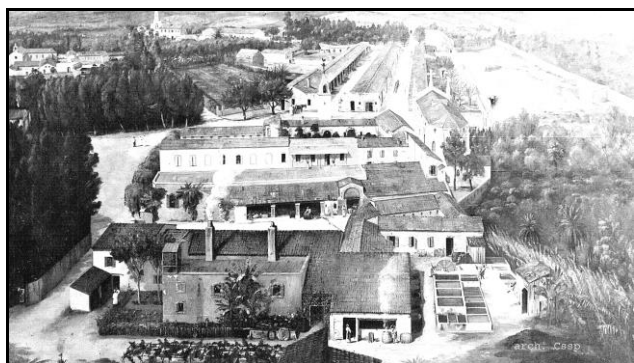
Du Chambon-sur-Dolore à Misserghin

C'est le 25 mai 1839 que naît Vital RODIER, au village de Malvielle, second fils de Jean RODIER, cultivateur, et de Jacqueline COMMUNAL, et de fait déjà l'aîné depuis le décès de son frère Benoît. Deux autres suivront, Guillaume en 1842 et Benoît en 1844. L'histoire raconte qu'à l'âge de 13 ans, il se rend à la Chartreuse de Valbonne dans le Gard auprès d'un de ses oncles, Claude RODIER (Dom Macaire pour les Chartreux) ; il y fait deux années d'étude tout en s'essayant en parallèle au régime rigoureux de la vie des moines chartreux. Lassé des hivers locaux, il décide alors de rejoindre, en Algérie, plusieurs cousins à lui, dont André RODIER, à la congrégation de Notre-Dame de l'Annonciation, à Misserghin près d'Oran, dirigé alors par le père ABRAM. Nous sommes en 1856. Cela fait 17 ans que la Congrégation est installée là dans un vaste domaine

C'est donc le 25 mai 1839 que naît Vital RODIER, au village de Malvielle, second fils de Jean RODIER, cultivateur, et de Jacqueline COMMUNAL, et de fait déjà l'aîné depuis le décès de son frère Benoît. Deux autres suivront, Guillaume en 1842 et Benoît en 1844.

Malvielle, à quelques kilomètres de Chambon-sur-Dolore, est alors un de ces gros villages tels qu'il en existait un peu partout. Un trop plein de main d'œuvre ; il faudra bien émigrer pour vivre. La maison de ses parents est juste en face de celles des autres RODIER de Malvielle : de ce dom Macaire RODIER, alors chartreux à Valbonne ; de Guillaume RODIER, frère de ce dernier, dont les enfants partent les uns après les autres vers l'Algérie ; de la maison également des ANGLADE. Des unes et des autres, il ne reste en 2010 que quelques tas de pierres.

En 1854, Vital, âgé de 15 ans, part, dans le Gard, à la Chartreuse de Valbonne où son cousin dom Macaire RODIER est vicaire. En 1856, Vital décide de quitter Valbonne pour Misserghin après un petit détour par Malvielle où il est recensé. Macaire RODIER écrit à son propos : « Depuis deux ans que Vital est ici, il n'a pas eu la moindre indisposition ; la communauté le verra partir avec peine ; c'est un excellent caractère qui plaît à tout le monde. » Il arrive le 1^{er} novembre à Misserghin, à l'époque de la Toussaint où il retrouve ses cousins Jean, André-Claude, Antoine et Jean-Marie RODIER devenus respectivement frères Joseph, Marie, Isaac et Stanislas et tous les autres du Livradois.



L'ensemble des installations de Misserghin

Il semble avoir été affecté très rapidement à la pépinière et suit le parcours classique des frères : novice en 1857, profès en 1859 et profès à vie en 1866, âgé de 27 ans. Il ne

quittera plus l'habit et intégrera en 1902 les frères du Saint-Esprit qui noteront : « Santé délicate, tempérament bon, caractère facile, intelligence développée... »

Il décède le 20 novembre 1904, à l'âge de 65 ans ; il est alors déclaré comme « pépiniériste, demeurant à Misserghin, célibataire ». Cela fait 48 ans qu'il est arrivé. Etait-il revenu à Malvielle ? Nous l'ignorons.

Un siècle plus tard, le journal *Le Monde*, dans un article intitulé *Clémentine chérie !* évalue la production mondiale de « la clémentine, la mandarine et la kyrielle d'hybrides plus ou moins faciles à peler, avec ou sans pépins » à 30 millions de tonnes par an (19/20 décembre 2010). Le fruit du frère Clément a fait son chemin !

Et les autres frères du Livradois ?

Misserghin est devenu un lieu d'émigration pour les parents et voisins des RODIER, même s'ils sont plus ou moins croyants, si leur foi n'est pas encore très assurée. Ils partent jeunes (entre 15 et 20 ans) là-bas, seuls ou en groupe, suite souvent au passage de l'un des frères venu en congé chez lui.

Sont arrivés :

De Chambon-sur-Dolore : Les quatre fils de Guillaume RODIER et Antoinette RIBEYRE (Antoine, André Claude, Antoine, Jean-Marie), Vital RODIER (1839-1904), les deux frères Antoine et Jean ANGLADE, Louis BOUDIER, tous de Malvielle et Antoine MARQUET de Rousson.

De Champetières : les quatre fils d'André VISSEYRIAS, forgeron au bourg, et de Jeanne MALTRAIT (Jean, Etienne, autre Jean, Pierre), trois LACHAL de Chavagnat, et Claude BATISSE fils de Jacques, tisserand au bourg.

De Fournols : Jean RODIER, Benoît COMMUNAL puis son neveu Guillaume COMMUNAL de Garnisson, Claude GRANGE, Blaise PETIT de Peagier cousin germain des RODIER de Malvielle.

De Marsac-en-Livradois : Jean COMPTE, André COUDERT, Jean GRENIER.

Plus Louis COMPTE du Monestier, Pierre PASCAL de Dore-l'Eglise, Louis VORILLON et Antoine DUCROS de Saint-Germain-l'Herm et André, Pierre et Jean POEUF de Ste-Catherine-de-Fraisse.

On pourra se reporter au n° 135 de « *AmA !* » pour trouver :

- la liste précise des frères cités ci-dessus par ordre d'entrée en scène avec leur numéro d'arrivée dans la communauté à Montpellier d'abord puis directement à Misserghin. Les renseignements biographiques sont issus des archives spiritaines.
- un tableau qui résume la carrière de chacun des frères avec la date d'arrivée dans la Congrégation, les différentes étapes religieuses (novice, profès, profès à vie) et pour certains la date de leur départ.

Quelques exemples :

Antoine RODIER (frère Marie-Louis), ° 06.11.1823 Chambon-sur-Dolore (Malvielle), fs de Guillaume et Antoinette RIBEYRE, + 10.09.1853 Dore-l'Eglise dans le couvent des sœurs de St-Joseph situé dans le bourg, alors qu'il était en congé. Il avait été nommé directeur de l'enseignement en 1843.

Antoine ANGLADE (frère Marie-Régis), ° 25.07.1827 à Chambon, fs Antoine et Anne FAYET, + 13.02.1916 à Misserghin « *d'épuisement* », chargé de l'agriculture, est

resté à Tessalah de 1857 à 1862, a eu la direction de la propriété de Ste-Anne et y a bâti la ferme, découvert la source du ravin, aménagé les abreuvoirs, défriché une grande partie de la montagne. Chargé des montagnes, des moulins, de la ferme St-Joachim, du troupeau, de tout le bétail et de la boucherie.

Jean VISSEYRIAS (frère Marie-Lacroix), ° 01.12.1826 Champétières, fs d'André et Jeanne MALTRET, + 23.06.1880 à l'hôpital militaire d'Oran du tétanos après qu'il eut été blessé par l'explosion d'un tube de fer rempli de poudre pour imiter la vapeur. Il était chargé de la boulangerie, des troupeaux puis de la forge.

Benoît COMMUNAL (frère Marie-Stanislas), ° 18.01.1823 Fournols (Garnisson), fs de Guillaume et Anne-Marie DOUARRE, + du choléra le 18.10.1849, trois mois après son arrivée en Algérie,

Jean ANGLADE, (frère Marie-Ange), arrivé le 22 septembre 1849 à Montpellier, s'embarque le 2 octobre pour l'Algérie, né à Malvieille, a quitté l'institut le 2 septembre 1855, condamné dans l'affaire du Tessalah. Il décèdera à Kourou en Guyanne.

Jean GRENIER, (frère Marie-Elie), ° 15.10.1830 à Marsac (Flettes), fs de Robert et Marie CHASSAING, + 15.10.1906 à Misserghin. Employé aux enfants puis envoyé au Tessalah. Placé à la dépense en 1862 puis à la cave et à la distillerie en 1867. **A inventé la liqueur de mandarine en 1870 et le vin de mandarine en 1876** puis un filtre à vin d'une seule manche de 30 mètres pour lequel il a déposé un brevet.

Jean Marie RODIER, (frère Marie-Stanislas), ° 13.05.1841 à Malvieille, frère des n° 5 et 39, + 3.10.1874 d'une bronchite pulmonaire. Arrivé avec son père le 21.09.1852, il est placé à l'orphelinat jusqu'en 1856. Occupé à l'enseignement, chargé de la sacristie et du réfectoire. Chargé de la division des petits jusqu'au 1^{er} octobre 1866 puis de la 2^e division jusqu'en 1873. Envoyé au Tessalah, il en revient très malade « *Il a été toute sa vie un ange de piété.* »

Guillaume COMMUNAL, (frère Marie-Théophile), ° 27.05.1839 Fournols, fs de Vital et Anne HOSPITAL, cousin du frère Clément (n° 46). Venu de la Trappe de Sept-Fonds, où il avait demeuré 4 ans religieux, alors profès il n'avait pas été autorisé à les renouveler. Employé à la menuiserie et à la peinture. A quitté en 1870 ; est resté 1 an ½ dans le monde ; est revenu peu converti. A définitivement quitté le 15 septembre 1874. Se marie à Misserghin le 9.01.1875 à Fanny Pauline GUICHARD, 16 ans, née à Misserghin d'où au moins deux filles nées à Misserghin dont l'une se marie en 1900 à Benjamin BALMET (d'où descendance à Renault). Il décède à l'hôpital civil d'Oran le 19.08.1892.

D'autres auvergnats à Misserghin et aux environs

Chez les sœurs de l'Annonciation ou comme employés à Misserghin, Sidi-Bel-Abbès, Oran, des parents avaient suivi. Il est plus difficile de les recenser ; ils apparaissent surtout sur les actes d'état-civil.

Parmi eux plusieurs RODIER :

Les deux filles de Guillaume RODIER et Antoinette RIBEYRE :

- Marie RODIER, ° 12.05.1833 à Chambon, + 11.12.1895 à Misserghin, (dite sans profession, âgée de 62 a),

- Benoîte RODIER, ° 05.11.1835, + 15.07.1890 au couvent de l'Annonciation de Misserghin, religieuse, 56 a,

Leur mère était décédée en 1847. Leurs frères aînés Antoine (1823-1853) et André-Claude (1830-1890) étaient à Misserghin. Elles avaient été placées vers 1842/1845 probablement dans une institution religieuse de Dore-l'Eglise puis en 1853, par l'oncle chartreux, dom Macaire, au « *pensionnat des Dames de la Présentation à Pont-St-Esprit* » (d'après sa lettre à son neveu du 18.12.1853). Entre temps leur père, Guillaume RODIER, accompagné de ses deux jeunes fils, Antoine né en 1838 et Jean né en 1841 part pour Misserghin et y arrive le 21.09.1852. Il y décède, peu après, le 11.01.1853 et y sera enterré. Grâce à l'aide leur frère, Maria et Antoinette finiront par rejoindre Misserghin, mais leur installation y sera difficile. Après ce départ de Guillaume en 1852, la maison de Malvieille sera vide ; les six enfants du couple avaient embrassé la vie religieuse.

A cette liste, il faut sans doute rajouter Jenny RODIER, de Fournols, fa d'André et Françoise VIALARD qui selon un courrier du 2 décembre 1867 écrit du Sauzet s'apprête à partir à son tour. Elle est impatiente et elle espère que ses deux cousines Marie et Benoîte « *viendront m'attendre au bateau* ». Son père André RODIER du Sauzet qui l'avait accompagnée ou rejointe, est mort à Misserghin en 1871. Il est probable que Jenny est rentrée au pays et que c'est cette Jeanne mariée en 1879 à François PETIT.

Egalement venu à Misserghin pour un court séjour ou pour entrer à la Congrégation, Damien Alexandre RODIER, né à Ambert en 1868, fils d'Antoine et Catherine CROISIER, cousin lointain des autres RODIER. Alexandre, victime d'une insolation, décède le 6.04.1889 chez les frères de Misserghin ; il est dit sans profession.

Et quelques autres dont on a le décès à Misserghin

- Marie PŒUF, le 21.06.1886, religieuse, 28 ans, né à Fargues (63), fa de Vital et Marie MOUTET,
- Victorine PŒUF, le 07.08.1896, religieuse, ° Ste-Catherine-de-Fraisse, fa de Vital et Marie MOUTET,
- André PŒUF le 18.01.1895, 22 ans, employé à l'orphelinat,
- Jeanne PETIT, le 17.09.1890, religieuse, 42a, ° moulin du Peghier, fa de Benoît, cultivateur, et de Marie Ribeyre,
- Marie PORTE, le 04.11.1891 religieuse chez les sœurs de l'Annonciation, 19a, ° Valz (-sous-Châteauneuf), fa de François, cultivateur et Marie RABY.

Compléments

Voir AmA ! n°135, pp. 43-58 (1^{er} Trim.2011) avec des éléments de généalogie des différents frères.

Voir également Henri PONCHON, in *Chroniques Historiques du Livradois-Forez*, n° 33, pp. 113-130 (2011)

Remerciements

Aux responsables des archives spiritaines de Chevilly : le père Roger TABART archiviste général de la Congrégation, le père Gérard VIEIRA ancien archiviste général, Geneviève KARG responsable des archives photographiques. Ainsi que le père René CHARRIER qui avait effectué des recherches sur le sujet.

Merci également à Jean-Pierre GENESTIER, maire de Chambon-sur-Dolore, Laurent BORNE, conservation des Archives du Monastère de la Grande Chartreuse.



Vie et métiers d'autrefois



LE CHANVRE EN BASSE-AUVERGNE AU XVIII^e SIECLE

(Ama ! – n° 67, p.26 – 4^e Trim.1993)

par Lucien GILLET (cghav - 1475)

Culture, traitement et utilisation du chanvre

Pratiquement, chaque famille possédait sa chènevière, proche de la maison, dans un bon terrain bien travaillé en profondeur et enrichi de bon fumier.

Dans notre région de Chateldon, on semait en avril-mai et les semis étaient placés (jusqu'à l'apparition des jeunes pousses) sous la surveillance d'enfants chargés d'éloigner les oiseaux.

Au fil du temps, il fallait désherber, sarcler, au besoin éclaircir avant que la maturité soit là. On distinguait alors les plans mâles dont les fleurs en grappes contenaient le pollen et les plants femelles aux fleurs disposées en épis, qui produisaient les graines. Au moment de la récolte, les plantes avaient atteint une hauteur allant de 1,60 à 2,30 m environ, selon la qualité et l'exposition du terrain et la densité du semis (clair ou serré).

La récolte se faisait en 2 temps, d'abord fin juillet, début août pour la partie mâle et début septembre (20 à 25 jours plus tard) pour les plants femelles, moins hauts.

Les tiges, coupées à la serpette, étaient d'abord mises en bottes exposées au soleil pendant 1 semaine puis groupées en gerbes, engrangées pour une série d'observations successives :

1.- Récupération de la graine par battage au fléau après avoir coupé le sommet des gerbes. On faisait ainsi provision de semence future, et le surplus, après écrasement au moulin, fournissait une huile comestible très utilisée pour les assaisonnements, mais aussi pour l'éclairage - dans les lampes à huile.

2.- Rouissage : les gerbes ainsi écourtées étaient immergées dans des trous d'eau, mares ou "serves" jusqu'au moment où la filasse se détachait facilement de la tige, les parties gommeuses ayant été décomposées ou désagrégées.

Cette immersion durait de 10 jours à 3 semaines selon la température de l'eau (plus l'eau était froide, plus le rouissage était rapide).

Une désagréable odeur de pourriture sévissait alors dans tout le voisinage immédiat.

3.- Teillage : Les gerbes traitées étaient alors reprises, mises à sécher longuement afin que les femmes et les enfants procèdent au teillage, opération destinée à éliminer le bois résiduel ligneux appelé chênevotte et à conserver la partie utile : la filasse.

Pour éviter que cette filasse ne s'embrouille, on la mettait en paquets tressés d'environ 1 livre et demie et comme elle était rêche, pour l'adoucir, on la faisait passer dans un moulin approprié ou maillerie dans lequel elle passait sous une grosse meule de pierre cylindrique tournant dans un bassin de pierre.

Mais comme souvent dans notre région, on n'avait pas pris la précaution d'éliminer les racines dès le début des opérations, les poussières d'écorce restaient dans la filasse, pour s'en débarrasser, il fallait défaire les tresses et les secouer, on appelait cela espader.

4.- Peignage. Par cette opération très malsaine du fait de la poussière épaisse qu'elle dégageait, on obtenait la filasse peignée qui permettait l'élaboration du fil destiné au tissage, le résidu s'appelait l'étoupe.

Le travail était celui des peigneurs, souvent des immigrants venus essentiellement des régions d'Ambert, Sauxillanges, etc. qui allaient de ferme en ferme, de village en village, en fonction de la clientèle, portant à l'épaule leurs jeux de peignes. Il arrivait que certains se fixent sur place, en se mariant avec une fille du pays, mais beaucoup mouraient jeunes, suite à des maladies pulmonaires causées par la poussière desséchante dans laquelle ils travaillaient.

Deux sortes de peignes étaient utilisées le peigne à défossoir muni de 182 clous sur lequel le peigneur tirait vers lui le chanvre à traiter, puis le peigne à affiner qui lui comptait 345 dents.

5.- Filage : la filasse ainsi traitée pouvait être mise en poignées faisant chacune la charge d'une quenouille grâce à laquelle les femmes, avec pour accessoire le fuseau, élaboraient le fil.

Dans nos campagnes, on utilisait peu le rouet - pourtant plus rationnel et permettant un fil de meilleure qualité - lui préférant la quenouille permettant de travailler aux champs

tout en gardant le bétail (l'extrémité inférieure de la quenouille passée dans la ceinture pour libérer le bras).

Le fil ainsi obtenu était destiné à la fabrication de la toile nécessaire aux besoins de la famille, le surplus étant vendu sur les foires à partir de novembre (Billom - Cunlhat - Courpière, Thiers).

Trois types d'utilisation :

- chanvre grossier avec lequel on tissait les toiles pour torchons et sacs,
- chanvre moyen avec lequel on tissait les toiles pour draps, linges et chemises ordinaires,
- chanvre fin avec lequel on tissait les toiles pour chemises et linges plus soignés.

Le chanvre le plus grossier était destiné aux cordiers.

Avant que le fil soit enfin apte au tissage, il fallait l'adoucir. Après l'avoir lavé et battu dans une eau naturelle, on le mettait dans un cuvier à raison d'un lit de fil surmonté d'un lit de cendres ordinaires, alternativement et ainsi de suite.

On faisait bouillir pendant une journée en remplaçant l'eau au fur et à mesure de son évaporation. De nouveau le fil était porté à la rivière et battu jusqu'à ce qu'il rende une eau claire. L'ensemble de l'opération était renouvelé une seconde fois puis le fil (qui avait gardé la couleur naturelle du chanvre) après avoir bien séché était enfin prêt pour le tissage.

En utilisant un dévidoir, chacun mettait son fil en écheveaux, en le froissant dans les mains pour l'adoucir encore avant d'en confectionner des pelotes.

6.-Tissage. L'opération préliminaire, longue et délicate, était l'ourdissage consistant à former la chaîne en assemblant parallèlement entre eux le nombre suffisant de fils de la longueur de la pièce à tisser, de l'ordre de 1.200 à 1.500 selon la largeur de la pièce à obtenir et la nature de l'offre désirée. Il fallait 3 opérateurs, l'un qui soutenait la chaîne en cours d'élaboration, un autre qui faisait mouvoir le tourniquet du métier à tisser pour tendre la chaîne, et surtout le tisserand qui espaçait régulièrement les fils à l'aide d'un râteau spécial.

Une fois mise en place, la chaîne était encollée avec une colle élaborée à base de farine de seigle délayée dans l'eau et cuite, alors que d'autre part, on avait réalisé les petites bobines de fil destinées à former la trame, lesquelles seraient montées dans la navette qui, activée à la main d'un mouvement horizontal de va et vient, permettrait d'effectuer le tissage proprement dit.

Le métier à tisser était lourd et massif, de façon à être bien stable, construit en forme de lit à 4 piliers, de forme rectangulaire d'environ 6 pieds de large sur 7 de long (1,95 m sur 2,30 m).

7.- Blanchissage de la toile avant utilisation, par lavages et rinçages successifs, comme pour le fil, avec une opération finale d'exposition au soleil sur le pré.

Bibliographie

- Archives Municipales de Chateldon.
- Archives privées (M. GOZARD).
- AD 63 :: 4C453 - Mémoire sur la culture du chanvre - 1788.
- A. POITRINEAU : *La vie rurale en Basse Auvergne au XVIII^e siècle*.
- D. GAILLE : *Courrier de la Montagne Bourbonnaise* - n° 6 - 1977.
- P. ROYAL : *Le tissage à la main - Cordes*.
- J. MALLOUET - *Terre d'Auvergne*.

Textes locaux relatifs à la production du chanvre

Arrêtés municipaux de la commune de Puy Guillaume. Certaines pratiques liées au chênevotage pouvaient être des causes d'incendie, le maire prend l'arrêté suivant, daté du 1er fructidor an VIII, disant entre autres :

« [...] il est fait défense à tous les citoyens de cette commune d'allumer la nuit aucun feu dans les rues et devant leur porte, soit pour chènevoter ou faire autre chanvre ».

Sur le même sujet, un autre arrêté est pris le 11 fructidor an IX (29.08.1801) :

« [...] considérant que, dès que les chanvres sont rouïs, les citoyens se livrent facilement à les chènevoter la nuit, chacun devant leur porte et y faire du feu avec les chènevottes [...] il est fait défense à tous les citoyens d'allumer le jour et la nuit aucun feu dans les rues devant leurs portes, soit pour chènevoter ou faire autre chose [...] ».

Une chènevière pouvait faire l'objet d'un bail.

Exemple : bail de ferme par Pierre DAIN d'une chènevière à Limons le 17.10.1759 pour 3 ans à raison de 18 livres par an (AD du Puy de Dôme).

La production de chanvre était soumise à imposition. Ainsi Louis GONTIER et Bonnet BARGHON, fermiers de la terre de Chateldon afferment le 20.06.1756 la dîme de chanvre pour 9 ans, à raison de 45 livres par an.

Les religieux de Montpeyroux afferment leur dîme pour 50 livres le 12.07.1736.

Le Prieur de Ris afferme la dîme de chanvre de la paroisse de Lachaux pour 9 ans, le 01.11.1775 à raison de 24 livres par an, et celle de Rix, pour 3, 6 ou 9 ans le 16.04.1786 pour 96 livres par an.

Les chènevières nouvellement installées étaient soumises au paiement des novalés. Ainsi en 1715, la fabrique de St Sulpice de Chateldon perçoit à ce titre 11 livres de plans femelles, 28 livres de plans mâles, 18 livres d'étoupe.

Les transactions étaient parfois entachées d'irrégularités. A Pont sur Allier, le 12 nivôse an X, Annet BANON, commerçant en chanvre de Billom, se voit saisir un crochet (*peson*) qui était faux (archives particulières de M. GOZARD).

Peigneurs de chanvre à Chateldon

Cf. cahiers paroissiaux et État-Civil :

- Louis BOUCHERON, originaire de Marat, épouse à Chateldon le 01.07.1670 Antoinette BARROT de Chateldon (+ à Chateldon le 21.10.1702 à 60 ans). Il vivait encore en 1703. 7 enfants connus.
- Antoine RAYNAUD l'aîné, épouse à Chateldon le 19.07.1685 Marie DECOUTAUX de St Allyre es Montagnes.
- Antoine RAYNAUD le jeune, épouse à Chateldon le 14.02.1689 Marie LAFAYE de Chateldon (+ à Chateldon le 23.07.1742 à 80 ans).
- Antoine LHÉRITIER, originaire du village de Chatelais, paroisse de Champetières, + à Chas le 03.12.1772 à 35 ans, épouse à Chateldon le 11.08.1763 Jeanne CHAMBIARD à Chat. le 29.04.1734 + 1^{er} messidor an X
- Lui succède l'un de ses fils Joseph LHÉRITIER ° à Chas le 20.10.1763, + Chas le 12.04.1835, x Chas le 08.01.1788 Rose Trimoulet ° 04.04.1762, + 28.05.1835
- Puis son petit fils François LHÉRITIER ° à Chas le 2 nivôse

an II, x Chas 18.04.1837 Claudine CONSTANT, veuve de Mary DAUPHANT, ° Chas 17.02.1790

- Guillaume VIALISSE + Champetières 01.05.1777, épouse Chas 23 pluv. XIII Marie TRIMOULET ° Chas 24.07.1781

Beaucoup d'autres ont travaillé à Chateldon et environs, mais sans s'y fixer. On notera : sépulture à Chateldon le 13.01.1748 d'Amable DEVEAUX, 44 ans, peigneur de chanvre du village de Fumoux, paroisse du Mayet de Montagne ; assistent à son convoi 3 autres peigneurs de chanvre de la même paroisse : Philippe FUMOUX, Jacques FRADIN, François LAFAYE, et son fils Philippe DEVEAUX.

De même, sépulture à Puy Guillaume le 04.11.1750 de Guillaume RODIER, 53 ans, peigneur de chanvre de la paroisse de Champetières.

Tisserands et familles de tisserands à Chateldon

1666-1678 : Jean BERFUMEL x Charlotte PINAUD, maitre tissier.

1664-1684 : Guillaume DESOULIERE x Françoise LACROIX, maitre tissier.

1652-1675 : Benoit OSSÉDAT x Marie GRANDVAL.

1671-1688 : Antoine OSSÉDAT son fils x Gervaise RAPTIER.

1675-1687 : et Léonard OSSÉDAT x Isabeau RAPTIER.

1742-1752 : Jean DUVERGER x Claudine NUGER + 1756, ensuite sergier.

Les DASSAUD

1743-1760. Le père, Gilbert DASSAUX x Benoit MORANGE.

1743-1761. Son fils, Claude I^{er} x 1743 Jeanne LAVAL.

1752-1768. Autre fils, Claude II x Charlotte LAVAL.

1770-an VIII Un fils de Claude I^{er}, Claude III x Françoise DUPUY.

1784-1836 Un autre fils de Claude I^{er}, Gilbert DASSAUX (+ à 81 ans) x Marie CARTALLIER

D'après les recensements de Chateldon (dès 1906, il n'y a plus de tisserands)

Année	Tisserands	DASSAUD	DECOMBE	LAVAL	PIGERON	FOUR	VIGIER	POUZET	BATTIER
1836	15	x	x	x	x	x	x	x	
1841	6	x	x	x	x			x	
1846	9	x	x	x	x		x		x
1851	7	x	x	x	x				x
1856	6	x	x	x					x
1861	5	x		x					x
1866	8	x		x					x
1872	2	x		x					
1876	5	x		x					x
1881	4	x		x					x
1886	6	x		x					x
1891	3	x		x					x
1896	5	x		x					x
1901	2	x							x

Les textiles

Il est couramment admis que l'art du textile a pris naissance en Orient. Les égyptiens savaient filer comme le montre une peinture murale exécutée environ 2000 ans avant Jésus-Christ, puis le courant des civilisations bordant la Méditerranée amène en Occident l'utilisation répandue partout des fibres textiles tant animales que végétales.

La mythologie a d'ailleurs marqué l'importance de cet aspect de la civilisation par le biais des Parques, divinités des Enfers, qui filent la trame de la vie.

Voici un petit répertoire des principales étoffes répertoriées (d'après Pierre RYAL, *le tissage à la main*, Cordes).

- **Baptiste** : toile très fine, en lin.
- **Bergame** : tapisserie grossière, tissée sur chaîne de coton.
- **Boucassin** : étoffe gommée qui servait à faire des doublures.
- **Bougran** : toile forte.
- **Brocart** : tissu avec de riches dessins se détachant sur fond de velours.
- **Brocatelle** : étoffe dont la chaîne est en soie et la trame en lin.

- **Bure** : étoffe grossière de couleur brune (vêtements monacaux).
- **Cachemire** : étoffe en provenance des Indes.
- **Calicot** : à l'origine, toile en provenance des Indes.
- **Casimir** : étoffe de laine croisée.
- **Catalogne** : utilisée surtout pour les couvertures tissées avec une laine fine.
- **Cretonne** : toile blanche et imprimée.
- **Damas** : étoffe de couleur avec dessins en relief (brillant à l'endroit, mat à l'envers).
- **Finette** : étoffe de coton employée pour les doublures.
- **Futaine** : étoffe douce et confortable, d'origine égyptienne.
- **Gaze** : tissu léger et transparent de coton, lin ou soie.
- **Londrin** : drap fin fabriqué à Lodève.
- **Mousseline** : étoffe de soie, à l'origine tissée à Mossoul.
- **Percalé** : toile de coton, originaire de Pondichéry.
- **Ratine** : étoffe de laine croisée, tissée serrée.
- **Reps** : tissu côtelé.
- **Satin** : étoffe de soie lisse dont la trame n'est pas visible à l'endroit.
- **Tulle** : Tissu très mince en coton, inventé en Angleterre.
- **Serge** : tissu de laine fine et serrée, utilisée surtout pour les vêtements

LES TISSERANDS DU LIVRADOIS-FOREZ, DE LA LIMAGNE ET DES ENVIRONS EN 1718

(Ama ! n° 121, p.156 – 3^e Trim.2007)

par Henri PONCHON (cghav – 62)

Entre Thiers et Ambert, en parcourant le cadastre napoléonien des communes situées de part et d'autre de la Dore, le chercheur est frappé par le nombre de chènevières existantes. La culture du chanvre est alors pratiquée par tous ceux qui ont un bout de terre ; chènevière et jardin, souvent côte à côte, font l'objet de tous leurs soins. Après rouissage dans les serves, peignage pour extraire la filasse, filage au fuseau, de multiples tisserands fabriquent des toiles, plus ou moins grossières en ce qui concerne le chanvre. Ces tisserands travaillent aussi la laine qui seule ou mélangée permettra d'élaborer d'autres produits, souvent exportés au loin. Métier à plein temps pour la plupart d'entre eux, complément aux activités agricoles pour d'autres, ces tisserands livrent leur production aux gros marchands d'Ambert comme les MICOLON ou les BUISSON ou à la multitude de petits marchands des paroisses, que l'on découvre au détour d'un acte comme ces TOURLONIAS de Marat, les CAMBRAY d'Augerolles, les GIRARD d'Olliergues ...

Mais, semble-t-il, la qualité laisse à désirer. Une enquête est décidée ; un rapport est rédigé en 1718 mettant en relief certaines pratiques et préconisant un meilleur contrôle et la création de manufactures. Ainsi, 750 métiers à tisser, répartis dans 43 paroisses et 200 villages ont été recensés ; le nom de chaque tisserand est indiqué. C'est précis comme toute enquête administrative. En fait, comme on le verra, cette activité s'étend bien au-delà de la vallée de la Dore avec une forte concentration à Maringues et aux alentours dans la Limagne, jusqu'aux abords de l'Allier. (AD du Puy-de-Dôme, cote 1 C 588)

L'enquête et ses conclusions

L'idée est de faire un corps de manufactures pour lutter contre la fraude. En effet, « *il n'y a point de maîtrises, de gardes jurés, d'inspecteurs, ni de police établie sur les marchés où (les toiles) se vendent, chaque ouvrier travaille à sa guise, tant pour la largeur, que pour la longueur et qualité des toilles, de sorte que presque toutes les toilles qui se fabriquent dans tous ces lieux là, dont j'ay vu partie, soit sur les mestiers soit au marché d'Olliergues et autres où je me suis rendu exprès, je les ay trouvées défectueuses.* »

Il énumère les fabrications : « *toilles de soldats, toilles ayguillonnées, toilles métadières faites moitié d'étope et moitié fil de chanvre, d'autres apellées communes et autres apellées de plein ou finnes, on y fait aussi beaucoup de coutils et des toilles d'emballage.* »

On lui dit que par an un ouvrier pourrait faire 40 pièces de toiles, soit 30 000 pièces pour les 750 métiers, que « *le débouché de ces toilles étaient en Languedoc et dans le Levant par Le Puy et pour nos isles par Bourdeaux, que la plupart des fabricants achetaient leurs fils dans les marchés de Billom, Courpière, Ollirgues, Cunilhac et*

autres circomvoisins et qu'ils en font venir d'Auzance, qu'ils achètent tout blanchis, depuis 18 sols jusqu'à 20 sols la livre pour les toilles fines. »

Les principaux défauts sont expliqués : fils non triés rendant les toiles inégales, fils d'étope au milieu, tromperies sur la longueur et largeur, fils coupés et réemployés ... Toutes ces « *friponneries* » sont encouragées par nombre « *de petits marchands qui courent la campagne pour trouver à acheter de mauvaises marchandises à bon marché pour les fourer dans d'autres* ». Il ne faut donc pas s'étonner du mécontentement des clients et du manque de crédit apporté à ces produits.

Un certain nombre de mesures, décrites longuement, sont proposées pour y remédier (je résume) :

1-. Faire respecter les règlements en nommant un inspecteur, choisi par l'intendant, aidé par des commis auprès desquels les fabricants seront tenus d'aller faire marquer toutes leurs toiles.

2-. Les tisserands devront être inscrits au greffe de police du lieu de la marque et prêter serment.

3-. Tous les ouvriers devront prouver leurs compétences devant témoins en produisant un chef d'œuvre s'ils ne sont pas résidents depuis 10 ans dans le district ou s'ils ne sont point fils de maître.

4-. Il sera établi au greffe un tableau contenant les noms et marques de chaque ouvrier.

5-. Chaque toile sera marquée « *à la teste de la marque du lieu de la manufacture et à la queue de celle de l'ouvrier* ».

6-. Toutes les toiles exposées en vente ou expédiées ne seront, une fois pliées, attachées qu'en trois points, un peu lâches, pour faciliter le contrôle.

7-. Il y aura au moins trois gardes jurés, choisis et sans reproches, pour chaque marque de fabrique.

8-. Les gardes jurés seront tenus à une visite mensuelle de chaque ouvrier. Ils devront saisir les pièces défectueuses et dresser procès verbal.

S- S'ensuivent diverses autres propositions plus techniques sur les méthodes de fabrication et le blanchiment des toiles.

Enfin, « *il sera envoyé à tous nos consuls dans tous les pays étrangers où se fait commerce de ces sortes de toilles et à toutes les chambres de commerce du Royaume, copie du présent règlement et de toutes les marques de fabrique, avec celles des ouvriers qui les composent* ».

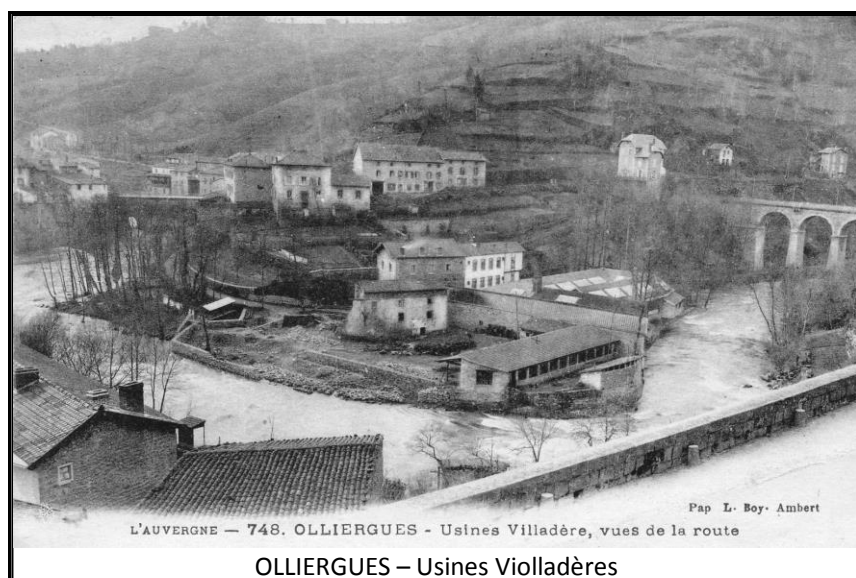
On qualifie beaucoup de toiles du nom de toiles de Courpière, d'Olliergues, de Mauzun, de Billom, bien qu'il s'en fasse plutôt moins qu'ailleurs. Mais c'est le lieu de marchés considérables de toutes espèces de toiles ainsi que de fils de chanvre. On pourrait donc y installer « *un beau et bon corps de manufactures, qui sera d'autant plus utile à la province qu'elle n'empruntera rien de ses voisines pour sa fabrique et sera en l'état de fournir, non seulement*

tout le Languedoc, mais mesme nos isles et partie du Levant, de ses toilles ».

Le reste du rapport est consacré à la quincaillerie de la ville de Thiers, à « une manufacture de fils torts de toutes couleurs dont il se fait négoce d'environ 100 000 livres par an y compris ce que les marchands en tirent des ouvriers ... des environs de Lezoux et Billom », de la manufacture d'étamines claires appelées de Sauxillanges qui se font aux alentours de ladite ville et des villes d'Olliergues et de Cunlhat.

Nous n'avons pas recherché quelle suite sera donnée à ce rapport. Le terme de manufacture signifie essentiellement ici fabrication sans idée de regroupement dans une usine.

Par contre, dans la deuxième moitié du 19^e siècle, après l'invention du métier à tisser mécanique, se créeront, dans la vallée de la Dore, de véritables usines de tissage, alimentées par l'énergie hydraulique ; ce sera le cas, entre autre, à Vertolaye, Olliergues, Giroux, Courpière. Face aux crises successives, ces usines disparaîtront entre les deux guerres ou plus récemment. Sur le site de Vertolaye s'installera l'usine de produits pharmaceutiques Roussel-Uclaf, devenue aujourd'hui Aventis, et sur celui de Giroux, les Papeteries d'Auvergne dont une partie de la fabrication sera ensuite transplantée à Courpière.



Les usines d'Olliergues, mal placées dans la vallée, n'auront pas de successeurs.

La liste des tisserands

Énumérons-les, paroisse après paroisse, village après village, en respectant l'orthographe des patronymes. La plupart n'ont qu'un « *mestier battant* » ; nous avons indiqué entre parenthèse le nombre de métiers possédés par ceux qui en ont deux ou plus. On notera que certains patronymes ou noms de village sont déformés ; le rédacteur n'était pas de là et écrit souvent le même nom de trois façons différentes à quelques lignes de distance. Chacun y reconnaîtra aisément les siens et nul doute que de nombreux adhérents du CGHAV ont un ou plusieurs tisserands parmi la liste ci-dessous. On notera aussi qu'il y a encore une grande corrélation entre patronymes et toponymes.

Paroisse de Celioux

Lebourg : Jean COSTILLE (2), Antoine COSTILLE (2), Guillaume COSTILLE, Joseph LAROCHE ;

Teissonnières : Alexandre COSTILLE (2), Antoine ROUCHON ; Le Bost : Jean BOUDAL (2), Annet LEDUC, Damien BOUDAL, Jean BOUDAL aîné,

Chantegut : Guillaume BOUDAL (2) ;

Gaudon : Joseph FONBERTASSE (2), Benoist FONBERTASSE (2) ;

la Brugère : Benoist ECHALIER (2), Blaise GARDELLE ;

Chansolet : Jean VERNEYRE (2), Jean COSTE, Jean LAROCHE, Antoine GROLET dit Pain Molet, François LAROCHE ;

Puyquinsinal : Alexandre LAROCHE (2), Blaise LAROCHE ;

la Sichartie : Antoine CHABROILLE (2), Pierre VERNEYRE ;

Durbiat : Guillaume BOUDAL jeune (2), BOUDAL aîné, le nommé PRADIER, Jean COSTILLE, BARCANIAT, Pierre PUHORISSET ;

le Breuil : le nommé MONTADER ;

Pradelle : Guillaume DOUSSON ;

le Lombard : François COSTE, Jean LAROCHE ;

Tremoulet : Antoine TEROLLE ;

Roussis : Antoine GOUTTEBESSIS, LACOSTE CHAMBADE.

Paroisse de Tours (-sur-Meymont)

Le Bourg : Antoine GLAINE, Jean ARNAUD ;

les Gouttes : Pierre BOYT, Jean DEGOUTTE, François DEGOUTTE, RANIOUX ;

Bourdel : Antoine FENEYROUX, BOUCHET,

le Mayet : Benoist ARNAUD, Jacques TEILLIERE ;

Bonget : Julien BUGNE ;

Fridonnet : Benoist PERICONCHE (2), Antoine PUISSANT ;

Charlat : Jean CHARLAT, Antoine COUNEYRDAT ;

le Bost : Henry BOURDAL, Antoine

FAURE ;
le Cheix : Jean DUCHEIX, Damien DUCHER et frère (2) ;
le Breuil : Jean FAVIER, Claude RUSSIAS (2) ;
le Four : Antoine FAURE ;
la Russie : Claude METTE ;
le Bruchon : Antoine CROIFFIER ;
Veyre : Claude RUSSIAS (2) ;
Gorce : Michel PELET (2), Pierre PELET ;
la Voisse : Jean VOILES ;
Moncriol : Jean MONTCRIOL, Guillaume MONTCRIOL, Claude ROUFFET, Benoist DERAISIS, Antoine ROUFFET, Jacques MONTCRIOL, Etienne MONTCRIOL, Antoine MONTELION ;
La Coulange : Michel COULANGE ;
le Bouchet : le nommé PRADAL (2) ;
Laleria : Charles GOUNEYRIAS, Jean De PINASSE, Lespinasse : Benoist D'ESPINASSE dit Verju, Jean ESPINASSE ;
le Sardier : le nommé ARNAUD.

Paroisse de Domaize

Le Bourg : Durand SOLON, Jean gendre à la Gatise ;
le Rochat : Jean SAULNIER (2), le nommé CHENAU ;
Lacilas : le nommé GARITOU, le nommé FAYETTE fils ;
Le Moulin Neuf : le nommé FAYETTE père (2) ;
Chabroille : Julien VERNIER ; Lomas : Annet TERROLLE (2) ;
La Brugère : le fils dudit Annet TERROLLE ; le Rochadet : Marin BOISSIOT ; Courlon : Joseph LOMBARDIE (2) ;
Bie : Jean BARNETE (2) ; Longerie : Damien FAYETTE (2) ; Noël BRUGERE, Marien FOUR ;
Peyrot : Antoine BRUGERE (2), Claude ANGLADE, le nommé BOREL ;
La Roche : Jean DECITE, la veuve de Durand DECITE, le fils de Charles DECITE, Jean LACOSTE CHAMBADE ;
Forest : Cristophe ANGLADE ; le Fraisse : Guillaume POINTU (2), Guillaume ANGLADE (2), Charles POUL (2), Annet ANGLADE, Annet DAROT ;
Vacher : Antoine dit le Voisin ;
Le Cher : Antoine ANGLADE, Michel BRUGERE, Jean BRUGERE ;
Puchosset, dépendant de la paroisse de Domaize : Jullien BESSE (2), Jean ROUSSIS (2), Charles DECITE (2), Guillaume PUCHOUSSET ;
Terrolle : Michel DECITE (2), Antoine PUCHOUSSET (2), Antoine DECITE ;
La Champs : Benoist PUCHOUSSET (2), Antoine DECITE, le nommé BAROT (2) ;
Lagrange : Joseph TERROLLE (2) ;
Martin : Annet LACOSTE (2), le nommé GODON fils (2), Jean GODON père ;
Charguelon : le nommé MOREL (2), CHARGUELON fils ;
Voissières : Thomas VOISSIERES, les deux frères dudit VOISSIERES ;
La Goutte : le nommé BESSE (2).

Paroisse de Saint-Gervais (-sous-Meymont)

Combreix : Antoine CHARLAT (4) ;
Le Moulin : Joseph LACOUR (2) ;
le Bourg : Jean JEUNE, Jean BRUGERE ;
Lougaret : Gervais FONLUT (2), Antoine COUTANCIE, Claude COUTANCIE ;
Griole : Antoine GAUDON, Michel BOURNIER ;
le Thioda : Guillaume JOUVIEUX, Antoine JOUVIEUX, Antoine MONTELEON ;

la Contancie : Pierre MAYET, Noël DUBOURNIOUX, Claude GUILLAUMET, Jean DUCHIER ;
Pradat : Jean VOISSIERE BARLET, Etienne DEPLAT, Charles DEPLAT ;
le Fraisse : Antoine ROCHE.

Paroisse de La Chapelle-Agnon

La Chapelle : Benoit PIRET (2), N...

Paroisse de La Chabasse (paroisse primitive d'Olliergues)

La Chabasse : Jean GOUTTEBERT, Antoine GOUTTEBERT ;
La Valette : Claude DUBOURNION (2), Antoine MONMALIER (2), Jean LEPIRONNET ;
Laus : Pierre DAMIEN, M^e Grégoire POULET, Antoine et autre Antoine ACHARD ;
Chabrette le Haut : Pierre VIE ;
es Genetton : Antoine MARESCHAL ;
le Moulin de Grise : Antoine FOUQUET ;
Lamomarie : Antoine et autre Antoine RIGAUD, Jacques DARLANT ;
Badeau : Ignace DEPRADAT (2), Noël TOULANIA, Jean GOUTTEBERT, Michel BADEAU ; Legat : Benoist BEAUD, Jean MUR ;
le Besset : Claude GOUTTETILLET (2), Antoine GERVAIS, Claude GERVAIS, Louis DELAVET, Pierre DELAVET, Marien et Gabriel GERVAIS ;
(village non indiqué, sans doute Narbonne) : Annet MIGEON, Claude, Jean et Joseph PIRONNIA, Pierre et Cristophe DELAVET, François MORANGE, Leonard VIE, Marie LOTTE ;
Les Citardies : Etienne BON ;
la Bourboulieuse : Martin et Jean GOUTTE ; la Goutte : Martin GOUTTE.
Paroisse d'Olmet :
Le bourg : Etienne VOISSE ; Mozun : Antoine TERROLLE ;
Malalouge : Jean FONLUT,
Jaches MONTGUILLIER, Pierre MALALEUGE ;
Giron : Annet TAILLANDIER ; Solasset : Antoine SOLASSET.

Paroisse d'Olliergues

Olliergues : Jean GRIPEL, Gabriel MIGEON, Jean MIGEON, Antoine BERINGIER, Etienne BAYARD, Benoist FONLUT (2), Antoine FETU, Claude CAUTY, Jean FONLUT, Durand BOSSON, Jean POURRAT, Gabel COSTE père et fils (2), Benoist COSTE, Antoine et Jacques DEPRADA.

Paroisse de Marat

Crohet : Antoine RIGAUD, Antoine MORON, Adrien SOUDAN, Auxtremoine ;
La Penderie : Guillaume TAILLANDIER, Antoine DALLEGRE et Joseph son frère (2) ; Loux Chastoux : Joseph GOURCE, Jean CHAMBONNET, Damien PATIER ;
Le Coudert de Haut : Antoine RIGAUD ; La Godinie : Antoine IGONENT ;
La Bonnetie : Louis TAILLANDIER ;
Mirat : Joseph CHABRIER, François CHABRIER, Antoine CHABRIER, Claude CHABRIER ;
La Dinasse : MOURLEVAT ;
Le Vivier : Antoine DELAVEST ;
Forasse : Claude POURRAT, Guillaume RIGAUD ;
Biot : Etienne TAILLANDIER ;

La Sauvedie : Michel VIE, François VIE ;
Gondialasse : Etienne BATISSE ;
La Badoche : Jammet GUIMOYAS ;
St Jammes : Joseph PLANAT ;
le bourg de Marat : Jean DUBOURNIOUX, Antoine GUILLANDON ; Darnapesse : Pierre OSSEDAT.

Marat, quartier de la Rivière

La Bourlionne : Pierre OSSEDAT ;
La Soulalie : Jean DEPLAT et ses fils ;
Le Chambon : Etienne GIBRETEE (sans doute GILBERTAS) ;
La Divinie : Benoist PAULIN ;
Chabansse : Joseph BEAL (2) ;
Laire : Pierre DEPLAT ;
La Combas : Jean et Annet MOURLEVAT, Pierre MORANGE, Claude MOURLEVAT ;
Le Moit (Mouhet) : Blaise GUAY ;
La Sauvanie : Jean PIALADE, autre PIALADE, Guillaume SAUVANIAT ;
Le Paton : Jacques COLANGES

Paroisse de Meymont (inclus dans Olliergues)

Meymont : Antoine et Jean TENOT, Annet GOUTTE QUILLET, Antoine DARROT, Jean LAROYE, Antoine FAYE, Jean TENOT et JEAN LAVOIROUX, Jean DECOMBRIE, Antoine LESTRA, Jacques et Pierre DAROT, Antoine DAROT jeune, Jean PRADAT, Antoine DAROT et Claude ROCHE son gendre ;
Le Mas : Louis CHASTANIER ;
Lavest : Claude GIRAUD, Joseph LESTVAT, Jean et Jacques BADO, Blaise REVOT, Martin GOUTTEBERT ;
Giron (Giroux) : Antoine LAVEYRON.

Paroisse d'Augerolles

Augerolles : Antoine VIALETTE, Annet MESSIS ; La Grimardie : Guillaume MESSIS, Pierre BLAN, Jacques TROLONIA (en fait, TOURLONIAS), Etienne JOSSELIN ;
La Sardie : Baptiste LAVEROUX (2), François PRADA, Gabriel FERRIER ;
Le Vert : François GOUTABEL, Antoine LAVEL ;
Le Moulin du Clos : Jacques FOUQUET ;
Labochas : Benoist GADOUX ;
La Grenetie : Pierre ROUX VIDAN ;
Le Clos Grenet : Antoine MENADIER ;
La Bigonnie : Annet BARLANDE .

Augerolles, quartier d'Aubusson

Le Gat : Antoine RETRU, Antoine TERRASSE ;
Lapchier : Annet TRIOULIER, Antoine GOUTTE ;
Chassoneris : Jean DENOYER, Jean ROUX ;
Le Poyet (haut) : Claude POUYET PELET, Jean JOYEUX ;
Le Mayet : Antoine BLAN ;
Lortet : Gabriel BESSET ;
Loubas : MESSIS ; Louget : Antoine DOUGE, le nommé Benoist ;
La Bodie : Durand BOY ;
Le Poyet Bas : Annet LIGOURE ;
Fredeville : Pierre COURTEVILLE (en fait, COSTEVIEILHE)

Paroisse de Vollore

Quartier du bourg : Antoine Jean TIALIER (3), Pierre DUTEL ou ses fils (2), Etienne DUTEL ;
Chaussière : François JOYEUX, Maurice DUPUY ;
Lavie : François BERTIN, Marie BERTIN ;

Barbas : Jacques et Antoine BRUNET, Annet BRUNET ;
Rougeron : Maurice BLAN, Guillaume BOISSONNADE, Pierre BLAN ;
Lapeaudrille : Jean BLAN, Antoine VOISSIER, Maurice FLEURET et ses frères (2) ;
Berry : François DELAPCHIER ;
Suchère : Jean PILIERE ;
Le Poux : François DELAVIE (3), Pierre BLAN, Pierre DUMAS ;
Chechatel : Maurice RUSSIAS, Benoist AMBLARD ;
Cros : François PAPU (2) ;
Loreille : Maurice de MOUREYNAUD ;
Reynaud : Marin BOURGADE (2) ;
La Chassaigne : Pierre DUTEIL.

Paroisse de Lezoux :

Lezoux : Pierre AUDIN (3), Annet AUDEBERT, Marie AMARON, Joseph Charles ROUSSELOU, Barthelemy et Antoine IMBERT (3), Louis RIMBERT, Pierre VERDIER (2), Jean et autre Jean et Claude IMBERT (3), Antoine ARMILLON (2), Guillaume de FERIOL FOUROU, Jean HOSTIER, Gabriel CHALARD, Jean AVARON, la veuve de Michel PRADET, la veuve de François RIMBERT, Thorin MANION, Thorin POURCHINIA (2), Annet AUDIN, Antoine AVOIRON BARBAT.

Paroisse de La Fouillouze

La Fouillouze : Agustin THORAN (2), Noël PILEYRE, Austin BARDEYRE (2), Louis MOINIER, Antoine LONGHEA (2), Antoine BOISSON, Marien BARDEL (2), Guillaume PUGET, Annet PHARMEIX, Jean CROZET, Antoine BOYER.

Nota : Nom de village, peut-être Foulhouze entre Lezoux et Culhat.

Paroisse de Mozun :

Mozun : François Claude BATISTE, Guillaume de la GUILLONIE, Annet BAUDONNAT, Antoine DUTEIL, Annet COIRIER.

Paroisse d'Estandeuil

Estandeuil : François DUVERT, Jean DUVERT MOULIE, Léonard DECOMBAS.

Paroisse de Salmerange (ancien nom de Ravel)

Salmerange : Jean ROMEUF dit Pantigou, Etienne GRISSOLANGE.

Paroisse de Trézioux

Trézioux : Gabriel GRELICHE, Benoist TROISVILE et Antoine CHABROLET ;
Le Thel : Georges LAROCHE ;
Le Crohet : Pierre et François CHALARD ;
Brouchany : Annet CALIER.

Paroisse de Billom

Billom : Jean DEPALIAT et son gendre (2), Pierre PALIAT (2), Noël COSTES (2), Antoine MARCENAT.

Paroisse d'Egliseneuve (près-Billom):

Egliseneuve : Claude DHERMANT.

Paroisse de Montmorin

Montmorin : Antoine FOUILLOUX (2), François PERRIN (2), Antoine CHEMINAT (2), Antoine GARDETTE (2), Pierre et autre Pierre FAUCHAUTRE (3), Robert FORCHAUTRE (3), Antoine ESPIRAT.

Paroisse de St Julien de Copel

St Julien : Hermant de MAUFERRAT (2), François BARRIERE (2), Jacques PETAUX (2), Annet et Jean MOUEYRIAT (2), Geraud FOURNERIE (2), Pierre DAUREAN, Etienne PELAT (2), la veuve d'Etienne FOURNET (2), Jean PALIER, Noël CROUZET (2).

Paroisse de Salede

Jean JALADIX, Blaise DUMAS (2), Jacques MONTAIGNON (2), François DUCHOT (2).

Paroisse de Mirefleur

Mirefleur : Jean LAVERGNE (3), Alix BATISSE (2), Annet BRUNET (4), Michel VENDIOLET (2), Robert GIDON (2), Joseph MARTINIAT (2), Geneix MAZET (2).

Paroisse de Pérignat (-sur-Allier)

Pérignat : Etienne GORCE, Sébastien PALIER (2), François GERMAIN.

Paroisse de Mezel

Mezel : Marie BESSYRAS, Jacques LAIRE (4), Ferréol BRUGERE (2).

Paroisse de Beauregard (l'Evêque)

François SOULIER (2), Marien SOULIER (2), la veuve Durantin SOULIER.

Paroisse de Vertaizon

François GILLE (4), Antoine ESPINASSE (2).

Paroisse de Vassel

Vassel : Augustin AURES, Jacques AURES.

Nota : Vassel, village proche de Vertaizon et Chauriat.

Paroisse de Chais (Chas)

Pierre DUCROS (2).

Paroisse de Chauriac

Claude MONTAGNE (3), Blaise MORTAGNE, Claude LACOMBES (2)

Paroisse de Maringues

Pierre Mathieu GUINDIER, Guillaume GANNAT (2), Gilbert CHALARD BOUSSICOT (2), Claude CHATARD (2), Jean BARDIN (2), Jacques BOUCHET (2), Quintin DINARD LOSSON (2), Etienne DAGUILLON (3), François CHARBONNIER (2), Jacques BARRE (4), Jean CLOVIS (2), Benois CARIAS MOURLETON, Gilbert CLOVIS fils à feu Mathieu, , François GARNIE (3), Pierre

DAGUILLON (4), François Mathieu GONDON, Pierre BARRELAINE (2), Gilbert Clovis CIBOULES (2), Charles CARRIAS (3), Jean PERISSET CHAMPIGE, François OLLIER (3), Guillaume DAGUILLON (3), Antoine MARGE (3), Pierre CHOLY (2), Damien BRESSON (4), Martin FLORIER (2), Gilbert MARAN (2), la veuve de Jean RIFFAUT (2), Jean CHAPUT (2), la veuve de Charles DARD (2), la veuve de Quintin FORNOIN dit Flamant (3), Pierre CARMILLON (2).

Paroisse de St-Ignat

Benoist BEAULON (2), Joseph BOURDY, Jean ROBILLION.

Paroisse de Champeyroux

Jean DAUMONT l'ainé, Jean DAUMONT jeune, Jean DAREISNE (2), Marian DAUMONT (2), Pierre DAREISNE jeune, Pierre PALMIER (2).

Nota : Champeyroux n'est pas une paroisse mais un village situé à l'ouest de Maringues et Saint-Ignat.

Paroisse de Villeneuve l'Abbé

François TOMAS.

Paroisse de Crevant

Louis MAGANT, Jacques MAGANT, Martin GAUDARD, Etienne BARDON, Pierre OLAIGNON, Gilbert CHATAIGNIER.

Paroisse de Vialle (aujourd'hui commune de Luzillat)

Toussaint DAUPHIN (2), François PELISSIER (2), Quintien PELISSIER (2), Quintien PELISSIER fils à Toussaint (2), Charles PELISSIER (4), Jean GRENET, François GRENET (2).

Paroisse de Luzillac

Charles CHABERT (2), Jean GARNIER (2), Jacques CATIDE, Jean RAYNAUD (2), N.. BERTUGNAT, Etienne PAILLAT, Colas BAJARD (2), Jean HORY (2), Etienne PAILLAT jeune.

Paroisse de St-André (le Coq)

Jean CONSTANT, Jean CONSTANT jeune.

Quant aux paroisses de **Courpière**, **Sandier**, **Saint-Flour** (l'étang), **Sauviat**, il ne s'y est point rendu car on lui a déclaré « *que le nombre ne valait pas la peine que je me transporte* » et que les toiles étaient portées sur les marchés d'Olliergues ou de Courpière.

LES DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE DU CUIR EN BASSE-AUVERGNE AU 18^e SIÈCLE

(AmA ! n° 112, p.100, 2^e Trim.2005)

par Richard DUJON (cghav-2570)

Situation de l'industrie du cuir au 18^e siècle, selon les archives de l'intendance

A Riom il se fabriquait autrefois environ 4 à 5.000 cuirs de bœuf ou vache, 3 à 400 de veau, 4 à 500 de génisse. En 1747, la ville en était réduite à 1.000 cuirs de bœuf ou vache, 100 de veau et 200 de génisse. Riom était l'une des villes les plus renommées pour les cuirs, étant l'entrepôt de tout ce qui se consommait dans les villes de Clermont, Maringues, Lezoux, Aigueperse.

L'abat des peaux de Riom, était acheté en partie par les tanneurs de Riom et en partie par ceux des villes ci-dessous :

Brioude : 2 tanneries

Maringues : 12 tanneries

Sauxillanges : 15 tanneries en 1720, mais le nombre en était réduit à 5 en 1747.

Thiers : il y avait 25 à 26 tanneries, le nombre en a été réduit à 6 dont 4 travaillent beaucoup et les 2 autres peu.

Clermont : il y avait 6 tanneries dans Clermont et 2 à Montferrand.

Le nombre, loin d'augmenter, diminuait à cause de la modestie des profits.

Le vallon du Livradois avait aussi beaucoup de tanneries : la ville d'Ambert, le bourg de Marsac et surtout la ville d'Arlanc, faisaient un commerce considérable dans cette partie. Cette dernière ville avait 10 tanneries dont les bâtiments subsistaient encore en 1788. La ville d'Ambert et le bourg de Marsac n'en n'avaient déjà plus, la ville d'Arlanc n'avait plus qu'un fabricant et le travail qu'il faisait, était pratiquement nul.

Dans les Combrailles, presque tous les tanneurs avaient pris le parti de les vendre en poil aux foires de Clermont où ils trouvaient plus de profit que de les apprêter. Il n'y avait qu'un tanneur en gros cuir et 2 ou 3 corroyeurs peu employés qui n'observaient aucun statut dans la ville de Montaigut.

Pour la ville d'Issoire, autrefois, il y avait une trentaine de tanneries. Cette disparition à la fin du 16^e siècle est dû, selon la population du milieu du 18^{eme} siècle, à la guerre de religion.

Les royaumes étrangers, (ceux la même qui comme le Portugal ne connaissaient pas l'art de la tannerie) se sont formés au point que l'importation des cuirs étrangers y est prohibée et que l'Allemagne, le Piémont, l'Espagne, venaient en Auvergne vendre des cuirs qu'ils recevaient auparavant de l'Auvergne.

Administration et tanneurs

Comme nous pouvons le constater l'industrie du cuir en Auvergne au 18^e siècle est en crise.

D'après l'administration, la principale cause en était la mauvaise qualité des cuirs. D'après elle, cette mauvaise qualité venait du fait que les cuirs de certains tanneurs ne sont travaillés que 6 à 8 mois, alors qu'il en faudrait 12 à 15 mois. Pour le soi-disant bien des tanneurs, l'État décidait d'augmenter le contrôle de la fabrication (qui sous-entend une augmentation des impôts) et d'ajouter d'autres lois à celles qui existaient, ce qui réglerait sans aucun doute, pensait on, les problèmes.

D'après les tanneurs, dans les déclarations qu'ils ont faites à l'administration, leur problème, c'était l'état qui en était la cause. Par le droit de marque, les cuirs devaient essayer deux marques : la première appelée « *marque de préparation* » et la seconde « *marque de perfection* ».

La première marque se faisait à l'instant où les cuirs étaient retirés de la fosse. Il fallait un certain temps pour leur donner le degré de perfection dont ils étaient susceptibles, alors ils éprouvaient la seconde marque appelée *marque de perfection*.



Écharnage et ébourrage manuel des peaux

Mais il en résultait un inconvénient considérable si le cuir avait besoin d'être remis dans la fosse, le fabricant ne le pouvait plus, car le nouveau séjour du cuir dans la fosse faisait disparaître la marque de préparation. Alors le fabricant était exposé aux suites d'une procédure en contravention. Il en résultait, en cas d'effacement de la marque, soit une perte de production, soit une taxe supplémentaire. En cas d'erreur de l'administration royale, le tanneur n'était pas indemnisé à hauteur des frais engagés et de son préjudice moral.

Le deuxième inconvénient, (toujours selon les tanneurs), c'est la surveillance de l'administration royale : un grand nombre de lois, (*des lois qui sont faites par des gens qui ne savent pas fabriquer, pour des gens qui ne savent pas lire, dira l'intendant du Limousin, chargé de les faire appliquer*) et, de la part des employés de l'État, un grand nombre de vexations qu'ils faisaient subir aux tanneurs, pour une profession aussi pénible et qui méritait un minimum de respect. Ce qui avait pour effet, déclaraient les tanneurs, la non reprise de leur activité par leurs enfants. Cela ajouté au paiement du droit de marque 3 mois après la pesée, alors que l'administration sait, elle-même, que pour un bon cuir il faut 12 à 15 mois de travail.

Le paiement du droit de marque, comme nous l'avons vu, (3 mois seulement après la pesée) avait pour effet de faire pression sur le fabricant de cuir, sur le temps de fabrication et donc la qualité du cuir.

La vision de Frédéric BASTIAT

L'État ne peut donner au maximum que ce qu'il prend, hors, comme le maître Frédéric BASTIAT dans « *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* » nous l'a démontré, lorsque le fonctionnaire dépense 100 sous à son profit un contribuable dépense 100 sous de moins. Quant l'État décide d'augmenter la surveillance des industriels, il enlève des moyens à ces mêmes industriels et donc enlève des moyens de production, ce qui a pour effet de les rendre plus vulnérables face à la concurrence étrangère qui n'a pas les mêmes inconvénients, et plus vulnérables aux aléas économiques. Au lieu de les laisser faire et ainsi de les rendre responsables par la liberté, l'État décide de prendre en charge cette responsabilité, alors qu'elle n'en a ni les compétences (*voir la façon dont est perçu le droit de marque*), ni les moyens. Les moyens venant des contribuables qui en ont besoin pour produire et créer des

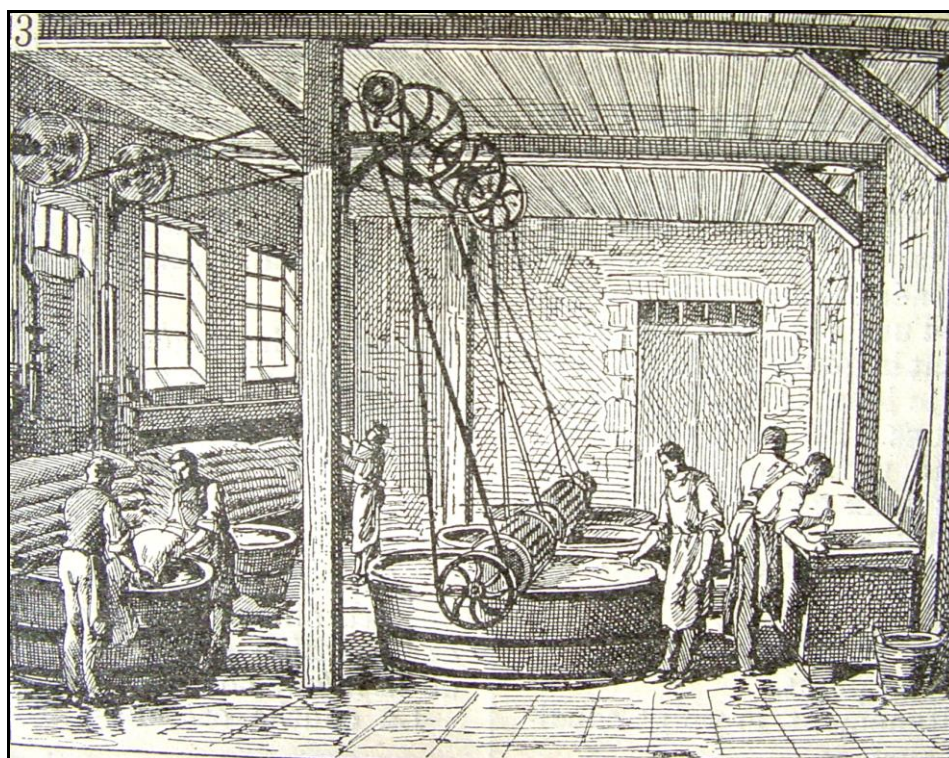
richesses. L'État qui se voulait protecteur des tanneurs, est en fait un destructeur de richesse et un créateur de pauvreté (*voir le nombre de fabrications de cuir en moins*). Les fonctionnaires travaillent pour satisfaire les besoins des contribuables, les contribuables travaillent pour satisfaire les fonctionnaires, c'est un échange. Or comme nous l'avons vu, si les tanneurs avaient besoin d'un service qui les aide à améliorer leur qualité de travail, ce même service leur enlevait des moyens, en partie par le coût et le fonctionnement, or c'est un service public donc un service de monopole, obligatoire, pour toutes les tanneries, qu'elles en aient besoin ou non.

Frédéric BASTIAT nous explique et nous démontre là encore, que seul l'échange libre est efficace, c'est un service rendu, pour un service reçu, le service public est guidé par la loi « *vous rendrez au public tel service, et vous recevrez du public tel autre service* » alors que le privé « *plus tu feras pour les autres plus les autres feront pour toi* ». Si l'industrie de la tannerie avait besoin de s'améliorer en qualité, ce service qui aurait dû être mis en place, aurait dû être privé, avec la liberté de choix du service et du serviteur, afin que les tanneurs puissent avoir un service de qualité, à un coût qui ne les mette pas en danger économique, mais qui leur permette d'évoluer. Ils auraient pu choisir en toute liberté et responsabilité le service qui leur était le plus profitable, en fonction de leurs moyens, et faire ainsi se développer une si belle industrie.

Sources : AD 63 : 4 C 77, 1 C 550, 1 C 549, 1 C 548.

« *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* » par Frédéric BASTIAT, édition Romillat.

(Frédéric BASTIAT (1801-1850) agriculteur, puis conseiller général des Landes, V.P. du Comité des Finances, il est connu depuis plus de 150 ans comme auteur de plusieurs dizaines de textes sur les bienfaits du libre échange)



Intérieur d'une tannerie au 19^{ème} siècle (utilisation de machines)

PETITE HISTOIRE DU PAPIER ET DES PAPETIERS D'AUVERGNE

(AmA ! n°112 – p. 100 – 2^e Trim.2005)

par Nicole BIENVENU (cghev - 1047)

NDLR : Dans une 1^{ère} partie, l'auteur fait part de ses liens personnels avec des familles de papetiers et rappelle que l'histoire du papier débute en Chine, se répand en Extrême-Orient au 8^e siècle et met plusieurs siècles pour parvenir en Occident par la route de la soie et via l'occupation maure en Espagne.

Le papier constitue de nos jours le principal support de l'écriture, mais bien d'autres furent utilisés depuis l'Antiquité : tablettes d'argile, papyrus, planchettes enduites de cire, et plus près de nous parchemin et vélin, qui firent la prospérité des tanneurs avant que l'invention de l'imprimerie ne les ruine. Le papier a finalement supplanté tous les autres supports grâce à ses qualités

Le papier se répand en Occident

Apparus en 1320 dans les archévêchés de Cologne et Mayence, dès 1350 en Savoie, puis en Souabe et à Nuremberg, les moulins s'implantent en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas au cours des 14^e et 15^e siècles ; au 16^e siècle en Angleterre, Moravie, Hongrie, Suède. Au 17^e siècle, ils apparaissent au Danemark et en Norvège, puis en Russie au début du 18^e siècle.

En France, les premiers centres apparaissent au 14^e siècle, favorisés par les foires : à Troyes, près de Paris (Essonne, St-Cloud), en Beaujolais et dans le Comtat Venaissin.

En Auvergne, trois centres sont créés : à Chamalières vers 1402, à Thiers, et enfin à Ambert où, selon Michel BOY, les moulins à papier ont dû commencer à tourner vers 1450. Poussés par le développement de l'imprimerie, des parcheminiers de Valeyre, les BERTHONNET, RIBBE, FAURE et PERRIER, deviennent papetiers entre 1450 et 1520.

A Toulouse, dès 1419, des moulins fonctionnent avec des ouvriers italiens. Au cours du 15^e siècle, ils apparaissent en Dauphiné et dans les Vosges ; au début du 16^e, ils gagnent la région d'Angoulême, puis celle d'Amiens et l'ouest. Au 17^e, ils s'implantent en Vivarais, au 18^e siècle à Montargis.

La fabrication du papier à l'ancienne

Avant la mécanisation, le papier était fabriqué feuille par feuille à partir de chiffons. Les étapes de la fabrication ont été décrites dans l'Encyclopédie de DIDEROT et d'ALEMBERT, parue de 1751 à 1772 (l'essentiel du papier utilisé pour cet ouvrage prestigieux provenait de moulins auvergnats, surtout de la région d'Ambert).

Pour obtenir un bon papier, il fallait essentiellement une eau pure et des linges usagés de bonne qualité (lin, chanvre, coton). Les moulins étaient construits au bord de ruisseaux dont l'eau faisait tourner la roue et servait aussi à la fabrication de la pâte.

La collecte des chiffons. Les vieux chiffons (*pelhes*, *pattes* ou *drapeaux*), collectés le plus souvent dans les villages avoisinants, pouvaient aussi venir de régions plus lointaines, comme le Lyonnais ou le Beaujolais. Une cuve nécessitait 25 à 30 tonnes de chiffons par an.

Nommés le plus souvent *marchands-pattiers* ou *drapeliens*, marchands de vieux drapeaux, (*pattaires* ou *pelharots* en auvergnat), les chiffonniers approvisionnaient les moulins.

Ils exerçaient le métier de père en fils, échangeant de la petite mercerie locale (aiguilles, épingles) contre des chiffons. Dans le Livradois, beaucoup étaient originaires des villages de Grandrif, St-Just, Baffie, Bertignat, Job, Vertolay, Thiolières, Grandval.

Le traitement préalable des chiffons. Les femmes, vêtues d'un sarrau pour se protéger de la poussière, se servaient d'un couteau (*dilidou*) pour ôter les boutons, les agrafes, les boucles, les baleines, ouvrir les coutures.

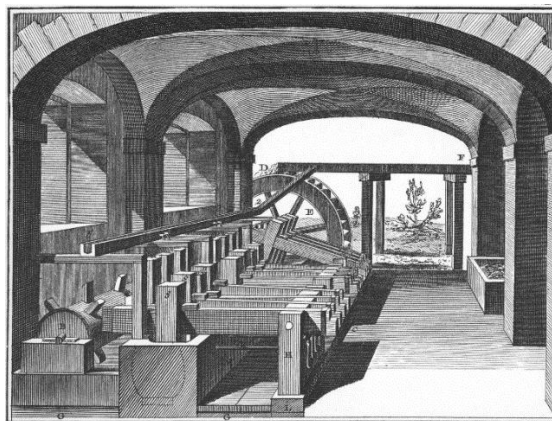
Puis venait le tri en fonction du type de papier souhaité, généralement en trois catégories : fin, moyen et bulle, puis le rebut (*servant à faire du carton, du papier d'emballage, ou fumer le jardin*). Les chiffons de Bourgogne, de bonne qualité, n'entraînaient que le sixième de perte, celle-ci pouvant atteindre le tiers pour les autres provenances.

Cette opération était suivie du pourrissage, effectué dans les cuves de granit du *purissou* (pièce voûtée du rez-de-chaussée). Il nécessitait un arrosage régulier des chiffons pendant une à douze semaines et de sa durée dépendait la qualité du papier. Le *gouverneur* en assurait la bonne marche. Puis, à l'aide d'une lame de faux fixée sur un socle, un ouvrier découpait les chiffons en petits morceaux de la taille de la main (les *petas*), constituant la *coupade*.

L'élaboration de la pâte dans la pile à maillets.

Transportée au moulin dans des seaux de bois (*pileyes*) contenant 8 kg de chiffes, la *coupade* additionnée d'eau était versée dans une pile et soumise au pilonnage des *maillets* plus ou moins ferrés qui la transformaient en pâte.

Ceux-ci étaient actionnés par un arbre à cames (*chapèbre*) mû par la roue du moulin. Sous le contrôle du *gouverneur*, elle passait de pile en pile et subissait divers traitements qui duraient de 24 à 36 heures. Puis le *gouverneur* puisait la pâte dans la pile à fleurer proche de la cuve, et à l'aide d'un grand baquet ovale en bois (*bacholle*) la portait à la cuve à ouvrir pour le lendemain.



La fabrication de la feuille. La pâte chauffée à feu doux dans la cuve à ouvrir, commençait la fabrication de la feuille par deux ouvriers, l'*ouvreur* et le *coucheur*, travaillant avec deux *formes* et une *couverte*. La *forme* était constituée d'un châssis rectangulaire de chêne ou de châtaignier portant une sorte de tamis de fils de laiton sur lequel était cousu le *filigrane*. Le châssis reposait sur des baguettes de bois parallèles aux chaînettes. La *couverte*, cadre s'adaptant à la forme, retenait la pâte.

L'*ouvreur* plongeait la *forme* et sa *couverte* dans la cuve pour y puiser la pâte, les sortait en secouant légèrement pour permettre aux fibres de cellulose de s'enchevêtrer. Il passait la forme au *coucheur* en retirant la *couverte*.

Le *coucheur* laissait égoutter, retournait la feuille sur le *feutre* et posait la *forme* vide sur le côté. Puis il posait le *feutre* suivant. La cadence était de sept à huit feuilles à la minute pour un format moyen.

La fabrication journalière ne devait pas dépasser vingt *porces* (une *porce* fait cent feuilles). La pâte perdant de la consistance, il fallait en remettre dans la cuve au bout d'une heure ou deux, et la maintenir homogène à l'aide du *redable*.

Lorsqu'une *porce* était terminée, tous les bras valides étaient requis pour le *pressage* qui devait éliminer 80% de l'eau. La *presse à vis* actionnée à l'aide d'un cabestan et d'une corde nécessitait une grande force physique.

Le *leveur* et son apprenti procédaient au *levage* des feuilles et les empilaient par cent sur une planche. Cette étape demandait beaucoup de soin et de doigté, les feuilles humides étant très fragiles.

L'étendage et le finissage. Un ouvrier transportait les feuilles aux *étendoirs* (grandes pièces bien ventilées situées en haut du bâtiment) et les suspendait une à une sur des cordes à l'aide d'un *ferlet* (outil en forme de T). Le séchage durait de 1 à 3 jours. Des enfants étaient employés à la surveillance, ils éloignaient les oiseaux dont le vol risquait d'anéantir le travail de plusieurs jours. Une fois sèches, les feuilles pouvaient subir un mouillage et un deuxième séchage.

L'encollage. Une journée par mois y était consacrée. On fabriquait la colle dans une buanderie dans des chaudières de cuivre. On faisait chauffer sans bouillir une dizaine d'heures un mélange d'eau et de déchets de moutons et de chevreaux, rebuts des tanneurs et des chamoiseurs. On ôtait les cartilages, puis le bouillon était filtré dans une « *poissonnière* », feutre ou étamine de laine. La colle recueillie était versée dans le *mouilladou* et additionnée d'*alun* pour le *glacage*.

Le *saleran* prenait les feuilles par blocs de cinq ou six, les écartait et les immergeait pour que la colle pénètre. Les feuilles encollées étaient égouttées et entassées, pressées toutes les deux ou trois rames sous une petite presse, puis étendues, en prenant soin de ne pas enlever la couche gélatineuse qui donnait à la feuille sèche sa solidité et son fini. La phase d'encollage a été intégrée à la préparation de la pâte, effectuée à froid dans la pile à fleurer avec de l'amidon et des émulsions de résine de pin traitées à la soude, additionné ou non d'« *azur* » pour le blanchiment.

La finition. Les feuilles redescendues au « *lichadou* » subissaient un dernier apprêt, puis l'ouvrière procédait à un nouveau tri, examinait les feuilles conservées, les lissait avec l'ongle ou un grattoir. Il fallait parfois un marteau pour lisser ou des « *martinets* » mus par la roue du moulin.

Enfin la feuille était *laminée* puis *ébarbée*.

Le papier était ensuite mis en *mains* de 25, puis en *rames* de 500 feuilles et pressé par 5 rames empilées et séparées par une planchette. On le pesait avec une balance romaine, le papier étant vendu au poids et non à la rame. Les rames enveloppées dans des feuilles blanches puis du papier *trasse* gris ou brique (les *maculatures*) étaient liées, et remises sous la presse à main avant l'expédition.

Le transport. Il coûtait cher, ce qui augmentait le prix du papier. Les routes n'existant pas, les colis voyageaient à dos de mulets. Pour les acheminer jusqu'à Thiers, le prix était deux fois moindre que pour atteindre Lyon, dont les imprimeurs formaient une importante clientèle. De Thiers, il était conditionné en gros ballots et acheminé par eau depuis le port de Puy-Guillaume jusqu'à Nantes ou Paris.

La fabrication de la forme. Le *formaire* fabriquait les formes composées de deux parties : le châssis ou *forme* proprement dite et la *couverte*.

Il devait avoir un niveau d'instruction supérieur aux autres (il calculait les dimensions en prévoyant le retrait du papier, différent suivant la qualité du papier). La fabrication d'une *forme* nécessitait 6 à 8 jours de travail, chaque moulin possédant au moins dix formes.

Soumises à un milieu corrosif, les formes devaient souvent être réparées et duraient de 8 à 10 ans. Le châssis en bois de chêne ou de châtaignier était assemblé par des chevilles de bois ou des clous de laiton, les angles renforcés par des équerres de laiton.

On tissait sur le châssis un tamis de fils fins en laiton : les *vergeures* très rapprochées, parallèles au grand côté, et les *chaînettes* plus espacées, parallèles au petit côté. Le châssis reposait sur des baguettes de bois, les *pontuseaux*.

La *couverte* recouvrait le tamis et servait à retenir la pâte. On utilisait une seule *couverte* pour deux *formes*.

Le filigrane. Constitué d'un fil de laiton cousu sur le tamis, il était la marque du papetier. Apparu en 1282 sur un papier italien, il est bien plus tardif en France : en 1548, sous le règne de François 1^{er}, un édit a interdit de fabriquer et de vendre du papier n'ayant pas les dimensions prescrites.

Le *filigrane* servait de contrôle, il comportait le nom du papetier ou ses initiales, le type et le format du papier. Il pouvait aussi indiquer sa provenance : Auvergne.

Il apparaît lorsqu'on regarde la feuille en transparence, le papier étant plus mince à cet endroit.

Les formats de papier à la feuille. Ils étaient caractérisés par les dimensions des feuilles et leur densité.

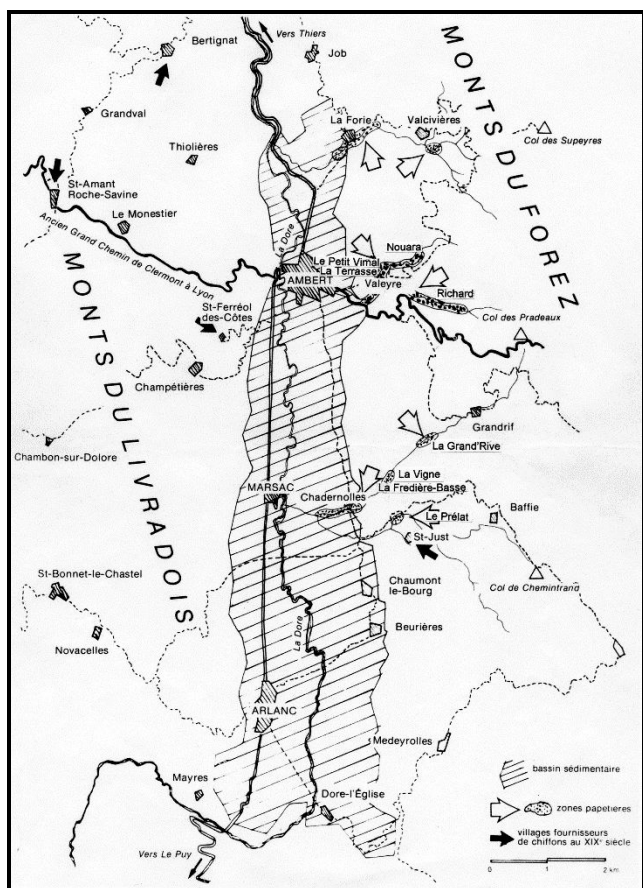
Il en existait une vingtaine utilisés traditionnellement, qui portaient des noms curieux, tels que : *grand aigle*, *grand colombier*, *grand Jésus*, *grande et petite fleur de lys*, *Joseph*, *grand et petit raisin*, *couronne*, *cloche*.

Situation géographique.

Les moulins du Livradois se sont implantés sur trois ruisseaux autour d'Ambert : le premier arrose la Forie, le second Valeyre, le troisième Grandrif et Chadernolles.

Ils se trouvent sur les communes d'Ambert, Marsac, Job, Grandrif, St-Martin des Olmes, Valcivières, Chaumont-le-Bourg.

Carte des trois vallées du papier de la région d'Ambert (d'après Jean-Louis BOITHIAS)



Histoire succincte des papetiers du Livradois

Les premières familles papetières

Elles se nomment RIBBE, RICHARD, DUCROS, GALHARD, POYET, BOYSSON, BERTHONNET, FAURE, PERRIER, REYROLLE, et sont connues dans la région dès le début du 15^e siècle, quelquefois bien avant. Certaines sont à l'origine de dynasties marchandes : les RICHARD, BOYSSON, REYROLLE alias AUSSÉDAT, entre autres. Un rôle de taille mentionne déjà en 1350 Estienne du POYET au Poyet-Valentin, Pierre FAURE à St-Martin, Jean GRIVEL au Mas-Bertinent (aujourd'hui Grivel), des JOUBERT du Barry, ancêtres probables des premiers papetiers. Une transaction de 1424 cite des RICHARD au Barry, BERTHONNET à Valeyre, BOYSSON, FAURE à St-Martin, ROLHON, MARCHEVAT, DANDRIEUX, BEGUON, VOLDOIRE, GORBÉYRE, ARTAUD...

La région d'Ambert est riche en moulins divers : fariniers, drapiers, à chanvre, à parchemin. Les premières mentions de permis de construire des moulins à papier ou de

moulins récemment édifiés apparaissent vers 1463-1464 dans le terrier latin d'Ambert reçu par Me CHAMBORNE.

A cette même époque, Jacques d'ALLÈGRE délivre des autorisations de construire des moulins « à l'exception de moulins papetiers ». Le terrier ambertois de 1497-1502 recense une dizaine de moulins à papier.

Le marché lyonnais attire de nombreuses productions livradoises, et les papetiers ambertois vont rapidement commercer avec marchands et imprimeurs lyonnais. En témoigne le minutier lyonnais de M^e COZON qui permet de localiser une trentaine de papetiers des Trois-Vallées commerçant avec des marchands lyonnais à la fin du 16^e siècle. Le nombre des moulins va croître et atteindre la cinquantaine vers 1670.

Certains papetiers ont déjà quitté la région, chassés par les guerres de religion. Les uns se sont fixés à Thiers, d'autres dans le Beaujolais, le Forez, le Vivarais ou l'Angoumois. Malgré l'éloignement, ces familles garderont le contact avec leur région d'origine par des mariages et des migrations.

Au 18^e siècle, des papetiers gagnent la Savoie, tel Georges LEBON, marchand papetier d'Ambert, qui épouse en 1737 la fille de Louis CAPRONY papetier de la Serraz (le Bourget du Lac), tandis qu'un MONTGOLFIER et son beau-frère Augustin AUSSÉDAT venus d'Annonay rachètent en 1779 la papeterie de la Serraz et celle de Leysse. Des JARSAILLON originaires d'Ambert ont suivi le même chemin. Passant par le Vivarais, ils se sont établis en Savoie, exerçant encore leur métier au début du 20^e siècle. Louis MATUSSIÈRE, scieur auvergnat de Domène en Isère, fonde en 1886 avec son beau-frère FOREST la Papeterie du Mont-Cenis qui, devenue Papeterie de Modane en 1932 s'arrêtera en 1993.

Les aléas de la production

Dans le courant du 18^e siècle, la profession connaît des hauts et des bas. Dès 1733, Amable VIMAL, papetier du Champ de Clure, Claude BEGON et Jean ARTAUD, tous trois *gardes-jurés*, dénoncent les droits excessifs sur les « drapeaux » et vieux linges venus de Bourgogne.

La crise de 1740-1742 causée par une flambée du prix des chiffons de Bourgogne entraîne l'arrêt de plusieurs moulins. En 1745, Benoît VIMAL, fils d'Amable, introduit une requête auprès de l'intendant dans laquelle il signale que « les matières ont augmenté du tiers, la nourriture de moitié, et les papiers ont diminué en proportion ».

Après une reprise en 1749, les charges importantes entraînent une nouvelle crise en 1753, aggravée vers 1760.

L'Encyclopédie de DIDEROT et d'ALEMBERT réalisée de 1751 à 1772 nécessite une grande quantité de papier de qualité (carré au raisin de 54 x 42 cm), pour l'essentiel auvergnats, provenant de Thiers et d'une douzaine de moulins du Livradois.

Jean et Damien TAMIZIER de La Forie, Thomas II DUPUY de La Grandrive, et Claude RICHARD du Prat fourniront les belles feuilles de « Grand Jésus » (70 x 52 cm) pour l'impression des grandes planches. Y participent aussi les NOURRISSON de Thiamiat, les VIMAL de la Boissonnie, les TAMIZIER du Bouis, les SAUVADE, BEGON, LEBON, COERCHON.

En 1769, le subdélégué TEYRAS de GRANDVAL écrit à l'intendant : « *les papiers d'Ambert sont supérieurs à ceux que l'on fabriquait anciennement et à ceux d'Angoulesme et de Limoges* ». Seuls les papiers d'Annonay peuvent rivaliser avec eux, mais coûtent beaucoup plus cher.

Rappelons que ce sont des JOHANNOT venus en 1634 du Livradois qui transformèrent un moulin farinier en moulin papetier à Faya près d'Annonay, suivis par des CHELLES (passés par le Forez et le Beaujolais) et des MONTGOLFIER (d'abord établis dans le Beaujolais) qui créèrent la papeterie de VIDALON à Davezieux, près d'Annonay. De nombreux compagnons ambertois y seront employés.

Le redressement est entravé par l'arrêt de 1771 qui, en imposant des droits considérables sur le papier, porte un coup mortel aux fabriques. En 1776 les fabriques se relèvent, 100 roues tournent dans le Livradois, 189 dans toute la province.

La production s'accroît, près de 45% étant contrôlée par cinq papetiers : Pierre GOURBEYRE, Thomas DUPUY, Antoine SAUVADE, Jean TAMIZIER, et Thomas RICHARD.

Trente-sept petits fabricants se partagent le reste.

Grèves, manifestations ouvrières (comme au Prat en 1783) et chômage entraînent le départ des ouvriers vers le Velay, le Forez, le Beaujolais, le Vivarais, etc...

Les ARTAUD quittent Ambert, des FILHAT, BERTHONNET, PEGHON BÉRAUD, travaillent à VIDALON, où Jean-Joseph MICOLON finira sa vie, laissant la VERNADELLE à son frère Claude.

La mécanisation

L'introduction en France de la pile hollandaise, qui remplace les piles à maillets, utilisée pour la première fois à Langlée près de Montargis en 1740, a pour conséquence une réduction de la main-d'oeuvre et du temps de fabrication. En 1788, Ambert travaille moins que Thiers.

Le refus de moderniser les installations et d'innover va entraîner la chute. En 1795 l'invention par Louis-Nicolas ROBERT d'une machine à faire le papier d'une très grande étendue pour la fabrication des assignats, brevetée en 1799, entraîne le déclin du papier de chiffon bien trop cher. A cette époque, Simon JARSAILLON, papetier au Prêlat devant payer patente pour l'An VIII observe qu'il est père de neuf enfants, que sa fabrique n'est que d'une livre, que le manque d'eau et la stagnation du commerce la font chômer la plus grande partie de l'année. Les autres fabricants connaissent les mêmes difficultés.

Après la Révolution de 1830, les machines et le blanchissage au chlorure de chaux puis l'apparition de la pâte cellulosique (utilisant la paille vers 1850, puis le bois, après des essais de végétaux variés), portent un coup mortel aux fabriques d'Ambert. Le transport par rail étant bien moins cher, l'arrivée tardive du chemin de fer à Ambert (en 1885) contribue aussi à leur déclin.

Dans la seconde moitié du 19^e siècle, quelques tentatives de modernisation seront plus ou moins fructueuses. L'abbé GRIVEL fait installer en 1850 au moulin de l'Hort à la Vernadelle une « machine » inaugurée en grande pompe, qui ne marchera jamais. Le moulin de la Vigne, affermé par la veuve de Thomas DUPUY au vicomte de SEDAIGES, est modernisé avec une machine en continu et

un séchage à la vapeur. Le moulin de Valeyre transformé par Jean SAUVADE-PACROS produira du papier d'emballage.

La disparition des papeteries

De 1840 à 1880, plus de 20 fabriques cessent de produire : celles de Valcivières et de la Boule, la Boissonnie, la Dame, Escalon, Barrot, la Grandrive, Thamiat, le Suchet. Beaucoup de fabriques sont remplacées par des féculeries, des fabriques de tresses et lacets (les Maitz à La Forie, la Boule, Escalon, le Petit-Vimal). Quant à la Grandrive, elle devient tour à tour une chocolaterie puis une féculerie. En 1886, la Chambre de Commerce ne cite plus pour l'arrondissement que deux papeteries mécaniques : le moulin de la Vigne qui produit du papier d'emballage et celui de Valeyre où Jean SAUVADE fabrique du papier-feutre. A la Forie, les JOUBERT et les BONNEFOY-JOUBERT continuent à produire, les uns des papiers d'emballage, les autres des papiers pour les dossiers ministériels. En 1904, l'almanach du commerce les mentionne, les BONNEFOY-JOUBERT fabriquant alors des papiers-filtres, tandis qu'à Marsac une dernière papeterie à la mécanique, la Vigne, propriété de Messieurs COSTES et LEDIEU, a son siège social à Ambert.

En 1914, l'implantation sur la Dore des papeteries de Giroux équipées d'une centrale électrique et desservies par la voie ferrée, signe la mort prochaine des anciennes papeteries de la Vigne, Valeyre et La Forie. Celles-ci disparaîtront dans les années 30 avec Claude CHANTELAUZE de Richard, à la Vigne et Longchaud, ou dans les années 40 avec Auguste FAVIER à Laga.

L'Association de la Feuille Blanche, créée en 1941, a permis de conserver la mémoire des papetiers et de leur labour en restaurant le moulin Richard-de-Bas pour le faire tourner, mais aussi en faire un musée.

La vie du papetier

De l'humble moulin à la grande propriété

Il y a une grande disparité entre le petit papetier qui possède un moulin ou l'affermé pour le compte d'un gros propriétaire et les quelques familles papetières qui, outre de nombreux moulins, possèdent des terres et des biens importants. Le premier fait vivre péniblement sa famille, a souvent des difficultés pour payer ses ouvriers, pour entretenir le moulin et faire face aux dépenses, il risque à tout moment la faillite et s'apparente plutôt à un artisan.

Dans la seconde catégorie on trouve les GRIVEL, les DUPUY, les GOURBEYRE. L'inventaire dressé en 1682 par Martin GRIVEL en vue d'un partage entre ses deux fils donne l'étendue de ses possessions : une maison de huit pièces, étables, grange, maisonnette et jardin à Grivel, une maison à Ambert, plusieurs métairies, deux moulins papetiers à la Combe, plusieurs autres à Henry et Longchaud, des prés et terres sur Ambert et St-Martin des Olmes, des droits dus à la seigneurie de Chalmazel. A tout cela il faut ajouter un stock important de marchandises (papiers, draperies, etc.), meubles, tableaux, tapisseries, vaisselle d'étain, couverts d'argent, et de nombreuses créances. Le tout devait valoir au moins cent mille livres.

A cause de cette fortune, les papetiers de Chadernolles soupçonnaient le « vieux GRIVEL » de vouloir acheter au seigneur de la Roue les eaux de Fayeveie qui alimentaient leurs moulins, ce qui aurait entraîné leur ruine. Quelques-uns achetaient des charges, des terres dont ils devenaient seigneurs, mariaient leurs enfants à des notables et fournissaient des prêtres et des religieuses à chaque génération. D'autres furent anoblis pour services rendus, tels les frères MONTGOLFIER.

Entre ces deux extrêmes, se situent les RICHARD du Prat, VIMAL de la Boissonnie ou du Champ, SAUVADE, MICOLON qui, outre quelques roues papetières, exploitent un moulin à blé et possèdent une ou plusieurs métairies.

Les règlements de la profession

Dès 1567, les juges et consuls de la ville de Thiers fixent les caractéristiques des différents papiers fabriqués sur les bords de la Durolle. Ce règlement sera repris par un arrêt royal de 1582. Un siècle plus tard, l'Arrêt du Conseil du Roi du 21 juillet 1671 fixe tous les aspects de la profession : il oblige les maîtres-papetiers à faire mettre sur chaque rame les premières lettres de leurs noms et surnoms pour connaître leur origine. En 1739, un règlement fixe les étapes de la profession. Il stipule que tous les employés du papier sont exemptés de la taille et du logement des gens de guerre et de milice. Les veuves des maîtres en bénéficient aussi, cet avantage cessant en cas de remariage avec un non-papetier.

La formation et les coutumes

L'apprentissage des fils de compagnons commence à 12 ans dure quatre ans et fait l'objet d'un contrat. Il se prolonge souvent deux ou quatre ans, puis l'apprenti passe son brevet d'apprentissage devant notaire et paye pour l'enregistrement du Brevet. Il est alors compagnon et doit encore rester quatre ans chez le même maître. Certains maîtres-papetiers envoient leurs fils en apprentissage à Lyon ou à Paris.

Pour devenir maître-papetier, le compagnon doit présenter son chef-d'oeuvre et son Brevet devant un jury composé de « gardes » et d'anciens maîtres. Il doit maîtriser toutes les phases de la fabrication et reconnaître toutes les sortes de papiers. Il prête ensuite serment devant les juges des manufactures. Un maître-papetier doit transmettre son moulin à ses fils ou à ses gendres, pour conserver les secrets et les techniques, ainsi que les biens. Ceci explique l'endogamie fréquente et les unions souvent arrangées. Le maître est tenu de nourrir ses ouvriers et de loger les célibataires. Outre leurs usages, leurs privilèges, leurs fêtes, leurs chansons,

*« Si le roi savait
La vie que nous menons
Quitterait son palais
Se ferait compagnon »*

ils conservaient jalousement leurs secrets de fabrication (durée des étapes successives, température de l'eau, composition de la colle), leurs horaires de travail très particuliers (minuit à midi pour les hommes, 5 heures du matin à 5 heures du soir pour les femmes). Le travail de

nuit propice aux secrets leur laissait aussi du temps pour s'occuper du jardin et des bêtes, afin de produire la nourriture de la maisonnée et des ouvriers.

Bien que n'ayant jamais formé une corporation, les compagnons-papetiers faisaient leur tour de France et étaient regroupés en Confréries antérieures aux corporations

Ces Confréries charitables avaient pour mission de secourir les miséreux et d'enterrer les morts, mais aussi de réorganiser la profession. Saint-Roch était le patron des papetiers de Marsac, la Forie et Job. Les Pénitents Blancs de Marsac faisaient des processions nocturnes, vêtus et cagoulés de blanc. La chapelle romane du 12^e siècle abrita la Société Gonfalonis des Pénitents Blancs de 1640 à 1903. Aujourd'hui transformée en musée, elle conserve leur mémoire, les objets à leur usage et les noms de ses derniers membres. A Ambert, leur Confrérie était rattachée aux Pénitents Noirs. Ils assistaient à la messe dominicale dans leur chapelle en face de l'église St-Jean, ce qui entraîna des tensions avec le curé d'Ambert. Cette chapelle s'étant écroulée en 1870, l'église St-Jean les accueillit, une chapelle étant dédiée à Saint-Pierre leur patron. Les papetiers défilaient en ville le 29 juin, jour de la Saint Pierre, revêtus du tablier blanc, insigne de leur profession.

La coutume voulait que, lorsqu'un papetier cherchant de l'ouvrage passait dans un moulin (pas plus d'une fois l'an), le maître devait donner 10 sous, chaque ouvrier 2 sous. Qu'il ait travaillé ou non, le papetier rentrait chez lui avec un pécule, faisant mentir l'adage « pierre qui roule n'amasse pas mousse ». La main-d'oeuvre locale étant abondante, le maître fournissait rarement du travail au compagnon de passage. Les ouvriers sédentaires finirent par refuser de se conformer à cet usage qui pouvait leur faire perdre la moitié de leur salaire.

Les ennemis du papetier

- L'incendie assez fréquent, toujours catastrophique, peut entraîner la faillite. En 1709 le moulin de Gourbeyre est détruit. On lit dans le livre de raison de Louis RICHARD : « Chez JOUBERT ont été incendiés le 12^e décembre de l'année 1754 ; le feu fut mis par un enfant au papier aux étendoirs ». La perte se monte à 12.000 livres. Quelques mois plus tard, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1755, c'est le moulin de Claude COERCHON à Noirat qui part en fumée. Vers 1835, un incendie s'est déclaré au moulin du Prélat, interrompant la production.

- Le manque d'eau pour faire tourner la roue du moulin, l'été en particulier, mais aussi durant les hivers rigoureux : « Au commencement de l'année 1766 il a fait un grand froid qui a duré deux mois. Nos moulins ont été arrêtés par les grandes glaces ».

- Les crues des ruisseaux transformés en torrents, plus rares, peuvent tout dévaster sur leur passage : « Le 21^e août 1768, dimanche de St Roch, il y eut une inondation considérable qui abattit les bâtiments du Petit-Vimal à Valeyre entraînant les cuves et les moulins ». Pluie et grêle d'une rare violence font gonfler le ruisseau de Valeyre,

endommageant aussi les moulins de Noirat, Valeyre, Taboulet, Escalon.

- Les taxes nombreuses qui grèvent le prix du papier. Au 16e siècle, les terriers montrent que les droits d'eau exigés par les seigneurs locaux étaient modiques ainsi que le cens dû pour les moulins. Mais au 17e siècle de nouvelles taxes apparaissent : en 1632 un droit de marque de 18 deniers par rame (contrôlé par les marqueurs-visiteurs) pour financer la Guerre de Trente Ans. Supprimé en 1648, il est rétabli 5 ans plus tard. A partir de 1704, le droit passe à 5 sols par rame, puis à 10 sols pour le « raisin double » et les formats supérieurs en 1705, 20 sols en 1713 (Guerre de Succession d'Espagne). D'où un manque à gagner de 1000 à 1200 livres par an et par cuve, soit la moitié des bénéfices pour les moyens formats, et un travail à perte pour les petits formats. Il faut y ajouter le fait que les exportations vers l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne et l'Italie sont pratiquement arrêtées.

- Les guerres. En 1577, la prise d'Ambert par le capitaine MERLE, chef de bande protestant, puis le siège de la ville par les catholiques, entraînent la destruction et la ruine de nombreux à papier. La ville est encore assiégée en 1590, 1592 et 1597. Le dernier quart du 16e siècle voit le départ de certaines familles vers le Roannais (Jehan Marcheval, papetier d'Ambert, à présent demeurant à Renaison en Roannais en 1575), à Beaujeu (Jehan GOTON en 1586), à Lamure sur Azergues (Jacques GRIVEL et Pierre RICHARD)

Les guerres entraînent une augmentation des impôts royaux (multipliés par six entre 1600 et 1650). En 1671, après avoir interdit l'importation des papiers français dans leur pays, les Hollandais mettent au point des cylindres broyeur qui s'adaptent aux moulins à vent pour créer de

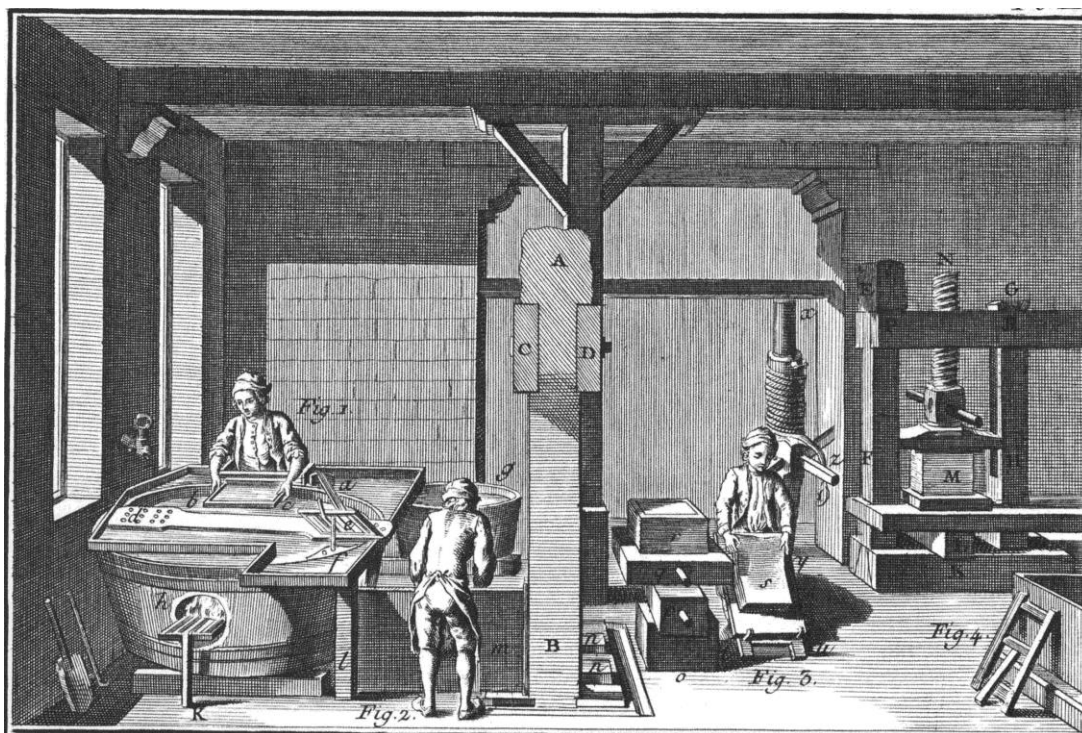
nouvelles papeteries. (Zaandam, alors banlieue d'Amsterdam). La succession des conflits à la fin du règne de Louis XIV, catastrophique pour l'industrie papetière, empêche l'exportation. Famines et épidémies de 1693-1694 et 1709-1710 viennent aggraver la situation.

Les métiers associés

Outre les chiffonniers dont nous avons déjà parlé et les *formaires* qui fabriquaient et réparaient les formes, les charpentiers étaient indispensables pour la bonne marche du moulin. En effet, les réparations étaient fréquentes et les roues devaient être refaites tous les 4 ou 5 ans. Le bois abondant ne coûtait pas très cher, par contre le métal indispensable à la bonne marche du moulin représentait une part non négligeable des dépenses. Il suffisait d'ôter les ferrements des maillets pour arrêter la production d'un moulin. Les charbonniers fournissaient le charbon de bois utilisé pour chauffer la pâte. Quant aux muletiers qui transportaient les ballots de papier (les routes n'existaient pas, seulement des chemins muletiers), ils pouvaient aussi transporter au retour des balles de chiffons venant d'autres régions ou l'alun nécessaire à la fabrication.

Les moulins à papier qui tournent encore

Les rares moulins à l'ancienne toujours en activité sont des musées vivants. Dans le Livradois, le moulin Richard-de-Bas a retrouvé sa fonction en 1943 sous l'impulsion de Marius PERAUDEAU et de l'Association de la Feuille Blanche. Il a été classé Monument Historique en 1983. L'originalité de sa production consiste dans les inclusions diverses expérimentées en 1948 : laine, soie, craie, copeaux, particules métalliques, mais surtout pétales de fleurs, fougères et graminées. Ce papier décoré est utilisé pour fabriquer des menus, des faire-part de mariage, de naissance, même des abat-jour



Intérieur d'un atelier de papeteries (Encyclopédie de Diderot et d'Alembert)

LES CAOUTCHOUTIERS CLERMONTOIS

(AmA ! n° 86 – p. 208 – 4^e Trim.1998)

par Louis SAUGUES (Président des Amis du Vieux Clermont)

Clermont-Ferrand, capitale du caoutchouc... ou plutôt du pneumatique...

Clermont-Ferrand loin, très loin des forêts tropicales où poussent les hévéas, l'arbre qui fournit le latex, ou caoutchouc naturel.

Un historique rapide va permettre d'arriver à ces manufacturiers clermontois et à démystifier cette affaire, qui colle à la peau de nos nombreux concitoyens depuis plus d'un siècle et demi...

Une première partie, un peu technique

Tout d'abord, on peut se poser la question : qu'est ce que le caoutchouc ?

Physiquement, c'est une substance caractérisée par son extrême élasticité, son imperméabilité, sa malléabilité, sa résistance mécanique et élastique. Cet ensemble de qualités ne se trouve réuni dans aucun autre matériel.

Chimiquement, c'est un composé de carbone et d'hydrogène, soluble dans les benzols.

Enfin pratiquement, c'est un produit clef. On peut dire que toute notre civilisation moderne dépend de ce précieux produit.

Une des dernières applications dont on parle actuellement beaucoup pour lutter contre le sida est le préservatif : c'est du latex pur qui provient de l'hévéa.

On trouve également ce latex dans différentes plantes, mais avec des rendements très nettement inférieurs, donc d'une exploitation non rentable.

Ces hévéas poussent uniquement dans des pays équatoriaux ou subtropicaux, dans des zones situées à 20 degrés de longitude de part et d'autre de l'équateur. On en trouve donc en Amazonie, en Afrique centrale, en Indochine, en Malaisie...

Découvert à l'état sauvage, dans la jungle brésilienne, il en a gardé le nom scientifique : l'hévéa *brasiliensis*, de la famille des euphorbacées. Il fut ensuite très vite domestiqué et élevé dans des plantations.

Quand le terrain est choisi, on sélectionne les graines (qui sont de la grosseur d'une noisette), on les fait germer et au bout d'une dizaine de jours, on les plante. Quand la tige atteint une dizaine de centimètres, les plants sont repiqués. Il faut attendre environ 5 ans avant que l'arbre puisse produire du latex. Son exploitation va se poursuivre pendant une trentaine d'années.

Cet arbre atteint une vingtaine de mètres de hauteur. ON plante de 300 à 500 arbres à l'hectare. Lorsque l'hévéa est en état d'être exploité, on va procéder à la saignée.

Dans l'écorce se trouvent des vaisseaux contenant un liquide que l'on peut comparer à du lait : c'est le latex.

Pour obtenir celui-ci, il faut donc couper l'écorce, sans toucher aux fibres du bois. L'ouvrier incise le tronc avec une gouge, un peu obliquement pour que le produit s'écoule. Il est récupéré ensuite dans un godet.

Cette saignée s'effectue tous les deux jours. Un arbre produit de 15 à 20 litres de latex par an, ce qui donne environ 6 kilos de caoutchouc.

La deuxième phase s'effectue en atelier, où on va transformer ce latex en caoutchouc. Très schématiquement, on va le filtrer, le laver, le passer dans des acides pour agglomérer les particules. Ce résultat obtenu est appelé le coagulum. Il sera ensuite passé entre les cylindres d'un laminoir pour en faire des feuilles d'environ 3 mm d'épaisseur, ceci pour aseptiser le produit, exactement comme on le fait avec les viandes ou les poissons (saumon fumé par exemple). C'est un moyen très simple, économique et efficace.

On en fera ensuite des balles d'environ 100 à 120 kg qui seront expédiés vers les différentes industries qui utilisent ce produit.

L'historique

Le 16 avril 1735, une frégate quitte le port de La Rochelle pour l'Amérique du Sud. À son bord ont pris place des savants : géomètres et mathématiciens et parmi eux, Charles Marie de LA CONDAMINE, un jeune académicien de 34 ans.

Leur mission : mesurer deux degrés du méridien terrestre au niveau de l'équateur. On savait bien à cette époque que la terre était ronde, mais on souhaitait vérifier si elle n'était pas renflée à l'équateur et aplatie aux pôles.

Arrivé au Pérou, LA CONDAMINE découvre une mystérieuse substance, un peu élastique, blanchâtre, que les naturels de ce lointain pays obtiennent en incisant l'écorce d'un arbre qu'ils appellent heve (arbre qui pleure), que les français appelleront par la suite hévéa.

Ils récoltent une matière, le latex, et confectionnent avec celui-ci différents ustensiles : récipients, chaussures, sacs gourdes. Cette sécrétion laiteuse devient dure et brunâtre en restant simplement au soleil.

Ils l'appellent le ca-chu-chu, qui deviendra en français le caoutchouc : le latex est donc du caoutchouc naturel, par opposition aux différents caoutchouc synthétiques que l'on trouve aujourd'hui et qui sont en général des sous-produits du pétrole.

À son retour en France, LA CONDAMINE fait un rapport à l'Académie des Sciences et présente des échantillons.

Ensuite, les chimistes vont travailler ce latex, améliorer ses propriétés et en faire le produit que l'on connaît aujourd'hui dans ses multiples applications.

Un seul de ces chimistes nous intéresse particulièrement pour notre histoire locale : il s'agit de Charles MACKINTOCH. Ce savant irlandais dépose un brevet le 07.06.1823 pour « *l'imperméabilisation des tissus textiles, grâce à la dissolution du caoutchouc dans le benzol (ou benzine)* ». Il va ainsi créer des manteaux de pluie ou imperméable que l'on va désigner rapidement sous le nom de l'inventeur : les mackintosh.

Ce personnage est l'oncle de Miss Elisabeth PUGH BAKER. Quelques détails sont indispensables à connaître pour la suite de cette histoire :

Mme DAUBRÉE (mère d'Édouard) tient une pension de famille à Paris, fréquentée par les jeunes filles désirant apprendre les bonnes manières et les usages « mondains ».

Il se trouve justement que la jeune Elisabeth vient faire un stage dans cette pension. On peut deviner la suite : le fils de la maison tombe amoureux de la belle irlandaise... les jeunes gens se marient et en 1830, viennent s'installer, avec leur cousin Aristide BARBIER, en Auvergne, plus précisément à Lavort, commune des Martres de Veyre... Par la suite, les frères André et Édouard MICHELIN, petits-fils de Monsieur DAUBRÉE, prendront en main les destinées de la firme, place des Carmes Déchaussés en 1889... Un chapitre particulier leur est consacré plus avant.

Résumé et dates d'installation des principales firmes clermontoises

En 1832, création de la première manufacture par MM. BARBIER et DAUBRÉE, place des Carmes Déchaussés (deviendra MICHELIN & Cie le 27.05.1889). Début du travail du caoutchouc.

En 1852, Jean Baptiste TORILHON installe un magasin de nouveautés rue St Hérem. Il commence la fabrication d'imperméables.

En 1885, Raymond BERGOUGNAN s'installe cité Vaudoit et fabrique des tampons en caoutchouc.

En 1907, la SIC, Société Industrielle du Caoutchouc, élabore du caoutchouc manufacturé.

En 1907, la Société YMG (YBERTY, MERIGOUX, GOUSSARD, à Royat) lance un bandage souple.

En 1922, la SEA, Société des Établissements Adeline, fabrique du caoutchouc manufacturé.

La manufacture Barbier-Daubrée / Michelin

Aristide BARBIER est né à Paris en 1800. Il est notaire royal. Ruiné à la suite des événements de 1830, il vend son étude et part pour la Guadeloupe travailler dans une sucrerie. Mais il ne tarde pas à rentrer en France, rejoindre son cousin DAUBRÉE.

Édouard DAUBRÉE est né à Paris en 1789, fait ses études à Clermont au collège royal (Blaise Pascal). Il est officier de Chasseurs de la Garde de Monsieur. Après les événements de 1830, il donne sa démission et vient chercher fortune en Auvergne où il avait gardé des amis. Il s'installe à Clermont avec son épouse, née Elisabeth PUGH BAKER.

Les deux cousins s'associent et achètent à Lavort (commune des Martres de Veyre) une petite usine pour traiter le sucre de betteraves. Hélas, une crue importante de l'Allier emporte leurs matériels et leurs espoirs...

En 1832, ils s'installent sur les bords de la Tiretaine, pour produire des machines agricoles. Madame DAUBRÉE, se rappelant de son enfance et des balles en caoutchouc que lui confectionnait son oncle (MACKINTOSH) veut à son tour en fabriquer... Son mari lui installe un petit atelier, passage Godefroy de Bouillon. Ces balles ont un grand succès et les bénéfices sont importants. C'est ainsi que le caoutchouc fait son entrée en Auvergne !

Ensuite, ce précieux produit entrera progressivement à la Manufacture Barbier-Daubrée : courroies, clapet de pompe, tuyaux, boules de billard... Après la mort des fondateurs en 1863 et 1864 et quelques malheureuses années de gérance, Édouard MICHELIN, petit-fils d'Aristide BARBIER est nommé gérant le 27.05.1889. La raison sociale devient « Michelin & Cie ».

Avec son frère André MICHELIN, le nouveau gérant va commencer une série d'innovations capitales pour tout ce qui roule !

En 1891, premiers brevets (n° 201076-214256) pour un pneumatique démontable pour vélocipèdes.

C'est Charles TERRONT, le gagnant de la grande course Paris-Brest-Paris, qui démontre la supériorité de ce nouveau pneumatique. Il arrive en effet, avec 8 heures d'avance sur le second JIEL-LAVAL qui, lui, a encore des pneus collés à la jante !

En 1895, adaptation de ce pneumatique à l'automobile : là encore, les frères MICHELIN seront les premiers à oser piloter une automobile munie de ces « affreux boudins remplis d'air ». Ce véhicule, c'est « l'Éclair » (qui tire son nom de sa marche en zig-zag, provoquée par le jeu de la direction et du porte à faux du moteur). Ils n'arrivent pas les premiers ! mais bon derniers, mais dans les délais prévus, 100 heures.

C'est Émile LEVASSEUR, le vainqueur de cette dure épreuve (sur Panhard-Levasseur) qui rendra hommage aux frères MICHELIN, en déclarant : « *que ma mécanique sera bien sur vos pneus !* ».

La suite, tout le monde la connaît : c'est l'histoire d'une fabuleuse aventure faite de recherches, d'innovations, de succès, dont l'évolution sera sans cesse remise en cause pour que la firme soit et demeure le leader mondial.

Les dirigeants de la « Maison » ont pour habitude de dire : « *le progrès est notre métier* ».

Nous aurions envie de conclure par : « *quel beau métier vous faites là* ».

Les pneumatiques Bergougnan

Raymond Célestin BERGOUGNAN est né le 08.07.1858 à Castéra-Vignoles, en Haute-Garonne. Il est décédé le 06.09.1942 à Clermont-Ferrand.

Autodidacte, doué, une bonne intelligence, il est pourvu d'une solide volonté. Il commence par être artisan ambulant et confectionne des tampons en caoutchouc. Las des déplacements, il décide de se fixer à Clermont-Ferrand, à côté de son fournisseur de feuilles de caoutchouc : Jean Baptiste TORILHON.

En 1885, il ouvre donc un petit atelier cité Vaudoit (rue Gaultier de Biauzat) avec son frère Mathieu (son frère Jean le rejoindra ensuite). Après quelques années de dur labeur, ils fondent en 1894, une petite usine « hors Fontgiève » (boulevard Berthelot – rue Fontgiève) dans une ancienne faïencerie. La fabrication des timbres en caoutchouc prospère, et très vite, des tuyaux, courroies, articles pour l'agriculture et l'industrie... et des bandages pour vélocipèdes entreront dans les activités de cette manufacture. Les affaires marchent bien et la société s'agrandit : en 1899, on compte une soixantaine

d'employés. À partir de cette date, ils confectionnent des pneumatiques vélos et l'année suivante pour les automobiles, avec le sigle « Le Gaulois », sans oublier les semelles et les talons pour chaussures.

En 1910, le capital de l'usine s'élève à 13 millions de francs, en conséquence, BERGOUGNAN ouvre des filiales en Italie, en Russie, au Bénélux.

Durant la Première Guerre Mondiale, la fabrication de bandages pour l'armée assure l'expansion de la société, dont le député CLÉMENTEL est administrateur...

La qualité des productions, le service commercial efficace dirigé par Mathieu BERGOUGNAN (° 21.01.1862 + 26.02.1940) augmente encore le développement de la firme, qui par ailleurs, prend des intérêts importants dans la société des caoutchoucs d'Indochine (Loch Minh, Minh-Thang, Budop...).

À la mort du fondateur Raymond BERGOUGNAN en 1942, c'est son neveu André BERGOUGNAN, qui est nommé président du conseil d'administration.

Durant la seconde guerre mondiale et malgré d'énormes difficultés, les forces alliées seront livrées en pneumatiques « à la barbe » des occupants. À la fin des hostilités, les Établissements Bergougnan reçoivent des mains du colonel américain SWIERSKI, le fanion et le diplôme du mérite, pour les services rendus (comme d'ailleurs Michelin). En 1949, à la sortie d'un pneumatique pour avion, confectionné avec une armature nylon, français ce qui est un réel progrès.

Après cette période de guerre, la forte expansion de l'industrie automobile, la concurrence sauvage sur les marchés mondiaux du pneumatique, obligent Bergougnan à rechercher un partenariat. En 1958, il le trouve avec la manufacture Michelin : un partage des rôles est alors décidé, un partage des rôles est alors décidé : la fabrication des pneumatiques restera l'activité exclusive de Michelin, Bergougnan se consacrant aux différents domaines des caoutchoucs manufacturés. Cette activité ira se réduisant avec le temps...

Pendant toute son existence, Bergougnan a favorisé de nombreuses œuvres sociales : société de secours mutuel en 1901, soins médicaux gratuits, indemnités en cas de maladie, aides aux mères, aux enfants, logements sociaux et cités pour le personnel, ceux-ci décidés dès 1919 juste à la fin de la guerre.

Une section harmonie était créée en 1903, à l'occasion du mariage de Jean BERGOUGNAN. L'Athlétic-Club créé en 1912, se distinguait sur les terrains de sports, présidé pendant longtemps par le père de cette firme clermontoise : Raymond BERGOUGNAN.

Aujourd'hui, sur l'emplacement de l'usine disparue, se dresse l'ensemble immobilier « Galaxie » sur le côté Clermont, sur le côté Chamalières, l'Hôtel des Impôts, si cher aux auvergnats ! Par ailleurs, une villa de la famille BERGOUGNAN abrite actuellement la Chambre de Commerce et d'Industrie. Comme quoi, sur le boulevard Lavoisier, tout se transforme...

Enfin, l'avenue qui conduit vers le Puy de Dôme porte le nom de cet industriel quel que peu oublié.

La Société des Établissements Adeline

Cette société fondée par Monsieur ADELIN en 1922 tenait son siège social et ses ateliers au 47 de la rue de l'Oradou à Clermont-Ferrand. En 1928, le fondateur s'étant retiré, la société est réorganisée en S.A.

En 1938, elle occupe une soixantaine de personnes. On y fabrique surtout des bottes, des semelles et des talons en caoutchouc. En 1939, elle était devenu un atelier pilote du ministère de l'armement, pour la fabrication des masques à gaz.

À la fin des hostilités, elle s'est intéressée aux caoutchoucs résistants aux hydrocarbures, pour la pétrochimie et les recherches pétrolières.

En 1947, ces établissements reprennent la confection des balles, ballons et jouets abandonnés par la manufacture Michelin qui leur concède la licence exclusive.

Concernant la fabrication des matières plastiques, cette société a été la première dans le monde à utiliser de manière industrielle les polychlorures de vinyle en maroquinerie (imitation cuir).

Hélas, dans les années 1960, compte tenu d'une concurrence importante, les fabrications SEA disparaissent.

Seuls quelques ballons « SEA licence Michelin » en rappellent le souvenir... chez certains collectionneurs.

La Société Industrielle de Caoutchouc

Fondée le 01.04.1907, par MM. Alphonse CORNILLON, Alexis TETEFORT et Léon SUPTILLE, cette société a pour objet l'exploitation du caoutchouc dans toutes ses applications industrielles. Le siège social et les ateliers se situent avenue des Paulines à Clermont-Ferrand, au lieu-dit « le Clos Pascal ».

En 1908, elle se spécialise surtout dans la tuyauterie, mais lance également avec succès la fameuse galoche moulée « Record ». C'est une première en France. La fabrication de talons tournants « Gergovia » suivra bientôt.

Ensuite, la raison sociale change, au gré des dirigeants :

- 1910, Suptille et Cie,
- 1912, Fritissee et Cie,
- 1924, Fritissee et Nourry.

En 1929, un très violent incendie détruit complètement l'usine.

Elle est reconstruite et très bien organisée, pas pour longtemps hélas. En effet, la crise des années 30 survient, les caisses se vident et cette petite affaire, qui employait une trentaine d'ouvriers, sombre en 1932.

Au cours de la Seconde Guerre Mondiale, les bâtiments inoccupés sont transformés en atelier de mécanique par les envahisseurs (BMW).

La société Citroën s'y installera par la suite. De nos jours, ces locaux servent de dépôt aux P. et T.

Il reste encore aujourd'hui la grande cheminée qui domine le site et porte la date de son érection : 1910.

TORILHON, fabricant pneumatique

Jean Baptiste TORILHON est né à Neschers (63) le 15.05.1824. Il est mort à Chamalières le 18.01.1911.

Il commence sa carrière à Paris, dans le commerce pendant quelques années. Revenu en Auvergne, il s'établit à Clermont-Ferrand, en 1852, rue St Hérem, comme marchand de nouveautés. Il vend, entre autres, des imperméables anglais dits « Mackintosh ».

Ces nouveaux vêtements ont un énorme succès. Il en vend beaucoup, mais il a des difficultés pour s'approvisionner. Aussi décide-t-il de fabriquer lui-même ces vêtements. Il pense que la manufacture Barbier et Daubrée, spécialiste du caoutchouc, pourrait imperméabiliser les tissus qu'il veut travailler. En effet, Barbier et Daubrée gomment les étoffes, mais ils ne sont pas outillés pour de si faibles épaisseurs : les coutures sont trop voyantes, le vernis peu agréable craquelle... bref après ces essais malheureux, Jean Baptiste TORILHON prend contact avec un pharmacien : GAUTHIER-LACROZE rue Ballainvilliers.

Après plus d'un an de recherches, il rencontre les mêmes échecs ! Sans se décourager, il se rend plusieurs fois à Paris, chez des spécialistes : il apprend le métier.

C'est d'abord à l'arrière de son magasin de la rue St Hérem qu'il gomme les tissus, coupe, monte les imperméables. Pour faire face à la demande, il lui faut un atelier plus grand.

À partir de 1854, avec son associé DEPLAT, il s'installe au manoir de Bien-Assis, toujours à Clermont, non loin de la place des Bughes.

À l'exposition de 1855 à Clermont, les vêtements Torilhon obtiennent une médaille d'honneur et de nombreux prix. Hélas, le 21.09.1856, un gigantesque incendie ravage les ateliers ! Jean Baptiste TORILHON ne baisse pas les bras. Il prend un nouvel associé VERDIER.

À partir du 08.06.1860, la nouvelle manufacture s'installe à Chamalières, quartier de Travy, dans un ancien moulin appartenant à André AUBERT, avec la raison sociale : « Torrilhon-Verdier & Cie ». Des moteurs hydrauliques et une génératrice à vapeur font tourner les machines. En 1867, la fabrique compte 220 employés. La fabrication se diversifie : tuyaux, raccord souple, clapet de pompe, patins pour vélos, tétine pour les bébés.

Vers 1892, TORILHON entreprend la fabrication de bandages pour les cycles et en 1895 pour automobiles.

Après les bandages, les recherches s'orientent vers les pneumatiques et le premier pneu pour vélocipède est présenté au Stanley-Show à Londres, le 18.11.1896 ; celui qui équipera les automobiles sortira en 1898.

Au début du siècle, l'emblème de la firme est illustré par un lion surmontant une tour (marque déposée).

Le 24.08.1902, ils achètent aux américains la licence des bandages de la marque B et S pour poids lourd. Ce produit très performant permettra de gagner de nombreuses courses et assurera un succès mérité à la firme chamaliéroise.

En 1905, le pneumatique pour automobile « le Rationnel » apparaît sur le marché très performant et d'une conception très moderne pour l'époque...

Le 14.05.1905, la société se transforme, le fondateur devient Président d'Honneur ; son gendre LAMY et son fils Armand seront les co-directeurs de la firme.

Pendant la Première Guerre Mondiale, la société fournit à l'armée des vêtements de pluie, des toiles de tente, des bottes et bien sûr, des bandages pour tout ce qui roule !

À partir des années 1920, des grèves se déclenchent un peu partout en France... et chez Torrilhon. Le 03.05.1920, la grève est suffisamment durable pour que la société ne puisse plus faire face à la demande de la clientèle, l'usine se fragilise !

À partir de 1925, les efforts de fabrication portent surtout sur les accessoires et les produits manufacturés : le domaine des pneumatiques et des bandages (qui ne sont plus guère utilisés) devient très secondaire, ceci malgré la qualité des produits.

C'est là que débute le déclin... la recherche est abandonnée, le réseau commercial est réduit... et les clients n'attendent pas !

Le 03.01.1936 (4 mois avant les grands conflits sociaux nationaux), une grève éclate à l'usine chamaliéroise ; l'encadrement abandonne les ouvriers, des machines sont cassées et c'est la catastrophe !

Après des tentatives désespérées auprès des banques et des pouvoirs publics, les établissements Torrilhon ferment définitivement leurs portes le 30.04.1937.

Sur l'emplacement des ateliers, en juin 1940, s'installe le service national des statistiques, puis en 1946, des magasins de l'armée de l'air.

Aujourd'hui, le carrefour « Europe » est construit sur une partie de ces ateliers...

La Société YMG

La Société d'Études des Bandages Élastiques Yberty-Mérigoux-Goussard (bandages pour automobiles), sise à Royat les Bains, a été semble-t-il très éphémère. Elle nous a cependant laissé une trace intéressante : une carte postale oblitérée en 1907 !

On ne trouve, en effet, pas d'autre mention de cette société. Compte tenu du progrès rapide des pneumatiques à cette période, les bandages YMG ont dû disparaître rapidement.

Ce procédé breveté en France et à l'étranger, consistait à alvéoler un bandage pour lui donner une élasticité supplémentaire. Cette innovation sera peu efficace malgré différents modèles proposés.

Nous connaissons deux des trois associés. Monsieur MERIGOUX était directeur de l'établissement thermal de Royat. Monsieur YBERTY était Président de l'Automobile Club d'Auvergne et Vice-Président de la Chambre de Commerce.

Divers autres petits caoutchoutiers

Quelques autres petits manufacturiers étaient installés à Clermont-Ferrand.

Ils employaient quelques ouvriers et leur fabrication consistait uniquement en produits manufacturés tels que tuyaux, clapets, joints, semelles talons.

Pour mémoire, on peut citer : PERRIER et DEFRENNES, LANIOL, DUBOIS.

Une autre corporation avait également pignon sur rue, les rechappeurs : Le Caoutchouc Régénéré, Recaoutchage du Centre, Boucheix, Regom-Progrès...



LES COMMUNAUTÉS FAMILIALES AGRICOLES

(Ama ! n° 95 – p. 8-11 – 1^{er} Trim. 2001)

par René GIBERT (cghav – 896)

Dès la fin du XVIII^e siècle, les communautés agricoles ont attiré l'attention des intendants de province et des écrivains. Mais après la guerre de 1914-1918, l'intérêt s'est relâché. Il a fallu attendre la deuxième moitié de ce siècle avec le renouveau pour la recherche de l'historique des familles et la démocratisation de la généalogie pour que des publications traitent à nouveau du sujet.

Personnellement, je m'étais intéressé à tout ce qui concernait la région thiernoise dont je suis originaire, mais c'est seulement après m'être aperçu qu'une partie de mes ancêtres avait vécu dans de telles communautés que j'ai voulu en savoir plus.

Par déférence aux auteurs dont je me suis inspiré et dont parfois j'ai recopié de larges extraits, je me dois d'indiquer mes sources principales :

- Amable CHASSAIGNE, « *Les communautés de famille en Auvergne* », 1911 (thèse de doctorat),
- Alexandre BIGAY, « *Les Communautés paysannes* » dans « *Brins d'histoire de Thiers* », 1963,
- Henriette DUSSOURD, « *Au même pot et au même feu* », 1979,
- divers auteurs, « *Avec les Parsonniers* » dans « *Revue d'Auvergne* », tome 95 – n° 4, 1981.

Les origines

Le mode de vie en communauté paraît remonter à la plus haute antiquité et on le retrouve dans toutes les civilisations primitives : en Orient (Chine, Japon, Corée, Annam, Birmanie) où l'on trouvait des communautés de 40 personnes ; en Europe (Pologne, Hongrie, Allemagne, mais où elles ont disparues depuis longtemps) et aussi en Italie, Espagne, Portugal et Andorre. Elles ont été très en faveur chez les peuples slaves (les amateurs de mots croisés connaissent bien le mir russe).

En France, elles se sont constituées bien avant la période féodale. La population rurale était alors composée de serfs et de colons ainsi que de quelques alleutiers libres (ainsi la Combraille était « *Pays de Franc-Alleu* ») ; les serfs, sur les terres de leurs maîtres ou seigneurs, et les colons, appelés « *consortes* » dans les chartes du IX^e siècle,

vivaient en commun autant par tradition que par économie.

Vers les X^e et XI^e siècles, le servage devint plus rigoureux et les anciens colons se sont associés pour échapper au droit de main-morte, droit qui permettait au seigneur de devenir propriétaire de tous les biens laissés par une personne décédée et n'ayant pas de descendance directe. En communauté, il n'y avait pas d'héritage puisque le décédé n'avait pas de biens propres.

Plus tard, les propriétaires libres se constituèrent en communautés, car cette union de forces déterminait une prospérité qu'ils ne pouvaient atteindre en restant isolés. De même se constituèrent des communautés de métayers pour l'exploitation en commun des propriétés qu'ils s'engageaient à travailler. Ce dernier type de communautés n'est pas étudié dans le présent exposé.

Peu de communautés relevaient d'une convention écrite ; elles étaient donc tacites, ou pour utiliser le terme consacré, « *taisibles* ». Elles se formaient généralement entre parents d'une même famille. Toutefois, en Auvergne il suffisait de mettre les biens en commun et de vivre ensemble « *à commun pot, sel et dépense* » pendant un an et un jour. En outre, elles n'ont pas toujours porté le nom de communautés. Selon les époques et les régions, elles se sont appelées compagnies, cottes, cotteries, fraternités, celles.

Avant le XVI^e siècle la population rurale vivait donc partiellement groupée en communautés. La situation était cependant différente d'une région à l'autre. La rédaction des « *Coutumes Provinciales* » le montre bien. Certaines n'en font pas mention, d'autres y consacrent peu d'articles, celle d'Auvergne un plus grand nombre.

L'ordonnance de Moulins de février 1566 sur la réforme de la justice imposa à toute association dont la valeur était supérieure à cent livres de passer un contrat écrit devant notaire. C'était apparemment la fin des communautés taisibles et beaucoup disparurent. Seules les plus importantes passèrent des contrats écrits et d'autres continuèrent leur vie dans la clandestinité. A la fin du XVIII^e siècle, elles subsistaient seulement dans le Poitou, le Limousin, le Maine et le Berry. Au delà elles se sont prolongées dans une aire géographique s'étendant, du

nord au sud, du cœur de la Nièvre à la Montagne Thiernoise et de l'ouest à l'est, dans le Bourbonnais entre Loire et Allier, en Saône et Loire, dans quelques cantons limitrophes de la Nièvre et le long de la Loire.

Elles perdurèrent dans la Montagne Bourbonnaise et la Montagne Thiernoise. Les dislocations s'échelonnèrent donc sur le XIX^e siècle. Deux communautés seulement atteignirent le XX^e siècle : celles des DOZOLME-CHEVALERIAS à la Chabanne (commune de Celles) et celle des FERRIER aux Ferriers (commune d'Escoutoux) dissoutes respectivement en 1930 et 1961.

La toponymie

Dans les diverses régions où les communautés ont disparu depuis longtemps, les noms de lieux permettent souvent d'identifier les villages où elles avaient leur siège. Les domaines appelés sous un nom de famille pluralisé abritaient souvent une communauté agricole. Les JARDETS (Yzeure), les FRADINS (Ferrières sur Sichon), les BLETTERIES (St Nicolas des Biefs), les GAMIERS (Thiers) ; dans la Montagne Thiernoise, on trouve aussi « CHEZ » : CHEZ PINON (Thiers), CHEZ TERME (Thiers), CHEZ CARTAILLER (Lachaux) ; puis plus récemment « À » : À TARENTEIX (Escoutoux). De même, les noms patronymiques se terminant par « IAS » révèlent que le porteur actuel descend d'ancêtres qui habitaient le hameau ou le village au nom duquel a été ajoutée cette désinence : ROCHIAS (de la Roche), CHEVALÉRIAS (de la Chevalerie).

Le Maître

Au début, le chef était le père de famille. Mais dès qu'une communauté comprenait plusieurs familles, le chef était élu par les membres qui étaient appelés « *commungs parsonniers* » ou plus simplement « *parsonniers* » mais aussi, selon les régions, consorts, parciens, compains, vavasseurs, frarescheux. Le nom de parsonnier n'a aucun rapport avec celui de « *personne* », mais est tiré de l'ancien mot français « *parçon* » – diminutif de « *part* » ou déduit de « *portion* ».

Dans certaines communautés, le Maître était élu chaque année, mais dans l'ensemble il était élu à vie ou presque. Ce n'était pas le plus âgé des hommes qui était élu, mais plutôt celui qui paraissait le plus capable. Il décidait de tout ce qui regardait les travaux à exécuter, leur répartition entre les différents membres de la communauté, la discipline, la vente des récoltes, l'achat de ce qui était nécessaire, la poursuite des procès, le rôle des tailles et même les mariages. Il présidait les prières en commun.

Dans la communauté des QUITTARD-PINON sise à Pinon à proximité de Thiers, et qui doit vraisemblablement à cette proximité d'avoir été une des plus étudiées – et ce, dès 1739 – au détriment de celles, parfois plus importantes, implantées dans des hameaux plus reculés, le Maître devait toutefois, lorsque la dépense dépassait une certaine somme, prendre l'avis de trois Anciens, ce qui devait cependant être assez rare car la communauté vivait pratiquement en autarcie.

Ces trois Anciens étaient désignés sous les appellations de :

- « *Grand Bouvier* » chargé de l'étable, du soin et de l'élevage du bétail,

- « *Grand Vigneron* » qui veillait à la culture, de la vigne, au soin des cuvages, des celliers, des futailles, etc.
- « *Grand Laboureur* » chargé des labours, des semences, de l'entretien et de la fabrication des instruments aratoires.

Ils avaient la charge de former des successeurs car chaque parsonnier qui, selon les heures et les saisons, était laboureur, vigneron ou bouvier devait aussi connaître un autre métier : tisserand, maçon, menuisier ou charpentier.

Le maître avait-il un signe distinctif dans le costume ? DULAURE dans sa « *Description de l'Auvergne* » en 1789 écrit : « *le maître ainsi que tous les hommes de la maison est vêtu aussi grossièrement que les paysans des environs et n'est guère distingué de ses valets* ».

Par contre DONIOL, dans « *L'ancienne Auvergne* » écrivait en 1847 que, chez les QUITTARD-PINON, « *tous les hommes s'assoient, le mouistre au plus haut bout, distingué par le grand tablier de toile blanche et la ceinture de laine rouge et verte que lui seul a le droit de porter* ».

La Maîtresse

Par contre, le Maître ne s'occupait pas de ce qui concernait la maison. Une femme lui était donc adjointe et portait le titre de « *Maîtresse* ». Comme lui, elle était élue, mais en aucun cas, elle ne pouvait être son épouse. Elle avait la charge de tout ce qui concernait la maison et l'habillement des parsonniers, d'élever et d'éduquer les enfants et de diriger les travaux confiés aux femmes.

Quels étaient donc les travaux confiés aux femmes ? Tout d'abord l'élevage ; si les hommes s'occupaient des bestiaux, les femmes s'occupaient des volailles, des porcs et des moutons tant pour la garde que pour la nourriture. Elles s'occupaient aussi du jardin potager que les hommes bêchaient mais n'entretenaient pas, et dans les champs elles s'adonnaient aux tâches les moins rudes des grands travaux : étendre le fumier, moissonner (à la faucille), faner, ramasser les pommes de terre arrachées par les hommes, cueillir les fruits, participer à la vendange.

Contrairement aux autres femmes, la Maîtresse ne sortait pas de la maison. Elle seule possédait les clefs des greniers et des caves. Avant tout, elle prenait soin de tous les enfants de la communauté dont les mères travaillaient au dehors.

Dès l'âge de 11 ou 12 ans – après leur première communion – ceux-ci participaient aux travaux extérieurs. Mais avant cet âge on leur demandait de petits travaux : conduire les veaux au pré, cueillir de l'herbe pour les lapins, ramasser les fruits tombés à terre, etc. Ils ne quittaient l'orbite de la Maîtresse que pour aller au catéchisme, mais seuls les plus aptes apprenaient à lire dans l'intérêt futur de la communauté.

La Maîtresse, et non leur mère respective, s'occupait des enfants pendant le repas. Les autres femmes étaient servies d'abord et la Maîtresse réservait pour elle et les enfants une grosse part qu'elle répartissait ensuite.

Elle s'occupait, aidée ou non, de la cuisine, de la fabrication du pain, de la laiterie, de la basse-cour, du ménage. Elle dirigeait, ou participait avec les autres femmes, aux lessives, à la fabrication des étoffes avec la laine des moutons ou le chanvre des chènevières, puis à la confection des vêtements. Toutefois, les étoffes les plus élaborées, tels le *droguet* (tissu de laine et fil) ou l'*étamine* pour les vêtements de fête ou de deuil, étaient achetées.

Les parsonniers

Le nombre de parsonniers était très variable selon les communautés. Plus de cent en Limousin si l'on en croit un certain BELLEFOREST qui écrit en 1575 : « *jay veu de ces familles où il y avait plus de cent personnes tous parents, et vivans en commun tout ainsi qu'en un collège* ».

À l'étude des actes notariés, il apparaît que ce nombre est loin d'être constant et subit les plus grandes variations. Ainsi les FERRIER à Escoutoux sont 28 en 1840, 21 en 1854, 27 en 1895, mais seulement 9 en 1910 et 3 à la dissolution de la société en 1961.

Les QUITTARD-PINON à Thiers, les plus connus, n'étaient pas les plus nombreux : 19 membres et 13 domestiques en 1788.

Les parsonniers à table

Les communautés agricoles mettaient un point d'honneur à ne rien acheter au dehors, à part le sel et le fer. L'alimentation des parsonniers provenait des élevages et des cultures, d'où de grandes différences selon les régions.

La principale source de viande était le porc. Ainsi les QUITTARD-PINON tuaient de 18 à 20 porcs par an, les DUNAUD de Vollore de 12 à 13, avec en plus une vache aux vendanges et une autre à la récolte des châtaignes. À Pervy (actuellement commune de Cuzy en Saône-et-Loire), il est aussi fait mention de veaux, de moutons, de « *cabri* », de volailles, mais pas de poissons. À l'inverse, en Auvergne, le poisson est souvent mentionné. Pendant le carême, les ARNAUD de Noalhat ne mangeaient ni lard ni viande, uniquement du poisson, des haricots secs, des légumes verts de saison, « *deux grands sacs de fève* ».

Les quantités consommées (plusieurs tonnes de pommes de terre par exemple) peuvent apparaître importantes, mais il faut tenir compte du nombre de consommateurs. En fait, les repas étaient frugaux. Le matin, déjeuner composé de soupe, au lard ou au lait, et accompagné, soit de fromage mangé avec du pain ou des pommes de terre cuites à l'eau, soit de fruits. Vers midi, le dîner comportait deux plats, le premier à base de légumes – pommes de terre, chou, haricots secs, l'autre – selon les saisons – salade assaisonnée à l'huile de noix ou autres légumes.

Pendant les gros travaux d'été, les horaires étaient avancés et un goûter vers les 4 heures permettait d'attendre le souper. Celui-ci consistait en une solide soupe aux légumes avec des tranches de pain et si épaisse que la cuillère y tenait verticalement.

Le jour de cuisson du pain, la Maîtresse profitait de la chaleur du four pour faire cuire une tarte (avec les fruits de saison) ou une « *pompe* » – chausson aux pommes de la taille de l'ouverture du four –, ou un « *flaque-gogne* » – tarte à la bouillie.

Vers 1850, les hommes mangeaient les premiers, assis autour de la grande table, les femmes ensuite, parfois à table, parfois debout. Dans la Montagne Bourbonnaise, les enfants avaient le droit de se mettre à table seulement à l'âge de 18 ans. Jusqu'à cet âge, ils mangeaient debout ou agenouillés autour de la cheminée.

Les bâtiments

Toute la vie de la communauté est organisée à l'intérieur du noyau d'habitat. La « *maison commune* » est l'expression de cette vie au même foyer « *au même pot et*

au même feu ». Elle est le cœur de l'habitat et le centre de la vie du groupe domestique.

La théorie voudrait donc que l'espace soit organisé de la façon suivante : une cour commune avec mare, fontaine entourée d'un groupe de bâtiments comprenant la « *maison commune* » et les différents bâtiments d'exploitation, le tout entouré ou jouté des parcelles de culture intensive relevant du travail des femmes.

La plupart des études se réfère à une maison, aujourd'hui démolie, implantée près de Chevagnes dans le nord de l'Allier : une maison très allongée; à droite la chambre du maître, puis la grande salle commune, ensuite une série de petits logements de une ou deux pièces, longés ou non par un couloir. En fait, plus on se rapproche de notre région, moins on trouve de maisons de ce type.

François ESCARD écrit en 1879 : « *pour pénétrer à Pinon, il fallait franchir un grand mur de clôture, ouvert en vaste baie charretière ... quelques pas plus loin on pouvait entrevoir, au côté d'une première cour, les habitations les plus anciennes de la famille que semblaient commander, en face de l'entrée, une bâtisse plus élevée et plus robuste, portant sous son toit de briques une horloge solaire dessinée sur le plâtre du mur ... Autour d'un vaste terrain naturellement raboteux et penché, caillouté par place pour faciliter l'écoulement des eaux, c'était l'assemblage pittoresque de bâtiments propres à une importante exploitation rurale : étables, écuries, granges venaient échancre le sol de leurs promontoires inégaux ; des toitures couvertes inégalement de paille, de tuiles, de pierres, y jetaient leurs ombres irrégulières* ».

Mais, le plus souvent, on trouve un village dont les maisons sont plus serrées que celles d'un hameau normal avec des bâtiments bâtis à des époques différentes. Si les parsonniers prenaient les repas en commun, ils logeaient dans des locaux séparés.

Les mariages

Le Maître décidait des mariages seul ou, éventuellement, en prenant l'avis d'un conseil de parsonniers. Les mariages devaient être favorables aux intérêts de la communauté.

Certes le Maître tenait compte, autant que possible, des sentiments des intéressés, mais cela était secondaire. Cette politique n'était, d'ailleurs, pas propre aux communautés. On se mariait pratiquement toujours dans son milieu, à moins d'une recherche vaniteuse.

Si la communauté était nombreuse, on recherchait un conjoint à l'intérieur de celle-ci. Et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le nombre de dispenses demandées n'était pas excessif.

Si on ne pouvait faire autrement, on cherchait un « *cousin* » – ou une « *cousine* » – un peu éloigné avec une consanguinité du 3^e au 4^e degré, plus rarement moins. Sinon, on recherchait dans une autre communauté, et de préférence dans une avec laquelle des liens matrimoniaux avaient déjà existé.

Les jeunes filles qui se mariaient recevaient, en plus de leur trousseau, une dot en argent liquide, en échange de laquelle elles renonçaient à toutes successions pour elles et leurs descendants et elles rejoignaient le domicile du futur époux. S'il n'y avait pas, ou pas assez de garçons dans la famille, on recherchait un cadet d'une autre

communauté qui venait s'installer « *en gendre* » chez le père de la future épouse. Celle-ci était faite héritière de ses parents. Et dans ce cas, le garçon pouvait recevoir un certain apport en argent, mais il pouvait aussi simplement venir apporter son travail.

Le Maître faisait donc des prodiges pour conserver ses hommes et trouver des jeunes filles richement apanagées. Comme chaque communauté agissait de même, on assiste à de nombreux mariages croisés, célébrés simultanément si les futurs époux sont d'âge convenable, échelonnés dans le temps sinon. Comme cela, les dots s'annulaient et aucun argent ne sortait de la communauté.

Il faut également noter que ces dots étaient rarement payées comptant, sans intérêts pendant un an, avec intérêts ensuite. Un échéancier était prévu dans le contrat de mariage, mais il arrivait fréquemment qu'il ne soit pas respecté, les rentrées en fonds étant liées aux ventes du surplus des récoltes. Il en résulte de nombreux et quelquefois fort longs procès. Ainsi, en 1738, un fils ARNAUD épousa une fille MARODON. La dot ne fut pas versée, d'où procès. Les MARODON furent dispersés et ce sont les BRASSET qui héritèrent des MARODON. Le procès se termina en 1820 lors de la dissolution de la communauté BRASSET. Le procès avait duré 82 ans. Mme DUSSOURD cite un procès dans une communauté de l'Allier qui dura de 1460 à la Révolution.

Pour diverses raisons, un parsonnier pouvait ne pas vouloir rester dans la communauté, soit pour se marier sans l'accord du Maître, soit plus simplement pour vouloir « *vivre sa vie* » comme l'on dirait aujourd'hui.

Dans ce cas il pouvait se retirer, mais son acte ne nuisait en rien à la marche de la communauté. On lui donnait sa part en argent ou, plus souvent, une somme fixée d'avance et il ne pouvait plus rien prétendre sur les biens de la communauté. Toutefois, il pouvait recourir à la justice s'il se croyait lésé.

Les dissolutions

Comme déjà indiqué, les communautés persistèrent, dans notre région, jusqu'au XIX^e siècle, et même pour certaines jusqu'au XX^e. Les modalités de dislocations ne furent pas semblables au cours des différentes périodes, mais les partages furent rarement amiables et des actes notariés témoignent des difficultés rencontrées. Dans la région thiernoise, les communautés se sont maintenues pendant des siècles puis, à partir des premières années du XIX^e siècle, elles ont disparues en l'espace d'une centaine d'années.

Les divers auteurs ne sont pas d'accord sur les raisons de cette disparition. N'ayant pas les qualités pour émettre une opinion personnelle, je me contenterai d'indiquer les diverses causes avancées.

Pendant le XVIII^e siècle, un changement d'esprit se manifeste : besoin d'émancipation, aspirations vers la liberté, désir de rejeter toute règle. La Révolution va bientôt arriver. A cette évolution correspond aussi la perte du respect de l'autorité, même familiale.

La richesse fut aussi un dissolvant : parmi les parsonniers, les uns se prétendaient lésés, tandis que d'autres n'étaient pas de bonne foi ; des discussions naissaient des inimitiés et, souvent, la vie commune devenue insupportable, la communauté se dissolvait par un partage.

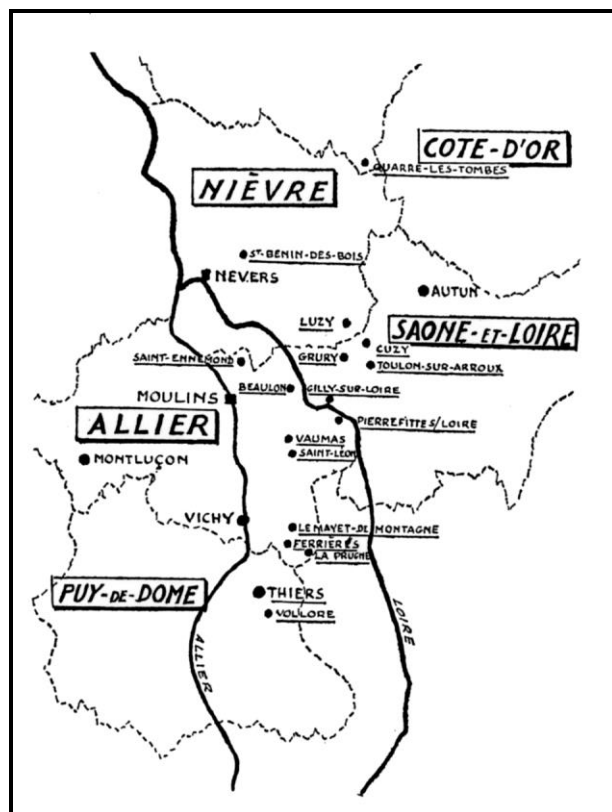
Selon CHASSAIGNE, « *la source principale de tous ces maux se trouve dans la disparition de l'esprit religieux et l'affaiblissement de la foi chrétienne ... un fait paraît bien confirmer cette opinion : parmi les communautés disparues seulement dans le courant du XIX^e siècle, il n'en est pas une où la religion ne fut en honneur et où les principes de foi et de piété ne se fussent maintenues à un très haut degré* ». [Note : il ne faut pas oublier que cet auteur devait, neuf ans après sa thèse, être ordonné prêtre et terminer sa vie évêque ; donc, personnellement, je me contenterai de dire qu'il s'agit là d'une cause importante mais pas nécessairement la principale].

Une autre cause de dissolution pourrait être d'ordre économique. Outre le cas, déjà évoqué, du départ volontaire d'un parsonnier ce qui pouvait provoquer un partage, il faut savoir que certains parsonniers avaient des droits personnels sur différents gains. En exerçant une petite industrie ou en faisant quelque travail en dehors du labeur commun, les plus actifs arrivaient à se constituer un petit pécule. Au début, et en principe, de tels bénéfices tombaient dans la caisse commune, mais, à mesure que les conditions morales changeaient, cette inégalité, dont profitaient les paresseux au détriment des plus laborieux et des plus intelligents, ne pouvait subsister. De là encore une source de difficultés continuelles.

Enfin, il faut préciser que l'évolution de la jurisprudence et de la législation à partir de la Révolution et la mise en application du Code Civil ont facilité les processus de dissolution.

Les communautés du centre de la France

Voici la carte de leur répartition géographique :



D'après Henriette DUSSOURD, « *Au même pot et au même feu* ». (Ed. Pottier, Moulins, 1962, 156 p.; et 2^e éd. Paris 1978, 108 p.)

PATRIMOINE ET HERITAGES EN AUVERGNE

Sur le plan de la transmission des patrimoines, en particulier terrien, l'Auvergne est un pays étrange.

Situé géographiquement entre les pays de droit écrit et ceux de droit coutumier, l'Auvergne participe de l'un et l'autre, avec des paroisses, ou plutôt des seigneuries, relevant tantôt d'un droit tantôt de l'autre. Il est aussi possible, qu'au sein de la même paroisse, l'un et de l'autre s'appliquent, avec une frontière géographique bien établie ou, parfois, une alternance, un semestre l'un, un semestre l'autre.

Globalement il est possible de dire que les seigneuries ecclésiastiques (dépendant de l'évêque ou d'un abbaye) relèvent du droit écrit, les seigneuries féodales du droit coutumier (avec quelques exceptions !).

La grande différence entre ces deux droits réside dans la façon dont l'héritage des parents doit être partagé entre les enfants, et les pratiques divergentes destinées à protéger l'intégrité du patrimoine foncier issu des générations précédentes et éventuellement accru par le travail des parents (*on pourra voir l'article précédent sur les « communautés agricoles » comment ces communautés avaient résolu le problème de préservation du patrimoine agricole*).

SUCCESSIONS ET PARTAGES EN AUVERGNE

(*AmA ! n° 125 – p.166 – 3^e Trim.2006*)

par M^e Gabriel SEGRET (†) (*notaire de Blesle de la 1^{ère} moitié du XX^e siècle*)

NDLR : Me Gabriel SEGRET, notaire, était un bon connaisseur de l'histoire de sa petite ville et particulièrement aussi de la réglementation ancienne et des avatars révolutionnaires, qui avaient encore des conséquences à son époque. Il est l'auteur de nombreux articles dans différentes revues académiques régionales comme La Revue d'Auvergne ou l'Almanach de Brioude.

Ce qui nous intéresse ici est l'avant-propos d'un article de La Revue d'Auvergne (1941 - T 55, n° 2 – 158 pages) : « La propriété rurale dans la région de Blesle du XVI^e siècle à nos jours ». Cet avant-propos décrit parfaitement les techniques successorales en Auvergne au cours de l'Ancien Régime, et l'impact de décrets révolutionnaires.

Son intérêt est important, car il nous permet de comprendre comment s'opérait la transmission des héritages suivant que l'on habitait en pays de Coutume ou de droit écrit.

(reproduit avec l'aimable autorisation de la Revue d'Auvergne – intertitres et notes sont de la rédaction)

Coutume et droit écrit

La France, avant la Révolution, était régie en partie par le droit écrit, c'est-à-dire par le droit romain, et en partie par la coutume.

On peut dire d'une manière générale que le nord de la France était pays coutumier et le midi pays de droit écrit. Il est difficile de tracer la ligne exacte qui sépare les deux pays.

L'Auvergne, qui se trouve entre le nord et le midi, était en partie régie par la coutume et en partie par le droit écrit. A Blesle (43), l'enclos de la ville était soumis au droit écrit, le surplus de la paroisse l'était à la coutume. La paroisse d'Espalem, canton de Blesle, était en partie régie par le droit écrit, pour les terres de la mouvance du Chapitre de Brioude, et le surplus par le droit coutumier. La distinction entre ces deux droits est importante, parce que en beaucoup de matières : successions, donations, testaments, les règles étaient différentes.

En droit coutumier comme en droit écrit, certains héritiers ne pouvaient pas être complètement déshérités par leurs parents ; ils avaient droit à une légitime, équivalent à la réserve du Code Civil.

La légitime

En Auvergne, où la légitime^[1] se réglait comme en droit écrit, les héritiers légitimaires étaient : 1° les descendants, dont la légitime était du tiers des biens de leurs ascendants s'il y avait moins de cinq enfants, et de la moitié s'il y avait cinq enfants ou plus ; 2° les ascendants, si le défunt ne laissait pas de descendants ; 3° dans certains cas et à défaut de descendants, les frères germains ou consanguins, mais non les frères utérins.

Les modes de disposition à titre gratuit (héritages)

On peut disposer de ses biens à titre gratuit, soit par donation entre vifs et irrévocable, entraînant dessaisissement immédiat du donateur, soit par testament, toujours révocable au gré du testateur, et ne produisant ses effets qu'au décès de ce dernier, soit enfin par institution contractuelle d'héritier.

L'institution contractuelle tient de la donation et du testament ; c'est un don irrévocable par lequel l'instituant dispose de sa succession et met l'héritier institué à la place de son héritier *ab intestat* ; elle ne peut être faite que dans les contrats de mariage, d'où son nom de contractuelle, et seulement au profit des époux ou de l'un d'eux et des enfants qu'ils auront ensemble. L'héritier institué n'a durant la vie de l'instituant aucun droit sur les biens du donateur qui peut les aliéner à titre onéreux (vente, échange, etc.), mais non à titre gratuit. Ce n'est qu'après la mort de l'instituant que l'institué jouit des biens appartenant à celui-ci lors de son décès. Si l'institué meurt avant l'instituant et s'il laisse des descendants nés de son mariage, ceux-ci recueillent le bénéfice de l'institution ; s'il ne laisse pas d'enfants, l'institution est caduque.

[1] la « légitime » (réglementation royale française) est aujourd'hui la « part réservataire » d'un héritage (son inverse est la « quotité disponible »). Aujourd'hui elle ne s'applique qu'aux enfants, mais autrefois s'appliquait aussi aux collatéraux et aux ascendants héritiers (en l'absence de descendants)

La coutume d'Auvergne autorisait l'institution contractuelle dans les contrats d'association universelle.

En droit écrit et en droit coutumier, par donation entre vifs et par institution contractuelle, le donateur pouvait disposer de tous ses biens sous la seule réserve de la légitime de ses descendants.

Par testament, au contraire, le testateur d'après la coutume ne pouvait disposer que du quart de ses biens, les trois autres quarts revenant à ses héritiers *ab intestat*. En pays de droit écrit, le testateur pouvait disposer de tous ses biens sous la seule réserve des légitimes.

Les filles dans les successions

D'après la Coutume d'Auvergne, la fille mariée du vivant de son père ou de son aïeul paternel et de sa mère, était de plein droit et sans qu'il fût besoin d'une renonciation, exclue de toutes les successions directes ou collatérales tant paternelles que maternelles ; mariée du vivant de son père et après le décès de sa mère, elle était exclue de toutes les successions du côté paternel, mais elle conservait ses droits dans les successions maternelles. Cette exclusion s'étendait aux descendants de filles, mais elle ne profitait qu'aux hommes et non pas aux femmes ; c'est ce qui faisait dire à DUMOULIN^[2] qu'eu Auvergne le mot « enfant » ne comprenait pas les filles.

Les autres conséquences

En Auvergne, d'après la coutume, dans les successions dévolues aux collatéraux, les parents du côté paternel héritaient des biens provenus au défunt de l'estoc paternel et les parents maternels des biens provenus de l'estoc maternel.

En droit coutumier comme en droit écrit, on ne pouvait renoncer qu'aux successions qui étaient ouvertes au moment de la renonciation ; les renonciations à des successions non encore ouvertes étaient nulles ; on pouvait céder ses droits sur une succession ouverte mais non sur une succession non ouverte. Toutes les renonciations ou cessions de droits s'appliquant à des successions non encore ouvertes constituaient des pactes sur succession future, elles étaient nulles de plein droit. Il en est de même dans le Code Civil.

Les décrets révolutionnaires

La Révolution de 1789 abolit le droit de tester en ligne directe par le décret du 7-11 mars 1793 et décréta le partage des successions en parties égales pour chaque enfant. Les décrets du 5 brumaire et 17 nivôse an II réduisirent la quotité disponible à un dixième en faveur des héritiers en ligne directe et à un sixième en faveur des collatéraux, et cette quotité disponible ne pouvait être attribuée qu'à un non successible. Ces deux décrets avaient un effet rétroactif remontant au 14 juillet 1789. Le décret du 7 mars 1793 abolit les institutions contractuelles en ligne directe et celui du 17 nivôse an II annula toutes les institutions contractuelles dont l'auteur était encore vivant ou dont la mort était postérieure au 13 juillet 1789.

On verra que les intéressés qui pouvaient invoquer le bénéfice de ces lois n'hésitèrent pas à le faire ; ce qui eut pour effet de ruiner une grande partie des bénéficiaires d'institutions contractuelles.

Cet effet rétroactif fut supprimé par la loi du 19 fructidor an III et les institutions contractuelles antérieures au décret du 7 mars 1793 et dont les auteurs moururent après la promulgation de la loi du 19 fructidor an III produisirent tout leur effet. Restèrent seules annulées les institutions contractuelles faites par des donateurs qui moururent entre le 13 juillet 1789 et le 19 fructidor an III (5 septembre 1795) ; quant aux institutions faites après le 7 mars 1793, elles étaient nulles de plein droit.

Le Code Civil

Le Code Civil supprima la légitime ou réserve des parents collatéraux ; il réduisit la quotité disponible à la moitié si le testateur ou donateur laissait un enfant, à un tiers s'il en laissait deux et à un quart s'il en laissait trois ou plus de trois ; il maintint la réserve des ascendants.

Le Code Civil a maintenu l'institution contractuelle d'héritier qui est réduite à la quotité disponible si le donateur laisse des enfants ou à défaut d'enfants s'il laisse des ascendants.

Le Code Civil rendit le partage en nature obligatoire avec obligation de faire entrer dans chaque lot les mêmes quantités de meubles et d'immeubles, ce qui, dans la région de Blesle, a eu pour effet le morcellement des héritages.

Les conséquences pratiques

En Auvergne, d'après la Coutume, comme on ne pouvait disposer par testament que du quart de ses biens, et que par institution contractuelle la quotité disponible était beaucoup plus large : les deux tiers ou la moitié selon le nombre des descendants, et la totalité à défaut de descendants, on employait le plus possible l'institution d'héritier par contrat de mariage.

Il arrivait cependant que certaines personnes ne pouvant user de l'institution contractuelle parce que leurs enfants n'étaient pas en âge de se marier, instituaient un légataire universel ayant soin d'ajouter dans leur testament un legs du quart de leurs biens au profit de ce légataire universel ; ainsi ce dernier était certain de recueillir ce legs du quart si ses cohéritiers contestaient le legs universel ; mais ces contestations étaient très rares ; en général on se conformait aux volontés du père de famille.

En pays de droit écrit, il n'y avait pas d'autre limite à la faculté de tester que celle des légitimes dues aux descendants ; dans les pays de droit écrit, on connaissait bien l'institution contractuelle d'héritier, mais on l'employait rarement parce qu'une fois faite elle était irrévocable ; le testament étant au contraire révocable, on préférait de dernier mode de procéder.

² DUMOULIN Charles, « *Les Coutumes du haut et bas pays d'Auvergne* », Paris 1695

APPLICATION A LA PAROISSE D'AUGEROLLES (63)

(AmA ! n° 125 – p.168 – 3^e Trim.2006)

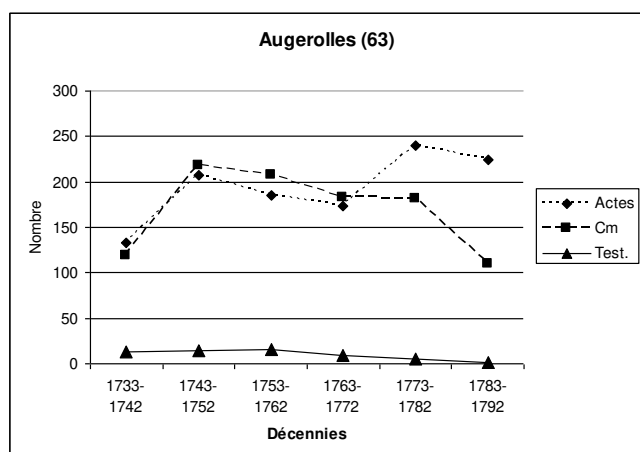
par Alain ROSSI (CGHAV – 2140)

Le très beau travail de Bernard BRUNEL sur Augerolles, (en fait sa thèse de doctorat) publié en 1992 par les PUBP, « *Le vouloir vivre et la force des choses – Augerolles en Livradois Forez du XVII^e au XIX^e s.* » comporte un volet démographique.

Ce travail démographique est basé sur les actes d'état-civil ancien (registres BMS) et sur les actes notariés, conservés au moins en grande partie.

Pour ce qui nous intéresse chez ces derniers, la comparaison du nombre des contrats de mariage avec celui des testaments, les déficits éventuels de certaines années n'importent pas.

La comparaison, particulièrement parlante, est présentée dans la figure suivante où la comptabilisation se fait par décennie :



(d'après B. Brunel, *Le vouloir vivre et la force des choses*, PUBP 1992)
(les données utilisées sont issues des tableaux 6 et 11)

Dans ce décompte, si l'on fait abstraction de la décennie 1783-1792, où existe un déficit partiel des minutes de notaires, on constate que le nombre des contrats de mariage est superposable au nombre d'actes de mariages tandis que le nombre des testaments est ridiculement faible. Après ce que l'on a lu sous la plume de Me SEGRET, en est-on vraiment étonné ?

En Auvergne, sous le régime de la Coutume, le testament est presque totalement inutile pour préserver le patrimoine terrien et donc non utilisé.

De ce fait le partage des biens des parents se fait par « institution d'héritier » dans le contrat de mariage du fils aîné, et c'est ce contrat qu'il faut chercher alors que l'on chercherait inutilement un testament

Par contre, en pays de droit écrit, le testament est d'usage obligatoire et systématique. En outre un « héritier » est nécessaire pour prendre en charge toute dette qui aurait pu être oubliée.

Sous la direction des notaires, chaque testament de droit écrit comporte la phrase suivante : « ... *et puisque le but de tout testament est de créer un héritier universel, « untel » a de sa bouche nommé et institué pour son héritier universel ...* ». En pays de Coutume, le terme même d'« héritier universel » n'est pas utilisé car sans existence ou conséquence juridique.

Pour comprendre la teneur des contrats de mariage et des testaments, la connaissance de ce qui précède est nécessaire, de même que l'identification du droit régissant la paroisse : droit écrit ou droit coutumier ? Cette répartition peut être trouvée dans le tome 4 de l'ouvrage de Guillaume CHABROL (1786 – *Coutumes locales de Haute et Basse Auvergne*)

COMMENTAIRES À PROPOS DES FILLES DANS LES SUCCESSIONS

(AmA ! n° 125 – p.168 – 3^e Trim.2006)

par Henri PONCHON (CGHAV-62)

L'analyse précédente de Me Gabriel SEGRET donne à penser que les filles étaient laissées pour compte dans les affaires de succession.

La réalité est bien différente avec les dots qui étaient habituellement octroyées aux filles par leurs parents.

Le but de toute famille rurale était l'acquisition, la conservation et la transmission d'un patrimoine foncier en évitant son démembrement lors d'une succession. Le Contrat de mariage a pour objectif essentiel d'instituer un héritier universel (éventuellement plusieurs – deux frères par exemple) qui recueillera la propriété – petite ou grande

– qu'elle soit composée de quelques parcelles ou d'un ou plusieurs domaines.

En contre partie de cet avantage, les filles – comme les autres frères – ne sont pas oubliés. Lors du mariage de chaque fille, son contrat, passé devant notaire, stipule qu'elle reçoit une dot en argent et qu'elle renonce à tous ses droits dans la succession. Cette dot allait tout naturellement au mari et de fait aux beaux-parents.

La vraie question est de savoir ce que représentait le montant de cette dot. Elle était, de toute évidence, homogène à la fortune des parents. Bernard BRUNEL a, pour Augerolles, établi la répartition des dots pour

plusieurs centaines de contrats. Le montant de la dot était-il une simple division de la légitime, ou part réservataire, par le nombre d'enfants ou allait-il au-delà ? Seule une étude détaillée de nombreux cas permettrait de trancher.

Mon sentiment, malgré tout, était plutôt des droits assez égaux entre chacun des enfants. A l'héritier universel, le patrimoine foncier ; aux filles, des montants de dot convenables pour ne pas se sentir lésées ; aux autres garçons, des promesses d'aide pour acquérir une situation, un métier, etc.

La dot était payée en plusieurs termes – trois, quatre, cinq – s'étalant sur plusieurs années ; elles grevaient lourdement l'exploitation familiale des parents ou de leur héritier universel après le décès de ces derniers.

Le paiement de cette dot ne se réalisait pas toujours aux dates prévues, ce qui entraînait des procès qui pouvaient durer plusieurs dizaines d'années. Il fallait parfois emprunter pour payer cette dot avec des difficultés de remboursement qui en résultaient et parfois vendre une partie des biens immobiliers.

Je laisse le soin à certains de nos lecteurs de comparer biens immobiliers et montant des dots à travers des exemples familiaux.

Au-delà des apparences, la réalité financière du 18^e siècle n'était sans doute guère éloignée de ce qu'imposera par la suite le Code Civil. Mais le partage de tous les biens, prévu dans celui-ci, conduira au morcellement de la propriété foncière.

DROIT ÉCRIT ET DROIT COUTUMIER

(*AmA ! 126 – p.232 – 4^e Trim.2006*)

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (cghav-1860)

Les articles de Me Gabriel SEGRET et d'Alain ROSSI sur les successions et les partages m'ont conduit à quelques réflexions sur le thème : « droit écrit – droit coutumier ».

Rappelons que le droit romain, à l'origine du droit écrit, avait disparu de la quasi-totalité de la France après les invasions « barbares », au profit d'un droit d'inspiration germanique, plus communautaire, faisant une place importante à la famille au sens large, et qui a donné naissance à nos coutumes.

A partir du XIII^e siècle, et de l'École de Bologne, le droit romain fait un retour, sous une forme renouvelée, qui va s'avérer imparable. Au départ pourtant, les rois de France essaient de le contrecarrer, car il est devenu le droit de l'Empire Romain-Germanique.

Philippe-Auguste obtint même du pape que l'enseignement du droit romain soit interdit à l'Université de Paris ; mais, quelques années après, il sera enseigné à Orléans.

La supériorité du droit romain sur le plan technique, et sa meilleure adaptation à l'évolution de la société vont lui permettre de s'imposer, notamment avec ses deux actes emblématiques que sont le testament en matière successorale et le régime dotal comme convention matrimoniale.

Successions et partages

Il est vrai que le testament est d'un usage quasi systématique dans les pays de droit écrit et très peu utilisé en pays de coutume en raison de l'importance de la « légitime ». Celle-ci tient à l'esprit même du droit coutumier qui vise à protéger l'ensemble de la famille et qui se matérialisait par la « réserve lignagère », mais aussi par le « retrait lignager » c'est-à-dire le droit pour un héritier du vendeur de racheter des propriétés que ce dernier aurait vendues dès lors qu'elles provenaient d'une

lignée qui leur était commune, et moyennant, bien sûr, indemnisation des acheteurs.

Le droit écrit confère, au contraire, une autonomie plus grande à la volonté du défunt dans la transmission de ses biens. La légitime y est plutôt perçue comme une atteinte à la liberté du testateur et elle est donc forcément plus limitée. Les héritiers légitimaires y sont aussi plus proches par les liens du sang, et donc en nombre beaucoup plus réduit.

Le recours aux stipulations d'un contrat de mariage en Auvergne n'est donc pas seulement un moyen de contourner l'importance de la légitime en vue d'assurer la survie de l'exploitation familiale.

C'est une pratique culturelle bien enracinée qui tient aussi au fait que l'on se méfie des testaments, toujours révocables du vivant du testateur et souvent influencés par l'homme d'église qui est présent dans les derniers moments de la vie. Le recours au contrat de mariage permet d'éviter les incertitudes sur l'avenir au gré des fantaisies du testateur. C'est aussi le moyen de réussir une belle alliance en garantissant l'avenir de celui qui est institué. Ces avantages font que l'institution contractuelle était aussi parfois pratiquée en pays de droit écrit.

La Révolution abolit « la faculté de disposer de ses biens, soit à cause de mort, soit entre vifs, soit par donation contractuelle en ligne directe ». Elle voyait là des pratiques aristocratiques permettant d'avantager un enfant au détriment des autres, oubliant qu'elles s'étaient répandues dans les milieux bourgeois et paysans.

Avec la succession *ab intestat* (sans testament), elle reprenait l'idée des anciennes coutumes selon laquelle le chef de famille n'est pas le maître absolu, mais le gérant passager des biens familiaux qu'il a le devoir de transmettre à la génération suivante.

Le Code civil rétablit le testament et l'institution contractuelle sous le nom de « *donation des biens à venir* », (celle-ci ne pouvant intervenir que dans le cadre d'un contrat de mariage), mais il fixe la quotité disponible en fonction du nombre d'enfants, indépendamment du mode de transmission.

Les régimes matrimoniaux

En droit écrit comme en droit coutumier, l'objectif est de maintenir les « héritages » dans la famille dont ils sont issus, mais on retrouve des différences importantes toujours liées à l'esprit plus individualiste ou plus communautaire de ces droits.

En droit écrit, le régime dotal garantit la stricte séparation des patrimoines et exclut toute communauté. La dot est inaliénable, mais le mari a le pouvoir exclusif de l'administrer et d'en percevoir les revenus, la femme mariée étant juridiquement incapable.

Au décès du mari, la veuve reste en possession de sa succession jusqu'au remboursement intégral de sa dot pour lequel elle passe avant les autres créanciers. Ce n'est que lorsqu'elle ne pouvait vivre avec les revenus de sa dot que les Parlements lui reconnaissent généralement un usufruit sur le quart des biens du mari.

En pays coutumier, le régime le plus répandu est la communauté des meubles et des acquêts qui prend place à côté des biens propres des deux époux. Au décès du mari, la femme a un usufruit sur la moitié des biens de la communauté. Cet usufruit peut aussi porter sur une partie des biens propres du mari : c'est la pratique du douaire.

En droit écrit, le mari peut effectuer des donations (toujours révocables) en faveur de son épouse. En droit coutumier, ces libéralités unilatérales ne sont généralement pas admises (sauf, toutefois, dans certaines parties de l'Auvergne). Il est seulement possible aux époux de se donner mutuellement,

par un acte unique et irrévocable, la part du premier mourant dans les meubles et les acquêts de la communauté : c'est le don mutuel qui place les époux à égalité.

Le régime dotal ne fut pas modifié sous la Révolution et ne suscita pas de grands débats, comme ce fut le cas du testament. Il est vrai que les pouvoirs du mari étaient plus encadrés que ceux du père et, de toute façon, les abus d'autorité du mari sur sa femme n'étaient pas redoutés à l'époque comme ceux du père sur ses fils.

Le Code Civil a maintenu le régime dotal à côté de la communauté, bien que l'inaliénabilité de la dot fût déjà dénoncée comme un non sens économique. Ce régime allait décliner rapidement dès le XIX^e, mais il fallut attendre la loi du 15 juillet 1965 pour prohiber les stipulations de dotalité « *tout en évitant une abolition brutale du régime historique des régions du Midi* ».

En conclusion

Après avoir tenté de mettre en évidence la spécificité de ces droits, il convient toutefois de rappeler en terminant que :

- les coutumes étaient différentes d'une province à une autre (et souvent au sein d'une même province, avec des coutumes « locales » comme c'était notamment le cas en Auvergne), mais le droit écrit aussi, surtout s'il relevait de Parlements différents : les règles juridiques appliquées en Provence n'étaient pas identiques à celles qui régissaient les régions du Sud-ouest par exemple
- les influences réciproques entre droit écrit et droit coutumier ont été très importantes, notamment au moment de la rédaction des coutumes au début du XVI^e siècle ; il ne pouvait en être autrement puisqu'ils se sont côtoyés durant des siècles, tout particulièrement en Auvergne.

En référence : les textes de la coutume d'Auvergne

Écrits en 1510 ; publiés par Me Guillaume CONSUL « *Les Coustumes du Haut et Bas Pays d'Auvergne* » (Clermont – 1667)

Contrats de mariage (Titre XIV) :

Art XXVI : « *Tous pactes et conventions faites en traité de mariage & en faveur d'iceluy, sont bons et valables au profit des mariés & leurs descendans, & en sont les mariés & leurs descendans saisis les cas avenus.* »

Art. XXX : « *Les donations entre vifs, ou à cause de mort, faites en faveur de mariage, sont irrévocables* »

Art XXXI : « *L'instituant qui a fait un héritier par contract de mariage, n'en peut point faire d'autre par testament ou autre contract.* »

Art. XXXIII : « *Les donations & autres dispositions entre vifs faites en faveur de mariage ne sont révoquées par la survenance des enfants, que jusqu'à concurrence de la légitime.* »

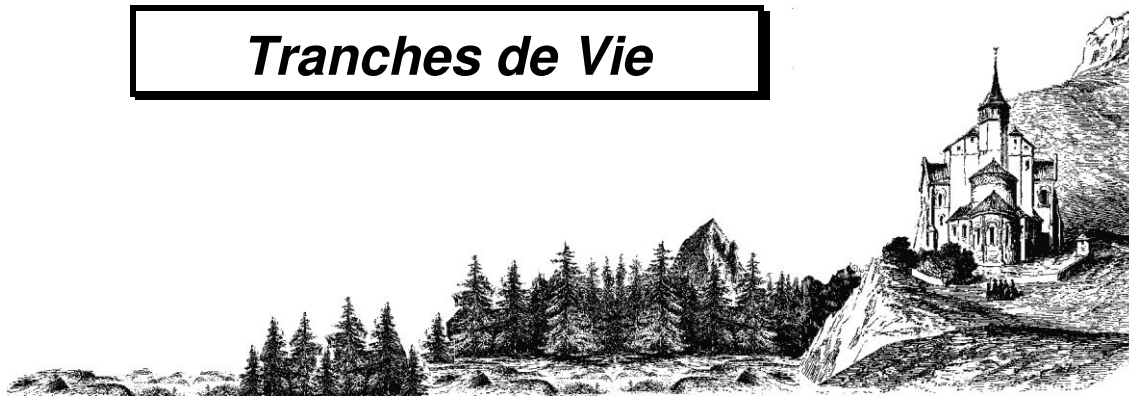
Testaments (Titre XII) :

Art. XLI : « *Toutes les dispositions testamentaires, ne valent que pour un quart chargé de tous les légats, & du quart des dettes & des funérailles* »

Note :

Ces textes de la Coutume sont absolument clairs : il n'y a que dans le contrat de mariage d'un enfant que l'on peut « arranger » le partage de ses biens et avantager un héritier, en vue de la protection du patrimoine.

Dans ces conditions, la part des autres enfants sera limitée à leur quote-part de la légitime.



VOYAGE À TOULOUSE DU CURÉ DU BRIGNON EN 1651.

(AmA ! n°118 – p. 214 – 4^e Trim.2006)

par Gabrielle DENAND (cghav-858)

L'histoire de ce voyage que le curé a lui-même raconté dans son journal, constitue un élément important de l'environnement de l'histoire de 3 familles de cette région : ENJOLVY, CHABRAND et COMPTE du village de Bessarioux (paroisse du Brignon)

Le Brignon, commune du canton de Solignac sur Loire, appartenait autrefois au Velay, sénéchaussée du Puy, et dépendait du Parlement de Toulouse. La présentation à la cure était du ressort de l'université St Mayol du Puy.

Cette histoire a trait à des événements qui concernent certains habitants du Brignon au cours de l'année 1651. Elle a pu être réalisée grâce à la transcription^[1] du journal du curé du Brignon, Hugues AULANIER, complétée par l'étude des registres paroissiaux du Brignon.

Le curé du Brignon, Hugues AULANIER est né en 1601 au Chomeil, paroisse du Brignon, bien que la maison familiale des AULANIER soit située à Aunac, dans la même paroisse. Ses parents au moment de sa naissance demeuraient alors au Chomeil, comme métayers du juge mage du Puy, Hugues de FILLERE. Il nous a laissé son journal qui couvre les années 1641^[2] à 1691, date de son décès. Dans ce journal il a consigné, non seulement des informations concernant sa charge ecclésiastique, mais aussi ses affaires privées, ses rapports avec sa famille et ses paroissiens, ses voyages annuels à cheval à Toulouse.

Nous avons ainsi un aperçu du quotidien d'un grand nombre de personnes qui vivaient dans sa paroisse et dans la région qui couvre la fin du règne de Louis XIII, la régence d'Anne d'Autriche et en partie le règne de Louis XIV.

Son voyage à Toulouse en 1651, pour lequel il rédigea un petit recueil, est ici rapporté.

Hugues AULANIER allait tous les ans à Toulouse, pour présenter et suivre ses affaires en litige, en appel au Parlement de Toulouse dont dépendait le Velay.

[1] « *Moi Hugues Aulanier, curé du Brignon* » Transcription et publication réalisées à l'initiative des AD de Haute Loire.

[2] Il avait pris ses fonctions comme curé du Brignon en 1638.

Il avait un caractère assez procédurier mais, comme il avait fait^[3] de bonnes études au collège des jésuites du Puy^[4], il était apte à suivre des dossiers litigieux et à présenter de bons arguments pour leur défense; pour cette raison les gens du Brignon lui confiaient leurs plaidoiries, qu'il s'agisse de démêlés avec les autorités du pays ou entre particuliers.

Nous pouvons le suivre tout au long de ses voyages, car il cite les lieux où il s'arrêterait, citant à l'occasion le nom des auberges qu'il fréquentait.

En novembre 1651, il partit à Toulouse pour de multiples affaires en suspens : les siennes notamment contre l'université de St Mayol du Puy avec laquelle il était en litige pour le montant de sa « *portion congrue* ». Les habitants d'Aunac lui avaient donné procuration afin qu'il instruisse leur différent avec Marguerite de COUBLADOUR pour une vieille affaire de cens.

De même, son bon ami, Anthoine CHABRAND, le charpentier de Bessarioux, lui avait demandé de s'occuper d'une plainte déposée au nom de sa femme, Jeanne ENJOLVY, pour une affaire de succession contre les hoirs de Pierre et Antoine PARIER de Pradelles^[5]. Enfin il aida

[3] Son parrain, Hugues de FILLERE, avait aidé la famille AULANIER et semble-t-il permis à son filleul de poursuivre des études au collège des jésuites du Puy.

[4] Le collège des jésuites du Puy fut ouvert en 1588.

[5] Delle Marguerite QUOC était veuve de Me Pierre PARRIER et avait un fils prêtre, Mre Jacques PARIER, curé de Chassiers qui assistait sa mère dans ses démarches. Le 31.07.1651, le curé et Antoine CHABRAND allèrent à Pradelles pour essayer de conclure un arrangement, sans succès. Ils se rencontrent à nouveau le 4 août, en présence du curé de Lesperon et du notaire, Me Claude FORESTIER, rien ne fut conclu. Mais alors qu'Antoine CHABRAND passe à Costaros s'en retournant chez lui, il fut attaqué par ses adversaires qui voulurent lui prendre sa « cavale » et qui, sans le secours des villageois l'auraient tué dit-il. Les recherches entreprises pour situer Pierre PARRIER à Pradelles, n'ont pas permis de retrouver Maguerite QUOC. A cette époque nous avons un Pierre PARRIER, Me chaudronnier x Jeanne JULIEN de Langogne, peut-être un remariage car Jeanne JULIEN est + vers 1640, ils avaient eu un fils Antoine. En 1599 sont cités : Pierre PARRIER, chaudronnier, et en 1614 Abraham PARRIER (fonds Abbé DURSAP).

dans ses démarches son neveu, André ROCHE, dont il était le tuteur, pour une affaire pendante contre noble Guiot ODDE, sieur de La Bastide.

Il fit un récit très détaillé de son séjour à Toulouse dont voici quelques extraits .

Le 14 novembre, il partit du Brignon, coucha à Aunac, chez son frère, dans la maison familiale, alla au Puy pour ses affaires, revint à Aunac et, accompagné d'André ROCHE, son neveu, ils partirent pour Pradelles le vendredi 17.

Ils furent rejoints par Antoine CHABRAND, et s'arrêtèrent tous les trois à Pradelles, pour les affaires de CHABRAND. Ils allèrent ensemble sur Langogne où ils se séparèrent ; CHABRAND les quitta pour retourner chez lui, à Bessarioux.

De Langogne, le curé et son neveu partirent de bon matin et passant par Chaudeyrac, couchèrent à l'Habitarelle, proche de Châteauneuf-de-Randon. Le 19, ils s'égarèrent dans la montagne de Mende. Ils arrivent à s'en sortir, passent par Barjac, Chanac, la Canourgue. Le 20 novembre, ils couchent à Pierrefiche et vont au Lac. Le 22, ils sont à Monestier où le curé fait ferrer son cheval et achète des mitaines pour remplacer celles qu'il avait égarées. Ils font « buvette » au Pont de Cirou et couchent à Monestier. Le 23 ils dînent à Bonneviale, prennent « buvette » et collation à la Madeleine et couchent à Rabestens.

Le lendemain 24, partant de bon matin, ils n'ont plus qu'à prendre la direction de Toulouse où ils arrivent dans la journée.

Le curé AULANIER pendant son séjour à Toulouse nous dit avoir tenu quatre cahiers dans lesquels il nota au jour le jour ses dépenses, les affaires traitées, les arrêts donnés et les ordonnances prises, relatant dans le moindre détail ce qu'il fit pendant les 10 mois qu'il demeura à Toulouse.

A Toulouse, le curé AULANIER et son neveu logèrent chez un tailleur d'habits ^[6] Me LACOSTE, rue Bouquetières ; le curé mit son cheval en pension dans la même rue où celui-ci resta 5 jours jusqu'à ce qu'il le confie au porteur TALAMANDIER ^[7] pour l'emmener « *en bon point et bien ferré* » à M. Pierre BRUN, dit Monvert, hôte du Puy, à la rue St Gilles, qu'il connaissait d'ailleurs fort bien pour avoir logé chez lui plusieurs fois.

Le curé note un retard important du courrier pendant la mauvaise saison : MOREL, porteur ordinaire, arriva à Toulouse le 21 décembre 1651 après avoir mis « *23 jours et 10 jours (sic)* » pour faire la route du Puy à Toulouse, à cause des boues et des mauvais chemins ».

[6] Les tailleurs d'habits comme d'ailleurs ceux du Puy recevaient des hôtes de passage. Ainsi au Puy, Gabriel BRUNEL, tailleur d'habits, originaire de Fontannes (Chaspuzac) et qui avait épousé une fille du Puy, Jeanne COLLAT, tenait pension, près de la porte St Gilles, dans une maison acquise par le grand-père de son épouse

[7] Plusieurs porteurs se relayaient pour faire le voyage Le Puy-Toulouse et retour, ils apportent papiers, argent et paquets et même les fromages du pays, qui semblent avoir été très appréciés à Toulouse. Ils font rarement les voyages seuls et sont presque toujours accompagnés des personnes qui viennent à Toulouse ou qui en repartent. Pendant tout le temps de son séjour à Toulouse, le curé envoie et reçoit argent, papiers, vêtements, cadeaux par plusieurs « porteurs ordinaires » du Puy. Il les nomme : SOULIER, PIEDMONT, MASMEJAN, TALAMANDIER, MOREL.

Le 25 janvier 1652, son neveu ayant obtenu un arrêt contre Me Guiot ODDE, revint au pays en compagnie de M. FELIX, procureur au Sénéchal du Puy, qui doit lui faire l'avance des frais du voyage car « *ledit ROCHE avait consommé tout son argent à la poursuite de son procès* ». Il devait déjà 4 livres, 19 sols et un denier au curé, plus son hébergement à Toulouse (il ne faut pas oublier que Hugues AULANIER est assez pingre).

Le curé AULANIER avait soutenu son neveu André ROCHE dans ses démarches contre Guyot ODDE, de Vielprat, seigneur de la Bastide. Cette famille ODDE semble avoir profité du décès des parents des fils ROCHE, suite à une dette, pour les dépouiller d'une partie de leurs biens. Ils étaient en litige avec cette famille déjà en 1641 pour une affaire touchant à la succession de leur père, Jean ROCHE ^[8] (La mère de Jean et André ROCHE était Jeanne BOUDETTES). André ROCHE devait récupérer en 1652 la métairie de Vielprat de son père qui avait été accaparée par la famille ODDE et percevoir 400 livres de dommages et intérêts. L'affaire n'est toutefois pas claire car à un moment donné le curé AULANIER avait proposé 3.000 livres pour la métairie, Guyot ODDE en voulait davantage ^[9].

La famille ROCHE avait d'autre part été durement touchée, André ROCHE avait perdu son frère, Jean ROCHE, qui avait été assassiné en 1643 (*voir note 2*)

A Toulouse, le 3 février 1652, le curé rencontre une connaissance, Me Jean BOLINDRAUD, notaire de Goudet, qui était dans la ville depuis 5 jours, celui-ci l'invita à souper, chez son hôtelier, Me MAURIN, aussi tailleur d'habits et qui tenait l'auberge « à la Croix Baranion » ^[10]. Le curé n'étant pas satisfait de son propre logeur, il vint rejoindre Me BOLINDRAUD et s'installa chez Me MAURIN.

Le lendemain, mercredi des Cendres, le curé nous raconte qu'ils firent tous deux des achats pour leur provision de carême : « *un quart de merlusse, des figues, des raisins, de l'huile et du pain* », le tout fut payé par le notaire.

Un mois après, le 16 mars, Me BOLINDRAUD quittait Toulouse pour revenir chez lui, il demanda au curé de suivre ses affaires. Me BOLINDRAUD comme c'était l'habitude ne prit pas la route de retour seul, il partit en compagnie du porteur de courrier ordinaire, ce jour là TALAMANDIER et de Me PERBERT, apothicaire du Puy.

Dans ses notes, le curé nous informe que le 8 avril 1652, il y eut une éclipse de soleil assez apparente à Toulouse.

Pour le déroulement des affaires tout va être remis en question car les audiences du Parlement furent suspendues le 13 juillet 1652 en raison « *d'un certain bruit de peste qui courait à Toulouse* », le curé malgré tout resta sur

[8] Il n'a pas été possible de saisir le lien de parenté des jeunes ROCHE avec le curé AULANIER, qui se dit leur oncle. On note cependant dans son journal : p. 24, tome 2 « *je baillais 12 sols pour mon neveu à Me DOLEZON pour chercher le décret contre Guyot ODDE d'avec le + Jean Roche, mon frère* » Sa mère Françoise LUTAUD aurait été mariée en ¹^{ères} noces avec Laurens ROCHE.

[9] tome 2, p.41

[10] Jean BOLINDRAUD devait mourir 8 ans après avoir été attaqué par les gens du prieuré de Goudet. Il fit son testament le 13.09.1660, avant de mourir. (*voir note 3*)

place et continua à suivre ses dossiers et notamment celui d'Antoine CHABRAND.

Entre temps, Il avait demandé à CHABRAND de venir le rejoindre à Toulouse et de lui ramener son cheval. Effectivement le 20 juillet 1652, ce dernier arriva avec le cheval et des présents pour le curé, de la part de sa belle-sœur, Marie SOUCHON : une coiffe, un rabat et un mouchoir. Ils logèrent tous deux chez Me MAURIN.

Les bruits de peste à Toulouse s'intensifièrent et à partir du 11 août 1652, un nombre important d'habitants de Toulouse quitta la ville. Le curé et Antoine CHABRAND envisagent alors de s'en aller, d'autant que M. de LESTAND, conseiller et rapporteur du dossier CHABRAND, leur recommande de ne pas rester. Ils quittent donc Toulouse le 13 août, après avoir fait des emplettes pour le voyage.: « 2 coudolles d'étain » pour boire en chemin, 3 paires de lunettes avec leur boîte, un chapelet de jais pour Marie SOUCHON, sa belle-sœur, le tout étant payé par CHABRAND. Ils réglèrent leur compte avec l'hôtelier et lui demandèrent de suivre leur procès, car Me MAURIN était dit-il « *fort de la maison du sieur de LESTAND* » ce qu'il promit de faire. Ce séjour chez Me MAURIN avait coûté au curé 18 livres, plus une « étrenne » pour l'hôtelier de 5 livres 12 sols, pour sa femme 1 livre 14 sols, pour la petite Toinette, 5 sols.

Le voyage de retour fut particulièrement éprouvant : ils ne pouvaient en effet entrer dans les bourgs et villes, étant considérés comme contagieux ; on peut en juger par le récit qu'en fit le curé.

Le curé voyage à cheval, Antoine CHABRAND est à pied ^[11].

Le premier soir, arrivés à Bonneville, ils durent coucher au dehors du bourg, derrière une muraille. Le lendemain ils partirent vers 3 heures du matin, passèrent à Monestiès où ils déjeunèrent, sur la place, sous un noyer. Ils couchèrent au Lac, derrière une haie, sous un grand chêne, malgré un grand vent qui soufflait, avec pluie et tonnerres. Le 15 n'ayant pu entrer à Rodez, ni en aucun autre lieu, ils déjeunèrent en dehors de la ville, dînèrent en route, burent à St Côme, couchèrent au Pouget où un hôtelier complaisant les reçut, quand ils lui « *eurent assuré n'avoir fréquenté aucun lieu dangereux* » ! Ils partirent le vendredi 16 à 5 heures du matin, firent des provisions pour passer l'Aubrac, dînèrent à Rieutord où le curé fit mettre un fer au pied droit du cheval. De là Ils se rendirent à St Chely d'Apchier où les habitants les firent passer loin de la ville, soupèrent au Malzieu, toujours hors de la ville, dans une rue, près d'un jardin. Ils partirent de nuit, la lune étant levée, prenant le chemin de la montagne Margeride. Ne sachant où prendre du repos, ils passèrent le reste de la nuit dans une grange aux Ducs, après avoir donné de l'avoine au cheval dans un bois. Le samedi partant à l'aube à travers la montagne avec de grands brouillards ils arrivèrent aux villages du Pin, de Fraisse et St Préjet,

Enfin, les voilà presque à la fin de ce pénible voyage ; ils approchent du Pont de Vabres où ils dînent, passent l'Allier en bateau, arrivent à Cayres, où ils sont reçus par Me SOUCHON, Me maréchal ^[12] parent du curé, qui leur

[11] Le curé a la cinquantaine et CHABRAND a 36 ans, ce dernier décédera en 1656.

[12] Claude SOUCHON frère de Marie, belle-sœur du curé.

donne une collation. Le curé n'attend pas plus et se rend à Aunac chez son frère ; il y trouve sa famille au lit, malade « *d'une certaine fièvre* ». Antoine CHABRAND se hâte de retourner chez lui à Bessarioux.

Pour le curé les ennuis ne sont pas terminés. Comme dans sa famille plusieurs personnes étaient malades, quelques ennemis du curé en profitèrent pour faire un amalgame entre cette fièvre qui courait à Aunac et la peste qui sévissait à Toulouse. Le 22 août 1652, Me PEYRET, consul du Puy, obligea le curé à se mettre en « *quarantaine* », pendant 15 jours. Il la commence le 25 août.

Le 27 août, Antoine CHABRAND vient le rejoindre à la cure pour faire aussi sa quarantaine sur ordre du vicomte de Polignac. Tous deux sont ainsi confinés à la cure.

Autant être en quarantaine à deux, se dit le curé qui en profite pour employer Antoine CHABRAND : « *par ce moyen, il travailla à faire le plancher de ma chambre neuve* ». Il le rémunère à raison de 7 sols par jour avec son « *nourrissage* » ainsi que celui du valet de CHABRAND. Le plancher étant terminé au bout de 5 jours, CHABRAND « *s'en alla coucher le 31 chez soi* ». Cette quarantaine avait duré 5 jours pour CHABRAND, quant au curé il continua sa « *quinzaine de quarantaine* » mais heureusement « *son bon ami* » M. de BRENAS, baillie de Solignac, l'autorisa à terminer cette quarantaine pour célébrer les obsèques de sa tante par alliance, Ysabeau BONNETON, femme de Martin LUTAUD. Sa quarantaine aura duré 11 jours.

Notes :

Note 1.- Les minutes de Me SAURET (3E532/481) font mention, le 13.12.1611 d'un échange entre Jean ROCHE et Jacques BONNAUD du Monteil, pour lequel Jean ROCHE aurait payé des lods à noble Antoine ODDE, jadis sgr de la Bastide, habitant à présent à Villeverde. Le 02.07.1612 Claude de la MOTTE, seigneur du Béage paye des lods à Antoine ODDE pour une acquisition faite par Jean ROCHE, de Vielprat. Le 06.12.1613 Jehan ROCHE, fils à + Laurent ROCHE, reçoit 60 livres qui lui étaient dues par M. S. PORTAL, de Meyras sur les biens de Claude ROCHE. Le 10.12.1618, noble Antoine ODDE, de Villeverde donne quittance à Jean ROCHE de Vielprat pour entier paiement des censives sur une métairie de + Guillaume et Vidal SAULVETANT ? (lecture incertaine). Chez Me CAIRES de Pradelles, le 27.10.1633, honnête homme, Antoine BOUTAVIN, marchand de Pradelles a reçu de noble Guyot ODDE, de la Bastide, une métairie ayant appartenu à + Jean ROCHE de Vielprat.

Me SAURET 3^E532/482 : lods 09.03.1612 dus par Jean ROCHE, de Vielprat à noble Anthoine ODDE, jadis seigneur de la Bastide, habitant à Villverde sur un échange entre Jean ROCHE, fils à + Laurens avec Jacques BORNE.

Note 2.- Le 25.10.1643, Jean ROCHE fut blessé vers 22 heures, chez Me Claude AUGIER, Me maréchal du Roy, au faubourg Pannessac du Puy, chez lequel il était apprenti, par Claude et Antoine GALIEN, de Sanssac, Jean et Antoine DOUDEL de Barret. En dépit d'une trépanation par Me FORESTIER, chirurgien, il décéda le 18.11.1643. En dépit de tous les efforts du curé les deux frères GALIEN furent relaxés.

Sur Sanssac nous avons relevé un mariage du 05.02.1641 de Georges CHANUT avec honnête fille Jeanne GALIEN, fille de + André et de Catherine BESSON, sont présents Antoine et Claude GALIEN, illettrés. Nous trouvons un couple Antoine GALIEN (fils d'André et de Catherine BESSON) et Anne CHANUT mariés vers 1639 ; cet Antoine GALIEN a d'ailleurs un frère Antoine x 05.02.1641 avec Jeanne CHANUT, peut-être veuf de Jacqueline PROHET qui est marraine d'un enfant du notaire Claude GALIEN. Le dernier enfant recensé de ce couple est Charlotte ° 21.12.1648, son parrain est Jacques de ROQUEPLAN, doyen de N.D. du Puy, la marraine est Charlotte de CENILHAC, femme de M. DUMAS.

Claude GALIEN, notaire royal de Sanssac x d'elle Suzanne CARTAL de FROSQ semble allié aux précédents.

Note 3.- Il avait été agressé deux mois et demi plus tôt et son fils Vidal était déjà mort de ses blessures. Le curé AULANIER mentionne cette cruelle affaire, mais ne donne pas le nom des assaillants : il dit simplement que les deux BOULINDRAUD tombèrent dans le guet-apens organisé par les gens du prieur de Goudet, Mre LANDRY. Jean BOULINDRAUD levait les dîmes du prieuré et un différend existait entre eux à ce sujet. Nous connaissons le nom des assassins par une procuration donnée en 1671 par la veuve de Jean BOULINDRAUD, Bonne du ROUSSET, à son fils Jacques qui habitait Pradelles, pour poursuivre ceux qui avaient tué son mari et son fils : il s'agissait de Claude DUFOUR, Pierre GUERIN, Etienne PASCAL, Antoine PAGES, Guillaume LUROSSIN ?, Sébastien AUDRAS. Elle demanda que Claude LAUDREN soit condamné au paiement d'une amende de 2.500 livres. S'agit-il d'un proche du prieur ? Pierre LANDRY, prieur commandataire et seigneur de Goudet, est cité par le curé AULANIER. Il, avait testé le 06.12.1641.

Évaluation du voyage

par la Rédaction

Dans les questions posées par nos membres, reviennent régulièrement des interrogations sur les déplacements de nos ancêtres. Le journal de ce voyage est une superbe opportunité de tenter cette évaluation.

On trouvera ci-après la liste des étapes du voyage (qui toutes, à une seule exception on pu être identifiées, et l'évaluation en km de chacune, sachant que tantôt étaient utilisées des routes qui sont toujours les nôtres, tantôt une progression par des chemins équivalents à nos GR.

Aller :

Aunac-Pradelles :	18 km
Pradelles-Langogne-l'Habitarelle (sur N 88) :	28 km
Barjac-Chanac (RN 88)-La Canourgue :	50 km
<i>(par le Plateau du Palais du Roi- alt. :1390 m)</i>	
Pierrefiche (D 45 Causse de Séverac) :	25 km
Le Lac (sur RN 88, 14 km sud-est de Rodez)	48 km
Pont de Cirou (sur le Viaur)	28 km
Monestiès	12 km
Bonnevialle (entre Faissac et Bernac)	18 km

La Madeleine (non identifié)

Rabastens : 28 km

Toulouse : 30 km

Soit un total d'environ **285 km** entre Langogne et Toulouse, parcourus en **7 jours**, dans la fin du mois de **novembre**. Soit environ 40 km quotidiens (certaines étapes de 50 km) avec des jours raccourcis.

La durée moyenne du jour en cette saison est d'environ 9 heures sur lesquelles doit être décomptée sans doute une heure pour le dîner (notre déjeuner).

Le passage dans la montagne de Mende à près de 1400 mètres d'altitude leur a certainement laissé des souvenirs peu agréables. On peut se demander le rôle qu'ont pu jouer brouillard et neige dans leur égarement sur la montagne..

Retour :

Le chemin utilisé est le même chemin qu'à l'aller entre Toulouse et Le Lac (116 km), mais parcouru en 2 jours au lieu de 3. Ensuite, les deux chemins divergent puisque le retour se dirige directement vers Aunac :

Le Lac-St Come d'Olt 30 km

Le Pouget (sur le D 987) 11 km

(franchissement de l'Aubrac, alt. ca 1300 m)

Rieutortet (sur D 987) 23 km

St Chély d'Apcher 23 km

Le Malzieu 10 km

Les Ducs (Malzieu) 8 km

(crête de la Margeride, altitude ca 1300 m)

Le Pin et Les Fraysses (Chanaleilles)

St Préjet d'Allier 23 km

Pont de Vabres-Cayres-Aunac 19 km

Sur un total semblable au précédent, entre Toulouse et Aunac, le parcours dure **5 jours**, mais cette fois au mois d'**août**, avec des jours plus prolongés, soit plus de 55 km quotidiens. La durée moyenne du jour à cette période est d'environ 14 heures

Même si notre curé utilisait son cheval par intermittence (en fait, celui-ci devait surtout porter les bagages), nous sommes en présence de deux marcheurs particulièrement aguerris, que le franchissement de barrières montagneuses (1400 mètres à la fin du mois de novembre !) n'effraie pas particulièrement

Et l'on dit qu'à cinquante ans, nos ancêtres étaient déjà de grands vieillards !

NDLR : Mme Gabrielle DENAND a considérablement travaillé sur le sud de la Haute-Loire, entre Le Puy et Pradelles. Ses recherches dans les actes notariés et juridiques de la région lui ont donné de très nombreuses informations sur ses ascendants, qu'elle nous a fait partager à travers de nombreux articles parus dans Ama !

LA FIN DES BARONS DE SALERS OU LES RAISONS D'UN PROCÈS

(*AmA ! n°49 – p.10 – 3^e Trim.1989 – conférence donnée à l'AG de 1989*)

par Dominique LARCENA (†) (cghav-179)

Le 21 janvier 1666, les Grands Jours d'Auvergne, juridiction d'exception créée cent ans plus tôt par l'ordonnance de Moulins, rendait un arrêt par défaut, condamnant à la peine capitale le dernier des barons de Salers. FLÉCHIER, dans ses Mémoires, s'est fait l'écho de cette affaire. Tout le monde aujourd'hui semble admettre sa condamnation et reléguer définitivement au rang des criminels un homme qui, pourtant, tant qu'il n'a pas été entendu et tant qu'il n'a pas pu être jugé contradictoirement, devrait être présumé innocent.

Il m'est donc apparu qu'il était de mon devoir en ma double qualité d'avocat et de descendant direct de François de SALERS de faire entendre la voix de la défense. C'est une sorte de recours en révision que j'introduis, non pas pour demander un acquittement qui n'aurait aucune signification, mais simplement pour que cette lamentable affaire apparaisse sous son véritable jour.

François de SALERS est né aux environs de 1620. Il épousa Marguerite de MOSSIER dont il eut une fille unique, Diane de SALERS. Celle-ci épousa Annet de SCORAILLES-MAZEROLLES et ils eurent 10 enfants dont 8 tombèrent au service du Roi. Deux survécurent : Catherine et François.

Le fils de celui-ci, Annet II, continua la lignée des seigneurs de MAZEROLLES qui s'éteignit dans les années 1970 en la personne du Marquis de La MOTTE.

Catherine de SCORAILLES-MAZEROLLES épousa, aux environs de 1690 Emmanuel de SARTIGES, seigneur d'Anjaliac, et, après la mort de celui-ci, Pierre de RIBIER, seigneur de Chavaniac, veuf de Joseph de CLAVIERS. Il faut dire que la fille aînée de Catherine, Marie-Françoise de SARTIGES d'Anjaliac, venait d'épouser, le 27 février 1714, le fils de Pierre de RIBIERS, Guillaume, dont un fils, Gabriel de RIBIERS d'Anjaliac. Ce dernier, époux de Françoise de MONCLAR, eut un fils Antoine, dont un fils Louis-Alexis, dont un fils Gabriel, dont un fils Eugène, dont une fille Suzanne qui épousa Jean LARCENA, dont je suis moi-même le fils. Finalement dix degrés seulement me séparent du condamné à mort. Plus concrètement, il est le quadrisaïeul de mon quadrisaïeul.

Après avoir tenté ainsi d'excuser l'aspect forcément un peu subjectif de ma démonstration, revenons aux faits. L'acte d'accusation peut paraître accablant. Je laisserai de côté l'accusation de fabrication de fausse monnaie dans la vieille tour de Chavarvière, accusation qui n'a pas prospéré mais qui cependant met en évidence la suspicion quasi-systématique dont François de SALERS était l'objet de la part de ses vassaux. N'a-t'il pas suffi qu'il aille régulièrement dans ce lieu retiré et romantique pour qu'immédiatement on imagine ce véritable roman.

En revanche, à défaut de preuve, il ne saurait être question pour moi de contester la matérialité des faits en ce qui concerne la mort de ce pauvre domestique. Il convient cependant d'observer que l'on a délibérément passé sous silence l'excuse de provocation. On a même l'impression, en reprenant les pièces du dossier, qu'il pourrait bien s'agir d'un évènement créé de toutes pièces. François de SALERS

est certainement un coupable, mais il est aussi, et peut-être surtout une victime. C'est ce je vais tenter de démontrer.

Car cette affaire n'est qu'un épisode, qui ne sera d'ailleurs pas l'épilogue, d'une très vieille histoire qui remonte à la guerre de Cent ans et qui se poursuivra jusqu'à la Révolution. C'est la querelle, en même temps dérisoire et dramatique, des hauts et puissants barons de Salers et des riches bourgeois de cette petite bourgade des Montagnes d'Auvergne, leurs vassaux.

Le premier acte de ce drame se joue en 1428, à un des moments les plus sombres de notre histoire, dans cette période qui s'étale entre le désastre d'Azincourt et la délivrance d'Orléans. Le royaume de France est au bord du gouffre et l'Auvergne, sillonnée par des bandes anglo-saxonnes, est à feu et à sang. Tout le monde se réfugie dans les villes et les bourgs à la recherche d'une protection souvent illusoire. Salers n'échappe pas à ce phénomène. Le château seigneurial devient insuffisant pour accueillir une population en sensible augmentation et surtout, il offre un abri peu confortable à ces riches bourgeois qui voudraient également protéger leurs biens. Ceux-ci demandent l'autorisation d'assurer eux-mêmes leur protection, ce qui n'est pas conforme à la coutume féodale. Le baron de Salers refuse, en proposant certains aménagements qui sont jugés insuffisants. La situation s'envenime et les bourgeois en appellent au Roi. Le 25 novembre 1428, le sénéchal d'Auvergne, Jehan de LANGEAC, vient personnellement à Salers pour procéder à une enquête à laquelle sont convoqués le châtelain de Crèvecœur, le doyen de Mauriac, les consuls de cette ville et tous les seigneurs des environs. Cette procédure, pleine d'incidents et de péripéties, où l'on sent une sorte de préjugé favorable à l'égard des bourgeois de Salers, va consacrer leur triomphe. Et ceux-ci feront construire ce magnifique ensemble d'architecture militaire qui se révélera par la suite d'une efficacité remarquable.

Cette victoire consomme la rupture entre le baron de Salers et ses vassaux. Rupture sur le plan topographique d'abord. Le château et la partie de la ville qui est fortifiée sont séparés par une sorte de no man's land qui apparaît comme le faubourg populaire. Les fortifications, en effet, ne vont pas au-delà du beffroi et seul le quartier des hôtels est ceint de murailles. Le petit peuple, trop pauvre pour participer aux frais d'une telle entreprise, reste sous la protection du baron.

Rupture aussi sur le plan juridique. Les droits du baron sont restés intacts, mais désormais ils ne correspondent plus à la réalité, du moins en ce qui concerne une partie de la ville. Les corvées pour l'entretien du château restent dues, mais les bourgeois de Salers en contestent le bien-fondé puisqu'ils doivent entretenir leurs propres murailles. Ils doivent toujours le guet qui apparaît très vite comme une sorte de mesure inutile et vexatoire. Les barons, forts de leurs bons droits maintes fois reconnus, continuent d'exiger l'exécution. Les incidents se multiplient et le climat se détériore. Mais le baron est seigneur haut justicier et

« L'incident »

une grande partie de ces incidents se termine devant sa propre juridiction par des condamnations qui, peut-être, font plus de mal que de bien.

C'est alors que la chance sourit encore une fois aux bourgeois de Salers dans la mesure où se pose, au milieu du XVI^e siècle, la question du transfert du siège du bailliage des Montagnes d'Auvergne, jusqu'ici fixé à Saint-Martin-Valmeroux à raison de la proximité de la forteresse royale de Crèvecœur. Salers n'a aucune raison d'être désigné pour être le siège du bailliage, alors que sa situation et son importance ne sont guère différentes de celles de Saint-Martin-Valmeroux. Mauriac, qui est le siège de la prévôté et qui, de toute antiquité, fait partie du domaine royal, est tout indiqué pour remplir ce rôle. Aurillac est candidat. Les avantages de ces deux villes sont manifestes, mais les bourgeois de Salers ont de solides relations au Parlement de Paris depuis qu'un des leurs, Pierre LIZET, en a été président. Et finalement, contre toute attente, le bailliage royal des Montagnes d'Auvergne s'installe à Salers en 1564.

C'est un coup très dur pour les barons de Salers dans la mesure où la présence des officiers de la justice du Roi va changer totalement le contexte des relations entre lui et ses vassaux, d'autant plus que ces officiers sont eux-mêmes, à raison des hôtels qu'ils ont fait construire et où ils résident, dans la vassalité des barons de Salers et qu'ils ne vont pas manquer d'épouser les vieilles querelles de leurs anciens.

Il faut ajouter à cela que la présence de la justice royale à Salers va en pratique vider la justice seigneuriale d'une grande partie de sa substance. La justice royale jouit, en effet, du privilège de se réserver un certain nombre de cas, en dehors de ceux pour lesquels elle a une compétence exclusive. Le procureur du Roi va user systématiquement de ce droit, alors qu'en général les distances et le manque de moyens en limitent la portée, problème qui bien évidemment ne se pose pas à Salers où il n'y a que la rue à traverser.

Or, la justice seigneuriale n'est pas uniquement une source de revenus, elle est aussi à l'origine d'un minimum de frais. Beaucoup de seigneurs haut-justiciers, comme le doyen de Mauriac ou le comte de Saignes l'abandonnent au profit de leurs vassaux qui en sont friands dans la mesure où c'est le moyen pour eux d'acquérir le titre de baron. Mais, on ne peut l'abandonner complètement et les barons de Salers préfèrent encore en supporter la charge que de renoncer à l'un quelconque de leurs droits.

Devant cette évolution des choses, les barons de Salers accumulent les maladrances. Ils montrent une sorte de mentalité d'assiégé et s'accrochent désespérément à leurs privilèges qui disparaissent. Leurs revenus ne cessent de décroître et, au lieu d'aller à l'armée où leur naissance, leurs relations et sans doute leur valeur personnelle leur auraient certainement permis de faire carrière, ils s'enferment dans leur vieille forteresse. François de Salers n'en sort pratiquement plus, si ce n'est pour aller dans sa vieille tour de Chavarvière qui est presque en ruines et où on le soupçonne de fabriquer de la fausse-monnaie. Mais, là au moins il est chez lui et ne risque pas de se heurter à ses irascibles vassaux desquels il continue d'exiger, il faut le dire, de venir faire le guet au château. L'exaspération monte de part et d'autre, et on le comprend.

C'est à ce moment et dans ce contexte qu'éclate l'incident. Au cours d'une réunion publique, une sorte de réception, semble-t-il, un domestique montre à son égard une insolence qu'il juge intolérable. C'est pour lui une provocation, un coup monté par ses vassaux pour le déconsidérer publiquement. Ce n'est pas la première fois qu'un incident se produit, mais il n'est pas homme à accepter l'injure, surtout venant d'un domestique. Il décide de faire un exemple et de rappeler, une bonne fois pour toute, qu'il est seigneur haut-justicier et qu'il est le maître à Salers. Il fait saisir l'insolent sans autre forme de procès, ce qui est son droit, et le fait bastonner, ce qui ne l'est pas. La correction dépasse la mesure et le pauvre bougre passe de vie à trépas.

Alertés par la clameur publique, les officiers de justice de Salers se saisissent de l'affaire. François de SALERS a l'impression d'être tombé dans un piège. Il se sent perdu et prend immédiatement la fuite pour une destination que l'on ne connaîtra jamais. La procédure va se dérouler très rapidement ; c'est presque un flagrant délit. L'affaire est renvoyée pour jugement devant les Grands jours d'Auvergne qui tiennent audience à Clermont-Ferrand depuis quelques mois. L'arrêt est rendu par défaut et il ne semble pas que l'on ait souhaité appréhender l'accusé. Le verdict tombe avec une brutalité extrême : peine de mort par décollation, confiscation de tous ses biens et démolition du château de Salers, les murs et les arbres étant rasés et mis à hauteur d'infamie, c'est-à-dire à un mètre du sol environ.

Tout surprend dans cette procédure pour le moins précipitée et irrégulière. Tout d'abord, l'instruction est diligentée par les officiers du bailliage, c'est-à-dire par les propres vassaux de l'accusé, alors qu'il y avait lieu à renvoi pour cause de suspicion légitime devant une autre juridiction d'instruction. Comment ajouter foi à des procès-verbaux dressés par ces officiers qui ne sont peut-être pas à l'origine de l'incident, mais qui d'évidence ont tout intérêt à profiter de la situation et, pour ce faire, à monter l'affaire en épingle ? Irrégularité au niveau de la peine, dans la mesure où la décision de faire démolir le château est en principe une peine réservée à certains crimes de rébellion et de trahison, alors qu'il s'agit en l'espèce de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner. C'est d'une affaire tout à fait banale dont il s'agit, dans laquelle il y avait peut-être l'excuse de provocation.

On subodore dans l'arrêt l'intervention des officiers du bailliage de Salers qui est à l'origine de cette peine complémentaire tout à fait anormale, comme on sent les réactions hostiles de ces parlementaires parisiens devant ce grand seigneur qui dédaigne la Cour et le service du Roi. Pourquoi s'enfermerait-il ainsi derrière ses murailles fortifiées au fond de ses montagnes d'Auvergne, s'il était animé de bonnes intentions ? Pourquoi refuse-t-il les honneurs, la vie facile et peut-être la fortune ? Autant de questions sans réponse qui semblent avoir pesé terriblement lourd dans la balance.

L'exécution du verdict ne va pas traîner. Le bourreau se rend à Salers dans les jours qui suivent et, sur l'actuelle place des Nobles, devant les hôtels de ses vassaux victorieux, le dernier des barons de Salers, race illustre s'il en est qui remonte à l'an mil, a la tête tranchée en effigie. Les travaux de démolition du

château sont adjugés et commencent immédiatement, comme s'il s'agissait de la raison essentielle du procès et comme s'il s'agissait de faire disparaître à jamais toute trace d'une suzeraineté exécrée. Il est permis de penser que les paysans des alentours venus assister à l'exécution, comme on vient au spectacle, et les spectacles étaient rares à Salers à l'époque, ne ressentirent pas la même joie que celle des nobles et bourgeois de Salers qui venaient de mettre un terme définitif à cette insupportable corvée de guet que l'on avait exigé d'eux.

Avant même que ne soient terminés les travaux de démolition, on organise la mise en vente de la baronnie et des ruines du château. Désormais, justice est faite, le château détruit ou presque, la terrible leçon portera probablement ses fruits. Rien ne s'oppose plus à ce que la famille récupère ses droits. Une sorte de consensus se met alors en place pour écarter toute personne susceptible d'être intéressée et, le jour de l'adjudication, un seul enchérisseur se présente : Annet de SCORAILLES, seigneur de Mazerolles, époux de Diane-Madeleine de SALERS, fille unique du condamné à mort. Il fallait que le prix soit bien bas et l'affaire bien intéressante pour que le gendre ait la faiblesse de racheter dans de telles conditions la baronnie du beau-père et se faire ainsi, d'une certaine manière, le complice de cette sinistre mascarade. Certains, et vraisemblablement son épouse, auraient sans doute préféré qu'il ait la dignité de s'abstenir.

On ignore tout du sort qui fut réservé au baron de Salers. Les archives de Mazerolles conservent la trace de deux tentatives, bien timides semble-t-il, qui furent faites pour solliciter la grâce du condamné. Il faut dire qu'il est toujours difficile d'assumer ce genre de situation. Gaspard d'ESPINCHAL, dont les crimes étaient sans commune mesure avec ceux de François de SALERS, fut gracié par Louis XIV quelque quinze ans après, bien qu'ayant servi contre la France. Il ne semble pas qu'Annet de SCORAILLES-MAZEROLLES ait usé de toute ses relations pour faire aboutir le recours en grâce de son beau-père. Mais peut-être était-il mort entre-temps, ce qu'il n'a pas été possible de savoir, et qui serait une meilleure explication qu'une rancune obstinée de la part de la justice royale.

Une dernière question se pose qui n'est pas inintéressante pour tenter de cerner le personnage : où se cacha le baron de Salers à partir de 1666 jusqu'à sa mort dont la date ne nous est pas connue ? Sa fortune n'était pas suffisante pour envisager un exil dans des conditions normales de confort et de sécurité. Les très riches archives de Mazerolles, aujourd'hui déposées aux Archives départementales, ne semblent conserver aucune correspondance du condamné. Tout permet donc de penser qu'il ne quitta jamais la région, ce qui correspond d'ailleurs à son caractère. Mais, où s'est-il caché, étant précisé que s'installer à Mazerolles, chez sa fille et son gendre, aurait été une véritable provocation qui aurait pratiquement les officiers de justice de Salers, même s'ils ne le souhaitaient pas, dans l'obligation de l'arrêter.

J'ai ouï dire, mais je me garderai bien de reprendre cette affirmation à mon compte, qu'un ancien curé de Jaleyrac, auteur d'un petit opuscule aujourd'hui introuvable sur sa paroisse, prétendait que François de SALERS se serait réfugié chez son cousin de SARTIGES, seigneur d'Anjaliac, dans la belle maison du même nom au bourg de Jaleyrac. Était-ce une idée personnelle, une tradition qu'il aurait

recueillie, ou une découverte faite dans les registres de catholicité ? Je l'ignore et je dirai seulement qu'il existait à Jaleyrac un réseau de souterrains dont le vieux curé donne le plan dans son opuscule et dont parle le Dictionnaire du Cantal. Ces souterrains communiquaient, dit-on, avec certaines maisons du bourg, notamment celle d'Anjaliac. Ils auraient servi durant la guerre de Cent ans et remonteraient même, toujours d'après lui, aux invasions du V et VI^e siècles. Jaleyrac était donc une excellente cache, discrète et sûre.

Je dirai aussi que Catherine de SCORAILLES-MAZEROLLES, petite-fille de François de SALERS, se marie vers 1690 avec Emmanuel de SARTIGES, seigneur d'Anjaliac. Sans verser dans un romanesque de mauvais aloi, on peut imaginer que Catherine, étant enfant, - elle a dû naître vers 1670-1675 - venait secrètement à Jaleyrac pour rendre visite à son grand-père et que c'est à cette occasion qu'elle connut celui qui devait devenir son mari. Bien faibles indices, j'en conviens, mais qui justifieraient quand-même une recherche dans les registres de catholicité de Jaleyrac pour retrouver un très éventuel acte d'inhumation. C'est le seul acte qui pourrait nous révéler la date et le lieu de sa mort puisqu'il ne peut exister de document relatif à sa succession, compte-tenu de la confiscation de tous ses biens ordonnée par l'arrêt du 21 janvier 1666.

La seule chose importante me paraît qu'il soit resté sur place et qu'il soit mort en Auvergne. Son refus de quitter son pays explique son refus d'aller à Versailles, de servir dans les armées du Roi, d'accepter une évolution qu'il désapprouve. C'est le refus de la vie factice à la Cour, le refus d'un certain laxisme dans les mœurs, le refus de l'hypocrisie du monde et de la corruption. François de SALERS, c'est une échine qui ne sait pas plier, c'est la rigidité et même l'intransigeance. C'est aussi, il faut bien le reconnaître, une certaine forme de bêtise, car ce n'est certainement pas une preuve d'intelligence que de ne pas vouloir profiter de toutes les occasions que la vie vous présente et de tomber, tête baissée, dans les pièges qu'elle vous tend. Mais est-ce un crime ?

« A moi Auvergne ! » a évoqué le nom de Marie-Angélique de SCORAILLES, duchesse de Fontanges, l'une des maîtresses de Louis XIV. La parenté est très lointaine, remonte au XV^e et les SCORAILLES-MAZEROLLES ne sont sans doute qu'une branche bâtarde légitimée. Mais le rapprochement n'est pas inexact, si tant est que l'on puisse faire un rapprochement entre deux extrêmes.

Car Marie-Angélique est l'opposée de François de SALERS. Non seulement elle est jolie, mais elle est le charme personnifié et je ne me lasse pas d'admirer son portrait que m'a offert, amusante coïncidence, un descendant de François de SALERS. Lui, autant qu'on puisse l'imaginer, paraît maussade et quelque peu ennuyeux. Elle est tout sourire et lui m'apparaît sévère et même renfrogné. Elle est vive et gaie, lui est solennel et même hiératique. Elle est fragile, il a la solidité du basalte. Elle aime le monde, il préfère la solitude. Elle se lance à corps perdu dans la vie et l'amour. Lui se tient à l'écart, un peu sur la hauteur.

Tout en eux est diamétralement opposé et pourtant, ils se briseront tous les deux de la même manière, l'une parce qu'elle a dit oui, l'autre parce qu'il a dit non., l'une condamnée par la maîtresse qu'elle a détrônée, l'autre par ses vassaux qui voulaient le détrôner ...

L'ancienne Auvergne

La carte ci-contre est très importante à connaître, car elle intègre beaucoup d'éléments qui retentissaient sur la vie de nos ancêtres auvergnats

Notre Auvergne d'aujourd'hui est faite de 4 départements :

l'Allier (03) ; le Cantal (15) ; la Haute-Loire (43) ; le Puy-de-Dôme (63)

Autrefois, trois provinces voisines ne faisaient pas partie de l'Auvergne :

- le **Bourbonnais**, correspondant grossièrement au département de l'Allier
- le **Velay**, correspondant au sud-est de la Haute-Loire (arrondissements du Puy et d'Yssingaux)
- le **Gévaudan**, correspondant au sud-ouest de la Haute-Loire et au canton de Saugues

Une partie de la Haute-Loire faisait partie de la Basse-Auvergne, l'arrondissement de Brioude

La carte présentée ci-contre comporte le plan des grandes organisations qui divisent l'Auvergne :

- **Organisation administrative et financière = la Généralité**
- **Organisation judiciaire = les Sénéchaussées** (Riom, Clermont, et le bailliage des Montagnes)
- **Organisation religieuse = les Diocèses** (Clermont, St-Flour)

La **Généralité** est la circonscription administrative dans laquelle agit l'**Intendant**, qui est concerné par :

- l'administration de la justice (*fonctionnement des tribunaux*)
- le maintien de l'ordre public (*la police*)
- la répartition des impôts royaux (*spécial aux pays d'élections, comme l'Auvergne*)

Sur le plan fiscal, la généralité est divisée en **élections** au nombre de 7 en Auvergne : Aurillac, Brioude, Clermont, Issoire, Mauriac, Riom et St-Flour (*à noter que seule l'élection d'Issoire nous a conservé de façon presque continue depuis environ 1670 ses « Rôles de taille », avec la répartition des impôts au sein de chaque « collecte », unité fiscale de base*). Les responsables de cette circonscription sont appelés des « **élus** » mais, attention ! Ils sont nommés par le Roi et non par le peuple.

L'intendant agit aussi en matière administrative par l'intermédiaire de **subdélégués** dont le ressort est souvent différent de l'élection, généralement plus restreint puisqu'on a compté, selon les époques, de 15 à 25 subdélégations en Auvergne.

Les **Sénéchaussées**, avec leurs « sièges présidiaux », sont les organisations judiciaires qui assurent instruction et jugements des procès de causes suffisamment importantes. Il existe **2 Sénéchaussées** en Auvergne (Basse-Auvergne), **Riom** la plus étendue (elle envoya 20 députés aux États Généraux de 1789), et **Clermont** plus réduite (seulement 4 députés). Tandis que la justice de la Haute-Auvergne dépend du **Bailliage des Montagnes** (siège présidial d'Aurillac – 12 députés en 1789).

Il existe parallèlement des justices seigneuriales qui assurent les jugements des contraventions et délits plus ou moins importants.

Les jugements rendus dans les sénéchaussées sont susceptibles d'appel auprès du **Parlement de Paris**.





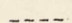
Les **Diocèses**, sont au nombre de deux en Auvergne : le diocèse de **Clermont** et celui de **St-Flour** (détaché de Clermont en 1317). En généalogie, les diocèses sont très importants puisque les curés, qui tiennent l'état-civil dans les paroisses, dépendent des évêques, responsables de ces diocèses.

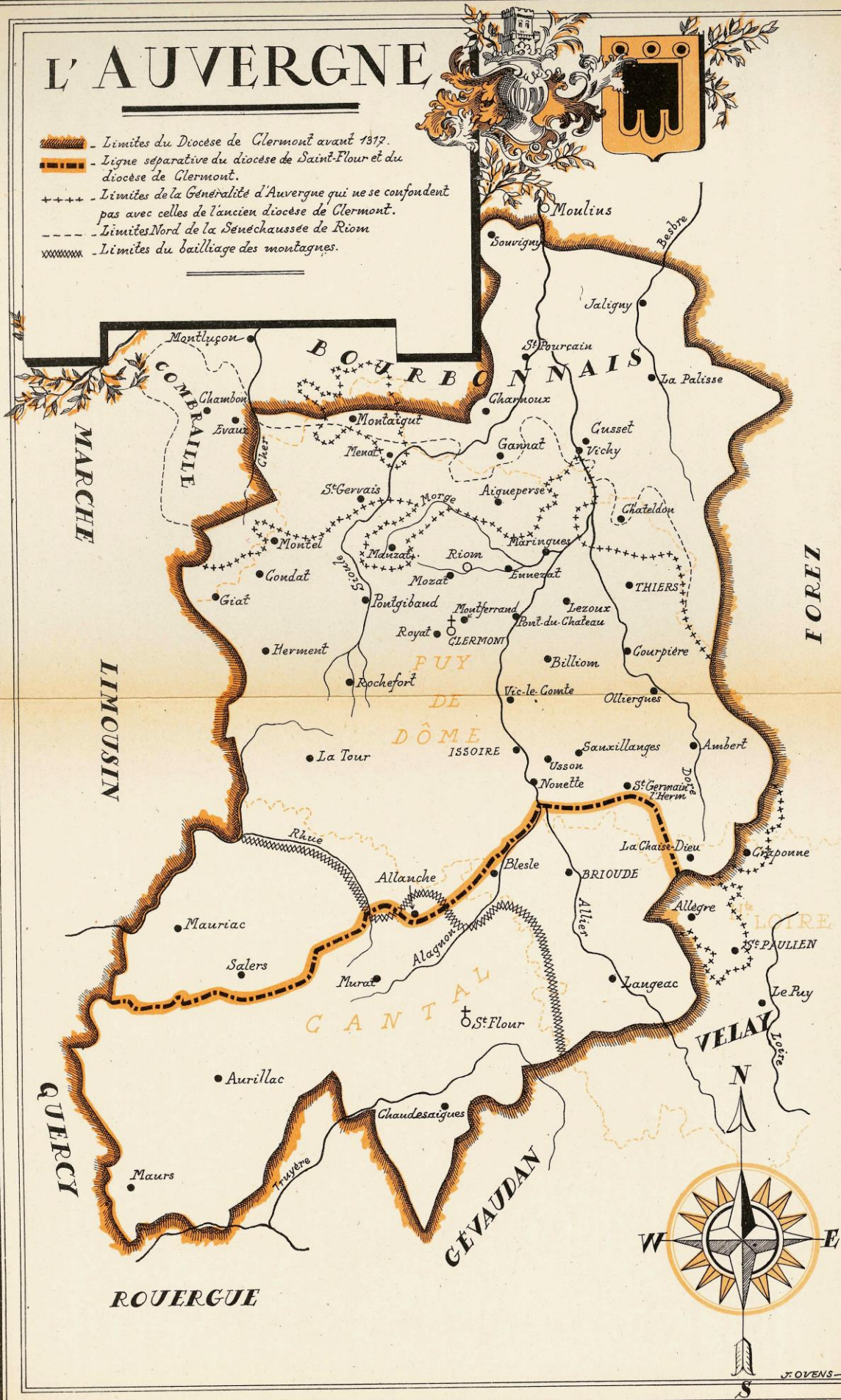
Depuis le Concordat de 1803 (Napoléon), nous avons l'habitude de faire coïncider les limites des diocèses avec celles des départements. Mais cela ne fut mis en place qu'à partir de 1823.

On constate qu'autrefois le diocèse de Clermont englobait, dans le Cantal d'aujourd'hui, l'archiprêtré de Mauriac, tandis que le diocèse de St-Flour comprenait l'arrondissement de Brioude (partie de la Basse-Auvergne rattachée à la Haute-Loire à la Révolution).

Les deux diocèses dépendaient de la province ecclésiastique (archevêché) de Bourges.

L'AUVERGNE

-  - Limites du Diocèse de Clermont avant 1317.
-  - Ligne séparative du diocèse de Saint-Flour et du diocèse de Clermont.
-  - Limites de la Généralité d'Auvergne qui ne se confondent pas avec celles de l'ancien diocèse de Clermont.
-  - Limites Nord de la Sénéchaussée de Riom.
-  - Limites du bailliage des montagnes.



Carte reproduite de l'ouvrage « Visages de l'Auvergne » (1943) Ed. Horizons de France (DR)
 (Textes de L. Gachon, H. Pourrat, A. Bossuat, H. Charlier, A. Vialatte)

LE CERCLE GÉNÉALOGIQUE D'AUVERGNE : une jeune association bien née...



CLERMONT-FERRAND. — Le Cercle généalogique et héraldique d'Auvergne, pour n'être né qu'au mois d'avril dernier, n'a pas attendu le nombre des années pour affirmer son audience. Il compte, en effet, déjà 180 adhérents, amateurs fervents de l'histoire des familles de notre région.

Le cercle concerne spécialement les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire et est affilié à la Société française généalogique et héraldique de France (comportant 37 cercles similaires).

Son président, M. Michel Theillard d'Ery, manifestait, dimanche après-midi, à la mairie de Royat (Puy-de-Dôme), sa satisfaction lors d'une réunion d'information en expliquant :

« Je crois que ce cercle correspond à un double besoin. D'abord un besoin de rattrapage après une longue mise en sommeil dans ce domaine et ensuite un

besoin de retrouver ses racines dans cette époque troublée. »

Comblant un vide

Pour « combler le vide », selon l'expression de son président, le Cercle généalogique et héraldique d'Auvergne s'est donné pour tâche de constituer en quelque sorte un fonds de documents concernant les familles auvergnates, de collecter ces documents ou à défaut d'indiquer les filières permettant cette démarche et cette rencontre historique.

La réunion de dimanche, outre la prise de contact entre les adhérents, a permis de faire le point sur l'organisation du cercle.

Celui-ci est composé de deux sections : l'une parisienne (vice-président M. de Winzeiles) et l'autre auvergnate (M. Bruno Tournilhac). La section Auvergne comprend trois délégations départementales avec le docteur Dubois et Mme Sauvadet, à Clermont-Ferrand ; M. de La Rocque,

de Severac, dans le Cantal, et M. Christian de Seauve, dans la Haute-Loire (1).

Enfin, le cercle possède un organe de liaison, le bulletin « À moi Auvergne », paraissant tous les deux mois et qui contient notamment une rubrique « question-réponse » fournissant les indications demandées par les lecteurs. Ouvert à tous, ce cercle constitue sans doute un creuset de recherche et d'illustration régionales permettant de mieux connaître l'Auvergne. Et comment mieux connaître une région qu'en s'intéressant aux familles qui l'animent depuis des siècles ?



(1) L'antenne régionale du Cercle est située chez M. Tournilhac, 6, place des Martyrs, 63300 Thiers (téléphone 80-00-43).

L'antenne parisienne se réunit le premier mercredi de chaque mois, à 18 h. 30, à l'hôtel d'Assomont, 5, rue de Jany, Paris (3^e).

P.-de-D. - CL.



1



2



5



6

La Montagne du mardi 28.11.1978 rend compte de la présentation du CGHAV, créé en avril 1978, faite à la mairie de Royat, par son Président-Fondateur, Michel TEILLARD d'ERY,



3



7



8



4

Photos souvenirs

- 1- Cunlhat - 1988
- 2- St-Germain l'Herm - 1999
- 3- St-Dier-d'Auvergne - 1995
- 4- Augerolles 1986
- 5- Vodable - 1987
- 6- Marat - 1992
- 7- St-Dier-d'Auvergne - 1995
- 8- Domaize - 1997
- 9- Arlanc (dentelles) - 1996



9

ISSN 0220 6765

Directeur de la publication : Alain ROSSI

16, rue de l'Église – 92200 – Neuilly sur Seine

Imprimerie SOPEDI : 5 avenue Ampère – 91321 – Wissous Cedex

Publication trimestrielle, paraissant en février, mai, août et novembre

N° 163 - février 2018 (1^{er} trimestre)